



Kanton Bern
Canton de Berne

Version blanche
Original du 3 mai 2023

Rapport de gestion 2022, volume 2
Groupes de produits y compris
comptes spéciaux et financements
spéciaux du canton de Berne



Rapport de gestion 2022, volume 2
Groupes de produits y compris
comptes spéciaux et financements
spéciaux
Table des matières

Table des matières

1	Ensemble du canton	7
1.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2022, solde II)	7
1.2	Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité	8
2	Autorités (AUT)	11
2.1	Compte de résultats	11
2.2	Compte des investissements	12
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	12
2.4	Comptes spéciaux	13
2.4.1	Grand Conseil	13
2.4.2	Conseil-exécutif	15
3	Chancellerie d'Etat (CHA)	17
3.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	17
3.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	17
3.3	Priorités de l'exercice	18
3.4	Compte de résultats	20
3.5	Compte des investissements	21
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	21
3.7	Groupes de produits	22
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	22
4	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	25
4.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	25
4.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	25
4.3	Priorités de l'exercice	26
4.4	Compte de résultats	27
4.5	Compte des investissements	28
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE	29
4.7	Groupes de produits	30
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	30
4.7.2	Assurance-chômage	32
4.7.3	Développement et surveillance économique	35
4.7.4	Forêt et dangers naturels	38
4.7.5	Agriculture	40
4.7.6	Nature	43
4.7.7	Environnement et énergie	46
4.7.8	Protection des consommateurs et de l'environnement	49
4.7.9	Affaires vétérinaires	51
4.8	Préfinancements	53
4.8.1	Fonds d'aide investissements	53
4.9	Financements spéciaux	55
4.9.1	La caisse des épizooties	55
4.10	Fonds	57
4.10.1	Fonds de régénération des eaux	57
4.10.2	Fonds du tourisme	59
4.10.3	Fonds pour les dommages causés par le gibier	61
5	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	63
5.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	63
5.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	63
5.3	Priorités de l'exercice	64
5.4	Compte de résultats	67
5.5	Compte des investissements	68
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI	69
5.7	Groupes de produits	70
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	70

5.7.2	Santé publique	72
5.7.3	Protection de la santé et service sanitaire (jusqu'au 31.12.2021)	76
5.7.4	Sécurité des médicaments/Assurance-qualité (jusqu'au 31.12.2021)	78
5.7.5	Intégration et action sociale	80
5.7.6	Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (jusqu'au 31.12.2021)	84
5.7.7	Unités administratives assimilées	86
5.8	Préfinancements	88
5.8.1	Fonds d'investissements hospitaliers	88
5.9	Financements spéciaux	90
5.9.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie	90
6	Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	93
6.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	93
6.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	94
6.3	Priorités de l'exercice	95
6.4	Compte de résultats	98
6.5	Compte des investissements	100
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ	101
6.7	Groupes de produits	102
6.7.1	Soutien de la direction	102
6.7.2	Relations entre l'Etat et les Eglises	104
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration	106
6.7.4	Pilotage des ressources et des prestations d'assistance	108
6.7.5	Organisation du territoire et affaires communales	110
6.7.6	Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse (jusqu'au 31.12.2021)	113
6.7.7	Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	115
6.7.8	Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	117
6.7.9	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	119
6.7.10	Préfectures	122
6.7.11	Poursuites et faillites	124
6.7.12	Tenue du registre foncier	126
6.7.13	Registre du commerce	128
6.7.14	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	130
6.7.15	Information géographiques	133
6.8	Financements spéciaux	135
6.8.1	Compensation de la plus-value prélevée	135
7	Direction de la sécurité (DSE)	137
7.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	137
7.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	137
7.3	Priorités de l'exercice	138
7.4	Compte de résultats	141
7.5	Compte des investissements	142
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE	143
7.7	Groupes de produits	144
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	144
7.7.2	Police	147
7.7.3	Circulation routière et navigation	151
7.7.4	Exécution judiciaire	154
7.7.5	Population	158
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	161
7.8	Financements spéciaux	164
7.8.1	Contributions de remplacement	164
7.9	Fonds	166
7.9.1	Fonds de loterie	166
7.9.2	Fonds du sport	167
8	Direction des finances (FIN)	169
8.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	169
8.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	169
8.3	Priorités de l'exercice	170

8.4	Compte de résultats	171
8.5	Compte des investissements	172
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN	173
8.7	Groupes de produits	174
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	174
8.7.2	Prestations de services finances du groupe	177
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	180
8.7.4	Impôts et prestations de services	182
8.7.5	Personnel	186
8.7.6	Informatique et organisation	189
8.8	Financements spéciaux	192
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux	192
8.9	Préfinancements	194
8.9.1	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	194
8.10	Réserve de politique financière	196
8.10.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	196
9	Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	199
9.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	199
9.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	199
9.3	Priorités de l'exercice	200
9.4	Compte de résultats	203
9.5	Compte des investissements	204
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC	205
9.7	Groupes de produits	206
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	206
9.7.2	École obligatoire et offres périscolaires	208
9.7.3	Écoles moyennes et formation professionnelle	210
9.7.4	Enseignement supérieur	213
9.7.5	Culture	216
9.7.6	Services centralisés	218
9.8	Fonds	220
9.8.1	Fonds d'encouragement des activités culturelles	220
10	Direction des travaux publics et des transports (DTT)	221
10.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	221
10.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	221
10.3	Priorités de l'exercice	222
10.4	Compte de résultats	223
10.5	Compte des investissements	224
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT	225
10.7	Groupes de produits	226
10.7.1	Soutien à la direction	226
10.7.2	Juridiction administrative et prestations juridiques	228
10.7.3	Infrastructures	230
10.7.4	Transports publics et coordination des transports	233
10.7.5	Gestion des biens immobiliers	236
10.7.6	Eaux et déchets	239
10.8	Financements spéciaux	242
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets	242
10.8.2	Fonds pour l'assainissement	244
10.8.3	Fonds pour l'alimentation en eau	246
10.9	Fonds	248
10.9.1	Fonds des rivières, lacs et des rivières	248
11	Contrôle des finances (CF)	251
11.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	251
11.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	251
11.3	Priorités de l'exercice	252
11.4	Compte de résultats	252
11.5	Compte des investissements	253
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF	254
11.7	Groupes de produits	255
11.7.1	Surveillance des finances	255

12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	257
12.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	257
12.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	257
12.3	Priorités de l'exercice	258
12.4	Compte de résultats	258
12.5	Compte des investissements	259
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD	259
12.7	Groupes de produits	260
12.7.1	Protection des données	260
13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	263
13.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)	263
13.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	263
13.3	Priorités de l'exercice	264
13.4	Compte de résultats	264
13.5	Compte des investissements	265
13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS	265
13.7	Groupes de produits	266
13.7.1	Direction de la magistrature	266
13.7.2	Juridictions civile et pénale	268
13.7.3	Juridiction administrative	271
13.7.4	Ministère public	273

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2022, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0	0.0
Chancellerie d'État (CHA)	-21.6	1.2
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-399.0	183.2
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	-2 660.2	322.2
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-1 846.8	1 113.3
Direction de la sécurité (DSE)	-769.9	598.7
Direction des finances (FIN)	-366.6	7 531.4
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-3 269.0	746.0
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-1 393.4	575.5
Contrôle des finances (CF)	-4.3	0.4
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.3	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-189.5	76.6
Ensemble du canton	-10 921.6	11 148.5

1.2 Récapitulation du calcul des coûts / des prestations par secteur d'activité

Les prestations du canton de Berne sont présentées sous forme de produits, eux-mêmes rassemblés en groupes de produits. Le Grand Conseil pilote les finances et les prestations par le biais des groupes de produits.

Le tableau ci-après présente tous les groupes de produits du canton de Berne, répartis par secteur d'activités, avec les coûts et les rentrées financières qui mènent au solde I. Le solde II est présentée en complément.

Secteur d'activités / Groupes de produits au 31.12.2022	Coûts	Rentrées	Solde I	Solde II
en millions CHF				
Administration générale	-599.0	265.2	-333.8	-483.5
Surveillance des finances	-4.0	0.4	-3.5	-3.8
Informations géographique	-6.8	2.7	-4.1	-8.3
Gestion des biens immobiliers	-431.2	174.4	-256.7	-400.0
Informatique et organisation	-116.6	81.6	-35.0	-35.0
Personnel	-19.6	5.1	-14.4	-16.1
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-21.0	1.0	-20.0	-20.4
Ordre et sécurité publics	-1 043.4	387.6	-655.8	-200.8
Poursuites et faillites	-37.9	50.4	12.5	12.5
Population	-40.6	30.6	-10.0	-13.9
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-17.2	7.8	-9.3	-6.8
Protection des données	-1.3	0.0	-1.3	-1.3
Tenue du registre foncier	-15.6	13.6	-2.0	116.0
Registre du commerce	-3.3	4.3	1.1	1.1
Soutien de la direction (DIJ)	-2.4	0.0	-2.4	-2.5
Direction de la magistrature (JUS)	-12.9	0.0	-12.9	-12.9
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative (DSE)	-19.4	1.4	-18.0	-16.9
Exécution judiciaire	-176.1	60.8	-115.3	-116.7
Police	-439.8	94.7	-345.1	-312.4
Préfectures	-21.4	9.7	-11.6	-11.8
Ministère public	-72.8	20.6	-52.2	-26.6
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-29.3	0.1	-29.1	-29.1
Circulation routière et navigation	-48.1	64.0	15.9	295.5
Juridiction administrative	-14.9	1.0	-13.9	-13.9
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques (DIJ)	-1.7	0.1	-1.6	-1.6
Juridictions civile et pénale	-88.7	28.3	-60.4	-59.5
Formation	-2 052.6	497.5	-1 555.1	-2 452.4
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques (INC)	-9.9	0.1	-9.8	-16.9
Enseignement supérieur	-4.0	0.0	-4.0	-625.3
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-605.7	77.9	-527.8	-613.1
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 433.0	419.5	-1 013.5	-1 153.7
Services centralisés	-26.7	6.1	-20.6	-43.3

Secteur d'activités / Groupes de produits au 31.12.2022	Coûts	Rentrées	Solde I	Solde II
en millions CHF				
Culture, Sport et loisirs, eglise	-24.2	3.0	-21.2	-144.3
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	-0.9	0.0	-0.9	-73.7
Culture	-23.3	3.0	-20.3	-70.6
Santé	-96.7	24.6	-72.1	-1 684.6
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux (DSSI)	-23.0	0.1	-22.9	-23.7
Santé publique	-61.9	22.5	-39.4	-1 651.0
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.8	1.9	-9.9	-9.9
Prévoyance sociale	-175.7	36.0	-139.7	-1 405.1
Assurance-chômage	0.0	0.0	0.0	-19.6
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-9.2	5.6	-3.5	-2.1
Unités administratives assimilées	-41.5	2.2	-39.3	-30.8
Intégration et action sociale	-17.8	4.3	-13.5	-632.5
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-98.6	20.7	-77.9	-140.3
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-3.5	0.1	-3.4	-58.2
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-5.1	3.1	-2.0	-521.6
Trafic	-311.0	49.4	-261.6	-461.8
Soutien à la direction (DTT)	-18.6	0.2	-18.4	-18.5
Infrastructures	-284.0	47.8	-236.3	-136.4
Transports publics et coordination des transports	-5.9	1.2	-4.7	-304.6
Juridiction administrative et prestations juridiques (DTT)	-2.5	0.3	-2.2	-2.2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-76.7	37.6	-39.1	-29.8
Organisation du territoire et affaires communales	-12.2	1.5	-10.8	-13.8
L'environnement et de l'énergie	-9.2	2.0	-7.2	-28.4
Forêt et dangers naturels	-30.4	15.9	-14.6	-31.5
Eaux et déchets	-24.8	18.2	-6.6	43.9
Economie publique	-113.7	51.0	-62.7	-126.5
Soutien aux fonctions de direction (DEEE)	-18.9	6.9	-12.1	-14.3
Agriculture	-43.5	27.6	-15.9	-33.4
Nature	-21.4	3.5	-17.9	-27.1
Service vétérinaire	-9.9	5.0	-4.8	-5.7
Développement et surveillance économique	-20.0	8.0	-12.0	-46.0
Finances et impôts	-228.8	181.1	-47.6	7 215.9
Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	-0.6	0.1	-0.5	953.0
Prestations de services finances du groupe	-58.6	123.6	65.0	547.2
Gestion interne de la direction, politique financière et droit	-4.4	0.2	-4.2	-4.1
Impôts et prestations de services	-165.2	57.3	-107.9	5 719.8

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-15 044 829	-14 739 539	-14 064 389	675 149	4.6 %
Revenus	76 443	70 000	130 955	60 955	87.1 %
Solde	-14 968 386	-14 669 539	-13 933 434	736 105	5.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-11 140 086	-11 468 539	-11 116 845	351 694	3.1 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 287 730	-1 565 000	-1 277 034	287 966	18.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 413 907	-1 506 000	-1 462 506	43 494	2.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-203 106	-200 000	-208 004	-8 004	-4.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	71 879	64 000	116 400	52 400	81.9 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 281	5 000	6 620	1 620	32.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 283	1 000	7 935	6 935	693.5 %

Evolution du compte de résultats

La rubrique AUT inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Pas d'investissement. Les projets d'investissement passent par la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

2018	2019	2020	2021	2022
23.7	23.1	26.6	27.9	27.2

Commentaire

Les postes à temps plein des sept membres du gouvernement et des Services parlementaires sont réunis dans la rubrique AUT depuis l'exercice 2014.

Aucun changement notable n'est à signaler dans l'effectif des Services du Parlement.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-11 636 750	-10 633 487	-10 046 582	586 905	5.5 %
Revenus	2 743	4 000	9 744	5 744	143.6 %
Solde	-11 634 007	-10 629 487	-10 036 838	592 649	5.6 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	-4 810 422	-4 710 000	-4 433 189	276 811	5.9 %
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-3 059 321	-2 810 302	-2 848 867	-38 565	-1.4 %
305 Cotisations patronales	-891 349	-869 185	-830 272	38 913	4.5 %
309 Autres charges de personnel	-19 172	-55 000	-23 683	31 317	56.9 %
310 Charges de matières et de marchandises	-78 094	-25 000	-111 289	-86 289	-345.2 %
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-2 674	-20 000	-1 676	18 324	91.6 %
313 Prestations de service et honoraires	-1 650 066	-866 000	-546 276	319 724	36.9 %
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	-52 419	-70 000	-49 027	20 973	30.0 %
317 Dédommagements	-15 245	-16 000	-23 710	-7 710	-48.2 %
319 Diverses charges d'exploitation	-91 362	-217 000	-191 840	25 160	11.6 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-759 000	-760 000	-776 173	-16 173	-2.1 %
369 Différentes charges de transfert	-5 000	-15 000	-5 000	10 000	66.7 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-1 214	0	-5 205	-5 205	0.0 %
391 Prestations de service	-201 412	-200 000	-200 375	-375	-0.2 %
Revenus					
425 Recette sur ventes	556	0	1 320	1 320	0.0 %
426 Remboursements	0	0	2 960	2 960	0.0 %
469 Différents revenus de transfert	1 707	4 000	4 984	984	24.6 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	480	0	480	480	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2022

Le compte spécial du Grand Conseil boucle sur un excédent de solde de CHF 0,6 millions. Cette embellie résulte pour l'essentiel de deux postes :

Les jetons de présence versés aux parlementaires ne sont pas totalement épuisés (GC 300). En outre, les prestations de conseil pour le Grand Conseil et les honoraires pour les tiers ne sont pas utilisés dans l'ampleur prévue (GC 313).

Par ailleurs, plusieurs éditions du Journal du Grand Conseil ont pu être traitées au cours de l'année écoulée, de sorte qu'elles ont pu

être versées aux Archives de l'État pour y être archivées durablement. Les coûts supplémentaires ont été comptabilisés dans le GC 310. En outre, la sixième phase du projet « Jeunesse et démocratie » a bénéficié d'une contribution financière.

Les autres fluctuations se situent dans les limites des variations habituelles des affaires.

Priorités de développement

En mars 2022 s'est tenue l'élection du Grand Conseil. Les travaux de préparation ainsi que les tâches organisationnelles qui ont suivi ont été prédominants dans l'activité des Services parlementaires.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente aucune chance ou risque sur le plan financier.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-3 408 080	-4 106 051	-4 017 807	88 244	2.1 %
Revenus	73 700	66 000	121 211	55 211	83.7 %
Solde	-3 334 379	-4 040 051	-3 896 596	143 456	3.6 %
Charges					
300 Autorités, commissions et juges	-1 952 582	-1 958 433	-1 954 332	4 101	0.2 %
305 Cotisations patronales	-470 640	-494 619	-462 116	32 503	6.6 %
306 Prestations de l'employeur	63 399	-571 000	-564 387	6 613	1.2 %
310 Charges de matières et de marchandises	-95	-1 000	0	1 000	100.0 %
317 Dédommagements	-98 948	-115 000	-98 948	16 052	14.0 %
319 Diverses charges d'exploitation	-298 827	-235 000	-254 268	-19 268	-8.2 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-2 000	-2 000	-2 000	0	0.0 %
369 Différentes charges de transfert	-647 907	-729 000	-679 333	49 667	6.8 %
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-480	0	-2 424	-2 424	0.0 %
Revenus					
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	71 152	60 000	111 258	51 258	85.4 %
425 Recette sur ventes	170	4 000	862	-3 138	-78.4 %
469 Différents revenus de transfert	574	1 000	1 636	636	63.6 %
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1 803	1 000	7 455	6 455	645.5 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Modifications par budget 2022

Pour l'année 2022 également, le compte spécial du Conseil-exécutif boucle à un niveau proche des valeurs prévues au budget, étant précisé que la sous-estimation représente CHF 0,2 millions.

En ce qui concerne les frais de personnel, les prestations de l'employeur versées aux assurances sociales et les cotisations d'épargne destinées à la caisse de pension entraînent une baisse des dépenses (GC 306). En revanche, les frais liés à la cérémonie pour l'élection du nouveau conseiller fédéral Albert Rösti apparaissent dans le crédit du Conseil-exécutif, ce qui entraîne un surcoût dans le groupe de comptes 319. Quant à la contribution effective à la

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), elle est inférieure à ce qui avait été inscrit au budget.

Les honoraires octroyés au conseil d'administration et les revenus accessoires des membres du gouvernement (GC 424) ont connu une forte augmentation. En particulier le fait que le directeur de la sécurité préside le conseil de fondation de l'Institut suisse de police, dont le siège est à Neuchâtel, a généré des rentrées supplémentaires.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne présente aucune chance ou risque sur le plan financier.

3 Chancellerie d'Etat (CHA)

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-21.6		1.2

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-19.4	-20.8	-20.4	0.5	2.2 %
Total	-19.4	-20.8	-20.4	0.5	2.2 %

3.3 Priorités de l'exercice

Soutien aux fonctions de direction

La CHE est une prestataire de services à l'interface entre la politique, l'administration et le public. État-major du Conseil-exécutif, elle apporte à ce dernier un soutien global dans l'exercice de ses fonctions et gère la collaboration administrative avec les organes du Grand Conseil.

L'année sous revue a été placée sous le signe du changement de législature. Dans sa nouvelle composition, le Conseil-exécutif a lancé, dès le mois de juin 2022, l'élaboration du programme de législature 2023–2026.

Élections et votations

Le renouvellement général du Grand Conseil, du Conseil-exécutif et du Conseil du Jura bernois a eu lieu le 27 mars 2022. En outre, l'électorat s'est prononcé sur un total de onze objets fédéraux et trois objets cantonaux lors de trois dimanches de votation. Ces scrutins ont été menés à bien sans incidents notables.

Au niveau fédéral, de nouvelles bases légales relatives à la réintroduction du vote électronique sont entrées en vigueur. Certains cantons prévoient de lancer des essais de vote électronique dès 2023. Le canton de Berne réévaluera la décision de suspendre le vote électronique à la lumière de l'expérience dans d'autres cantons.

Communication

Divers projets intitulés conjointement «BE2C» ont été lancés par l'équipe Newsroom de ComBE afin de renforcer la communication directe avec les principaux groupes cibles (population, politique, économie, groupes d'intérêt). Certains de ces projets sont déjà mis en œuvre. Vu la portée toujours plus faible des médias traditionnels, il est de plus en plus important que la communication des autorités et du gouvernement soit structurée selon les principes de la communication intégrée, ce qui implique notamment le recours à des canaux tels qu'Internet, les réseaux sociaux et les lettres d'information.

Au cours de l'année sous revue, le Domaine de la communication en ligne a pu finaliser le projet «newweb@be»: quelque 90 pages Web (dont le portail Internet du canton, mais aussi les sites du Grand Conseil et du Conseil-exécutif) ont été adaptées aux derniers besoins des utilisatrices et utilisateurs et optimisées pour l'accès depuis des appareils mobiles et pour une utilisation facilitée.

Après une interruption de deux ans due à la pandémie du COVID-19, le domaine «relations publiques» a de nouveau assuré une participation active du canton à la Nuit des musées. ComBE a par ailleurs organisé cette année une manifestation supplémentaire: lors de cet événement interactif public intitulé «Les élections: une histoire d'engagement – un coup d'œil dans les coulisses», le canton de Berne et le Forum politique Berne ont tiré un bilan des élections cantonales de renouvellement général. Des discussions, des vidéos et des présentations ont donné un aperçu de l'engagement et du travail nécessaires pour un événement politique d'une telle ampleur.

Archives de l'État

Le programme de gestion des affaires et d'archivage électronique (GAE) s'est achevé avec succès à la fin de l'année sous revue, avec des dépenses nettement inférieures au budget. Le 11 novembre 2022, la Conférence des secrétaires générales et secrétaires généraux a procédé à la réception du projet. L'ensemble des objectifs a été atteint.

Au cours de l'année sous revue, les travaux dans le cadre du projet «Planification des versements sur support analogique», lequel vise l'analyse systématique des dossiers papier existants après l'introduction de la primauté du numérique dans le cadre de BE-GEVER, le recensement du volume des dossiers et la détermination de la valeur archivistique des documents, ont avancé comme prévu. Les travaux sont achevés à la CHA, à la DSSI, à la FIN, à la DIJ et à la DTT, tandis qu'ils ont démarré à la DES et à la DEEE.

Début septembre 2022, un deuxième dépôt externe a pu être mis en service dans la succursale de la Banque cantonale bernoise à Liebefeld. Il offre suffisamment de place pour accueillir tous les documents encore détenus par l'administration ou que celle-ci (en particulier la JUS) produira à l'avenir.

Égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

Dans le cadre de l'exposition «ExceptionnELLES», des stèles représentant des personnalités féminines au parcours exceptionnel dans l'histoire du Jura bernois ont été inaugurées dans différentes communes de la région. Par ailleurs, les nouvelles étapes du parcours à l'Hôtel du gouvernement bernois consacré à l'avancée que représente le suffrage féminin au niveau cantonal ont été présentées au public lors de l'événement «Un autre regard sur l'Hôtel du gouvernement: à la découverte des femmes».

En 2022, les cinq contrôles ponctuels de l'égalité salariale initiés en 2021 ont été menés à bien, et une nouvelle série de contrôles a été lancée. Un plan de mise en œuvre a été élaboré pour les contrôles du respect de l'égalité salariale dans les marchés publics. Il sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre du projet pilote «Werkplatz Égalité», un nombre croissant d'entreprises et d'associations de différents secteurs se mobilisent lors d'ateliers ou au moyen d'articles de blog sur le site. Des échanges de bonnes pratiques sont désormais également organisés auprès d'entreprises hôtes.

Le forum pratique «Familienarbeit als Armutsfalle?» («Les tâches familiales font-elles basculer dans la pauvreté?») attire l'attention sur la diffusion largement insuffisante des informations relatives aux lacunes de prévoyance dues aux interruptions de l'activité professionnelle et aux taux d'occupation très faibles liés aux tâches familiales.

Politique jurassienne

Compte tenu du résultat du vote du 28 mars 2021 de la commune de Moutier sur son appartenance cantonale, le Conseil-exécutif a mis en place un projet intitulé «Avenir Berne romande». Le Conseil-exécutif a pris des décisions et communiqué en novembre 2022 sur la nouvelle organisation de l'administration, de la justice, de la police et des écoles francophones. Un centre administratif sera installé dans les locaux de Tavannes Machines et un bâtiment va être construit pour accueillir un pôle justice et police à Reconvilier. Ces nouveaux sites complèteront le réseau de pôles de compétences implantés à Bienne, Courtelary, La Neuveville, Sonceboz-Sombeval, Tramelan et Saint-Imier, qui seront partiellement réorganisés. Le Grand Conseil sera saisi du dossier en 2023.

Le transfert cantonal de Moutier entraînera des transferts de passifs et d'actifs entre les cantons de Berne et du Jura. Le partage des biens a fait l'objet de négociations entre les deux cantons pendant l'année 2022, en vue d'un concordat pour le transfert de Moutier. Le Grand Conseil sera également saisi du dossier en 2023.

Bilinguisme

Le Conseil-exécutif a fait du développement du bilinguisme l'une des priorités politiques de la législature 2019–2022. Le 18 mai 2022, il a pris connaissance du rapport sur le renforcement du bilinguisme cantonal. Malgré la pandémie de COVID-19, les 26 mesures décidées en 2019 sur la base du rapport d'une commission d'expertes et d'experts présidée par le conseiller aux États Hans Stöckli ont presque toutes pu être mises en œuvre.

Secrétariat à l'administration numérique (SAN)

Lors de la session de printemps 2022, le Grand Conseil a adopté la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1). Celle-ci forme la base pour les mesures relevant de la stratégie «Administration numérique». L'entrée en vigueur de l'ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN; RSB 109.111), élaborée en 2022, est prévue pour le premier semestre 2023, en même temps que celle de la loi.

Depuis 2022, le SAN représente le canton de Berne auprès de l'organe de direction opérationnelle de l'Administration numérique suisse (ANS), la nouvelle organisation faîtière nationale dédiée au pilotage et à la coordination des activités menées par la Confédération, les cantons et les communes en lien avec la transformation numérique. Cet organe sert à l'échange et à la concertation en toute transparence autour de projets nationaux, cantonaux et communaux.

Au cours de l'année sous revue, le SAN a par ailleurs organisé au niveau cantonal un laboratoire d'idées dédié au développement de prestations administratives numériques innovantes. Parmi les 28 idées proposées, quatre ont été retenues pour être traitées lors du laboratoire, après un processus de sélection échelonné. Vu le bilan positif que les participantes et les participants ainsi que le jury ont tiré du laboratoire d'idées, il est prévu d'en organiser de nouvelles éditions au cours des années à venir.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-20 519 950	-21 586 955	-21 435 571	151 385	0.7 %
Revenus	1 239 736	1 008 100	1 221 998	213 898	21.2 %
Solde	-19 280 215	-20 578 855	-20 213 572	365 283	1.8 %
Charges					
30 Charges de personnel	-13 500 153	-13 318 415	-13 370 746	-52 331	-0.4 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-3 993 892	-4 570 500	-4 297 545	272 955	6.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-905 213	-781 040	-806 398	-25 358	-3.2 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-858 955	-1 455 000	-1 600 682	-145 682	-10.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-1 261 737	-1 462 000	-1 360 199	101 801	7.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	702 467	598 500	669 882	71 382	11.9 %
43 Revenus divers	85	0	19	19	0.0 %
44 Revenus financiers	37 077	86 000	73 680	-12 320	-14.3 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	277 452	107 000	250 604	143 604	134.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	222 654	216 600	227 813	11 213	5.2 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport au budget sont expliqués dans le commentaire relatif au groupe de produits « Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-364 254	-193 000	-154 876	38 124	19.8 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-364 254	-193 000	-154 876	38 124	19.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-12 079	-77 000	-127 076	-50 076	-65.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-352 176	-116 000	-27 800	88 200	76.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

L'année sous revue a vu la mise en œuvre de la motion 304–2020 Schneider (Biel/Bienne, UDC) « Transmission vidéo des débats au Grand Conseil » avec l'installation dans la salle du Grand conseil d'un système de caméra moderne.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

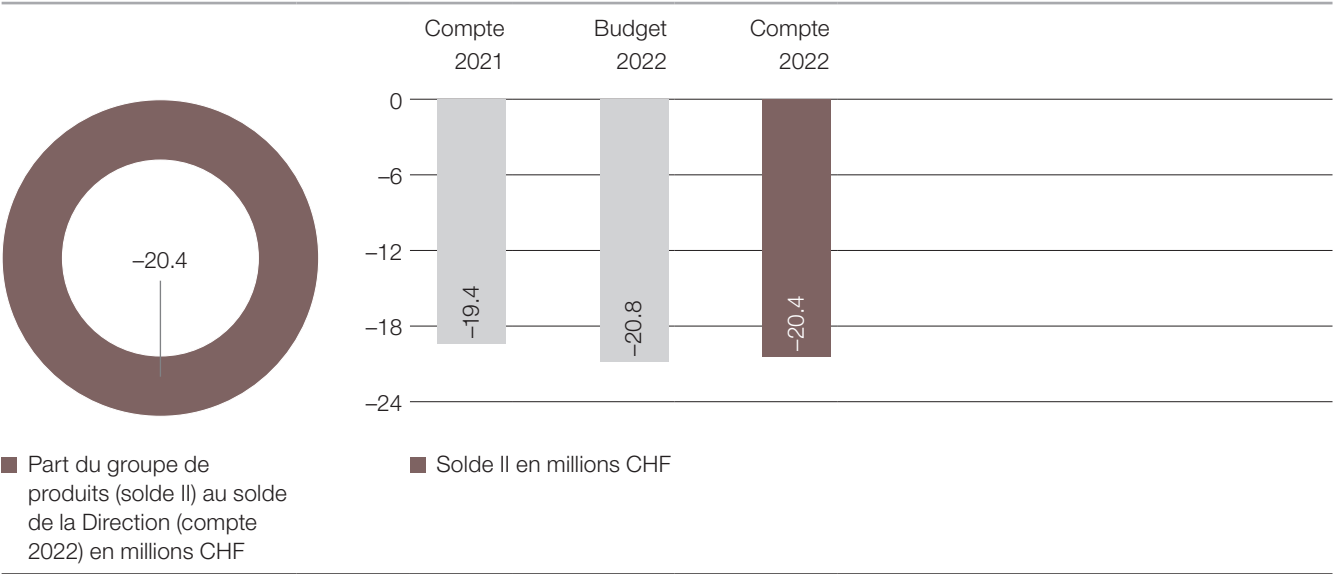
2018	2019	2020	2021	2022
75.6	77.1	80.8	83.4	80.3

Commentaire

Les effectifs de la CHA ont diminué du fait de l'arrivée à terme de certains postes à durée déterminée, créés pour faire face à la pandémie de COVID-19, notamment dans le domaine de la communication.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Description

La CHA sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA; RSB 152.211]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC; RSB 151.21]), et accomplit les tâches décrites à l'art. 95, alinéa 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'art. 95, alinéa 4 LGC en relation avec l'art. 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC; RSB 151.211);
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries;
- elle représente le canton de Berne au sein de l'association «Forum politique Berne» et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	962 198	901 100	971 376	70 276	7.8 %
(-) Frais de personnel	-13 500 156	-13 318 418	-13 370 751	-52 333	-0.4 %
(-) Coûts matériels	-5 839 059	-6 852 498	-6 636 124	216 373	3.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 077 163	-1 019 281	-947 375	71 907	7.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-19 454 180	-20 289 097	-19 982 874	306 222	1.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	274 466	100 000	241 642	141 642	141.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-259 455	-635 000	-622 182	12 818	2.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 986	7 000	8 962	1 962	28.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-19 436 183	-20 817 097	-20 354 453	462 644	2.2 %
(+)/(-) Régularisations	155 968	238 241	140 881	-97 361	-40.9 %
Solde III (comptabilité financière)	-19 280 215	-20 578 855	-20 213 572	365 283	1.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Communication et relations extérieures	-4 954 832	-4 681 635	-4 508 279	173 356	3.7 %
Archives	-4 004 298	-4 107 930	-4 091 316	16 614	0.4 %
Egalité	-668 906	-694 432	-645 098	49 334	7.1 %
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	-3 168 381	-2 703 286	-2 800 309	-97 023	-3.6 %
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	-6 657 763	-7 300 926	-7 220 093	80 833	1.1 %
Administration numérique	0	-800 888	-717 779	83 109	10.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Par rapport au budget 2022, le solde I du groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil » présente une amélioration de CHF 0,3 millions dans les comptes annuels 2022.

Les écarts sont essentiellement dus à des charges moins élevées dans le domaine des prestations de tiers et de conseil, ainsi qu'à des dépenses pour les licences moins élevées (CHF 0,1 mio. chacune) en ce qui concerne les frais de matériel.

La baisse de la facturation des prestations TIC de base a permis d'affecter des moyens supplémentaires à la promotion du bilinguisme.

En outre, il a fallu renforcer le personnel par le biais de contrats à durée déterminée supplémentaires, ce qui explique le dépassement des frais de personnel.

D'autre part, les recettes affichent une augmentation dans le domaine des émoluments pour les actes officiels (légalisations).

Priorités de développement

La CHA est grandement sollicitée au sein du projet « Avenir Berne romande » afin de mettre en œuvre le changement de canton de la commune de Moutier à l'horizon 2026. Au cours de l'année sous revue, les préparatifs ont notamment porté sur le concordat avec le canton du Jura et sur les nécessaires modifications de la Constitution du canton de Berne et de la législation. En collaboration étroite avec les Directions, le canton a par ailleurs préparé la réorganisation de l'Administration cantonale francophone et des écoles cantonales francophones dans le Jura bernois et initié la réalisation des mesures en question. Les affaires correspondantes seront soumises au Grand Conseil pour décision courant 2023.

Le 27 mars 2022 a eu lieu le renouvellement général du Grand Conseil, du Conseil-exécutif et du Conseil du Jura bernois. Au début de la nouvelle législature, la CHA a coordonné l'élaboration du programme gouvernemental (programme de législation).

Le programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE) a été achevé avec succès fin 2022, au terme d'une dizaine d'années de travail. Toutes les Directions et la CHA ont été dotées du même système GEVER couvrant plus de 7000 postes de travail, et les conditions organisationnelles pour l'exploitation et une évolution future ont été mises en place.

Chances et risques

La mise en œuvre du projet «Avenir Berne romande» va de pair avec la construction d'un nouveau centre administratif à Tavannes et d'un nouveau bâtiment pour le tribunal régional, le Ministère public et la police cantonale à Reconvilier. La planification et la réalisation de ces deux projets doivent intervenir dans des délais très serrés, ce qui implique une mobilisation importante de ressources financières et humaines.

Avec l'adoption de la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1), la transformation numérique prend un caractère obligatoire. Les attentes des Directions mais aussi des

communes vis-à-vis du Secrétariat à l'administration numérique augmentent.

Le Grand Conseil a adopté la révision partielle de la loi du 2^{ème} novembre 1993 sur l'information du public (LI; RSB 107.1). La Chancellerie d'Etat est appelée à mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la loi relatives au soutien indirect aux médias, un accès facilité de la population aux informations du gouvernement et des autorités, ainsi que des mesures visant à renforcer la formation politique. De tels projets nécessiteront des moyens financiers.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 215	2 029
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	273	253
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	314	300
Nombre de légalisations	16 425	14 756
CAC fournitures et imprimés: chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	1 771 362	2 664 896
Nombre de communiqués de presse	631	469
Nombre de conférences de presse	54	44
Nombre de consultations du portail www.be.ch	2 505 642	1 008 283
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	1 638	929
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	1 820 042	605 911
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	140	135
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	132	119
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	132	112
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	2 248	2 276
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	214 336	367 374
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	186 890	192 207
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	127 623	109 016
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	2 977	1 671

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	-21.4		7.0
Assurance-chômage	-20.9		1.3
Développement et surveillance économique	-91.3		45.2
Forêt et dangers naturels	-59.0		27.5
Agriculture	-61.2		27.9
Nature	-38.0		11.0
Environnement et énergie	-84.8		56.4
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.8		1.9
Affaires vétérinaires	-10.7		5.1

4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-12.0	-15.9	-14.3	1.5	9.5 %
Assurance-chômage	-19.6	-21.0	-19.6	1.5	7.0 %
Développement et surveillance économique	-92.9	-40.4	-46.0	-5.6	-13.9 %
Forêt et dangers naturels	-32.4	-35.8	-31.5	4.3	12.1 %
Agriculture	-37.1	-41.0	-33.4	7.7	18.7 %
Nature	-25.8	-29.9	-27.1	2.9	9.5 %
Environnement et énergie	-22.7	-30.4	-28.4	2.0	6.5 %
Protection des consommateurs et de l'environnement	-9.7	-9.9	-9.9	0.0	0.1 %
Affaires vétérinaires	-6.2	-7.7	-5.7	2.0	26.5 %
Total	-258.4	-232.1	-215.8	16.3	7.0 %

4.3 Priorités de l'exercice

Au cours de l'exercice sous revue, la DEEE a pu clore l'ensemble des procédures de décision liées au programme d'aide aux cas de rigueur 2021 et rendre des décisions initiales dans tous les cas relevant du programme de 2022. Dans le même temps, la conception et l'organisation du suivi à effectuer sur le programme d'aide ces prochaines années ont été entamées. Le temps consacré aux affaires courantes usuelles (aide individuelle aux entreprises, politique régionale, promotion de l'innovation) est revenu à un niveau significativement plus élevé que celui de l'an dernier et presque à celui d'avant la pandémie de COVID-19. L'octroi de permis de travail aux bénéficiaires du statut de protection «S» est devenu prioritaire cette année. Quant aux annonces de détachement de personnel, elles ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie de COVID-19.

La situation au sein de l'assurance-chômage s'est détendue à mesure que l'année avançait : le nombre de préavis et de décomptes liés à la réduction de l'horaire de travail (RHT), qui avait explosé en raison de la pandémie de COVID-19, a reculé et est quasiment revenu à la normale. Suite à un arrêt du Tribunal fédéral permettant le paiement rétroactif de l'indemnité RHT pour la part de salaire correspondant aux jours de vacances et aux jours fériés en lien avec la législation relative de la pandémie de COVID-19, la Caisse de chômage a encore reçu quelque 5500 décomptes établis à titre rétroactif. Par ailleurs, le nombre de personnes au chômage a fortement diminué et s'est stabilisé à un niveau exceptionnellement bas.

Les débats au Grand Conseil à propos de la modification de la loi du 16. novembre 1989 sur la protection de l'air (LPAir; RS 823.1) visant à libéraliser le contrôle des chauffages ainsi que l'entrée en vigueur de la loi cantonale du 15 mai 2011 sur l'énergie révisée sur l'énergie (LCEn; RSB 741.1) et de l'ordonnance cantonale du 26 octobre 2011 sur l'énergie (OCEn; RSB 741.111) afférente au 1^{er} janvier 2023 ont constitué d'autres temps forts de l'année écoulée. Le programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables a permis d'allouer des subventions pour un total avoisinant CHF 81,0 millions. La DEEE a aussi siégé à l'état-major spécial chargé de préparer les mesures à prendre avec les acteurs et actrices économiques pour faire face à la menace de pénurie d'énergie.

La révision de la stratégie cantonale pour les améliorations structurelles, la révision partielle de l'ordonnance du 26 février 2003 sur la protection de la faune sauvage (OPFS; RSB 922.63) ainsi que la mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité et du train d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable créent des conditions favorables à la diversification de l'agriculture selon les régions et à la protection de la nature. L'agriculture et les poissons ont particulièrement souffert de la longue période de chaleur et de sécheresse de cet été. Des mesures d'urgence ont été mises en place, tandis que des mesures d'adaptation sur le long terme ont été étudiées. Le changement climatique représente un défi de taille pour l'agriculture et la nature.

La garantie des fonctions de la forêt et la protection contre les dangers naturels restent des préoccupations centrales. Un plan forestier a été élaboré pour la région Seeland-Biel/Bienne. Office des forêts et des dangers naturels (OFDN) a organisé un concours d'innovation qui a récompensé des projets visant à rendre la forêt résistante au changement climatique. Le développement de la gestion des risques en haute-montagne a été poursuivi. L'adaptation de la loi en vue de transformer l'Entreprise Forêts domaniales en société anonyme a été mise en consultation à la fin de l'année 2022.

Outre l'exécution dans le domaine des affaires vétérinaires publiques, l'Office des affaires vétérinaires a axé son activité sur la réorganisation des contrôles décentralisés, le passage au numérique pour certaines procédures spécialisées, l'application de la stratégie Antibiorésistance Suisse dans le domaine de la médecine vétérinaire ainsi que sur la prévention des épizooties OVET.

Durant l'année sous revue, le Laboratoire cantonal a encore une fois vérifié l'application de la législation sur les denrées alimentaires au moyen d'inspections effectuées en fonction des risques dans des entreprises et sur la base de prélèvements d'échantillons. Les méthodes employées ont pu être affinées dans plusieurs domaines d'analyses. Le Laboratoire a aussi contrôlé les nouvelles réglementations applicables à la remise de produits phytosanitaires et publié des formulaires liés à la prévention des accidents majeurs qui ont grandement simplifié les démarches à effectuer par les entreprises en la matière.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 388 796 807	-940 174 808	-962 419 272	-22 244 464	-2.4 %
Revenus	1 138 710 114	720 677 121	751 458 684	30 781 563	4.3 %
Solde	-250 086 693	-219 497 686	-210 960 587	8 537 099	3.9 %
Charges					
30 Charges de personnel	-116 309 063	-116 633 519	-114 590 111	2 043 408	1.8 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-33 553 692	-41 429 271	-33 225 922	8 203 349	19.8 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 138 972	-3 993 547	-3 095 556	897 992	22.5 %
34 Charges financières	-21 347	-4 900	-20 935	-16 035	-327.2 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 843 029	-760 800	-1 453 471	-692 671	-91.0 %
36 Charges de transfert	-657 345 725	-203 539 099	-234 479 121	-30 940 022	-15.2 %
37 Subventions à redistribuer	-558 262 201	-553 900 000	-559 461 330	-5 561 330	-1.0 %
38 Charges extraordinaires	0	-50 000	-160 000	-110 000	-220.0 %
39 Imputations internes	-18 322 778	-19 863 672	-15 932 827	3 930 845	19.8 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	4 809 414	4 692 500	4 373 409	-319 091	-6.8 %
42 Taxes	32 717 031	31 391 097	35 236 070	3 844 973	12.2 %
43 Revenus divers	60 010	480 400	195 638	-284 762	-59.3 %
44 Revenus financiers	200 292	118 000	1 780 747	1 662 747	1 409.1 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	402 245	491 374	393 723	-97 650	-19.9 %
46 Revenus de transfert	510 659 539	97 407 128	119 246 000	21 838 871	22.4 %
47 Subventions à redistribuer	558 262 201	553 900 000	559 461 330	5 561 330	1.0 %
48 Revenus extraordinaires	1 367 311	165 600	804 360	638 760	385.7 %
49 Imputations internes	30 232 071	32 031 022	29 967 407	-2 063 615	-6.4 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2022 est inférieur de CHF 8,5 millions à la valeur budgétée.

Les frais de personnel ont été inférieurs d'environ CHF 2,0 millions en raison du nombre plus bas d'équivalents pleins temps.

Les frais matériels sont inférieurs de CHF 8,2 millions au budget puisque moins d'événements et de projets que prévu ont pu être réalisés du fait de la pandémie de COVID-19.

Dans leur ensemble, les charges de transfert ont été supérieures d'environ CHF 30,9 millions au budget 2022, principalement en raison des mesures de soutien accordées aux entreprises au titre la pandémie de COVID-19.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-23 338 949	-37 435 636	-23 686 197	13 749 439	36.7 %
Recettes	14 148 306	20 579 790	20 348 780	-231 010	-1.1 %
Solde	-9 190 643	-16 855 846	-3 337 417	13 518 429	80.2 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-1 476 765	-2 974 726	-2 355 675	619 051	20.8 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-945 887	-2 820 910	-1 946 005	874 905	31.0 %
54 Prêts	-13 178 454	-22 500 000	-15 908 855	6 591 145	29.3 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-7 737 842	-9 140 000	-3 475 663	5 664 337	62.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	56 887	0	34 165	34 165	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	171 457	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	1 710 369	2 469 136	2 343 438	-125 698	-5.1 %
64 Remboursement de prêts	12 209 594	17 500 000	17 971 177	471 177	2.7 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	610 654	0	-610 654	-100.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2022 est inférieur de CHF 13,5 millions au budget 2022.

Les prêts, subventions d'investissement et subventions ont été inférieurs de CHF 12,3 millions au total aux prévisions car dans les secteurs de la promotion économique, du tourisme et du développement régional, les dépenses d'investissement ont été nettement

plus basses que prévu. Les subventions d'investissement dépendent de l'état d'avancement des projets.

Suite à des optimisations des systèmes informatiques et au report de certains ajustements sur ces derniers, les immobilisations incorporelles sont inférieures de CHF 0,9 million au budget 2022.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

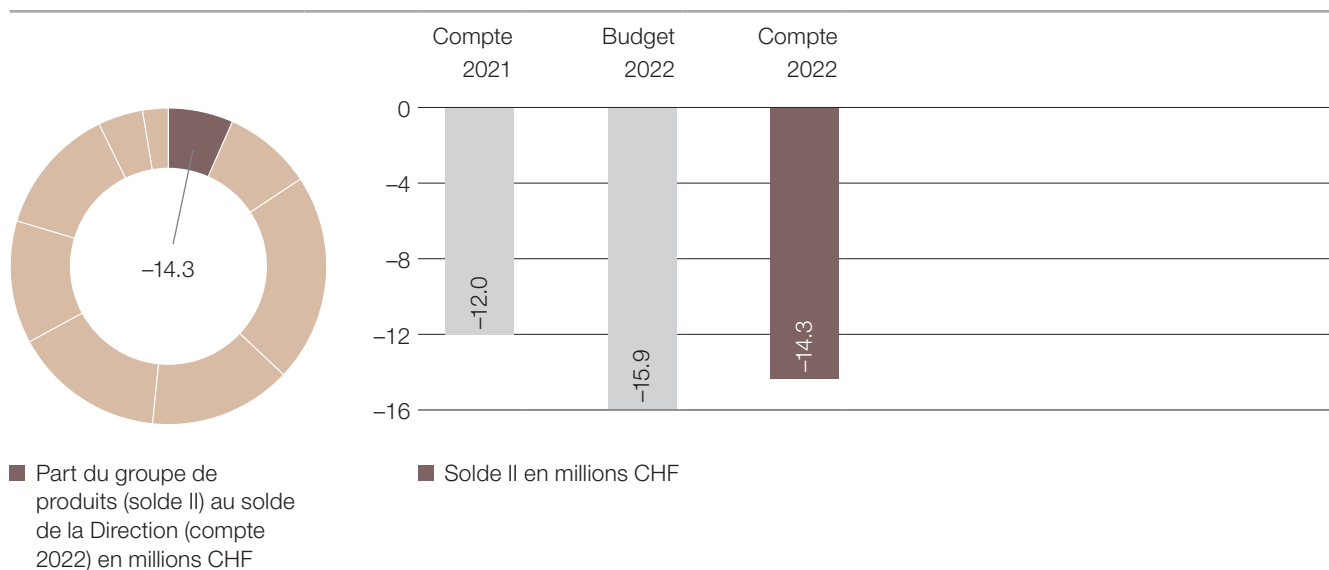
2018	2019	2020	2021	2022
671.9	670.3	752.4	771.2	772.6

Commentaire

En 2022, les effectifs de la Direction sans CCh sont restés au niveau de l'année précédente (+1.4 EPT/+0,2%). Les changements intervenus dans les différents offices se sont équilibrés entre eux.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la DEEE ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles.

Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sistem-insel SA, Wyss Academy for Nature, SCDH AG).

Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines de l'informatique, du droit, des finances, des ressources humaines, de la communication et de la traduction. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	7 179 264	9 268 442	6 860 467	-2 407 975	-26.0%
(-) Frais de personnel	-8 622 482	-11 911 719	-12 158 101	-246 382	-2.1%
(-) Coûts matériels	-8 110 931	-9 839 971	-6 707 453	3 132 518	31.8%
(-) Intérêts et amortissements standard	-58 968	-92 043	-81 022	11 021	12.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-9 613 116	-12 575 292	-12 086 110	489 182	3.9%
(+) Recettes des subventions cantonales	197 600	167 800	144 000	-23 800	-14.2%
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 538 657	-3 455 000	-2 412 523	1 042 477	30.2%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 574	2 099	5 088	2 989	142.4%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-11 952 599	-15 860 393	-14 349 545	1 510 847	9.5%
(+)/(-) Régularisations	3 608	14 941	6 878	-8 063	-54.0%
Solde III (comptabilité financière)	-11 948 991	-15 845 452	-14 342 668	1 502 784	9.5%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-6 023 117	-8 941 610	-7 054 786	1 886 823	21.1 %
Prestations de services juridiques	-2 013 200	-1 910 533	-2 397 706	-487 174	-25.5 %
Prestations de services informatiques	-1 576 800	-1 723 149	-2 633 617	-910 468	-52.8 %
Assurance immobilière Berne	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I du groupe de produits «Soutien aux fonctions de direction» porté au compte 2022 est inférieur d'environ CHF 0,5 million au montant budgété pour 2022.

Les écarts constatés aux postes des recettes et des frais matériels résultent essentiellement du recours moins important que prévu aux prestations informatiques de base.

Les prestations de l'AIB pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant des subventions cantonales était inférieur aux prévisions budgétaires 2022.

Priorités de développement

La DEEE représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que comme centre politique de la Suisse.

Elle dirige la Task Force Médecine Berne, qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

Elle est par ailleurs responsable de la participation du canton à BKW SA et à l'AIB, et dirige des projets et des organes revêtant une dimension stratégique pour le canton (p. ex. la Wyss Academy for Nature de l'Université de Berne, sitem-insel et le Swiss Center for Design and Health).

Au niveau administratif, toutes ces activités sont assumées par le Secrétariat général de la DEEE.

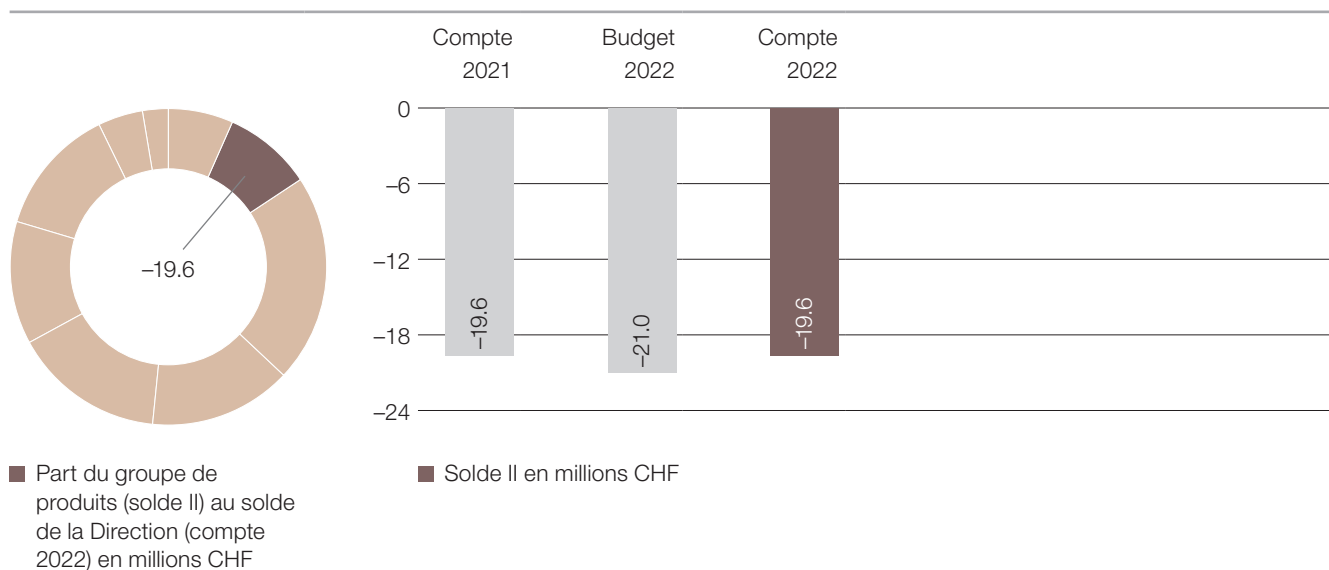
Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	139	111
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	58	66
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la CHA	198	204
Nombre de recours déposés	115	108
Nombre de recours réglés	73	94
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de la DEEE	1 603	1 650
Subventions annuelles (en mio CHF) versées à l'AIB pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/ABC-Barrage et sauvetage personnel)	2	2

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI; RS 837.0), la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services (LSE; RS 823.11) et certaines parties de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage (CCh).

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeuses et demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Chaque année, 140 000 entretiens de conseil sont menés dans le cadre des ORP. Le respect des conventions conclues avec les personnes inscrites à l'ORP est contrôlé et, au besoin, des sanctions sont prises à leur encontre. Le Service de l'emploi est chargé d'acquiescer et de proposer des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) pour un montant annuel de quelque CHF 56,2 millions. Il veille

en outre à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail. Présente sur plusieurs sites, la CCh du canton de Berne examine les conditions dont dépend le droit aux prestations de l'assurance-chômage et alloue les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur. Elle verse ainsi chaque année des indemnités de chômage pour un montant d'environ CHF 300,0 millions (en 2022 : CHF 280,0 mio).

Les produits «Service de l'emploi (ORP)» et «Caisse de chômage du canton de Berne (CCh)» sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit «Assurance-chômage – mesures cantonales» comprend d'une part des mesures mises en place à l'initiative du canton et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral et consacrée à l'exécution de l'assurance-chômage.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	0	0	0	0	0.0 %
(-) Frais de personnel	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts matériels	-29 229	-167 279	-29 236	138 043	82.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-29 229	-167 279	-29 236	138 043	82.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 300 000	1 300 000	1 300 000	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-20 909 268	-22 150 000	-20 821 442	1 328 558	6.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-19 638 497	-21 017 279	-19 550 678	1 466 601	7.0 %
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-19 638 497	-21 017 279	-19 550 678	1 466 601	7.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Service d'emploi (ORP)	0	0	0	0	0.0 %
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	0	0	0	0	0.0 %
Assurance-chômage – mesures cantonales	-29 229	-167 279	-29 236	138 043	82.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

En 2022, le taux de chômage moyen était de 1,7 pour cent dans le canton de Berne (contre 2,4 % l'année précédente; Suisse 2,2 % contre 3,0 % l'année précédente). Suite à la franche embellie observée sur le marché du travail en 2021, le taux de chômage a continué de baisser en 2022, atteignant son niveau le plus bas en septembre et en octobre. Il s'est ensuite maintenu à un niveau exceptionnellement bas jusqu'à la fin de l'année.

Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » relève du groupe de produits « Assurance-chômage ». Il comprend d'un côté

la part cantonale prescrite par la législation fédérale pour l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, et de l'autre les mesures prises en complément par le canton dans ce cadre (p. ex. cours et programmes pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage).

Le canton n'exerce aucune influence sur les subventions allouées en vue de l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, qui sont inférieures d'environ CHF 1,3 million au montant budgété.

Priorités de développement

Le recours à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) a permis au canton de Berne aussi d'éviter des fermetures d'entreprises et des licenciements collectifs. Suite à un arrêt du Tribunal fédéral sur les RHT, les employeuses et employeurs ont pu procéder au décompte rétroactif de l'indemnité RHT pour la part

de salaire de leurs employées et employés correspondant aux jours de vacances et aux jours fériés. Fin 2022, le service concerné avait reçu quelque 5500 décomptes établis rétroactivement à ce titre. Le recul significatif du chômage a entraîné une réduction de l'effectif au sein de l'Office de l'assurance-chômage (OAL).

Chances et risques

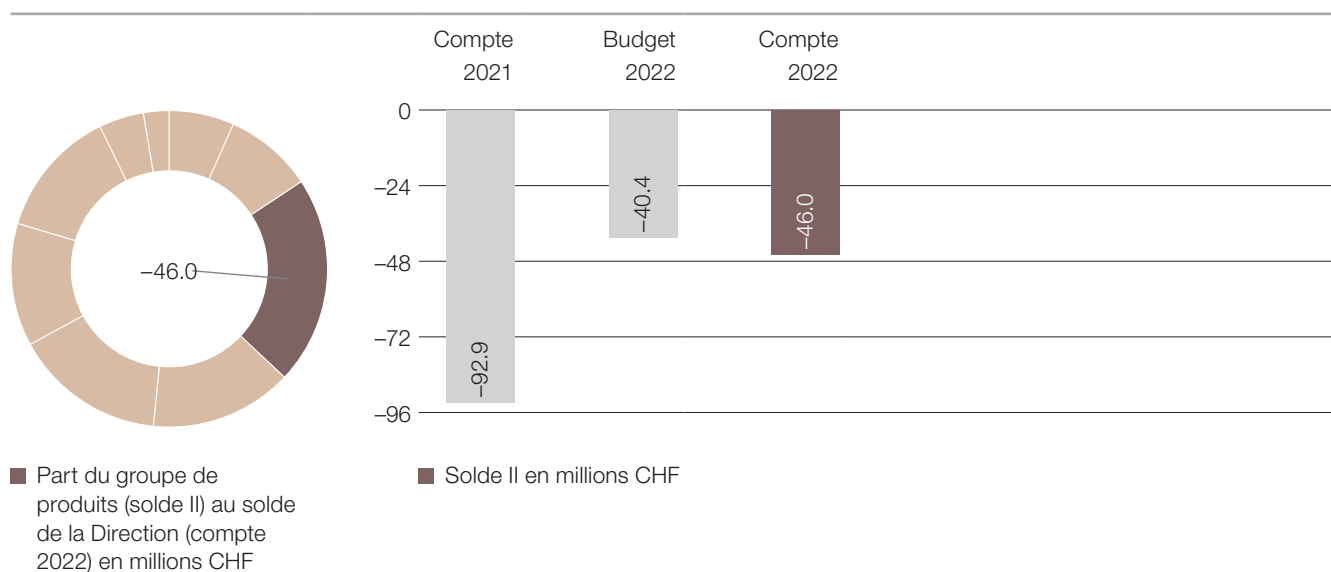
Le montant de la contribution cantonale allouée à l'application des dispositions de l'assurance-chômage dépend du développement de la masse salariale à l'échelle nationale et de la part cantonale

dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. Ce montant peut donc varier sans que le canton puisse l'influencer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	21 369	15 630
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	170 000	140 000
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	362 441	301 191
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en mio CHF)	400	280

4.7.3 Développement et surveillance économique



Description

Les activités effectuées dans ce groupe de produits visent à renforcer le potentiel économique du canton de Berne, la compétitivité de ses entreprises et sa capacité à innover au moyen d'un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Il a également pour objectif d'aider les différentes régions à exploiter leurs potentiels. Dans le secteur du tourisme, il s'agit de renforcer la compétitivité au sein des régions de montagne et des zones rurales et d'y encourager le développement de projets et d'offres innovants axés sur l'industrie.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels, au respect de la durée du travail et du repos, à la lutte contre le travail au noir, aux mesures d'accompagnement pour le détachement de travailleurs étrangers ainsi qu'aux poids et mesures. Les dispositions cantonales régissent quant à elles notamment l'hôtellerie et la restauration, la vente d'alcool et les heures d'ouverture des magasins. Ce groupe de produits englobe également le bureau de contrôle des chronomètres, situé à Bienne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	8 727 075	6 560 606	8 025 779	1 465 173	22.3 %
(-) Frais de personnel	-16 368 328	-14 739 258	-14 961 892	-222 635	-1.5 %
(-) Coûts matériels	-4 892 145	-4 802 575	-3 413 707	1 388 868	28.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 652 716	-2 489 953	-1 608 753	881 199	35.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-14 186 114	-15 471 179	-11 958 573	3 512 606	22.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	432 561 909	-89 346	36 829 678	36 919 024	41 321.4 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-511 551 577	-25 001 650	-71 280 736	-46 279 086	-185.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	238 487	135 845	378 623	242 778	178.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-92 937 296	-40 426 330	-46 031 008	-5 604 678	-13.9 %
(+)(-) Régularisations	4 618 166	6 299 490	2 093 914	-4 205 576	-66.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-88 319 129	-34 126 840	-43 937 094	-9 810 254	-28.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Promotion économique	-8 640 222	-7 357 266	-7 710 225	-352 959	-4.8 %
Tourisme et développement régional	-3 189 827	-4 377 920	-3 057 856	1 320 064	30.2 %
Surveillance du travail et du marché	-2 869 852	-3 789 929	-2 298 947	1 490 982	39.3 %
Contrôle des chronomètres	513 787	53 936	1 108 455	1 054 518	1 955.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

La gestion de la pandémie de COVID-19 a encore dominé les affaires courantes durant l'année écoulée. Une partie importante des ressources en personnel ont été affectées à l'exécution du programme d'aide aux cas de rigueur ainsi qu'aux préparatifs de son suivi. Par conséquent, des projets liés à la numérisation et à d'autres thèmes ont dû être reportés. Par ailleurs, une hausse des rentrées enregistrées par le produit « Surveillance du travail et du marché » ainsi que l'accroissement de l'activité de production du Contrôle des chronomètres ont permis au solde I d'afficher une amélioration par rapport au budget.

Subventions allouées aux cas de rigueur liés à la pandémie de COVID-19: la clé de financement de l'aide aux cas de rigueur destinée aux entreprises générant jusqu'à CHF 5,0 millions de chiffre d'affaires prévoit une prise en charge à hauteur de 30,0 pour cent par le canton et de 70,0 pour cent par la Confédération. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse CHF 5,0 millions, la Confédération prend en charge la totalité des subventions. Aucun montant n'a été budgété pour les aides aux cas de rigueur. Les subventions cantonales nettes s'élèvent à CHF 6,6 millions. À cette somme s'ajoute un montant de CHF 1,4 million destiné au marketing touristique dans le canton de Berne afin de compenser des pertes de revenus et de favoriser une reprise rapide après la pandémie de COVID-19.

Priorités de développement

Le renforcement général du site économique bernois, la mise en œuvre de la stratégie économique 2025, l'adaptation de la stratégie d'encouragement appliquée par « berninvest » ainsi que la consolidation de la participation à des activités intercantionales, notamment menées avec la Suisse romande, constituent toujours les priorités de ce groupe de produits.

Au cours des années à venir, l'accent sera mis sur les objectifs et projets énoncés dans le programme gouvernemental de législature 2023–2026 afin de renforcer l'attractivité du canton de Berne en tant que pôle d'innovation et d'investissement ainsi que de créer les conditions générales propices au développement durable.

Le concept d'économie durable fait peu à peu son chemin dans la conscience de la population et des acteurs et actrices de l'économie. La Promotion économique soutient d'ailleurs par des subventions de financement et des conseils les entreprises souhaitant adopter des modèles d'affaires circulaires. Ce faisant, elle renforce la collaboration avec d'autres offices et Directions. De plus, elle complète de manière ciblée l'éventail de ses activités en mettant en place des plateformes de prestations destinées aux PME du canton de Berne notamment.

Chances et risques

Globalement, les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 se sont révélées plus limitées que prévu. Les ralentissements à nouveau subis par les chaînes d'approvisionnement sous l'effet de la nouvelle politique de la Chine en matière de la pandémie de COVID-19 ne devraient pas perdurer.

Le recul abrupt du chômage après l'augmentation observée au cours de la pandémie de COVID-19 démontre clairement que l'offre de travail est très restreinte. Cette pénurie, non plus de spécialistes

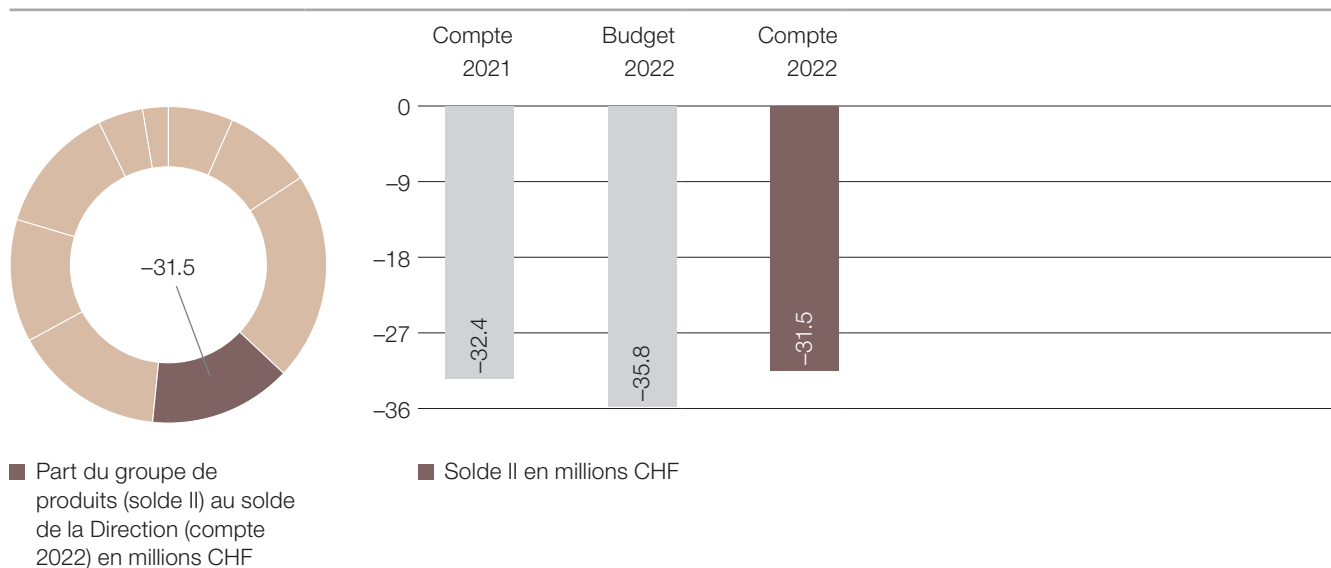
uniquement mais désormais de main-d'œuvre en général, ne devrait pas se résorber ces prochaines années au vu des tendances démographiques identifiées. Cette offre limitée constituera un obstacle majeur dans les perspectives d'évolution de l'économie.

En dépit du fait que l'inflation devrait avoir tendance à se résorber, son impact sur l'économie devrait être notable en raison de la pression exercée sur la consommation au niveau national.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	115	125
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	1 817	2 528
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail	285	516
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (LDét; RS 823.20)	45 645	48 244
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	2 492	4 167
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	946 000	1 038 176

4.7.4 Forêt et dangers naturels



Description

La protection des forêts doit garantir la conservation de l'étendue et la qualité de ces dernières. Les intérêts publics à la forêt sont satisfaits par sa protection et par la promotion ciblée de son développement durable. L'économie forestière est renforcée par des mesures adaptées.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels suivants : avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements ainsi que glissements de terrain, érosion et affaissement.

Les forêts domaniales sont exploitées de manière durable, selon des principes entrepreneuriaux.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	15 507 128	13 268 800	15 856 432	2 587 632	19.5 %
(-) Frais de personnel	-20 118 077	-20 043 201	-18 926 230	1 116 971	5.6 %
(-) Coûts matériels	-10 942 332	-11 397 522	-11 023 183	374 339	3.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-476 278	-590 418	-466 386	124 033	21.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-16 029 560	-18 762 342	-14 559 367	4 202 975	22.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	11 009 750	13 481 500	11 641 090	-1 840 410	-13.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-27 343 053	-30 512 500	-28 550 574	1 961 926	6.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 757	8 000	13 740	5 740	71.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-32 358 106	-35 785 342	-31 455 111	4 330 231	12.1 %
(+)/(-) Régularisations	733 195	1 218 257	853 268	-364 989	-30.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-31 624 911	-34 567 085	-30 601 843	3 965 242	11.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Entreprise Forêts domaniales	1 142 480	-1 081 894	1 846 139	2 928 033	270.6 %
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-2 199 523	-2 802 874	-2 147 183	655 692	23.4 %
Conservation de la forêt et économie forestière	-14 972 518	-14 877 574	-14 258 323	619 250	4.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I du groupe de produits affiche une amélioration de CHF 4,2 millions (22,4 %) par rapport au montant budgété, qui s'explique aux deux tiers (CHF 2,9 mio) par les bons résultats d'exploitation dégagés par l'Entreprise Forêts domaniales (CHF 1,8 mio, soit CHF 0,7 mio de plus que l'année précédente). Les deux autres produits « Conservation de la forêt et économie forestière » et « Gestion des risques liés aux dangers naturels » affichent aussi une amélioration par rapport aux prévisions. Globalement, les coûts sont inférieurs de 5 pour cent (CHF 1,6 mio) et les recettes supérieures de 19,5 pour cent (CHF 2,6 mio) aux montants budgétés respectifs. Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 1,1 million aux prévisions en raison de gains de rotation et de postes restés

vacants. La hausse des recettes dégagées par l'Entreprise Forêts domaniales découle du produit des ventes de bois et de la forte demande en cours de bûcheronnage.

Le solde II est supérieur de CHF 4,3 millions (12,1 %) au budget. Le solde des subventions cantonales (nettes) correspond à peu de choses près au budget (99,3 %). En dépit d'un été 2022 très chaud et très sec, les dommages causés par la sécheresse et les bostryches sont restés dans la moyenne. Les efforts de lutte ont été soutenus par les conditions humides de l'an passé et les précipitations en automne.

Priorités de développement

L'OFDN a posé les bases de la transition numérique au sein du Service forestier en adoptant une stratégie et un plan de route pour sa mise en œuvre.

Le changement climatique est source de défis complexes pour l'adaptation de la forêt bernoise et requiert d'améliorer les bases pour y répondre. Le projet « Changement climatique-Forêt » (KliWa) s'y attelle et encourage dans le même temps la capacité de l'économie forestière à prendre les mesures nécessaires en forêt. À cet effet, il est primordial de disposer d'entreprises forestières performantes et de pouvoir écouler le bois produit. Le projet « Biodiversité en forêt 2030 », destiné à développer et optimiser les mesures de promotion de la biodiversité en forêt, a été mené à bien. Le programme d'encouragement correspondant doit désormais être financé et réalisé. Il met en avant l'importance de la biodiversité pour garantir que la forêt soit en bonne santé, diversifiée et capable de s'adapter aux changements.

L'évolution du mouvement de terrain au « Spitze Stei », sur les hauteurs de Kandersteg, continue d'être étroitement surveillée. D'une manière générale, il ressort que les couches de dégel dans le pergélisol ont atteint un niveau de profondeur record au cours de l'hiver 2022/23 suite aux températures estivales élevées. Les conditions de sécheresse de l'année sous revue ont aussi favorisé les incendies de forêts, bien plus nombreux que l'année passée. L'incendie qui s'est déclaré en mars 2022 à Meiringen est le plus grave qui soit survenu dans le canton de Berne depuis plus de dix ans.

Le bon résultat obtenu par l'Entreprise Forêts domaniales démontre qu'elle exploite son potentiel opérationnel en tant qu'entreprise forestière au sein de l'administration. Elle finance ainsi également les coûts des préparatifs pour sa transformation en société anonyme, qui lui permettra de continuer à assurer une exploitation durable et l'entretien des forêts domaniales avec des moyens limités.

Chances et risques

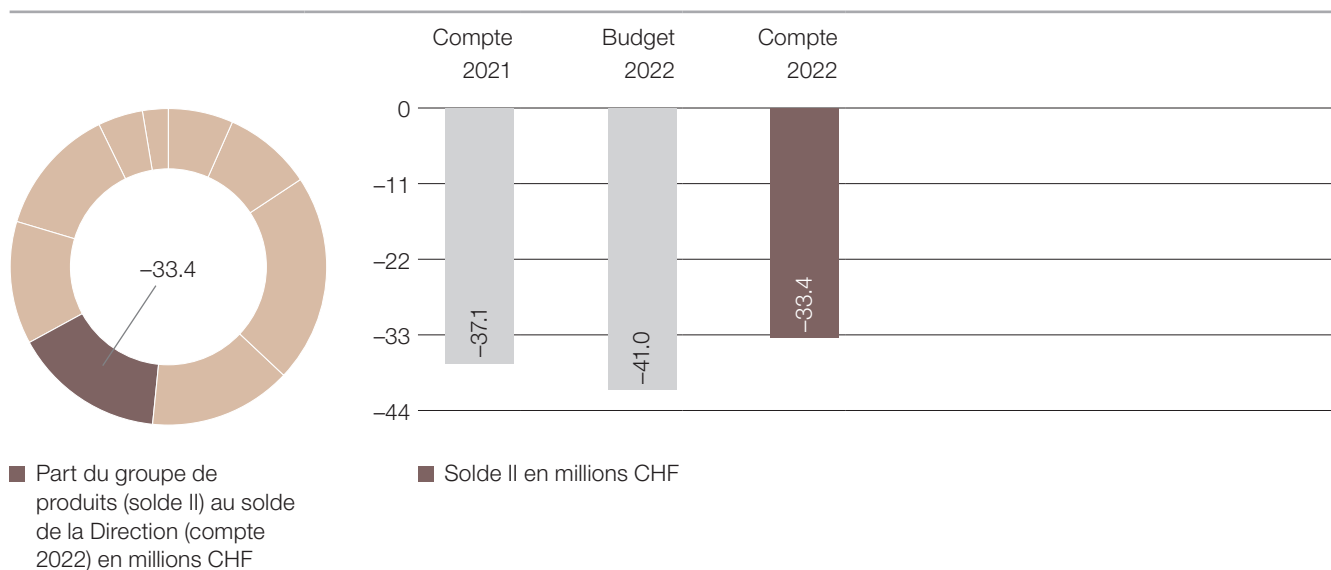
La mise en place d'une économie forestière et d'une industrie du bois performantes permet d'adapter les forêts au changement climatique. Si l'on ne développe pas l'exploitation, il faut s'attendre à une augmentation des charges publiques nécessaires pour protéger la forêt et pérenniser les prestations forestières importantes. Par ailleurs, le changement climatique agit sur la forêt et entraîne un accroissement des dangers naturels, en particulier dans la région alpine. Cette évolution peut se ressentir jusque dans les vallées.

Il convient de poursuivre le développement de l'Entreprise Forêts domaniales en vue d'exploiter les forêts domaniales de manière exemplaire et économiquement fructueuse, d'éviter les risques financiers pour le canton et de donner des impulsions positives à l'ensemble de l'économie forestière et de l'industrie du bois dans le canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	186 600	186 200
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	3 412
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	5 000	5 000
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	613	752
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	996	1 050
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700

4.7.5 Agriculture



Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes :

- soutien aux clients et clientes désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles,
- ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture,

- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,

- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	24 416 980	27 343 963	27 606 829	262 866	1.0 %
(-) Frais de personnel	-33 976 824	-34 065 695	-32 944 994	1 120 701	3.3 %
(-) Coûts matériels	-8 660 379	-12 289 234	-8 946 119	3 343 115	27.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 552 815	-2 010 126	-1 623 179	386 947	19.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-19 773 039	-21 021 093	-15 907 464	5 113 629	24.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	942 410	165 000	232 492	67 492	40.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-18 238 613	-20 207 261	-17 728 320	2 478 941	12.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 717	14 896	19 268	4 371	29.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-37 062 525	-41 048 457	-33 384 025	7 664 433	18.7 %
(+)/(-) Régularisations	2 019 549	2 985 339	1 488 644	-1 496 695	-50.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-35 042 976	-38 063 118	-31 895 381	6 167 737	16.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Paiements directs	-4 086 757	-4 545 885	-3 413 129	1 132 755	24.9 %
améliorations structurelles et de la production	-8 732 654	-8 412 147	-6 393 134	2 019 014	24.0 %
Inforama Formation et vulgarisation	-6 953 629	-8 063 061	-6 101 201	1 961 860	24.3 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Durant l'année sous revue, les recettes escomptées ont pu être améliorées de quelque CHF 0,3 million. Cette amélioration découle en partie d'un versement unique de la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB), d'un montant de CHF 1,5 million en faveur du Fonds d'aide aux exploitations. La baisse des dépenses saisies au poste des frais matériels, équivalente à environ CHF 3,3 millions, s'explique d'une part par le coût moins élevé que prévu des prestations informatiques requises par GELAN: un nouveau système d'information agricole (SIA) étant en cours de développement, le système actuel, GELAN 4, n'a subi aucune modification substantielle (CHF 1,3 mio). D'autre part, l'offensive bio bernoise a engendré moins de frais (CHF 0,2 mio) car des absences au sein du personnel ont empêché de réaliser les projets prévus selon les calendriers définis. Par ailleurs, les dépenses planifiées pour le projet de station d'essais pour la culture maraîchère dans le Seeland, pour l'acquisition d'un outil de gestion des postes ainsi que pour des travaux préparatoires à l'INFORAMA portant sur son concept d'exploitation

de l'espace et son activité hôtelière n'ont pas été effectuées (CHF 1,5 mio).

Les rentrées financières relevant des subventions cantonales ont tout juste dépassé de CHF 0,1 million le montant budgété. La diminution constatée dans les dépenses relevant des subventions cantonales représente environ CHF 2,5 millions. L'introduction du système de contrôle basé sur les risques dans le domaine des paiements directs (contrôles de base allégés) a fait baisser de CHF 0,4 million les subventions allouées aux organisations de contrôle. De plus, le montant des aides à l'investissement versées par la division Améliorations structurelles et production est inférieur d'environ CHF 2,6 millions aux prévisions. En raison de la forte hausse des prix des matériaux de construction, mais aussi des difficultés d'approvisionnement, certains projets n'ont pas pu être réalisés comme prévu. Les causes en sont essentiellement la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine.

Priorités de développement

Le groupe de produits a essentiellement visé la mise en œuvre des prescriptions fédérales en matière agricole (par ex. du train d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable, obligation d'utiliser des pendillards), ainsi que la réalisation de projets liés à l'offensive bio bernoise 2025 et du sommet national «Bio-Gipfel 2022». Plus de 3600 exploitations ont participé à la sixième et dernière année du projet bernois de protection des plantes. Ce projet ambitieux portant sur les ressources maintient son cap en termes de financement et de participation. Le concept cantonal destiné à mettre en œuvre le programme national de mesures temporaires pour la protection des troupeaux a fait ses preuves au cours de la saison d'estivage 2022. La stratégie pour

les améliorations structurelles a été révisée et adaptée aux conditions générales actuelles. La participation conjointe de l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) et de la Haute école des sciences agronomiques et forestières (HAFL) à la Fête des fêtes tenue au musée Ballenberg leur a permis de faire du réseautage et d'informer des acteurs régionaux et actrices régionales et des personnes clés des secteurs de l'économie, du commerce et de la politique sur le potentiel d'innovation de l'agriculture bernoise. Des projets portant sur des aspects techniques du nouveau système d'information agricole et sur son organisation ont pu être lancés. De plus, des projets porteurs d'avenir ont été poursuivis activement dans le cadre de la Wyss Academy for Nature.

Chances et risques

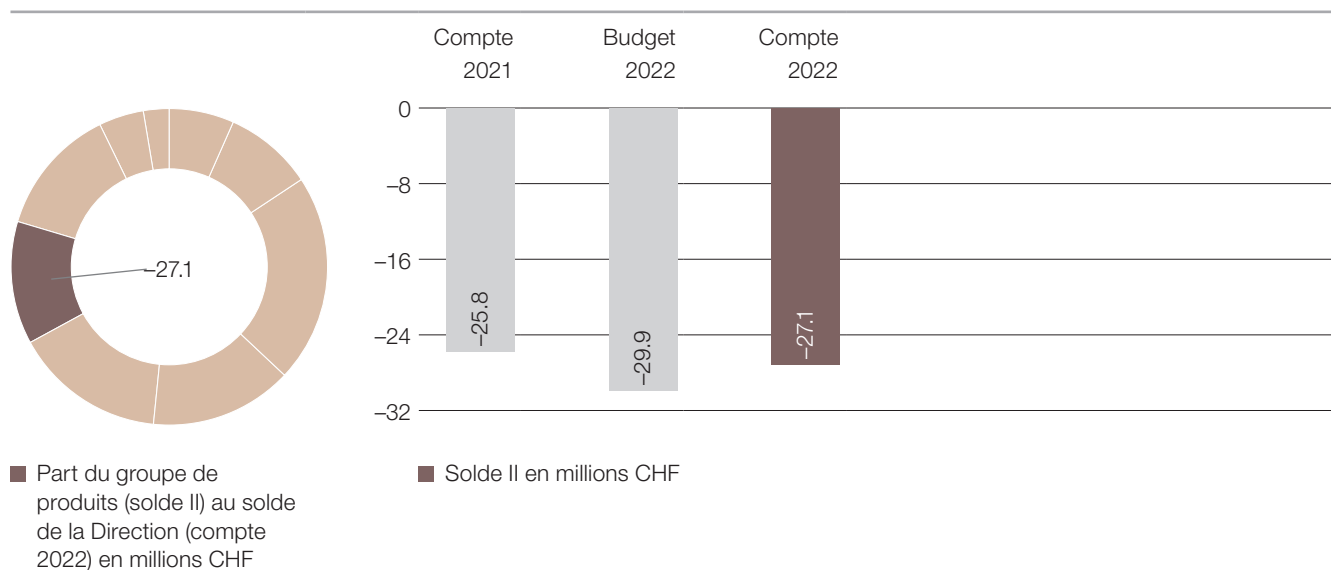
La guerre en Ukraine et les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont mis à jour les défis que pose la garantie des chaînes d'approvisionnement au monde agricole lorsqu'il s'agit de moyens de production tels que les engrais minéraux. L'agriculture doit faire face à des pénuries et à la flambée des prix. L'augmentation des prix de l'énergie se fait ressentir de plusieurs manières dans ce secteur: elle y freine les investissements et augmente la sensibilité des consommateurs et consommatrices aux prix, mais peut aussi rendre économiquement attrayants de nouveaux projets de mise à disposition d'énergie dans le domaine de l'agriculture. En raison de la dynamique actuelle et de la complexité qui en découle en matière de politique agricole fédérale (PA 22+, nombreuses initiatives constitutionnelles, initiatives parlementaires), il est difficile d'établir des

prévisions sur le contenu, l'ampleur et le calendrier de la suite des réformes agricoles. L'augmentation du nombre de mesures et leur complexité grandissante risquent d'entraîner pour le canton une hausse des ressources nécessaires pour les travaux supplémentaires de contrôle et d'exécution. Les cantons risquent par ailleurs de devoir mettre en œuvre des prescriptions fédérales dans des délais très serrés. Tout comme d'autres secteurs, l'agriculture est exposée à des risques accrus liés au changement climatique (gestion de l'eau, érosion des sols, protection des plantes, fluctuation des rendements, santé animale, etc.), ce qui requiert des mesures d'adaptation ciblées. En outre, le secteur agricole sera lui aussi mis au défi de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (atténuation).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	168	148
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en mio CHF)	82	47
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09)	94	96
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 751	3 869
Montant annuel des paiements directs versés (en mio CHF)	559	558
Part d'exploitations bio (en %)	15	16
Part de surface agricole utile bio (en %)	14	15

4.7.6 Nature



Description

Le groupe de produits « Nature » exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrevisses selon les principes du développement durable. Il protège et

encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il crée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 445 452	3 940 013	3 466 897	-473 117	-12.0 %
(-) Frais de personnel	-12 999 570	-12 513 715	-12 570 512	-56 797	-0.5 %
(-) Coûts matériels	-6 754 062	-10 645 844	-8 043 818	2 602 026	24.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-810 457	-961 567	-753 084	208 482	21.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-19 118 637	-20 181 112	-17 900 518	2 280 595	11.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	4 513 785	3 427 422	3 137 327	-290 095	-8.5 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-15 971 298	-17 877 361	-16 678 670	1 198 691	6.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 751 322	4 705 603	4 371 907	-333 696	-7.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-25 824 828	-29 925 448	-27 069 953	2 855 495	9.5 %
(+)/(-) Régularisations	1 040 374	1 537 902	766 877	-771 025	-50.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-24 784 455	-28 387 546	-26 303 076	2 084 470	7.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Pêche	-4 154 792	-4 971 840	-4 676 004	295 836	6.0 %
Chasse	-6 539 647	-6 924 237	-6 496 711	427 526	6.2 %
Protection et promotion de la nature	-8 424 198	-8 285 035	-6 727 803	1 557 232	18.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Il n'a pas été possible de générer toutes les rentrées financières escomptées cette année (CHF 0,5 mio), car ni les ventes de patentes de pêche et de chasse (CHF 0,3 mio), ni les émoluments facturés sur la base des rapports officiels et spécialisés n'ont été aussi élevés que prévu. Les conventions programmes conclues avec la Confédération ont dégagé environ CHF 0,4 million de moins que le montant budgété. La diminution des dépenses relevant des frais matériels, équivalente à CHF 2,6 millions, s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, il a été possible de réduire le nombre de prestations informatiques pour les applications spécialisées eFJ2, Fischatlas et pour la solution de remplacement de RenFis. D'autre part, les coûts liés aux tranches de leasing dues pour les véhicules des gardes-faune ont été plus bas que prévus. Par ailleurs, le bud-

get établi pour le domaine compétent pour les espèces et les biotopes n'a pas été épuisé.

Les objectifs en termes de rentrées financières relevant des subventions cantonales ont presque été atteints, puisqu'elles sont de quelque CHF 0,3 million inférieures au montant budgété. Les dépenses relevant des subventions cantonales sont restées inférieures de CHF 1,2 million au budget. Globalement, les versements de subventions à l'exploitation ont reculé (moins d'annonces de surfaces agricoles) dans le domaine de la promotion de la nature. Le Fonds de régénération a lui aussi versé moins de subventions.

Priorités de développement

Le groupe de produits a fait de la mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité sa priorité. Ce plan de mesures fait partie de la stratégie globale du canton de Berne et a pour but d'améliorer la biodiversité de la faune et de la flore au moyen d'un programme de mise en œuvre. La Confédération demande aux cantons d'établir une planification technique de l'infrastructure écologique d'ici à la fin 2023. La méthode élaborée par le canton de Berne a été soumise à la Confédération.

La grande vague de chaleur et la sécheresse persistante en 2022 ont requis une intervention exceptionnelle de la part de l'Inspection de la pêche : environ 50 000 grands poissons ont dû être capturés et déplacés sur quelque 90 kilomètres de cours d'eau.

La gestion des grands prédateurs à cette année encore entraîné un surcroît de travail considérable pour les gardes-faune et l'Inspection de la chasse. En modifiant l'ordonnance cantonale du 26 février 2003 sur la chasse (OCh; RSB 922.111) et l'ordonnance du 27 mars 2003 de Direction sur la chasse (ODCh; RSB 922.111.1), le Conseil-exécutif a arrêté de nouvelles règles pour la chasse et la protection de la faune sauvage. La consultation menée sur le troisième et dernier volet de la révision portant sur l'ordonnance du 26 février 2003 sur la protection de la faune sauvage (OPFS; RSB 922.63) a été menée à terme. L'affaire de crédit relative aux contributions à la qualité du paysage a été approuvée par le Grand Conseil.

Chances et risques

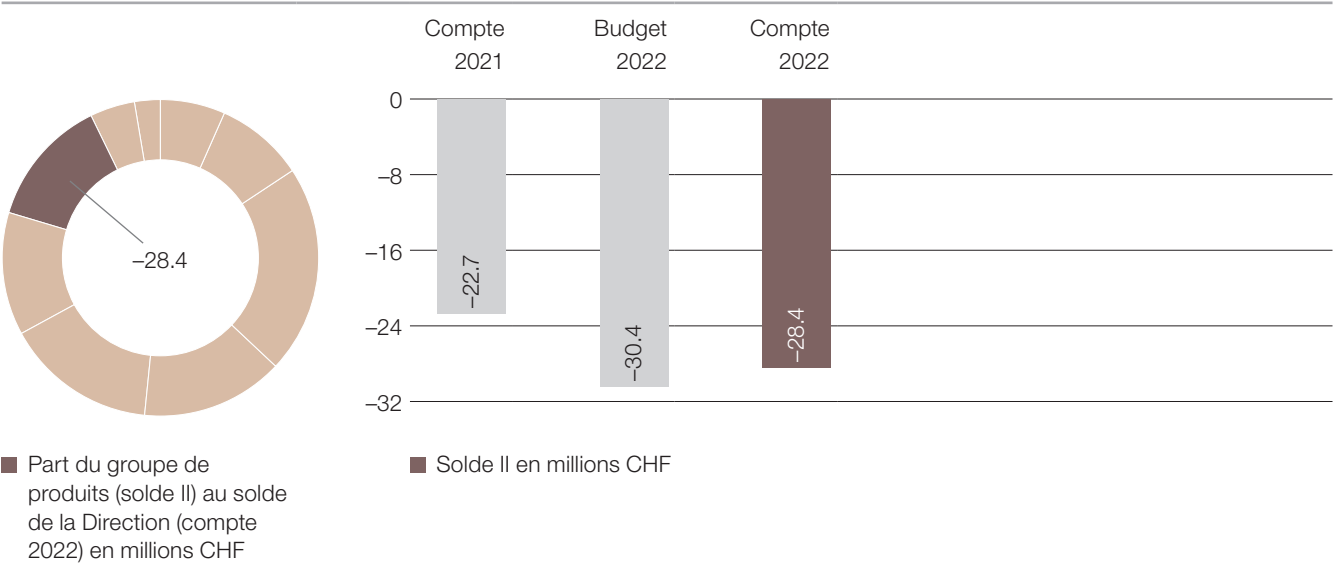
Les lacunes de mise en œuvre en matière de protection de la nature observées dans le canton de Berne ont des répercussions sur la préservation et la promotion de la biodiversité. La concrétisation du plan sectoriel Biodiversité vise à combler ces lacunes progressivement. La Confédération va mettre davantage de moyens financiers à disposition pour la protection de la nature. Les projets menés par la Wyss Academy for Nature permettent d'approfondir des questions concernant l'écologie et de développer des solutions pour la mise en œuvre. Le changement climatique en cours modifie fondamentalement tous les habitats. Les conflits d'intérêt concernant l'utilisation de l'eau (énergie, irrigation, protection des espèces) prennent de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique ne peuvent être que faiblement contrecarrés par des revalorisations des habitats et des mesures piscicoles. Le recul du rendement de la pêche risque de se traduire par des manques à gagner en termes de recettes régaliennes. Le rendement de la pêche pro-

fessionnelle est très faible pour la cinquième année consécutive. Une plateforme a donc été créée à l'échelon national pour soutenir et pérenniser la survie de ce secteur. La qualité de l'eau est menacée par des micropolluants (résidus de produits chimiques organiques). Des mesures d'exploitation agricole visant à protéger les eaux sont développées dans le cadre du projet bernois de protection des plantes et des modifications de politique agricole effectuées au niveau fédéral. L'importance de la biodiversité en milieu bâti est de plus en plus reconnue, mais s'oppose à l'objectif de densification auquel est par ailleurs soumis ce dernier. La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup et du lynx, requiert de plus en plus de ressources. La révision en cours de l'OPFS doit permettre d'améliorer la protection de certains habitats tout en visant l'équilibre entre la protection et l'utilisation de ceux-ci. La biodiversité peut pâtir de la présence des néobiotes et les mesures de lutte prises en la matière mobilisent d'importantes ressources.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en mio CHF)	2	2
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en mio CHF)	2	2
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	735	909
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	372	425
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 244	1 232
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en mio CHF)	3	3
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bacratiens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258).	137	138

4.7.7 Environnement et énergie



Description

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) promeut le développement durable par les moyens suivants.

- En tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des bases, des connaissances et des méthodes.
- Il soutient l'intégration des affaires liées au développement durable dans les activités de l'Etat.
- Afin d'obtenir une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'état-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines liés à l'environnement.
- En tant que service cantonal de l'énergie, il promeut une utilisation efficace de l'énergie permettant de préserver les ressources, ainsi que l'exploitation de sources d'énergie locales et renouvelables; il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments.

- En tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations requises et prend position dans les procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites.
- Il effectue les tâches cantonales conformément à la loi fédérale 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (LApE; RS 734.7).

La section Protection contre les immissions élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en œuvre. Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air. Les résultats sont publiés quotidiennement sur Internet (www.be.ch/air). Outre la qualité de l'air, le bruit émis par les installations industrielles et artisanales fait également l'objet d'une surveillance, de même que le respect des valeurs limites en vigueur pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 563 968	1 638 000	2 037 415	399 415	24.4 %
(-) Frais de personnel	-6 379 924	-6 479 652	-6 859 693	-380 041	-5.9 %
(-) Coûts matériels	-1 854 937	-2 223 841	-2 174 841	49 000	2.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-184 044	-236 242	-160 601	75 641	32.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-6 854 938	-7 301 735	-7 157 720	144 015	2.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	50 327 204	63 814 258	54 318 684	-9 495 574	-14.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-66 151 179	-86 949 000	-75 607 855	11 341 145	13.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 717	2 721	4 007	1 286	47.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-22 677 195	-30 433 756	-28 442 884	1 990 872	6.5 %
(+)/(-) Régularisations	24 772	25 576	19 041	-6 535	-25.6 %
Solde III (comptabilité financière)	-22 652 423	-30 408 180	-28 423 844	1 984 337	6.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Développement durable	-981 734	-859 615	-824 471	35 143	4.1 %
Energie	-2 669 098	-2 757 834	-3 354 599	-596 765	-21.6 %
Protection contre les immissions	-3 202 011	-3 684 287	-2 978 649	705 637	19.2 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I présente une amélioration de CHF 0,1 million (2,0 %) par rapport au budget. Les frais de personnel (CHF 0,4 mio) sont plus élevés que prévu et les taux d'occupation actuels sont aussi plus coûteux. S'y ajoute un poste à 80 pour cent pour des travaux réalisés pour la Wyss Academy, qui le finance (porté au compte des recettes). Le dépassement de budget au poste du personnel est compensé par des rentrées financières plus importantes (CHF 0,4 mio), une bonne gestion des frais matériels et une diminution des amortissements, de sorte que le solde I est respecté, voire légèrement dépassé.

Le solde II présente une amélioration de CHF 2,0 millions (6,5 %) par rapport au budget. Concernant les rentrées liées aux subventions cantonales, les moyens financiers alloués par la Confédération sont restés inférieurs à la planification. Il y a été répondu d'une part par une restriction volontaire des promesses de contribution. D'autre part, les coûts ont été réduits lorsque les limites de capacité ont été atteintes sur le marché et que les fonds à disposition pour l'encouragement en 2023 ont paru suffisants (après augmentation des moyens cantonaux de CHF 10,0 millions par arrêté du Grand Conseil).

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. L'approche globale de nombreux enjeux (par ex. résilience climatique/protection du climat, transition vers les énergies renouvelables, économie verte et protection de l'air) doit être poursuivie. La coordination des politiques environnementale et climatique cantonales est, au vu des grands défis à relever, plus nécessaire que jamais, de même que les études d'impact sur l'environnement qui vérifient et optimisent les nouveaux projets de construction.

L'accent est également mis sur l'application de la Stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif (planification des mesures 2020 à 2023) et de la législation sur l'énergie (loi cantonale du 15 mai 2011 sur l'énergie [LECN; RSB 741.1]), la mise en œuvre du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) et de la

Stratégie énergétique de la Confédération. Une base de données cantonale sur l'énergie et le climat doit maintenant être établie à titre d'aide.

La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant restent des tâches permanentes importantes. Il ressort de l'état des lieux établi pour le plan cantonal de mesures de protection qu'en dépit de l'amélioration significative de la qualité de l'air, l'ozone, les poussières fines et les composés azotés continuent de menacer la santé et les écosystèmes. La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Grand Conseil requiert une révision de la loi du 16 novembre 1989 sur la protection de l'air (LPAir; RSB 823.1) et une accélération de la transition numérique.

Chances et risques

La mise en œuvre de la Stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique: le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance relative à l'énergie vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. La révision de la loi cantonale sur l'énergie, entera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, a représenté une étape capitale.

La législation mouvante sur les contributions globales de la Confédération et la fluctuation des taxes sur le CO₂ au niveau national peuvent faire varier considérablement ces contributions et, partant,

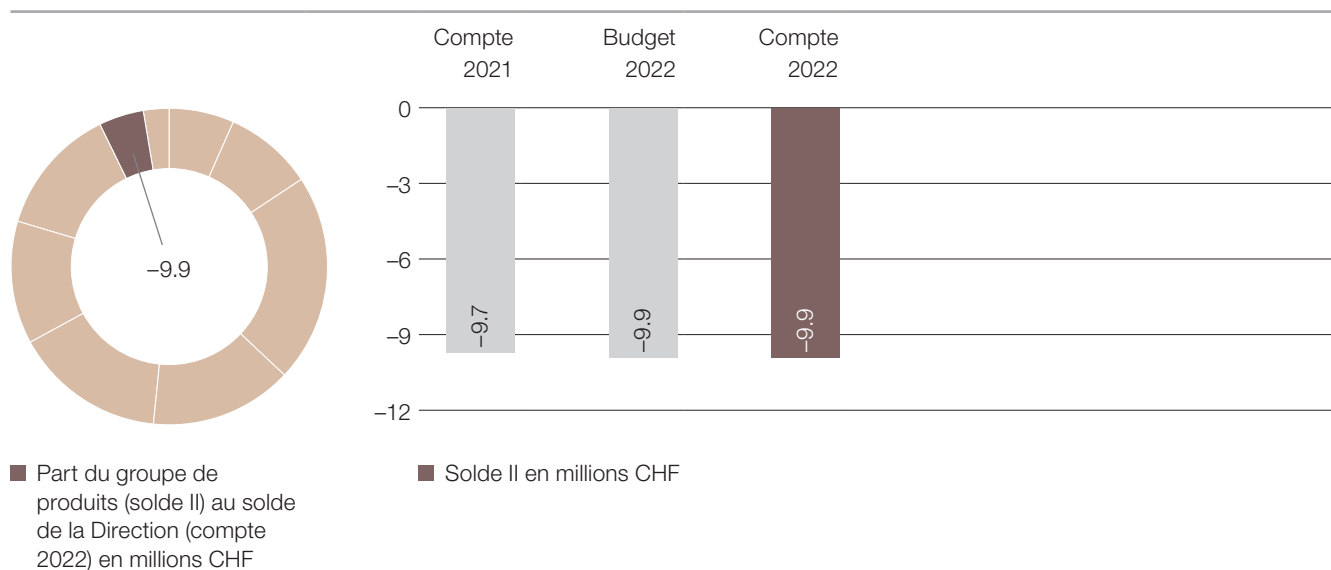
donner lieu à des écarts budgétaires notables. Une numérisation systématique des procédures et du traitement des données pourrait s'avérer aussi utile qu'efficace.

Le nouvel article sur le climat adopté par le corps électoral à l'automne 2021 et intégré à la Constitution cantonale représente une opportunité importante de mettre en place une politique climatique cantonale à la fois efficace et efficiente. L'engagement du canton dans l'élaboration et la mise en œuvre de la « charte du climat de la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest » ouvre de nouvelles perspectives. Par ailleurs, le Grand Conseil a donné mandat pour l'élaboration d'un plan de mesures vert ou « Green New Deal ».

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	290	308
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	43	38
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	8 330	8 150
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	6	13
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	86	58
Demandes de permis de construire RNI	179	200
Modifications mineures RNI	166	476
Mesures de réception RNI	66	81
Nombre de demandes de permis de construire, plans directeurs et plans d'affectation (qualité de l'air, bruit, pollution lumineuse)	1 578	1 808
Nombre de prises de position sur les procédures juridiques	93	160

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement



Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et consommatrices et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 659 417	1 767 000	1 889 941	122 941	7.0 %
(-) Frais de personnel	-9 051 021	-9 246 894	-9 108 899	137 995	1.5 %
(-) Coûts matériels	-1 519 966	-1 474 878	-1 765 468	-290 591	-19.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-823 850	-916 742	-877 758	38 983	4.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-9 735 421	-9 871 514	-9 862 185	9 329	0.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 197	7 000	6 339	-661	-9.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-9 733 224	-9 864 514	-9 855 846	8 668	0.1 %
(+)/(-) Régularisations	133 113	148 904	-130 324	-279 228	-187.5 %
Solde III (comptabilité financière)	-9 600 111	-9 715 609	-9 986 170	-270 561	-2.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-7 797 609	-8 088 653	-8 013 375	75 278	0.9 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 937 812	-1 782 860	-1 848 810	-65 949	-3.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Malgré la hausse des prix des matériaux et des matières premières, le groupe de produits « Protection des consommateurs et consomm-matrices et sécurité de l'environnement » a pu respecter de justesse

le budget prévu. Ce bon résultat montre que le budget a été établi de manière réaliste, et qu'il est fruit d'une approche raisonnée et bien conçue des coûts.

Priorités de développement

Le Laboratoire cantonal (LC) a vérifié l'application de la législation sur les denrées alimentaires au moyen d'inspections effectuées en fonction des risques dans des entreprises et sur la base de prélèvements d'échantillons. Les méthodes employées ont pu être affi-nées dans plusieurs domaines d'analyses.

La campagne nationale menée auprès des écoles a pu être pour-suivie. En outre, le LC a contrôlé les nouvelles réglementations applicables à la remise de produits phytosanitaires et publié des formulaires liés à la prévention des accidents majeurs qui ont gran-dement simplifié les démarches à effectuer par les entreprises en la matière.

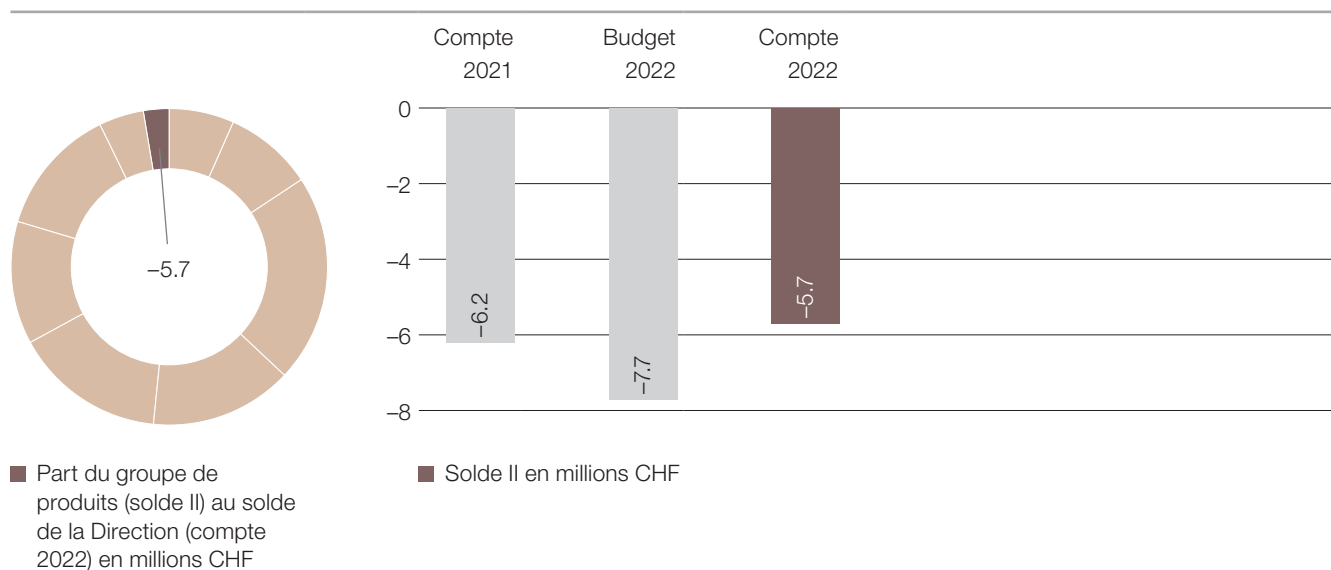
Chances et risques

Le déménagement dans de nouveaux locaux prévu au cours des prochaines années devrait nécessiter des travaux de planification et de construction en amont.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle par an	7 262	8 750
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	11 315	13 008
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (en %)	90	88
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'or-ganismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuse	0	0

4.7.9 Affaires vétérinaires



Description

Le groupe de produits «Affaires vétérinaires» exécute la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vétérinaires, de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale

ainsi que de la législation cantonale sur les chiens (loi du 27 mars 2012 sur les chiens [RSB 916.31]). Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	4 844 772	4 998 000	5 049 064	51 064	1.0%
(-) Frais de personnel	-7 537 853	-7 633 454	-7 091 972	541 482	7.1%
(-) Coûts matériels	-2 395 419	-4 210 826	-2 761 345	1 449 480	34.4%
(-) Intérêts et amortissements standard	-156 155	-82 516	-38 795	43 721	53.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-5 244 656	-6 928 795	-4 843 048	2 085 746	30.1%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 008 439	-790 000	-845 769	-55 769	-7.1%
(+) Rentrées fiscales et amendes	64 024	0	18 521	18 521	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-6 189 071	-7 718 795	-5 670 297	2 048 498	26.5%
(+)/(-) Régularisations	-286 129	352 218	-249 538	-601 756	-170.8%
Solde III (comptabilité financière)	-6 475 200	-7 366 577	-5 919 835	1 446 742	19.6%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Affaires vétérinaires	-5 244 656	-6 928 795	-4 843 048	2 085 746	30.1%
La caisse des épizooties	0	0	0	0	0.0%

Commentaire :

Modification par budget 2022

Le solde I présente une amélioration de près de CHF 2,1 millions par rapport au budget 2022, due essentiellement à la situation épizootique favorable. L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) a également fourni moins de prestations TIC de base que prévu.

Par ailleurs, en différant certaines embauches suite à la fermeture de l'abattoir de Langnau à la fin de 2022 et à la réorganisation de l'activité de contrôle qui y était liée, il a été possible d'alléger les coûts de personnel de CHF 0,5 million.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application des législations fédérales sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, sur l'exercice de la profession vétérinaire, sur les médicaments vétérinaires ainsi que de la loi cantonale sur les chiens.

Outre sur la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, l'accent est mis sur le soutien accordé à l'économie alimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également. Ces objectifs seront poursuivis notamment par la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibio-

résistance (StAR), par l'exécution de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale, par la mise en place de mesures visant à améliorer la santé animale ainsi que par la consolidation de la collaboration avec les organisations du secteur dans la lutte contre les épizooties. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts. Par ailleurs, la nouvelle génération d'Asan, l'application commune aux cantons et à la Confédération, est préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Chances et risques

la pandémie de COVID-19 a permis de sensibiliser la population au risque que représente une épidémie et aux mesures de prévention de la transmission de zoonoses à l'être humain. Cette sensibilisation pourra être mise à profit pour renforcer l'adhésion aux mesures promouvant la bonne santé des animaux, mais la crise pourrait aussi entraîner à l'avenir davantage de résistance face aux campagnes de vaccination et à d'autres mesures de lutte contre les épizooties. Le développement de la politique agricole (PA22+) pour-

rait faire de la santé animale une priorité. Le développement de la nouvelle application métier Asan, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait permettre de réaliser des économies d'échelle et de développer la cyberadministration. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 919	1 955
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	172	222

4.8 Préfinancements

4.8.1 Fonds d'aide investissements

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM;RSB 902.1), la

Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 901 170	-4 393 600	-6 296 301	-1 902 701	-43.3 %
Revenus	6 901 170	4 393 600	6 296 301	1 902 701	43.3 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	106 282	106 282	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-5 000	-198 600	0	198 600	100.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-6 545 875	-4 120 000	-6 116 062	-1 996 062	-48.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	-50 000	-50 000	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-350 295	-75 000	-236 521	-161 521	-215.4 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	8 000	0	-8 000	-100.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	3 633 859	2 320 000	3 541 941	1 221 941	52.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	50 000	50 000	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	1 367 311	165 600	804 360	638 760	385.7 %
49 Imputations internes	1 900 000	1 900 000	1 900 000	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-12 783 870	-22 500 000	-4 415 190	18 084 810	80.4 %
Recettes	12 317 141	17 500 000	6 633 277	-10 866 723	-62.1 %
Solde	-466 729	-5 000 000	2 218 087	7 218 087	144.4 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	-12 783 870	-22 500 000	-4 415 190	18 084 810	80.4 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	12 317 141	17 500 000	6 633 277	-10 866 723	-62.1 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	48 178 385	48 178 385	46 811 074	-1 367 311	-2.8 %
Etat du patrimoine au 31.12.	46 811 074	48 178 385	46 006 714	-2 171 671	-4.5 %
Variation du patrimoine	-1 367 311	0	-804 360	-804 360	-

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS

901.0). Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique ».

4.9 Financements spéciaux

4.9.1 La caisse des épizooties

L'art. 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordon-

nance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 927 152	-3 654 874	-3 021 595	633 279	17.3 %
Revenus	2 927 152	3 654 874	3 021 595	-633 279	-17.3 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-120 975	-102 474	-126 928	-24 454	-23.9 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 040 629	-1 829 400	-1 074 584	754 816	41.3 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-324 554	0	-163 654	-163 654	0.0 %
36 Charges de transfert	-799 671	-770 000	-819 027	-49 027	-6.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-641 322	-953 000	-837 403	115 597	12.1 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	64 000	0	18 450	18 450	0.0 %
42 Taxes	2 160 497	2 265 000	2 183 948	-81 052	-3.6 %
43 Revenus divers	1	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	339 874	0	-339 874	-100.0 %
46 Revenus de transfert	24	0	71	71	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	702 630	1 050 000	819 126	-230 874	-22.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-1	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	-1	0	0	0	0.0%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-1	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	11 761 020	10 765 916	12 085 574	1 319 658	12.3%
Etat du patrimoine au 31.12.	12 085 574	10 426 043	12 249 228	1 823 185	17.5%
Variation du patrimoine	324 554	-339 873	163 654	503 527	-148.2%

Commentaire

La Caisse des épizooties exécute la législation fédérale dans les domaines de la prévention des épizooties et de la lutte contre celles-ci (loi sur les épizooties du 1^{er} juillet 1966 [LFE; RS 916.40]).

4.10 Fonds

4.10.1 Fonds de régénération des eaux

L'art. 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 473 933	-4 755 000	-4 351 535	403 465	8.5 %
Revenus	4 473 933	4 755 000	4 351 535	-403 465	-8.5 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-5 217	-5 000	-1 840	3 160	63.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-63 608	-400 000	-124 126	275 874	69.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 518 475	-600 000	-1 187 756	-587 756	-98.0 %
36 Charges de transfert	-2 614 459	-3 290 000	-2 818 033	471 967	14.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-272 173	-460 000	-219 781	240 219	52.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	147 737	300 000	33 799	-266 201	-88.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 326 196	4 455 000	4 317 737	-137 263	-3.1 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	-310 000	-310 000	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	-310 000	-310 000	0.0%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	-310 000	-310 000	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	16 677 371	17 067 371	18 195 846	1 128 475	6.6%
Etat du patrimoine au 31.12.	18 195 846	17 667 371	19 383 602	1 716 231	9.7%
Variation du patrimoine	1 518 475	600 000	1 187 756	587 756	98.0%

Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux soutient et décharge les communes et la population dans le cadre de la mise en œuvre de projets de régénération, lance des projets en menant des clarifications,

des études de faisabilité ainsi que des études sur le périmètre concerné, et permet l'acquisition de terrains.

4.10.2 Fonds du tourisme

L'art. 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre CHF 0,5 et 1,5 par nuitée.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-339 310	-151 500	-392 374	-240 874	-159.0 %
Revenus	339 310	151 500	392 374	240 874	159.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-339 310	-57 000	-392 374	-335 374	-588.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	-50 000	0	50 000	100.0 %
39 Imputations internes	0	-44 500	0	44 500	100.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	339 310	151 500	392 374	240 874	159.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	-50 000	0	50 000	100.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	-50 000	0	50 000	100.0%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	-50 000	0	50 000	100.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	1 305 644	1 305 644	966 333	-339 311	-26.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	966 333	1 305 644	573 959	-731 685	-56.0%
Variation du patrimoine	-339 311	0	-392 374	-392 374	-

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique » et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'art. 27 de la LDT. Sont assujetties

à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

4.10.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier

L'article 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées

sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-497 814	-441 800	-540 038	-98 238	-22.2 %
Revenus	497 814	441 800	540 038	98 238	22.2 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-53 538	0	-32 394	-32 394	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	-160 800	-98 793	62 007	38.6 %
36 Charges de transfert	-418 501	-260 000	-378 269	-118 269	-45.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-25 776	-21 000	-30 581	-9 581	-45.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	62 935	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	434 879	431 800	509 457	77 657	18.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	10 000	30 581	20 581	205.8 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	1 305 644	1 305 644	966 333	-339 311	-26.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	966 333	1 305 644	573 959	-731 685	-56.0 %
Variation du patrimoine	-339 311	0	-392 374	-392 374	-

Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de me-

sures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée.

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-23.9		0.2
Santé publique	-1 679.9		28.9
Protection de la santé et service sanitaire (jusqu'au 31.12.2021)	0.0		0.0
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité (jusqu'au 31.12.2021)	0.0		0.0
Intégration et action sociale	-914.9		282.4
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (jusqu'au 31.12.2021)	0.0		0.0
Unités administratives assimilées	-41.5		10.7

5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-22.0	-21.5	-23.7	-2.2	-10.4 %
Santé publique	-1 198.8	-1 682.4	-1 651.0	31.4	1.9 %
Protection de la santé et service sanitaire (jusqu'au 31.12.2021)	-46.3	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité (jusqu'au 31.12.2021)	-2.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Intégration et action sociale	-369.3	-770.7	-632.5	138.2	17.9 %
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (jusqu'au 31.12.2021)	-835.2	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Unités administratives assimilées	0.0	-30.4	-30.8	-0.4	-1.3 %
Total	-2 473.6	-2 505.0	-2 338.1	166.9	-6.7 %

5.3 Priorités de l'exercice

Nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux (NFFS)

Les mandants ont décidé qu'outre les services sociaux, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et les services spécialisés de l'insertion professionnelle devaient recourir au NFFS pour la gestion de leurs cas. Le programme NFFS est ainsi destiné à 85 organisations utilisatrices comprenant quelque 3000 personnes. Les propriétés du nouveau système de gestion des cas ont été définies dans le projet «Processus et exigences». La structure organisationnelle, la collaboration avec les communes et une proposition de financement ont, quant à elles, été précisées dans le projet «Modèle d'affaires». Un appel d'offres public se fondant sur les résultats de ces deux projets sera lancé en 2023. Sur cette base, une demande de crédit pour le NFFS devrait être remise au Grand Conseil d'ici la fin de la même année.

Insertion professionnelle dans le canton de Berne

Afin de diminuer durablement le taux d'aide sociale, il est indispensable d'encourager et d'optimiser l'insertion professionnelle dans le canton. Partant de ce constat, un projet stratégique a été réalisé sous la codirection de la DSSI et de la DEEE. En 2021, des représentantes et représentants du domaine, de la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE) et de l'économie ont élaboré un programme détaillé et un plan de mise en œuvre.

Le programme a été soumis aux parties prenantes pour consultation au printemps 2022. Celle-ci a confirmé la nécessité de réformer le système de l'insertion professionnelle. Les parties prenantes ont toutefois relevé qu'il était difficile d'évaluer aujourd'hui les conséquences d'une réforme profonde du système. Des projets pilotes vont donc être mis en place pour déterminer quels éléments du projet d'optimisation peuvent être mis en œuvre et quelles en seront les conséquences. Les résultats positifs des projets pilotes seront ensuite intégrés progressivement dans le système de l'insertion professionnelle.

Projet pilote d'organe de révision de l'aide sociale

Suite à l'adoption sous forme de postulat de la motion 158–2015 Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) «Aide sociale : harmoniser la mise en œuvre dans le canton», la DSSI a réalisé le projet d'organe de révision de l'aide sociale. Un groupe de travail composé des principales parties prenantes a examiné différentes variantes de mise en œuvre. Sur la base des résultats du groupe de travail, la constitution du service Révision de l'aide sociale (REV) a débuté au sein de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS). Ce service sera chargé d'améliorer la rentabilité des services sociaux, de renforcer la surveillance et d'harmoniser l'exécution de l'aide sociale. Ses activités démarreront au printemps 2023. De nouvelles compétences lui seront attribuées dans le cadre de la révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) en cours.

Programme d'intégration cantonal (PIC) 2024-2027

L'intégration de la population étrangère se déroule en principe dans les structures ordinaires (p. ex. sur le lieu de travail, à l'école, dans les associations). Parfois, des mesures de soutien supplémentaires sont cependant nécessaires. C'est là qu'intervient l'encouragement spécifique de l'intégration du PIC. Dans le cadre du PIC 3, la DSSI a mis l'accent sur le travail, la langue et la formation. Les mesures prises sont axées sur les résultats. En 2022, le concept du PIC 3 a été mis en consultation auprès d'un large cercle d'intervenantes et intervenants ainsi que de toutes les directions. Le Conseil-exécutif

adoptera le projet au printemps 2023, suite à la procédure de co-rapport. La mise en œuvre des mesures aura lieu de 2024 à 2027.

Révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) : phase de conception

En vigueur depuis 20 ans, la LASoc va subir une révision totale afin d'être modernisée et de prendre en compte des préoccupations actuelles, telles que le renforcement de la surveillance de l'aide sociale ou l'introduction d'une franchise communale pour l'aide sociale.

Le projet se trouve actuellement en phase de conception, laquelle sera suivie du processus législatif. La LASoc entièrement révisée devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Révision de la loi du 25 mars 2013 sur l'intégration de la population étrangère (loi sur l'intégration, LInt ; RSB 124.1) : phase de conception

La LInt et l'ordonnance du 22 octobre 2014 sur l'intégration de la population étrangère (OInt ; RSB 124.111) sont entrées en vigueur dans le canton de Berne le 1^{er} janvier 2015. Entretemps, la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20) a fait l'objet d'une révision étendue. Plusieurs nouveautés ont également été introduites au niveau cantonal dans le domaine de la population étrangère et de la migration. Une révision de la législation cantonale sur l'intégration est donc nécessaire.

Cette révision doit être axée sur la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés et réfugiés (projet NA-BE), sur l'optimisation de l'insertion professionnelle et sur la nouvelle stratégie d'aide aux victimes. La législation sur l'intégration doit être plus contraignante et davantage orientée sur l'efficacité. La phase de conception, à la suite de laquelle la phase législative débutera, est actuellement en cours. L'entrée en vigueur de la LInt entièrement révisée est prévue le 1^{er} janvier 2028.

Rémunérations supplémentaires

Des rémunérations supplémentaires peuvent être accordées aux hôpitaux en vertu du crédit-cadre 2020–2023 concernant les autres contributions au sens de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11). Les institutions bénéficient aussi de montants d'autres Directions, tels quelque CHF 100,0 millions de l'INC pour la formation et la recherche.

	TCHF
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	20 113
Psychiatrie hospitalière de jour	18 916
Psychiatrie ambulatoire	21 458
Psychiatrie à domicile	4 552
Innovations	0
Planning familial	1 340
Protection de l'enfance	500
Forfait pour le service d'urgence/Prestations de base fixes	1 570
Total	68 449

Appel d'offres public visant à garantir la couverture des soins par les services de maintien à domicile

La DSSI garantit la couverture des besoins d'aide et de soins à domicile sur l'ensemble du territoire cantonal. Par le biais de contrats de prestations, les services de maintien à domicile concernés s'engagent à garantir la couverture des besoins. Ils doivent notamment proposer toutes les prestations de soins et ne peuvent pas refuser de patientes ou de patients résidant dans leur périmètre. En contrepartie, les services de maintien à domicile bénéficient d'une rétribution séparée et d'un financement résiduel plus élevé. Suite à une

décision sur recours rendue le 26 novembre 2021, le canton a dû lancer une procédure d'appel d'offres public pour l'adjudication des conventions de prestations portant sur la garantie de la couverture des besoins d'aide et de soins à domicile dans 29 périmètres pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Très profitables aux yeux de la DSSI, les discussions liées à cet appel d'offres ont permis de faire ressortir des aspects importants de la couverture en soins (qualité, collaboration, etc.).

Stratégie de la santé (élaboration des stratégies partielles)

Après des retards dus à la pandémie de COVID-19, le projet d'élaboration des six stratégies partielles complétant la stratégie de la santé du canton de Berne 2020–2030 a pu être repris au printemps 2022. Les six stratégies partielles seront élaborées de manière échelonnée d'ici fin 2025, principalement en interne à l'administration. Leur ordre de priorité a été fixé sur la base d'une analyse des synergies et des interconnexions de chacune des stratégies avec d'autres projets et travaux menés parallèlement par l'Office de la santé (ODS) qui est compétent en la matière. La DSSI renseigne sur l'avancée du projet dans un courrier d'information semestriel disponible sur la page Stratégie de la santé (www.be.ch), mais aussi dans le cadre de séances de commission et d'échange. Une sélection de représentantes et représentants des fournisseurs de prestations et de leurs associations ainsi que des expertes et experts externes interviendront de manière ponctuelle dans un groupe de suivi externe. Enfin, une procédure de consultation publique sera organisée pour chaque stratégie partielle.

Essais pilotes équipes mobiles en soins palliatifs (EMSP) et traitements psychiatriques aigus à domicile

L'essai pilote d'EMSP, qui a duré de 2019 à fin 2022, visait à recueillir des connaissances concernant les besoins, l'offre, les exigences et le financement en matière de soins palliatifs spécialisés. Les trois équipes mobiles participantes – en partie existantes, en partie nouvelles – couvrent ensemble quelque 75 pour cent de la population bernoise. L'essai pilote portait sur les prestations à proposer au deuxième niveau d'intervention (conseil aux fournisseurs de soins de base, coordination, etc.) et sur leur mode de financement. Évalué en continu, il a donné lieu à un rapport final, sur la base duquel le canton décidera sous quelle forme il entend intégrer cette prestation dans la palette de soins ordinaire à partir de 2023–2024.

Quant aux traitements psychiatriques aigus à domicile, ils ont également été testés dans le cadre d'un essai pilote de 2019 à fin 2022. Ils sont destinés à des personnes nécessitant des soins psychiatriques qui traversent une phase de maladie aiguë. Plutôt que d'être hospitalisées en clinique, elles sont traitées et suivies intensivement à domicile par une équipe pluridisciplinaire spécialement formée. Les résultats de l'évaluation révèlent que les traitements psychiatriques aigus à domicile représentent une offre équivalente à une prise en charge en milieu hospitalier et qu'ils donnent de bons résultats. De plus, les patientes et patients, tout comme leurs proches, ont exprimé une grande satisfaction. Le rapport montre par ailleurs le potentiel d'économie de ce modèle. Le canton décidera là aussi sur cette base des modalités d'intégration de cette prestation dans les soins ordinaires à partir de 2023–2024.

Promotion de la formation postgrade en médecine et nouvelle obligation légale

Suite à l'adoption de la motion 249–2014 Mühlheim (Berne, pvl) « Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins » et à la révision partielle de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023), tous les fournisseurs de prestations du secteur hospitalier du canton de Berne doivent soit contribuer à la formation postgrade

en médecine, soit s'acquitter de versements compensatoires. Les nouvelles dispositions visent à promouvoir spécifiquement les disciplines dans lesquelles l'offre est insuffisante. Sont actuellement considérées comme sous-dotées la médecine interne générale, la pédiatrie, la psychiatrie et psychothérapie, la psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents et adolescents. La DSSI peut en particulier soutenir des programmes novateurs qui contribuent à augmenter durablement le nombre de places de formation postgrade dans lesdites disciplines.

Admissions à pratiquer des fournisseurs de prestations ambulatoires

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il revient aux cantons de statuer sur les demandes d'admission des fournisseurs de prestations ambulatoires à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Les critères à examiner sont définis par la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) et par l'ordonnance fédérale du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal; RS 832.102). Les exigences applicables aux psychologues-psychothérapeutes sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Concernant les médecins, les conditions d'admission ont été renforcées pour les personnes de nationalité étrangère : celles-ci doivent avoir travaillé pendant au moins trois ans dans un établissement suisse reconnu de formation postgrade dans le domaine de spécialité en question. Les nouvelles procédures sont déjà bien établies dans le canton de Berne, qui a octroyé plus de 1000 autorisations de pratiquer en 2022.

Programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique (PAC Berne) et Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine 2022–2025

En collaboration avec Promotion Santé Suisse, le canton s'engage en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescentes et adolescents et des personnes âgées dans le cadre du programme d'action mis en œuvre à cet effet, qui se poursuit de 2022 à 2025. Le PAC Berne comprend de nombreuses mesures dans ces trois domaines au profit de chacun de ces trois groupes cibles. Il vise à renforcer les compétences en matière de santé, à encourager l'activité physique, à promouvoir une alimentation équilibrée, à consolider les ressources et faciliter la participation sociale.

2022 a par ailleurs vu le lancement du Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la dépendance à la nicotine, soutenu par le Fonds de prévention du tabagisme (FPT). Ce programme spécifique regroupe anciennes et nouvelles mesures de prévention du tabagisme et de la consommation d'autres produits nicotiniques destinées aux enfants et aux adolescent·e·s mais aussi à leurs personnes de référence. Il s'agit d'aider les enfants et les jeunes du canton à vivre sans tabac et sans nicotine et de les protéger du tabagisme passif.

Pandémie de COVID-19

La situation particulière a pu être levée en avril 2022. L'État-major spécial Coronavirus de la DSSI a par la suite été dissout et le traçage des contacts supprimé. Les tâches restantes ont été transférées dans les structures ordinaires de la DSSI. Dans le cas d'une éventuelle reprise des activités liées à la pandémie, le savoir-faire nécessaire est désormais acquis. Les structures mises en place pour la vaccination et la logistique en la matière continuent d'être utilisées efficacement après avoir été optimisées. Durant la campagne de vaccination 2022, plus de 500 000 personnes ont reçu une première dose de rappel ; elles étaient plus de 150 000 à en avoir reçu une deuxième à la mi-décembre 2022.

Pour les outils informatiques, voir le point « Mise en œuvre de la stratégie de numérisation de la DSSI ».

Mise en œuvre de la stratégie de numérisation de la DSSI

La mise en œuvre de cette stratégie avance et des étapes importantes ont pu être franchies en 2022 dans ce domaine.

En juillet 2022, le projet de plateforme pour le relevé des données hospitalières (SDEP pour Spitaldatenerhebungsplattform en allemand) s'est achevé avec succès après trois ans de travail intensif. Une étroite collaboration entre les cantons de Berne et de Zurich a permis d'atteindre les objectifs du projet, à savoir le développement technique d'une plateforme de données mais aussi la réorganisation pratique et organisationnelle de la collecte de données pour les statistiques médicale et hospitalière. La numérisation du processus permet de réduire le nombre de redondances, d'harmoniser la transmission des données et d'améliorer la qualité de celles-ci. Dans le cadre de projets subséquents, le SDEP est à présent développé dans les secteurs de la psychiatrie ambulatoire en milieu hospitalier et, à l'échelle nationale, de l'harmonisation des flux de données (Projet SpiGes de l'Office fédéral de la statistique).

Quatre partenaires régionaux de la DSSI retenus dans le cadre de l'appel d'offres pour la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés et réfugiés dans le canton de Berne ont été intégrés à la nouvelle application spécialisée dédiée à la migration (NFAM) à partir de février 2022. Le projet, qui a été clôturé avec succès en novembre de la même année, crée de la transparence. La plateforme permet la gestion efficace des prestations d'aide sociale, de l'hébergement et de l'intégration (professionnelle) des personnes

admises à titre provisoire et des réfugiées reconnues et réfugiés reconnus. Grâce à cet outil, qui était déjà disponible au premier trimestre 2022, il a été possible d'enregistrer des réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine bénéficiant du statut S dans l'application et de gérer leur cas en fonction de leur situation de vie.

À partir de mi-2023, les services de sauvetage du canton de Berne commenceront peu à peu à consigner leurs interventions dans un système de protocole électronique. D'une part, cet outil permettra aux médecins urgentistes de saisir les données des patientes et patients. D'autre part, il enregistrera en continu les signes vitaux de ces personnes et les transmettra au service des urgences avant même qu'elles n'y arrivent. À partir de 2024, ce nouveau système sera mis en service sur tout le territoire et contribuera à améliorer la qualité de la prise en charge par les services de sauvetage du canton.

Cette année, les systèmes électroniques développés dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ont été adaptés en fonction des besoins et en partie réduits. Avec la suppression du traçage des contacts à partir d'avril 2022 notamment, différents systèmes ont pu être mis hors service. En ce qui concerne la vaccination, des modifications ont en revanche été apportées au portail bernois VacMe afin qu'il soit possible d'utiliser tous les vaccins disponibles contre la pandémie de COVID-19, mais aussi de nouveaux vaccins le cas échéant. Grâce à ces adaptations dans le système VacMe, il est maintenant possible d'organiser la vaccination contre la variole du singe (Mpox) facilement via la même plateforme.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-2 924 933 824	-2 726 259 552	-2 724 593 567	1 665 985	0.1 %
Revenus	437 114 213	220 173 041	357 827 149	137 654 108	62.5 %
Solde	-2 487 819 611	-2 506 086 511	-2 366 766 418	139 320 094	5.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	-79 140 602	-64 290 049	-73 760 875	-9 470 826	-14.7 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-104 134 170	-70 691 395	-57 541 401	13 149 994	18.6 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 103 021	-2 241 285	-3 932 074	-1 690 790	-75.4 %
34 Charges financières	-5 599	-6 800	-2 992	3 808	56.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-307 379	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-2 722 017 444	-2 576 971 263	-2 575 375 975	1 595 288	0.1 %
37 Subventions à redistribuer	-4 571 770	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-888 089	0	-2 594 006	-2 594 006	0.0 %
39 Imputations internes	-11 765 752	-12 058 760	-11 386 244	672 516	5.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	68 595 649	6 322 800	22 321 934	15 999 134	253.0 %
43 Revenus divers	75	0	215	215	0.0 %
44 Revenus financiers	117 502	73 300	1 454 071	1 380 771	1 883.7 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	622 100	214 355	-407 745	-65.5 %
46 Revenus de transfert	357 227 836	200 837 741	322 062 851	121 225 111	60.4 %
47 Subventions à redistribuer	4 571 770	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	915 386	54 000	2 609 967	2 555 967	4 733.3 %
49 Imputations internes	5 685 994	12 263 100	9 163 755	-3 099 345	-25.3 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats de la DSSI affiche un montant inférieur d'environ CHF 139,0 millions à celui prévu au budget.

Le crédit destiné aux mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 (CHF 50,0 mio) n'a été utilisé qu'en partie (CHF -20,0 mio) suite à la levée de la situation particulière au 1^{er} avril 2022.

Les surcoûts concernant les dépenses liées relevant des lois fédérales sur l'assurance-maladie et sur l'assurance-invalidité (loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité [LAI; RSB 831.20]), notamment dans le domaine de la psychiatrie, ont pu être surcompensés par la dissolution des provisions constituées pour les contributions prévues par l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la pandémie de COVID-19 dans le secteur sanitaire (OCCVS; RSB 101.3) et pour l'indemnisation d'établissements médico-sociaux ainsi que par les coûts inférieurs aux prévisions dans le domaine du troisième âge et du long séjour. Il en résulte des économies totales de quelque CHF 7,0 millions.

Concernant l'aide sociale dans le domaine des réfugiées et réfugiés, le budget a été dépassé de CHF 11,0 millions au total, en particulier en raison du nombre élevé de personnes ayant fui l'Ukraine. Toutefois, ces surcoûts sont largement compensés par les remboursements des partenaires régionaux issus des décomptes finaux des exercices précédents pour la gestion des cas et l'encadrement ainsi que pour l'aide sociale (CHF 15,0 mio).

Les dépenses ont été inférieures au budget dans l'aide sociale individuelle (CHF 96,0 mio), frais de traitement du personnel inclus. L'augmentation des coûts d'aide matérielle escomptée à cause de la pandémie de COVID-19 a pu être évitée grâce à une conjoncture économique favorable et à des mesures prises en amont. Selon les extrapolations, les ressources supplémentaires budgétisées en vue du transfert de compétences du canton aux communes concernant les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées ne seront pas utilisées. Dans le domaine de l'accueil extrafamilial (bons de garde), il y a eu davantage de places occupées que prévu (surcoût de CHF 5,0 mio).

Les dépenses ont été inférieures au budget dans l'aide sociale individuelle (CHF 96,0 mio), frais de traitement du personnel inclus. L'augmentation des coûts d'aide matérielle escomptée à cause de la pandémie de COVID-19 a pu être évitée grâce à une conjoncture économique favorable et à des mesures prises en amont. Selon les extrapolations, les ressources supplémentaires budgétisées en vue du transfert de compétences du canton aux communes concernant les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées ne seront pas utilisées. Dans le domaine de l'accueil extrafamilial (bons de garde), il y a eu davantage de places occupées que prévu (surcoût de CHF 5,0 mio).

En ce qui concerne les programmes d'insertion sociale, le montant budgété n'a pas été totalement épuisé dans chacun des domaines suivants : consultations pour enfants, adolescentes et adolescents et familles, encouragement de l'intégration, soutien aux adultes en situation de handicap, aide en cas d'addiction, développement de la petite enfance et programmes d'occupation et d'insertion (économie totale de CHF 18,0 mio environ).

5.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-71 453 932	-4 578 800	-187 108 565	-182 529 765	-3 986.4 %
Recettes	28 916 836	0	223 033 645	223 033 645	0.0 %
Solde	-42 537 096	-4 578 800	35 925 079	40 503 879	884.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-392 749	-280 000	-13 522 501	-13 242 501	-4 729.5 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-11 695 540	-1 268 000	-2 864 841	-1 596 841	-125.9 %
54 Prêts	-36 200 000	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-23 165 643	-3 030 800	-170 721 224	-167 690 424	-5 532.9 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	4 000	0	116 663	116 663	0.0 %
61 Remboursements	0	0	6 579 236	6 579 236	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	1	1	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	10 509 412	0	5 065 415	5 065 415	0.0 %
64 Remboursement de prêts	16 800 000	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	1 603 424	0	211 272 330	211 272 330	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

L'investissement net de la DSSI (Fonds d'investissements hospitaliers inclus) est inférieur d'environ CHF 41,0 millions au budget.

D'une part, dans le domaine du handicap (institutions pour enfants et adolescentes et adolescents), les subventions d'investissement ont été remplacées par des forfaits d'infrastructure par journée de prise en charge (ou par unité de prestations comparable) suite à l'introduction des nouvelles bases légales inscrites dans la loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213.319) et dans la loi révisée du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210) au 1^{er} janvier 2022 (passage du financement par objet au financement par sujet). Les institutions ont remboursé les valeurs résiduelles des subventions reçues, d'où un allègement du compte

des investissements de quelque CHF 32,0 millions (part cantonale nette après compensation des charges du secteur social).

D'autre part, la construction des logements temporaires du Viererfeld a occasionné des coûts d'investissement de CHF 6,6 millions (part cantonale nette après compensation des charges du secteur social).

Parmi les autres changements se répercutant sur le compte des investissements figurent la réorganisation interne de la DSSI et la nouvelle répartition des tâches dans le secteur des enfants et des adolescentes et adolescents (transfert d'immobilisations aux nouvelles unités administratives avec « achats » et « ventes » sans incidence sur le budget à l'échelle cantonale).

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

2018	2019	2020	2021	2022
353.8	356.5	311.8	317.4	316.1

Commentaire

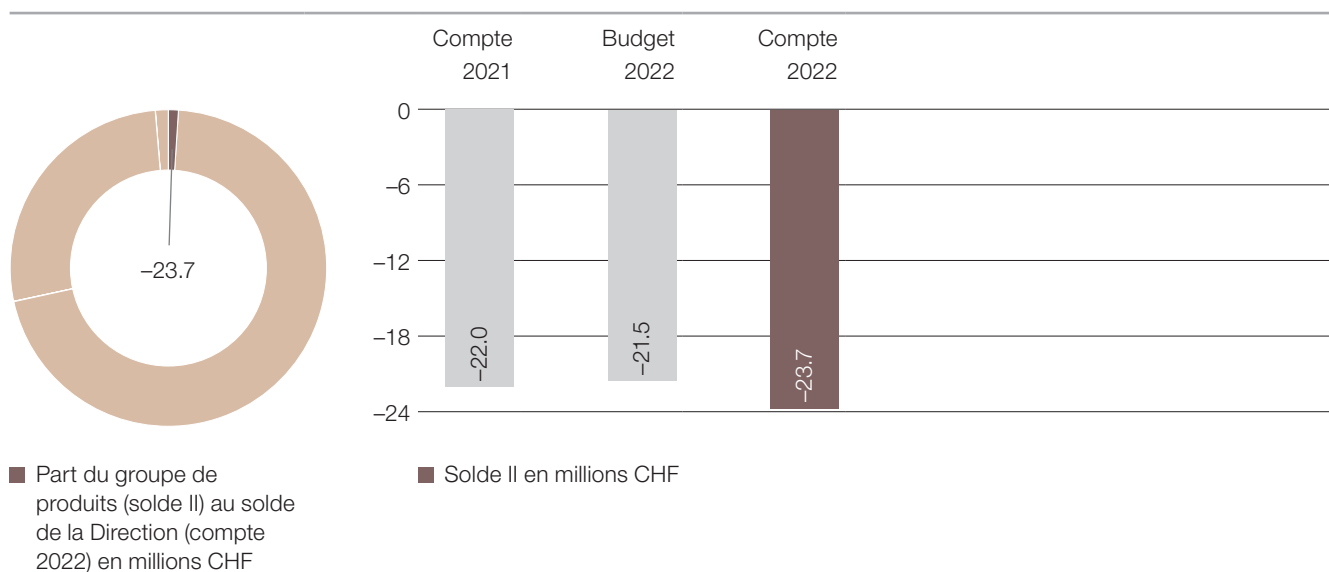
Le tableau met en lumière l'effectif (équivalents plein tems [EPT]) au 31 décembre 2022 de chaque année. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

Il convient de mentionner les facteurs suivants :

- transfert de 1,4 EPT à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation le 1^{er} janvier 2019 et de 0,2 EPT le 1^{er} janvier 2020 suite au projet IT@BE;
- transfert de 65,9 EPT du Laboratoire cantonal à la DEEE le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions;
- délocalisation de 11,3 EPT de la DSE à la DSSI en 2020 dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE);
- suppression de 2,1 équivalents plein temps suite à la déclaration de planification Brönnimann;
- création de divers postes à durée limitée en 2020 et en 2021 pour faire face à la pandémie de COVID-19;
- transfert de 5,8 EPT à l'INC et à la DIJ le 1^{er} janvier 2022 en raison de la révision de la législation sur l'école obligatoire (REVOS) et du projet de prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP);
- transfert au 1^{er} janvier 2023 des postes de trois institutions cantonales à la DIJ ou à l'INC (à savoir le Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, le foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz).

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Soutien du directeur ou de la directrice; coordination des activités des offices de la DSSI; gestion de projets pour le directeur ou la directrice, le canton et la Confédération; planification financière et information du public.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes; représentation de la DSSI auprès des

autorités de la justice administrative et des tribunaux; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées: finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	177 746	30 000	148 838	118 838	396.1 %
(-) Frais de personnel	-8 487 491	-8 303 054	-8 677 166	-374 111	-4.5 %
(-) Coûts matériels	-10 417 692	-9 966 301	-10 196 836	-230 534	-2.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 380 649	-2 459 302	-4 131 736	-1 672 434	-68.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-21 108 086	-20 698 658	-22 856 899	-2 158 242	-10.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-857 304	-810 000	-881 567	-71 567	-8.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 753	34 000	23 093	-10 907	-32.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-21 958 637	-21 474 658	-23 715 374	-2 240 716	-10.4 %
(+)/(-) Régularisations	435 771	455 864	632 932	177 069	38.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-21 522 866	-21 018 794	-23 082 442	-2 063 648	-9.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Prestations juridiques	-2 085 386	-2 092 504	-1 953 446	139 058	6.6 %
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	-16 966 146	-16 440 327	-18 527 422	-2 087 095	-12.7 %
Soutien aux fonctions de direction de la DSSI	-2 056 554	-2 165 826	-2 376 031	-210 205	-9.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Le solde du groupe de produits est supérieur de quelque CHF 2,2 millions au budget.

Ce dépassement est à mettre au compte des coûts standard plus élevés occasionnés par des projets TIC (environ CHF 1,7 mio), notamment pour les deux outils informatiques VacMe et Tracy, développés pour faciliter la campagne de vaccination ainsi que le traçage des contacts dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 prises dans le domaine de compétences du Secrétariat général ainsi que pour le projet NFAM (nouvelle application spécialisée pour la migration) en raison des exigences additionnelles à remplir (fonctionnalités et interfaces supplémentaires). Par ailleurs, les charges de personnel planifiées ont été dépassées de près de

CHF 0,4 million (remplacements pendant des congés de maternité ayant entraîné des surcoûts qui ne sont pas entièrement couverts – ou ne le seront qu'ultérieurement – par les allocations pour perte de gain et engagements supplémentaires de durée déterminée pour mener plusieurs projets législatifs de grande envergure comme la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap [LPHand] et ses dispositions d'exécution ou la révision de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale [LASoc, RSB 860.1]). Enfin, les charges de biens et services ont elles aussi été plus importantes en raison notamment du soutien externe requis à court terme suite à l'absence pour cause de maladie de personnes clés (environ CHF 0,2 mio).

Priorités de développement

Durant l'année sous revue, le Secrétariat général a concentré ses efforts, en plus des affaires courantes, sur les thèmes suivants :

- consolidation des structures internes à la Direction suite à la réorganisation de 2021,
- accompagnement de l'État-major spécial Ukraine,
- préparation de l'introduction du système SAP dans les Directions cantonales.

L'activité législative a porté essentiellement sur les projets suivants :

- suivi de la phase parlementaire du projet de LPHand, que le Conseil-exécutif a soumis au Grand Conseil, et lancement des travaux conceptuels relatifs à l'ordonnance d'exécution,
- travaux conceptuels portant sur la révision totale de la LASoc.

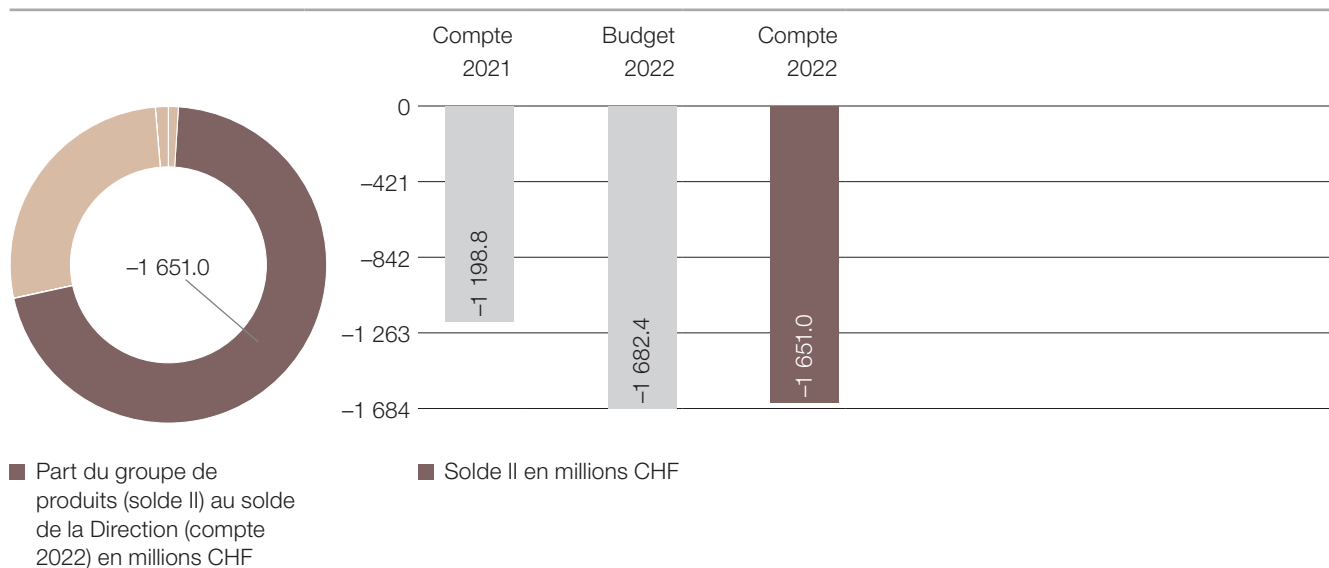
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	172	162
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	16	4
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	43	38
Nombre de projets législatifs	19	20
Nombre de conseils juridiques	424	549
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la CHA	186	199
Nombre de recours déposés	66	44
Nombre de recours réglés	45	58

5.7.2 Santé publique



Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage).

Prestations résidentielles, semi-résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées et malades chroniques.

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort de la médecin cantonale on du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire.

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (promotion de la santé).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	152 679	3 259 000	22 520 154	19 261 154	591.0 %
(-) Frais de personnel	-4 884 321	-10 718 119	-18 335 541	-7 617 422	-71.1 %
(-) Coûts matériels	-861 271	-54 351 700	-41 347 296	13 004 404	23.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 398 694	-1 947 496	-2 209 870	-262 374	-13.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-6 991 607	-63 758 315	-39 372 553	24 385 762	38.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	16 910 473	7 063 500	6 338 462	-725 038	-10.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 212 364 732	-1 625 678 816	-1 617 961 961	7 716 855	0.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 644 427	0	2 000	2 000	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 198 801 439	-1 682 373 631	-1 650 994 052	31 379 579	1.9 %
(+)/(-) Régularisations	2 904 660	1 713 398	1 379 911	-333 487	-19.5 %
Solde III (comptabilité financière)	-1 195 896 779	-1 680 660 233	-1 649 614 141	31 046 092	1.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soins aigus somatiques	-3 670 997	-3 933 452	-3 051 537	881 915	22.4 %
Réadaptation	-41 233	-540 553	-40 569	499 984	92.5 %
Formation pratique et perfectionnement	-1 408 163	-1 292 385	-883 917	408 468	31.6 %
Sauvetage	-399 914	-374 602	-703 915	-329 313	-87.9 %
Psychiatrie	-226 787	-885 545	-418 280	467 265	52.8 %
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé (jusqu'au 31.12.2021)	-1 244 514	0	0	0	0 %
Promotion de la santé (depuis le 01.01.2022)	0	-309 225	-577 037	-267 812	-86.6 %
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques (depuis le 01.01.2022)	0	-956 644	-717 280	239 364	25.0 %
Contrôle et sécurité des médicaments (depuis le 01.01.2022)	0	-1 252 510	-1 190 846	61 665	4.9 %
Maladies transmissibles et non transmissibles (depuis le 01.01.2022)	0	-51 914 151	-27 693 837	24 220 314	46.7 %
Gestion des catastrophes (depuis le 01.01.2022)	0	-937 712	-390 416	547 296	58.4 %
Autorisation et surveillance (depuis le 01.01.2022)	0	-1 361 535	-3 704 920	-2 343 385	-172.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le groupe de produits clôture environ CHF 31,4 millions en dessous du budget (solde II).

Le solde I est inférieur de quelque CHF 24,4 millions aux prévisions, le solde II d'environ CHF 7,0 millions supplémentaires (baisse des coûts de CHF 7,8 mio et diminution des recettes de CHF 0,8 mio au niveau des subventions cantonales).

Le résultat du solde I est dû en premier lieu au fait que le crédit destiné aux mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 n'a été utilisé qu'en partie. Avec le retour à la normale et la levée quasi totale des dernières restrictions le 1^{er} avril 2022, les mesures autorisées n'ont pas été entièrement déployées.

Pour ce qui est des subventions cantonales, les surcoûts concernant les dépenses liées relevant des lois fédérales sur l'assurance-maladie et sur l'assurance-invalidité, notamment dans le domaine de la psychiatrie, ont pu être surcompensés par la dissolution des provisions constituées pour les contributions prévues par l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la pandémie de COVID-19 dans le secteur sanitaire (OCCVS; RSB 101.3) ainsi que par les coûts inférieurs aux prévisions dans le domaine du troisième âge et du long séjour. Il en résulte les économies susmentionnées de quelque CHF 7,0 millions dans le solde II.

Priorités de développement

L'ODS garantit la couverture des besoins d'aide et de soins à domicile sur l'ensemble du territoire cantonal. Suite à une décision sur recours rendue le 26 novembre 2021, le canton a dû lancer une procédure d'appel d'offres public pour l'adjudication des conventions de prestations portant sur la garantie de la couverture des besoins d'aide et de soins à domicile dans 29 périmètres pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Dans le domaine du troisième âge et du long séjour, le nouveau calcul des coûts normatifs des soins a été préparé sur la base des comptabilités analytiques 2022. L'objectif est de définir ces coûts en se fondant sur des comptabilités analytiques standardisées, comme l'exige l'ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes d'action sociale (OPASoc; RSB 860.21).

Dans le secteur du sauvetage, le projet de regroupement des différentes centrales d'appels sanitaires urgents en une seule centrale cantonale (CASU) a été poursuivi durant l'année sous revue. Des décisions sur la nouvelle forme d'organisation et sa mise en œuvre seront vraisemblablement prises en 2023. Un rapport d'expertise externe (ORBE 2.0) a pu mettre en lumière les travaux requis pour optimiser l'organisation des services de sauvetage. Les recomman-

dations commencent à être appliquées début 2023. Les travaux préparatoires relatifs au protocole électronique ont également avancé; son introduction pour l'ensemble des services de sauvetage est prévue pour 2023. Les subventions cantonales dans le domaine du sauvetage ont été redéfinies pour 2023, selon le rythme de trois ans prévu, dans l'ordonnance de Direction du 23 novembre 2021 sur les soins hospitaliers (ODSH; RBS.812.113). En outre, le nombre d'interventions a augmenté d'environ dix pour cent durant l'année sous revue, ce qui a généré des recettes supplémentaires pour les services de sauvetage et a ainsi allégé la subvention cantonale. Qui plus est, les postes vacants au sein des services de sauvetage n'ont pas tous été repourvus en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ce qui a entraîné une baisse des dépenses.

Le modèle des coûts normatifs en psychiatrie, assorti d'un catalogue de prestations individuelles, a été introduit en 2017 pour les services ambulatoires et les cliniques de jour. Dès 2023, ce catalogue doit être remplacé par des forfaits, ce qui allègera la charge administrative, au profit de la patientèle. Ainsi, toutes les prestations indemnisées en sus jusqu'ici par le modèle des coûts normatifs seront financées à partir de 2023 par des suppléments forfaitaires

sur les prestations facturées à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS), en fonction de l'âge des patientes et patients et du degré de gravité des cas.

En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, la situation particulière a pu être levée en avril 2022. L'état-major spécial ainsi que le traçage des contacts ont donc été réduits. Les tâches restantes ont été transférées dans les structures ordinaires de la DSSI. Des efforts importants ont été consentis pour poursuivre la numérisation de la DSSI. Les processus informatiques qui ont vu le jour durant la pandémie sont utilisables au-delà de celle-ci. Dans le cas d'une éventuelle reprise des activités liées à la pandémie, le savoir-faire nécessaire est désormais acquis. Les structures mises en place pour la vaccination et la logistique en la matière continuent d'être utilisées efficacement après avoir été optimisées.

Le Service du médecin cantonal (SMC) de l'ODS exerce une activité de conseil dans la promotion de la médecine de premier recours, du service médical d'urgence ambulatoire et des modèles de soins intégrés. Dans ce cadre, il a contribué à la mise en place de la couverture en soins pour les personnes ayant fui l'Ukraine et conseille les autorités compétentes en ce qui concerne l'exécution de la législation fédérale sur les épidémies. Le SMC fournit des expertises internes lors de dénonciations à l'autorité de surveillance. Il assure également la surveillance dans le domaine du service d'urgence ambulatoire. Par ailleurs, il est chargé de contrôler les programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein par mammographie et de dépistage du cancer colorectal, ainsi que le registre cantonal des tumeurs et le service médical scolaire. En exécution de la législation sur les épidémies, le SMC a notamment pris des mesures concernant la pandémie de COVID-19 ainsi que l'épidémie de Mpox (« variole du singe ») et les flambées de diphtérie. Il a également organisé des programmes cantonaux de vaccination dans le cadre de la prévention des maladies transmissibles (Mpox, HPV). Le SMC exerce enfin une activité de conseil pour des ques-

tions en lien avec la santé publique et s'est penché sur la toxicologie des eaux et des sols contaminés dans le canton.

Intégré à l'ODS, le Service pharmaceutique cantonal (SPHC) assume, sur la base d'un contrat intercantonal, les contrôles dans le domaine des médicaments et des stupéfiants pour le canton de Soleure depuis le 1^{er} juillet 2020. Les tâches suivantes lui ont également été déléguées : réceptionner les déclarations pharmaceutiques ainsi que les retours de stupéfiants, procéder à des expertises pharmaceutiques dans le cadre de demandes et de consultations et faire réaliser des analyses par son laboratoire. Quant au contrôle des officines, il est désormais assuré par un service de milice composé de pharmaciennes et pharmaciens ainsi que de droguistes en activité dans le canton de Soleure.

La révision de la loi fédérale du 3 octobre 1951 sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup; RS 812.121) entrée en vigueur le 1^{er} août 2022 a permis de lever l'interdiction d'utiliser du cannabis à des fins médicales. Il incombe aux cantons de réaliser les contrôles correspondants. De nombreuses inspections en lien avec la culture et l'usage de cannabis à des fins thérapeutiques ont déjà été effectuées.

Au cours de l'année sous revue, plus de 800 médicaments fabriqués selon une formule propre par des pharmacies ou des drogueries ont été annoncés au SPHC.

La quantité de stupéfiants à éliminer a augmenté durant l'année sous revue pour atteindre environ neuf tonnes (2021 : env. six tonnes ; 2020 : env. quatre tonnes).

Outre des analyses ponctuelles, le Laboratoire de contrôle pharmaceutique a examiné des échantillons obtenus lors d'achats tests. Par ailleurs, des vérifications et interventions préventives ont été effectuées avec le laboratoire mobile.

Chances et risques

Le contexte actuel en matière de soins hospitaliers va mener à des situations critiques. Le risque existe que des hôpitaux répertoriés appartenant au canton et nécessaires à la couverture des besoins se retrouvent dans une position financière délicate. Des surplus de dépenses peuvent résulter de la garantie de la couverture en soin et de la protection des investissements cantonaux.

Tant les prestations effectives que les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers peuvent diverger des hypothèses émises dans la planification. Vu le volume important du groupe de produits, des variations proportionnellement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de CHF.

Il est possible que des traitements et des médicaments révolutionnaires très coûteux, autorisés mais pour lesquels il n'existe pas encore de structure tarifaire ordinaire, arrivent sur le marché.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue également un risque important. Les ressources doivent donc être affectées de manière ciblée. Pour limiter le risque de pénurie, il convient d'une part de contrôler compétences et exigences, et d'autre part de promouvoir de nouveaux profils professionnels. L'adoption de l'initiative sur les soins infirmiers se traduira par l'élaboration de la réglementation fédérale nécessaire au développe-

ment d'autres mesures, cofinancées par la Confédération, à l'échelle cantonale. La mise en œuvre de la première étape de l'offensive de formation est prévue dès juillet 2024. Avec l'obligation de formation introduite en 2012, le canton de Berne joue un rôle de pionnier dans ce domaine. Cependant, des mesures permettant de former davantage de personnes dans les professions de la santé doivent être déployées lors de la mise en œuvre, qui débutera à partir de mi-2024.

Pour l'année 2023, un budget nettement réduit d'à peine CHF 2,5 millions est disponible pour faire face à toutes les tâches liées à la pandémie de COVID-19. Sur cette base, un plan budgétaire détaillé a été élaboré avec pour défi d'éviter les dépassements. Il convient ainsi d'assumer uniquement les coûts répondant aux besoins, d'évaluer en permanence les travaux nécessaires liés à la situation épidémiologique et de continuer à les réduire en vue de l'année 2024.

Suite à la pandémie de COVID-19, la population a été sensibilisée aux maladies transmissibles, ce qui a engendré un surcroît de travail pour le SMC dans le cadre de l'exécution de la législation sur les épidémies. Il a ensuite fallu faire face à l'épidémie menaçante de Mpox et à la vaccination en lien avec cette dernière. Bien que le nombre cas recensés dans le canton soit resté bas, cela a généré une charge de travail importante. L'arrivée massive de personnes réfugiées a en outre entraîné une augmentation des maladies trans-

missibles. Le risque d'une recrudescence de maladies contagieuses devenues très rares en Suisse (diphtérie, poliomyélite) mais qui représenteraient une menace importante en cas de flambée au sein de la population, est élevé. La situation dans le domaine de la médecine de premier recours est également problématique (en particulier dans les régions périphériques), tout comme celle des services d'urgence et de la médecine scolaire. Le SMC doit prendre des mesures dans ces domaines, d'une part pour garantir une couverture en soins suffisante, d'autre part pour être en mesure de mettre en œuvre les lois fédérales et cantonales. Il est en particulier urgent de réviser l'ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service

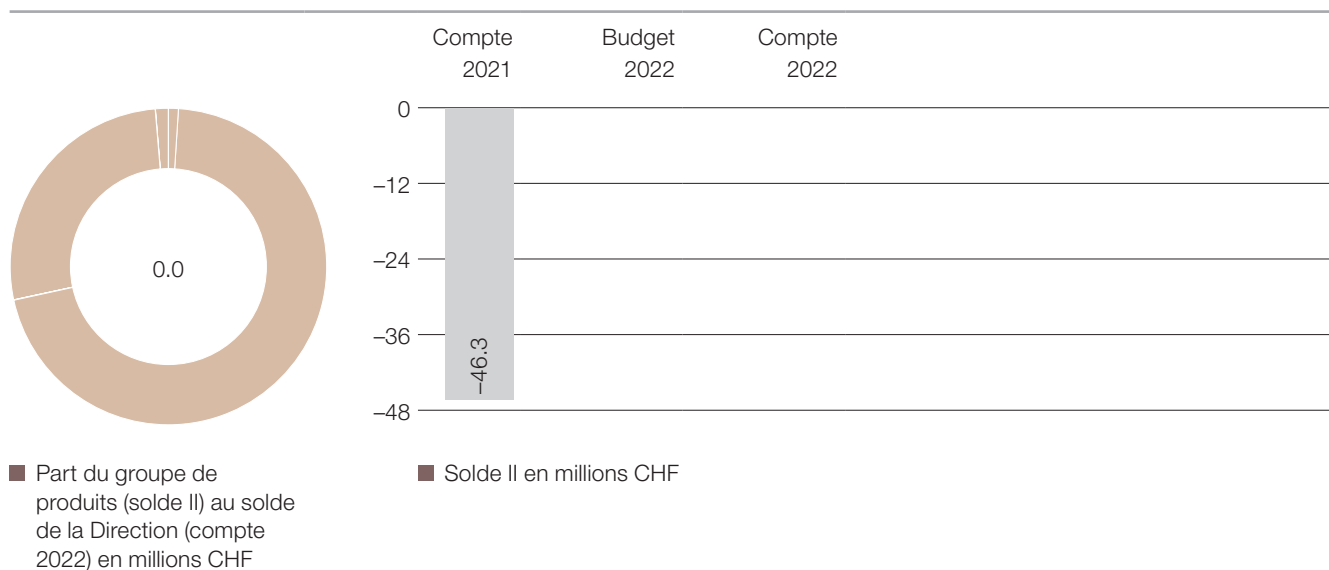
médical scolaire (OSMS; RSB 430.41) pour contrer les nombreux départs de médecins scolaires.

L'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (GSP; RSB 811.11) sur la santé publique doit pour sa part être révisée dans le domaine des produits thérapeutiques, puisque les lois et ordonnances y afférentes ont connu de nombreuses modifications. L'exécution des tâches nouvellement transférées au canton va nécessiter des ressources supplémentaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de sorties des patientes et patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	136 122	142 298
Casemix; somme des sorties de patientes et patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	146 481	152 846
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patientes et patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	175 377	176 890
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	137 742	136 805
Nombre d'interventions de sauvetage	52 985	52 985
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (%)	97	97
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (%)	75	75
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps; selon contrat de prestations)	1 329	1 329
Durées de séjour (LOS, length of stay) en psychiatrie: somme des durées de séjour de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021; jusqu'en 2020 nombre de journées de soins en mode hospitalier)	337 289	341 118
Nombre de journées (depuis 2021: cas) de soins ambulatoires (psychiatrie)	169 741	21 967
Day Mix (DM) en psychiatrie: somme des cost-weights effectifs de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021)	345 886	348 580
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 392	15 169
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 700	12 800
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	46 050	46 731
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6.1	6.2
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p. ex. programme de méthadone)	2 585	2 696
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	2 465	2 590
Lutte contre les maladies transmissibles: nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p. ex. tuberculose, méningite, rougeole)	106 894	426 497
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	636	619
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	209	202
Nombre d'analyses de laboratoire	1 190	2 035
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	5 750	8 780
Nombre de procédures de surveillance	42	97
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	763	2 129
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	157	187

5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire (jusqu'au 31.12.2021)



Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et de la prise

en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	64 654 277	0	0	0	0.0%
(-) Frais de personnel	-18 614 391	0	0	0	0.0%
(-) Coûts matériels	-87 843 551	0	0	0	0.0%
(-) Intérêts et amortissements standard	-485 613	0	0	0	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-42 289 278	0	0	0	0.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 988 079	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-46 277 357	0	0	0	0.0%
(+)/(-) Régularisations	14 596	0	0	0	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	-46 262 760	0	0	0	0.0%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Maladies transmissibles et médecine préventive (jusqu' au 31.12.2021)	-37 996 710	0	0	0	0.0%
Autorisations (jusqu' au 31.12.2021)	-3 242 418	0	0	0	0.0%
Garantie de participation aux frais selon LAMAL art. 41 al. 3 (jusqu' au 31.12.2021)	-129 933	0	0	0	0.0%
Gestion des catastrophes (jusqu' au 31.12.2021)	-920 218	0	0	0	0.0%

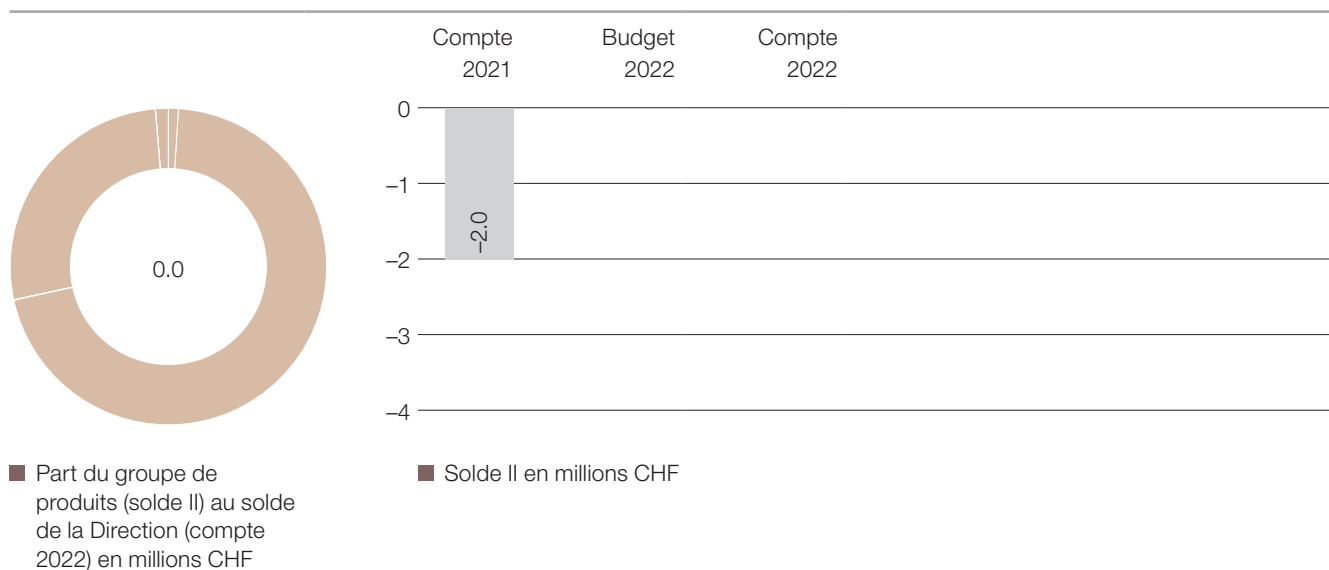
Commentaire :

Dans le cadre de la réorganisation de la DSSI, les tâches relevant du groupe de produits « Protection de la santé et service sanitaire » sont transférées dans le groupe de produit « Santé publique ».

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de procédures de surveillance	42	–
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	763	–
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p. ex. programme de méthadone)	2 585	–
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	2 465	–
Lutte contre les maladies transmissibles : Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p. ex. tuberculose, méningite, rougeole)	106 894	–

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité (jusqu'au 31.12.2021)



Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 528 591	0	0	0	0.0%
(-) Frais de personnel	-2 264 053	0	0	0	0.0%
(-) Coûts matériels	-1 146 789	0	0	0	0.0%
(-) Intérêts et amortissements standard	-28 677	0	0	0	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-1 910 928	0	0	0	0.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-52 277	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 963 205	0	0	0	0.0%
(+)/(-) Régularisations	44 153	0	0	0	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	-1 919 052	0	0	0	0.0%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Contrôle des médicaments (jusqu'au 31.12.2021)	-1 157 247	0	0	0	0.0%
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain (jusqu'au 31.12.2021)	-720 520	0	0	0	0.0%
Surveillance des professions pharmaceutiques (jusqu'au 31.12.2021)	-33 161	0	0	0	0.0%

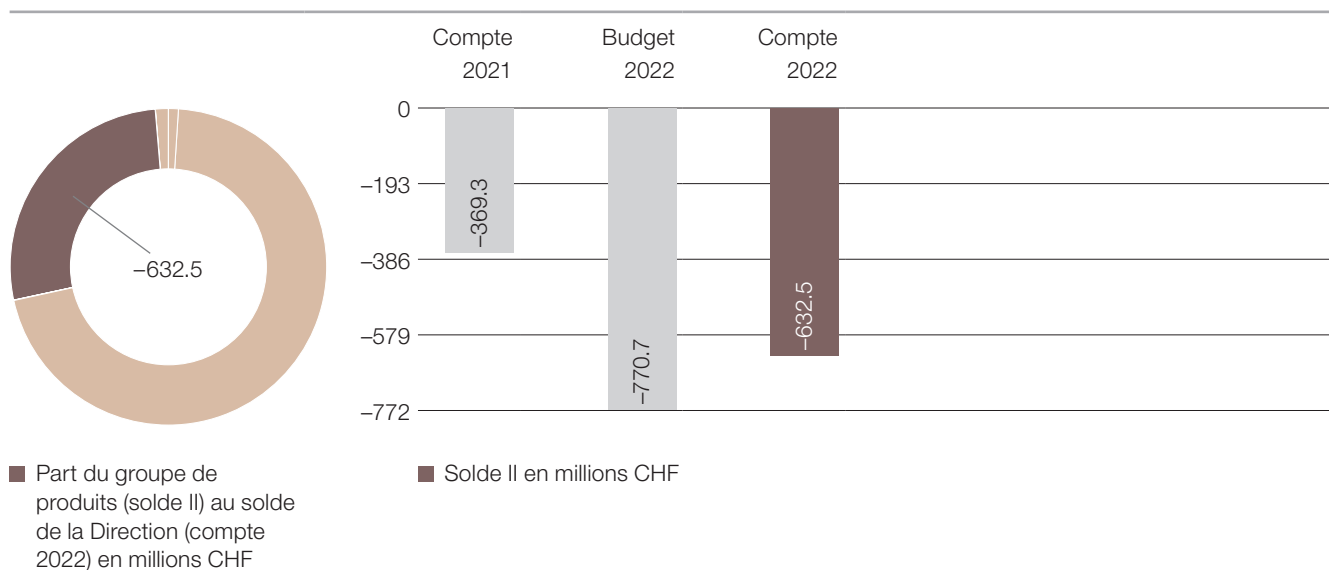
Commentaire:

Dans le cadre de la réorganisation de la DSSI, les tâches relevant du groupe de produits « Sécurité des médicaments et assurance-qualité » ont été transférées dans le groupe de produit « Santé publique ».

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéf	636	–
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	209	–
Nombre d'analyses de laboratoire	1 190	–
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	157	–
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	5 750	–

5.7.5 Intégration et action sociale



Description

Action sociale

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans révolus.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale

Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurset chômeuses de longue durée, indépendants et indépendantes, adolescents et adolescentes et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés

L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Institutions sociales et assistance

Des prestations de prise en charge, de soins et de conseils sont proposés aux adultes en situation de handicap en mode ambulatoire et résidentiel. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

Un soutien adapté est fourni aux personnes présentant une addiction ou un risque d'addiction.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	506 247	15 000	4 279 159	4 264 159	28 427.7 %
(-) Frais de personnel	-7 604 452	-10 574 920	-14 335 774	-3 760 853	-35.6 %
(-) Coûts matériels	-565 305	-1 974 800	-3 116 732	-1 141 932	-57.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	94 157	0	-301 581	-301 581	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-7 569 353	-12 534 721	-13 474 928	-940 207	-7.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	178 929 085	191 681 606	274 723 225	83 041 619	43.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-540 652 436	-952 876 582	-897 176 877	55 699 705	5.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	3 000 000	3 394 472	394 472	13.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-369 292 704	-770 729 697	-632 534 108	138 195 588	17.9 %
(+)(-) Régularisations	-1 087 948	-3 272 941	-30 748 188	-27 475 246	-839.5 %
Solde III (comptabilité financière)	-370 380 652	-774 002 638	-663 282 296	110 720 342	14.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Intégration	-1 958 331	-2 086 092	-2 230 313	-144 222	-6.9 %
Action sociale	-3 622 345	-4 298 991	-5 542 614	-1 243 624	-28.9 %
Asile	-1 988 677	-3 060 734	-4 510 617	-1 449 882	-47.4 %
Institutions sociales et assistance (depuis le 01.01.2022)	0	-3 088 904	-1 191 384	1 897 521	61.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I est supérieur de CHF 0,9 million au budget. En raison de la guerre en Ukraine, les demandes d'asile ont nettement augmenté par rapport à l'exercice précédent. À partir de l'été 2022, les demandes d'asile de personnes en provenance d'autres pays ont aussi augmenté. Cette augmentation a nécessité de faire appel à des soutiens externes (personnel temporaire, prestations de tiers). Ces surplus de dépenses ont pu être partiellement compensés par les forfaits spéciaux pour frais administratifs versés par la Confédération. Des dépenses supplémentaires sont en outre liées à la location de conteneurs pour les centres d'hébergement collectif (logements temporaires du Viererfeld). Toutefois, ces dernières sont largement couvertes par les forfaits fédéraux, qui sont imputés au solde II.

Quant au solde II, il est en dessous des prévisions de CHF 139,1 millions au total (part du canton, après compensation des charges du secteur social), et ce pour les raisons exposées ci-après.

Concernant l'aide sociale dans le domaine des réfugiés et réfugiés, le budget a été dépassé de CHF 11,2 millions au total. Cela est dû au nombre élevé de personnes ayant fui l'Ukraine, mais aussi à celui des personnes requérant l'asile en provenance d'autres États. Toutefois, ces dépenses supplémentaires sont largement compensées par les remboursements des partenaires régionaux issus des décomptes finaux des exercices précédents pour la gestion des cas et l'encadrement ainsi que pour l'aide sociale (CHF 15,0 mio).

Les dépenses ont été inférieures de CHF 95,6 millions au montant budgété dans l'aide sociale individuelle et les frais de traitement du

personnel des services sociaux. Pour l'année sous revue, le canton a tablé sur une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à cause de la pandémie de COVID-19. Cette hausse a pu être évitée grâce à une conjoncture économique favorable et à des mesures prises en amont. Des ressources supplémentaires ont été inscrites au budget lors de la planification en 2022 en vue du transfert de compétences du canton aux communes ne seront pas utilisées concernant les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées ainsi que pour les frais de traitement. Il ressort de l'extrapolation des chiffres de novembre 2022 que les charges devraient rester constantes par rapport à l'année précédente, et que les ressources supplémentaires ne seront pas utilisées. Dans le domaine de l'accueil extrafamilial (bons de garde), le budget a été dépassé de CHF 5,0 million. Plus de places ont été occupées que prévu.

Le solde de l'aide institutionnelle, pilotée directement par la DSSI au moyen de contrats de prestations, se monte à CHF 17,6 millions. Le montant budgété n'a pas été totalement épuisé dans chacun des domaines suivants: consultations pour enfants, adolescents et adolescentes et familles, encouragement de l'intégration, soutien aux adultes en situation de handicap, aide en cas d'addiction, développement de la petite enfance et programmes d'occupation et d'insertion.

En raison de la réorganisation de la DSSI, des postes du bilan ont été transférées à l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) dans les domaines de l'aide aux adultes en situation de handicap, de l'aide en cas d'addiction, du soutien aux enfants et adolescents

et adolescentes de l'ancien Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH) et de l'ancien Office des hôpitaux (ODH). Les dissolutions calculatoires des subventions d'investissement portées au passif qui en découlent (CHF 32,0 mio) ainsi que

les amortissements standard des subventions d'investissement (CHF –58,8 mio) portent la somme totale de CHF 26,8 millions à la décharge du solde II.

Priorités de développement

En ce qui concerne la garantie du minimum vital, le nombre de bénéficiaires est en légère baisse en 2022 d'après une extrapolation, de même que le coût total de l'aide sociale individuelle. Les chiffres définitifs seront disponibles dans le courant du printemps 2023. L'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale constitue toujours un défi de taille. Il est possible que des effets de la pandémie de COVID-19 se fassent encore sentir. L'intégration de personnes ayant fui l'Ukraine dans le marché du travail constitue également un défi qui augmente le risque de recours à l'aide sociale.

En 2022, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en matière d'asile a très fortement augmenté, principalement en raison de la guerre en Ukraine. Depuis l'été 2022, le nombre de personnes requérant l'asile en provenance d'autres États s'est aussi grandement accru. L'augmentation de mineurs non accompagnés et mineurs non accompagnés nécessitant une prise en charge relativement coûteuse pour des raisons de protection de l'enfant pèse particulièrement lourd dans la balance.

Chances et risques

Des surcoûts considérables pourraient découler de facteurs exogènes tels qu'une augmentation du nombre de personnes réfugiées reconnues ou admises à titre provisoire, un affaiblissement de la conjoncture, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout) et des changements structurels, notamment dans la réduction individuelle des primes selon l'art. 65 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). Il est toutefois difficile d'estimer l'ampleur de ces surplus de dépenses éventuels à l'avance. Il faut s'attendre à une augmentation dans les années à venir du nombre de demandes d'aide sociale en raison des emplois perdus à la suite de la pandémie de COVID-19 ou des problèmes d'intégration liés à la guerre en Ukraine.

Il convient enfin de relever les différents projets d'optimisation de l'aide sociale et de l'intégration, qui devraient influencer positivement les coûts de l'aide matérielle à moyen et à long terme (nouveau système de gestion des cas, création d'un organe de révision de

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers à traiter dans l'aide aux victimes a été élevé (374 nouvelles demandes). La DSSI a rendu un total de 84 décisions pour des requêtes d'indemnisation et de réparation morale (contre 130 l'année précédente). Cette diminution s'explique notamment par les travaux de grande ampleur nécessaires au lancement du projet de stratégie cantonale d'aide aux victimes.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité a de nouveau été mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. La loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) a été adoptée à l'unanimité au Grand conseil (en 1^{re} lecture). Les travaux d'élaboration de la nouvelle ordonnance sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (OPHand) ont débuté. En outre, l'instrument d'évaluation des besoins (IHP pour Individueller Hilfsplan en allemand) est désormais entièrement conceptualisé.

l'aide sociale). De plus amples informations à ce sujet figurent dans le volume 2, au chapitre « Compte rendu » ainsi que dans le volume 3, au chapitre consacré aux priorités de l'exercice.

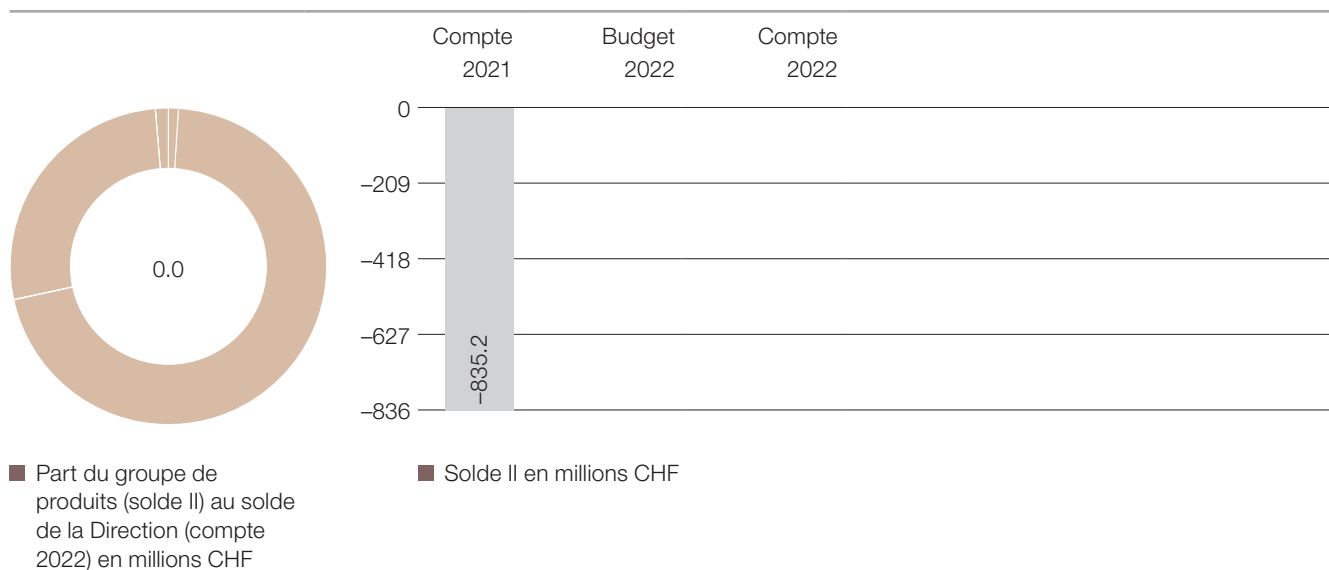
Dans le domaine du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge continuera de s'accroître, de même que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués qu'approximativement.

Le besoin en personnel, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue également un risque guère chiffrable. Il convient d'une part de contrôler compétences et exigences, et d'autre part, de promouvoir des nouveaux profils professionnels pour limiter ce risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	44 500	44 000
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; %)	4.3	4.2
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les crèches	4 996	4 347
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 200	1 200
Nombre de personnes du domaine de l'asile ayant obtenu le droit de séjour et relevant de la compétence du canton (requérantes et requérants d'asile, réfugiées et réfugiés < 5 ans et personnes admises à titre provisoire < 7 ans)	7 143	6 750
Nouveaux requérants et requérants d'asile au canton de Bern	870	1 200
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 320	4 320
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1)	7 775	7 775
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	279	279

5.7.6 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (jusqu'au 31.12.2021)



Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le canton en fonction

de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	2 696 693	0	0	0	0.0%
(-) Frais de personnel	-37 278 082	0	0	0	0.0%
(-) Coûts matériels	-8 397 205	0	0	0	0.0%
(-) Intérêts et amortissements standard	-260 539	0	0	0	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-43 239 133	0	0	0	0.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	166 468 120	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-958 483 141	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 321	0	0	0	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-835 246 833	0	0	0	0.0%
(+)/(-) Régularisations	-16 590 668	0	0	0	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	-851 837 501	0	0	0	0.0%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Aide aux enfants et aux adolescents	-39 100 742	0	0	0	0.0%
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-1 447 266	0	0	0	0.0%
Aide aux adultes handicapés	-2 691 125	0	0	0	0.0%

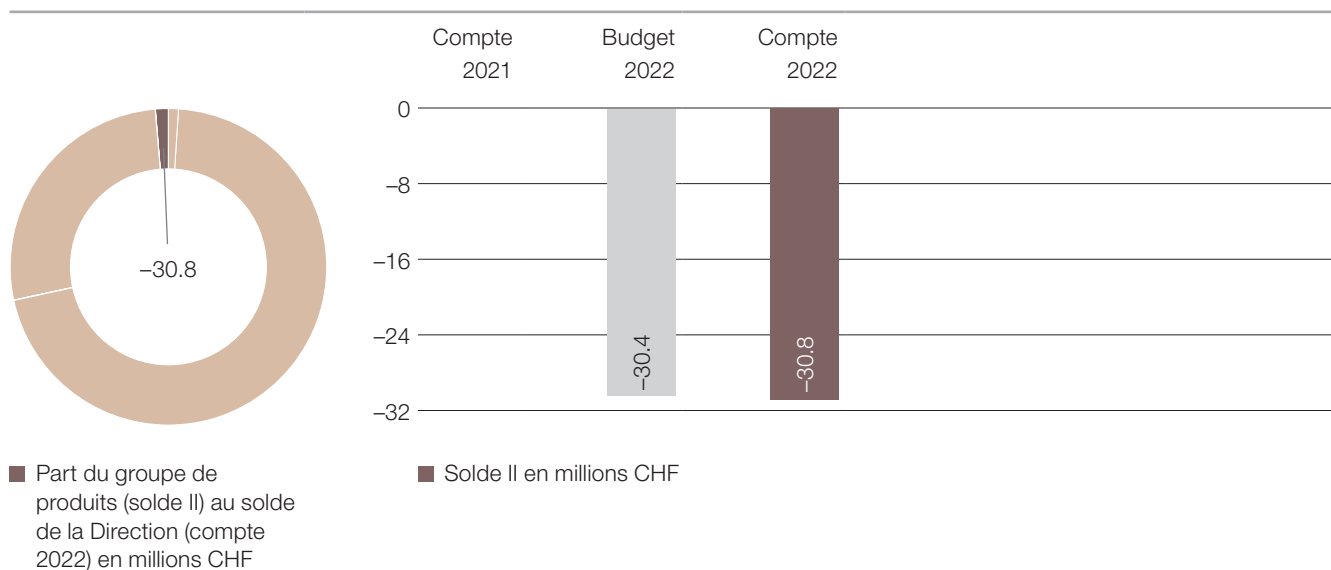
Commentaire:

Dans le cadre de la réorganisation de la DSSI, les tâches relevant du groupe de produits « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » sont transférées dans les groupes de produits « Intégration et action sociale et Santé publique ».

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 392	–
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 320	–
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 711	–
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	46 050	–
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1)	7 775	–
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6	–

5.7.7 Unités administratives assimilées



Description

Des prestations pour les enfants et adolescentes et adolescents sont proposées dans les trois unités administratives assimilées. Elles comprennent : enseignement, encadrement, stimulation et mesures thérapeutiques. Pour les enfants d'âge préscolaire, des

mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

L'offre est planifiée en fonction des besoins et des ressources financières du canton, qui la cofinance.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	0	1 935 480	2 204 358	268 878	13.9 %
(-) Frais de personnel	0	-34 693 966	-32 412 403	2 281 563	6.6 %
(-) Coûts matériels	0	-9 524 688	-8 938 278	586 410	6.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	-233 370	-195 029	38 342	16.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	0	-42 516 545	-39 341 352	3 175 193	7.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	12 071 500	8 502 982	-3 568 518	-29.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	17 500	21 827	4 327	24.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	-30 427 545	-30 816 543	-388 998	-1.3 %
(+)/(-) Régularisations	0	22 698	29 004	6 306	27.8 %
Solde III (comptabilité financière)	0	-30 404 846	-30 787 539	-382 693	-1.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee	0	-24 018 826	-22 503 098	1 515 728	6.3 %
Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz	0	-12 035 817	-10 484 339	1 551 478	12.9 %
Foyer scolaire du Château de Cerlier	0	-6 461 901	-6 353 914	107 987	1.7 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde II prévu de CHF 30,4 millions a été dépassé de pas tout à fait CHF 0,4 million.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les trois institutions sont financées en vertu de la nouvelle loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP; RSB 213.319). L'adaptation des offres prévue sur la base des nouveaux mécanismes de financement – compte tenu de la demande concrète – n'a pu se faire qu'en partie. Il en a résulté des dépenses largement inférieures au budget pour les frais de

personnel et de matériel (environ CHF 2,9 mio; solde I). Côté rentrées, les contributions de l'Office des mineurs (OM) ont également été moins élevées, ce qui a entraîné une baisse des recettes des subventions cantonales dans le solde II (environ CHF 3,6 mio).

Tant les dépenses que les recettes additionnelles concernent aussi les communes, qui y participent pour moitié dans le cadre de la compensation des charges (effet sur le groupe de produits «Intégration et action sociale»).

Priorités de développement

Les institutions sont en train d'adapter leur organisation et leur offre de prestations aux nouvelles conditions générales découlant de la LPEP et de la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210).

À partir de 2023, elles relèvent, sur le plan tant organisationnel que financier, des nouvelles Directions compétentes (l'INC pour le Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif, la DIJ pour le Foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz).

Chances et risques

Le défi majeur pour les trois institutions reste de s'adapter aux nouvelles conditions générales.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de places autorisées	426	434

5.8 Préfinancements

5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1^{er} janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus

aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-915 489	-54 000	-2 609 968	-2 555 968	-4 733.3 %
Revenus	915 489	54 000	2 609 968	2 555 968	4 733.3 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-8 100	-15 000	-6 462	8 538	56.9 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-888 089	0	-2 594 006	-2 594 006	0.0 %
39 Imputations internes	-19 300	-39 000	-9 500	29 500	75.6 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	915 386	54 000	2 609 968	2 555 968	4 733.3 %
49 Imputations internes	103	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-1 761 430	0	-2 594 006	-2 594 006	0.0 %
Recettes	873 341	0	0	0	0.0 %
Solde	-888 089	0	-2 594 006	-2 594 006	0.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-1 761 430	0	-2 594 006	-2 594 006	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	873 341	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	192 490 572	192 252 601	191 575 186	-677 415	-0.4 %
Etat du patrimoine au 31.12.	191 575 186	192 198 601	188 965 219	-3 233 382	-1.7 %
Variation du patrimoine	-915 386	-54 000	-2 609 968	-2 555 968	4 733.3 %

Commentaire

Seuls les projets autorisés jusqu'à fin 2011 sont financés par le Fonds d'investissements hospitaliers.

final. Au total, trois projets ont pu être clos et il en reste un en réalisation.

Durant l'année sous revue, un montant d'environ CHF 2,6 millions a été retiré pour des paiements complémentaires après décompte

5.9 Financements spéciaux

5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

L'art. 70, al. 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes. sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 103 088	-6 167 100	-6 101 730	65 370	1.1 %
Revenus	6 103 088	6 167 100	6 101 730	-65 370	-1.1 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 102	-100 000	0	100 000	100.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-307 379	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-5 754 207	-6 000 000	-6 072 530	-72 530	-1.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-40 400	-67 100	-29 200	37 900	56.5 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	622 100	214 355	-407 745	-65.5 %
46 Revenus de transfert	4 303 088	5 545 000	5 887 375	342 375	6.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 800 000	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	3 129 958	2 507 858	3 437 337	929 479	37.1 %
Etat du patrimoine au 31.12.	3 437 337	1 885 758	3 222 982	1 337 224	70.9 %
Variation du patrimoine	307 379	-622 100	-214 355	407 745	-65.5 %

Commentaire

Les ressources du Fonds de lutte contre la toxicomanie sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention des addictions et de l'aide aux personnes dépendantes.

Durant l'année sous revue, les recettes du Fonds ont enregistré une légère diminution de CHF 0,2 million (prévision : diminution d'environ

CHF 0,6 mio). Les dépenses planifiées ont, d'une part, été légèrement inférieures aux sommes budgétées, notamment parce que certains projets n'ont pas pu être mis en œuvre ou parce que les offres ne présentaient pas de besoin financier. D'autre part, davantage de recettes que prévu ont été réalisées, provenant notamment de la dîme de l'alcool et de la taxe sur la dépendance au jeu.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien de la direction	-2.5		0.0
Relations entre l'Etat et les Eglises	-73.7		0.0
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.7		0.1
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-29.3		0.1
Organisation du territoire et affaires communales	-15.6		1.8
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse (jusqu'au 31.12.2021)	0.0		0.0
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-116.2		58.0
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-9.2		7.0
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 345.9		824.3
Préfectures	-23.3		11.5
Poursuites et faillites	-37.9		50.4
Tenue du registre foncier	-15.6		131.6
Registre du commerce	-3.3		4.3
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-161.0		20.7
Informations géographiques	-11.6		3.3

6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2021	2022	2022	CHF	%
Soutien de la direction	-2.3	-2.7	-2.5	0.2	6.6 %
Relations entre l'Etat, les Eglises et les autres communautés religieuses	-73.8	-73.9	-73.7	0.2	0.3 %
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.7	-1.8	-1.6	0.1	7.0 %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-26.3	-31.7	-29.1	2.6	8.1 %
Organisation du territoire et affaires communales	-15.8	-18.3	-13.8	4.5	24.7 %
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse (jusqu'au 31.12.2021)	-13.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	0.0	-61.1	-58.2	2.9	4.8 %
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-2.8	-1.0	-2.1	-1.1	-112.7 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-580.3	-616.3	-521.6	94.7	15.4 %
Préfectures	-12.8	-12.7	-11.8	1.0	7.7 %
Poursuites et faillites	12.1	13.2	12.5	-0.7	-5.3 %
Tenue du registre foncier	110.0	89.4	116.0	26.6	29.7 %
Registre du commerce	1.3	0.4	1.1	0.7	186.2 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-141.3	-147.2	-140.3	6.8	4.7 %
Informations géographiques	-8.9	-9.2	-8.3	0.9	10.0 %
Total	-742.4	-872.9	-733.5	139.4	16.0 %

6.3 Priorités de l'exercice

Soutien aux fonctions de direction

Depuis le début de 2022, le Secrétariat général (SG) dispose d'un nouvel organigramme, l'Office des services et des ressources (OSR) lui ayant été rattaché. Un an plus tard, il est possible de constater que le pilotage centralisé de contenus et de ressources renforce comme prévu la cohérence. À la fin de l'année, de nouveaux postes étaient pourvus dans les services des affaires politiques I et II. En collaboration avec les membres de la conférence de Direction, le SG a préparé 24 tâches prioritaires de la DIJ pour la législature en cours. Un nouveau modèle a été introduit dans le domaine des du personnel. D'autres travaux ont porté sur le développement des applications spécialisées et applications de groupe de la DIJ ainsi qu'aux travaux nécessaires à l'introduction du progiciel SAP.

Relations entre l'État et les Églises

En 2022 le Bureau du délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER) s'est avant tout chargé de l'élaboration du rapport sur la Charte des religions et de celui intitulé «Accompagnement spirituel multireligieux dans les institutions cantonales». Tous deux ont été rédigés en réponse à des interventions parlementaires et ont donné la possibilité de traiter de questions fondamentales de politique des religions tout en rapprochant les services de l'administration cantonale concernés. En outre, l'élaboration des rapports a permis au DAER de mener des échanges approfondis sur les thèmes concernés avec des spécialistes ainsi que des représentantes et représentants des communautés religieuses de droit privé du canton de Berne et des Églises nationales.

Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques

Dans le domaine de la justice administrative, les procédures de recours ont porté avant tout sur l'usage personnel du logement par la ou le propriétaire, comme durant les exercices précédents. Près de la moitié des procédures concernait la levée du sursis au paiement de l'impôt sur les mutations. La portée des délais fixés par la loi et la définition de la notion de l'usage de l'immeuble exclusivement à des fins d'habitation par la ou le propriétaire ont constitué les principaux motifs de recours. Le nombre de procédures de droit civil, que l'Office juridique (OJ) traite sur mandat des Autorités de protection des enfants et des adultes (APEA) et, désormais, sur celui de l'Office des mineurs (OM), a augmenté.

Le Grand Conseil a traité le projet de révision des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire en seconde lecture. Il a aussi adopté la première partie de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21). Le deuxième volet de la révision se rapporte à l'introduction des transactions juridiques électroniques. La procédure de consultation a été lancée en novembre 2022, pour la première fois sous forme électronique, au moyen de l'instrument de participation en ligne. Les résultats sont en cours d'évaluation.

Enfin, l'OJ a progressé dans ses travaux concernant la loi cantonale du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04). La procédure de corapport a eu lieu en septembre 2022. Les prises de position sont actuellement examinées et la préparation de la procédure de consultation a commencé.

Pilotage des ressources et des prestations d'assistance

Voir ci-dessus sous «Soutien aux fonctions de direction».

Soutien et surveillance des communes

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) s'est consacré en priorité aux travaux de mise en œuvre concernant le rapport du Conseil-exécutif «Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne», dont le Grand Conseil avait pris connaissance en 2019. L'OACOT a mené un dialogue participatif avec les communes, les préfectures ainsi que l'Association des communes bernoises (ACB) pour définir une «vision stratégique» de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne. Parallèlement, l'OACOT a poursuivi les travaux de révision totale de la loi du 24 novembre 2004 sur l'encouragement des fusions de communes (LFCo; RSB 170.12), qui permet de développer les instruments d'encouragement des fusions. La procédure de consultation a lieu en 2023.

La numérisation concernant les communes a elle aussi progressé. Le projet législatif concernant le «eDéménagement» a pu être envoyé en corapport à la fin de 2022. Quant au rapport sur les finances communales, il a pu être préparé une nouvelle fois sous forme électronique, ce qui permet de procéder à des comparaisons interactives entre communes et entre régions.

En matière d'organisation du territoire, les travaux visant à optimiser les procédures d'aménagement se sont poursuivis. Dans le contexte de la révision partielle de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0), les mesures convenues par la DIJ et l'ACB au sein du groupe de contact «Aménagement» portant sur l'accélération des procédures d'aménagement et l'esprit de partenariat devant les animer ont été mises en œuvre. Elles portaient avant tout sur les procédures d'examen préalable d'aménagements communaux. Le Grand Conseil a approuvé le projet à l'automne 2022. Le groupe de contact «Aménagement» poursuit ses activités en cherchant des moyens d'améliorer les procédures d'approbation et de recours. Des efforts ont été déployés cette année encore en vue d'apporter des changements dans l'organisation et le mode de travail du Service de l'aménagement local et régional permettant de réduire les délais de traitement de l'OACOT. Le volume de travail accru limite toutefois les effets souhaités.

Au niveau cantonal, le programme des pôles de développement économique (PDE) bénéficie toujours d'une gestion active. Dans le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT), le canton a renforcé ses efforts en faveur d'une gestion active des plans directeurs EDT des régions afin que des projets se concrétisent et qu'il soit pallié au manque de décharges.

La guerre en Ukraine et ses répercussions sur les marchés de l'énergie ont conféré un caractère d'urgence à la question de la contribution de l'aménagement du territoire à la transition énergétique et au renforcement d'énergies renouvelables. Auparavant déjà, ce sujet avait pris de l'importance dans le contexte du réchauffement climatique. De nombreuses adaptations du cadre juridique, au niveau fédéral en particulier, ont entraîné une nouvelle dynamique tout en plaçant les cantons face à des défis inédits liés à l'exécution du droit fédéral.

La procédure électronique d'octroi du permis de construire a été déclarée obligatoire au 1^{er} mars 2022 et, depuis lors, se déroule largement sans heurts. Elle sera progressivement améliorée et étendue. L'application pour la procédure électronique d'édiction des plans (ePlan) est disponible. Le processus de transfert des procédures est lancé, sur une durée de cinq ans.

Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant

La loi du 3^{ème} décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP; RSB 213.319) ainsi que ses deux ordonnances d'exécution (l'ordonnance du 30 juin 2021 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants [OPEP; RSB 2134.319.1] et l'ordonnance du 23 juin 2021 sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants [OSIPE; RSB 213.319.2]) sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Elles doivent permettre de garantir que les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers ou requérant une protection aient accès à des prestations de soutien de qualité, répondant aux demandes. L'OM peut en outre piloter les offres et les coûts de manière uniforme, efficace et économique sous une forme centralisée. Durant l'année sous revue, l'accent a été mis sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions ainsi que sur le développement d'une pratique. Pour tous les groupes impliqués, qu'il s'agisse des prestataires, des commanditaires de prestations, des familles concernées ou de l'administration cantonale, le modèle correspond à un changement très important. En effet, les tâches, les processus et les responsabilités sont nouveaux. En outre, il a fallu utiliser un environnement technique dont la fonctionnalité s'est progressivement améliorée en cours d'année. L'OM a eu des échanges réguliers et constructifs avec les actrices et acteurs, notamment dans le cadre du comité cantonal de planification, de manifestations rassemblant les commanditaires de prestations ou de discussions au cas par cas.

Mesures différenciées d'aide à la jeunesse

Le modèle détaillé permettant de procéder au rattachement à la DIJ au 1^{er} janvier 2023 de quatre des cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse a été élaboré en 2022. En 2021, le Grand Conseil avait en effet renoncé à autonomiser les cinq institutions.

La décision consistant à procéder à un rattachement administratif et organisationnel à l'OM était celle qui permettait de tenir compte le mieux possible d'aspects liés à la gouvernance. En outre, deux commissions, tenant le rôle d'organe stratégique, ont été instituées. Les trois commissions (une pour le Foyer scolaire du Château de Cerlier, une pour le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz-Schlössli Kehrsatz et une commune à la Station cantonale d'observation de Bolligen [BEO] et au Foyer d'éducation Lory) ont été mises en place à l'automne 2022. Toutes les tâches impérativement nécessaires à la réorganisation ont été effectuées à la fin de 2022. En 2023, il s'agira d'assurer le suivi administratif et de gérer certains projets, par exemple dans le domaine du personnel.

Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales

En avril 2021, l'initiative pour un congé parental cantonal a abouti avec 19 802 signatures valables. Elle demande, sous la forme d'une proposition conçue en termes généraux, l'introduction d'un congé parental de 24 semaines. Durant la session d'hiver 2022, le Grand Conseil a confirmé la validité de l'initiative mais l'a rejetée en estimant que les coûts d'un tel congé étaient trop élevés et qu'une solution unique au niveau fédéral était préférable à des réglementations cantonales hétérogènes. La votation populaire à ce sujet est fixée au 18 juin 2023.

Dans le domaine de la réduction des primes de l'assurance-maladie, depuis 2022, les couples vivant en concubinage qui ont des enfants communs sont traités sur pied d'égalité avec les couples mariés. L'adaptation de l'ordonnance cantonale du 25 octobre sur l'assurance-maladie (LCAMal; RSB 842.111.1) a permis de créer les conditions d'une autre égalité de traitement : ainsi, dans le domaine

de la réduction des primes, les personnes imposées à la source qui passent ensuite au système de taxation ordinaire seront désormais traitées comme celles qui sont soumises à cette procédure ordinaire. Le changement entre en vigueur en 2023.

En 2022, l'Office des assurances sociales (OAS) a effectué les travaux préparatoires concernant un portail électronique à la clientèle pour la réduction des primes. Les ayants droit à la réduction des primes disposeront ainsi sous une forme centralisée de toutes les informations pertinentes à ce sujet. Les bases d'une interaction facilitée sont ainsi posées.

Préfectures

Les tâches de soutien et de coordination dans le domaine de l'asile, qui incombent aux préfectures, ont gagné en importance, avant tout en raison de la guerre en Ukraine. Le personnel des préfectures a soutenu les travaux préparatoires de l'introduction du SAP CTBE en janvier 2023. Le projet de numérisation de la procédure d'octroi des autorisations a été lancé dans deux domaines, celui des autorisations individuelles dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que celui du procès-verbal des scellés en matière d'inventaires.

Tenue du registre foncier

En plus des affaires courantes, les bureaux du registre foncier se sont avant tout consacrés à la consolidation du nouveau modèle de conduite introduit en juillet 2021. Il est mis en œuvre sur le plan organisationnel et les nouvelles voies de communication ont été introduites. Les autres tâches concernent le développement de la tenue du registre foncier par voie électronique et d'autres étapes de numérisation. Il n'a pas été possible d'introduire tous les processus ni d'élaborer toutes les stratégies en raison d'un manque de personnel au sein de l'état-major ainsi que du départ de la directrice exécutive. Une direction par intérim a été mise en place. Elle doit permettre d'assurer la gestion des bureaux du registre foncier, de poursuivre la consolidation du modèle de conduite ainsi que de permettre de rechercher une personne adéquate pour la succession.

Registre du commerce

Par rapport à l'année précédente, les réquisitions d'inscription au registre du commerce ont baissé de 940 cas pour atteindre le niveau d'avant la pandémie de COVID-19, ce qui peut certainement s'expliquer par la guerre en Ukraine et la situation économique incertaine. Il convient de relever la tendance durable dans le domaine de la création de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl), puisqu'une nouvelle croissance importante a été enregistrée (+1077). Au 31 décembre 2022, 64 791 entités juridiques étaient inscrites (+1679). Comme prévu, les faillites d'entreprises ont fortement augmenté en 2022. L'exercice a été marqué par les travaux de préparation liés à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2023, de la révision du droit des sociétés anonymes (Droit des obligations [DO; RS 220] et ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce [ORC; RSB 221.411]).

Dans le domaine de l'informatique, les projets «CR-Sign» (transition de l'authentification au moyen de SuisseID à la solution de Swisscom) et «CR-Archiv» destiné à la gestion des données des dossiers des entreprises ont pu être achevés. Les statuts et les actes de fondation sont désormais envoyés automatiquement selon les besoins de la clientèle et l'archivage des données est assuré.

Protection de l'enfant et de l'adulte

Parallèlement à leurs tâches principales, les APEA ont à nouveau progressé dans le développement de leurs structures, de leurs

instruments de travail ainsi que de la documentation du savoir. Après les restrictions liées à la pandémie de COVID-19, elles ont aussi entretenu de manière plus soutenue leurs relations extérieures. Les APEA ont achevé plusieurs projets visant à uniformiser la pratique dans le canton de Berne.

Un accent particulier a une nouvelle fois été mis sur la transparence des activités des autorités. Le développement du site Internet en 2022 permettra, dès 2023, d'accroître les possibilités de communication en ligne avec la population.

Information géographique

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie du canton de Berne sur la géoinformation se poursuit. Celle-ci vise à ce que des géoinformations actuelles, fiables et facilement accessibles deviennent un élément central de l'administration numérique, qu'elles revêtent une utilité particulière pour l'économie, le grand public et l'administration et qu'elles favorisent l'interaction entre les actrices et les acteurs concernés. Parallèlement, le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques s'est poursuivi.

Offices des poursuites et des faillites (OPF)

En 2022, le volume de travail dans le domaine des poursuites a augmenté de manière modérée. Le nombre de cas se situe toujours en-deçà du niveau de la période datant d'avant la pandémie de COVID-19. Une augmentation du nombre de procédures a été enregistrée dans le domaine des faillites.

Parallèlement à leur mandat de base, les OPF se sont principalement occupés de la transformation numérique. Les différents projets menés dans ce domaine ont progressé. Toute une série de pièces sont maintenant gérées sous forme numérique. En 2022, les OPF ont aussi lancé un service électronique pour la commande d'extraits du registre des poursuites.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 817 501 125	-2 009 732 200	-1 863 919 187	145 813 012	7.3 %
Revenus	1 070 304 158	1 135 798 076	1 128 436 729	-7 361 347	-0.6 %
Solde	-747 196 967	-873 934 124	-735 482 458	138 451 666	15.8 %
Charges					
30 Charges de personnel	-128 717 394	-132 800 436	-128 988 573	3 811 862	2.9 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-115 612 391	-123 016 171	-104 400 809	18 615 362	15.1 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 396 897	-1 517 472	-1 798 448	-280 975	-18.5 %
34 Charges financières	-184 018	-409 700	-153 473	256 227	62.5 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-233 781	-200 000	-357 867	-157 867	-78.9 %
36 Charges de transfert	-1 549 799 077	-1 709 193 661	-1 594 610 187	114 583 474	6.7 %
37 Subventions à redistribuer	-5 353 665	-11 873 480	-11 221 579	651 901	5.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-16 203 901	-30 721 280	-22 388 252	8 333 028	27.1 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	111 318 362	92 000 000	117 962 346	25 962 346	28.2 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	120 003 857	120 979 200	114 618 653	-6 360 547	-5.3 %
43 Revenus divers	468 615	365 000	431 518	66 518	18.2 %
44 Revenus financiers	525 567	471 700	327 688	-144 012	-30.5 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	830 500 865	903 895 397	879 799 101	-24 096 296	-2.7 %
47 Subventions à redistribuer	5 353 665	11 873 480	11 221 579	-651 901	-5.5 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 133 227	6 213 299	4 075 845	-2 137 454	-34.4 %

Evolution du compte de résultats

Par rapport au budget 2022, les chiffres du compte de résultats sont meilleurs que prévu de CHF 138,5 millions. En voici les raisons principales :

Les charges de transfert de l'OAS ont été inférieures de CHF 110,7 millions aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique essentiellement par des coûts moindres dans le domaine de la réduction des primes de l'assurance-maladie (CHF -41,7 mio.) et par moins d'admissions dans des établissements médicosociaux (EMS), d'où des coûts plus faibles dans le domaine des prestations complémentaires (CHF -46,4 mio.). Contrairement à ce qui était envisagé, les charges liées aux actes de défaut de biens ont continué à diminuer (CHF -11,3 mio.). Les revenus de transfert, de CHF 19,7 millions inférieurs au budget, les coûts des prestations complémentaires et des allocations familiales en baisse ont entraîné des contributions moins importantes des communes.

Les bureaux du registre foncier enregistrent des rentrées fiscales de CHF 26,0 millions supérieures à celles prévues pour l'impôt sur les mutations. L'évolution des recettes est difficilement prévisible et dépend de différents facteurs économiques, sur lesquels il est souvent impossible d'avoir une influence directe.

En ce qui concerne les APEA, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont de CHF 10,9 millions inférieures à la valeur de planification, celles des contributions l'étant de CHF 8,5 millions. Cela s'explique avant tout par la modification des art. 9 et 10 de l'ordonnance du 24 octobre 2012 sur la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA; RSB 213.316.1), qui réglemente sous une nouvelle forme la prise en charge des coûts des mesures résidentielles destinées aux adultes. Le budget n'en tenait pas encore compte.

Les OPF ont enregistré nettement moins de recettes dans les rétributions (CHF -5,4 mio.) et des coûts moindres dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (CHF -2,9 mio.) ainsi que dans les charges de personnel (CHF -1,8 mio.). Le nombre de commandements de payer établis demeure nettement inférieur aux chiffres de la période d'avant la pandémie de COVID-19 et expliquent dans une large mesure les nets écarts constatés.

L'OSR a connu une baisse de ses frais, de CHF 2,5 millions, dans le domaine des charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Cela s'explique principalement par des coûts plus bas dans le domaine informatique, un engagement économe des moyens et des reports de projets dus au manque de personnel.

Les charges de transfert de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) sont inférieures de CHF 4,0 millions aux chiffres budgétés. La planification se fondait sur le volume des subventions cantonales promises. Les versements, par contre, dépendent de la demande des bénéficiaires et de l'avancement de leur projet. L'OACOT ne peut exercer aucune influence à cet égard.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-2 739 427	-2 329 231	-2 264 955	64 276	2.8 %
Recettes	147 359	0	14 116	14 116	0.0 %
Solde	-2 592 068	-2 329 231	-2 250 839	78 392	3.4 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-49 578	-160 000	-24 308	135 692	84.8 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-2 689 850	-2 169 231	-2 240 647	-71 416	-3.3 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	147 359	0	14 116	14 116	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les dépenses supplémentaires sont liées à des immobilisations incorporelles. Les investissements pour le projet de plans d'affectation numériques et pour celui de la plateforme ePlan ont été légèrement plus élevés que prévu.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

2018	2019	2020	2021	2022
868.4	862.6	913.2	924.2	931.9

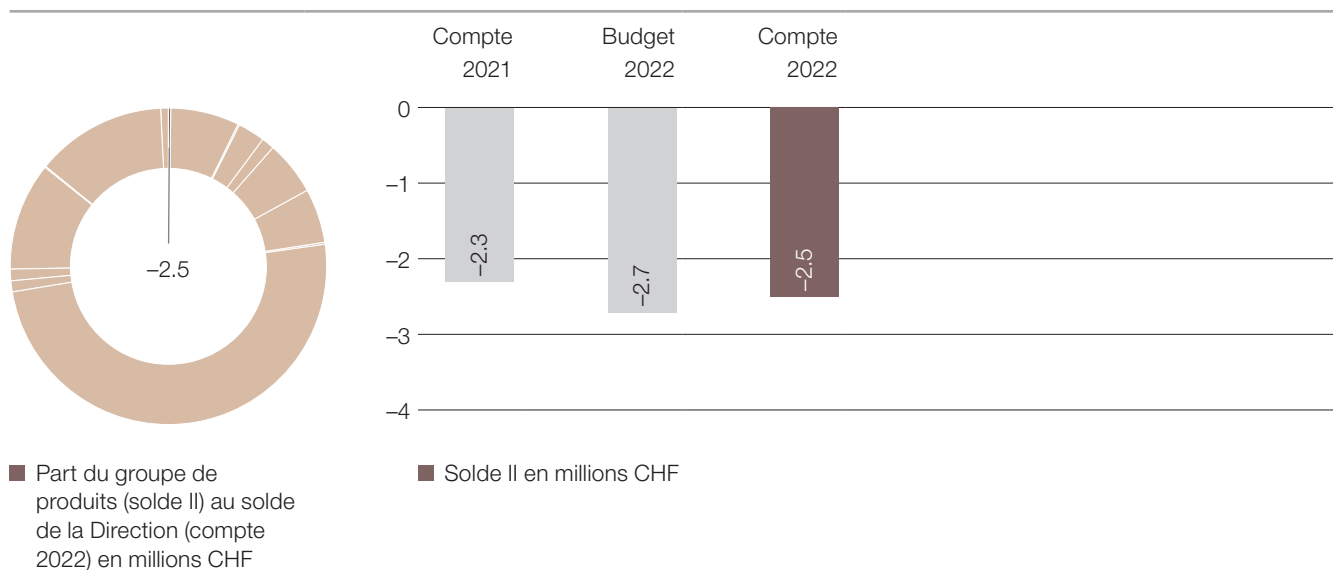
Commentaire

L'augmentation de postes (7,7 EPT) à la DIJ est en grande partie liée à la réattribution de postes vacants en vue de mener à bien les importants projets en cours tels que l'introduction du nouveau modèle dans le domaine du personnel, le rattachement à la DIJ des institutions cantonales ainsi que l'introduction du système SAP. Le

dépassement de l'effectif cible à la fin de l'année 2022 ne représente la situation qu'au jour de la clôture. En moyenne annuelle, la dotation en personnel a été respectée.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien de la direction



Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	4 048	2 000	0	-2 000	-100.0%
(-) Frais de personnel	-1 718 431	-2 311 772	-1 693 788	617 984	26.7%
(-) Coûts matériels	-443 752	-256 800	-729 994	-473 194	-184.3%
(-) Intérêts et amortissements standard	6	0	325	325	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-2 158 130	-2 566 572	-2 423 457	143 115	5.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-96 048	-130 000	-95 358	34 642	26.6%
(+) Rentrées fiscales et amendes	16	900	1 130	230	25.6%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 254 161	-2 695 672	-2 517 685	177 987	6.6%
(+)/(-) Régularisations	69	0	13	12	3 241.8%
Solde III (comptabilité financière)	-2 254 092	-2 695 672	-2 517 673	177 999	6.6%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-2 158 130	-2 566 572	-2 423 457	143 115	5.6%

Commentaire:

Modification par budget 2022

Il manque quelque CHF 0,2 million pour que le solde I (budget global) du groupe de produits soit atteint, en raison des coûts de personnel plus faibles que prévu. Les postes de la réserve de Direction sont inscrits au budget du SG, mais leur totalité n'a toutefois pas été portée à ce compte.

Les coûts afférents au recours à des spécialistes externes subissent toujours de fortes variations et dépendent des projets et démarches en cours.

Priorités de développement

Le suivi et le pilotage de projets, parmi lesquels le groupe de contact Aménagement, l'introduction du système SAP à la DIJ dans le cadre du projet mené à l'échelle du canton, la révision de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21) mise en place du déroulement électronique de la procédure juridique dans le canton de Berne ou la révision de la loi cantonale du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04) ont constitué les priorités de la période sous revue.

La préparation de l'affiliation au sein de l'OM cantonales, due à la décision prise par le Grand Conseil en 2021, a été un autre thème important. Dans ce contexte, trois commissions ont été créées par la Direction, qui doit vent jouer le rôle d'autorité hiérarchiquement supérieure par rapport aux institutions. La mise en place de ces commissions a permis de développer un nouveau modèle de conduite qui sera appliqué dès 2023.

L'intégration au SG de l'ancien OSR a représenté une priorité d'ordre organisationnel durant l'exercice sous revue.

Chances et risques

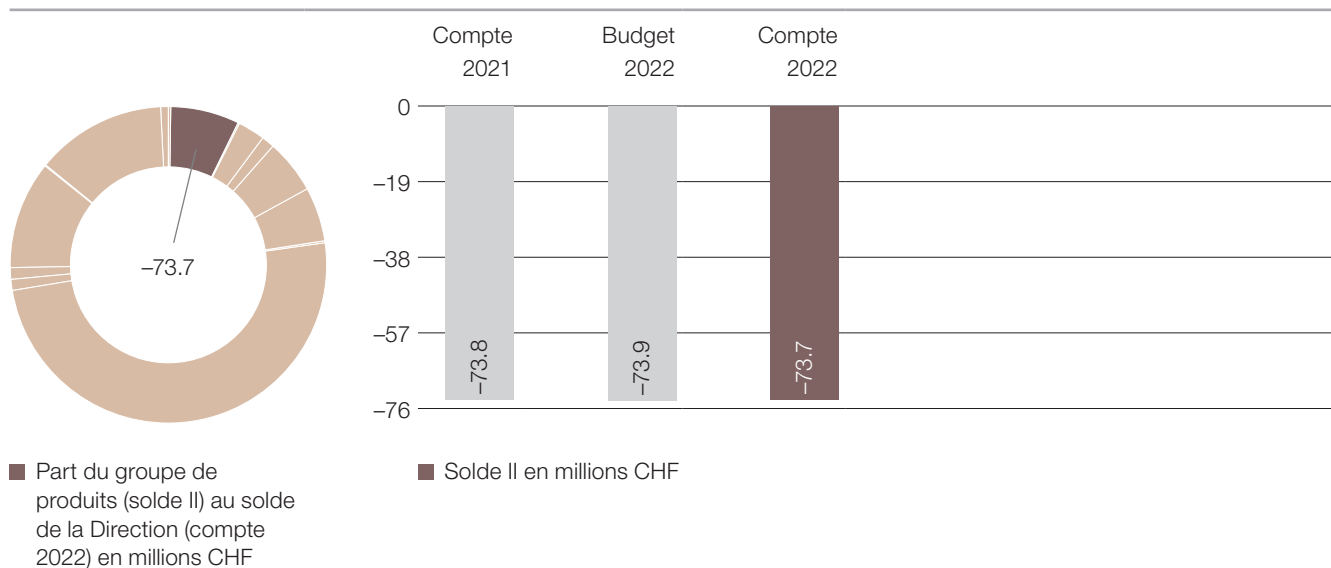
Le regroupement du SG avec l'ancien OSR au 1^{er} janvier 2022 permet de renforcer le pilotage cohérent des contenus et des ressources.

Au vu des thèmes et des projets à la fois variés et complexes, de nombreuses personnes dont le rôle est essentiel restent fortement sollicitées. Des absences peuvent toujours entraîner d'importants problèmes difficiles à gérer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	180	153
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	26	21
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	32	25
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la CHA	147	162

6.7.2 Relations entre l'Etat et les Eglises



Description

- Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER)
- organise le versement des contributions et subventions cantonales;
 - prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la DIJ;
 - gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton;
 - examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales;
 - siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat;
 - négoce avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'art. 31, al. 1 de loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN; RSB 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles;
 - fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale;
 - examine des mesures en faveur de communautés religieuses fournissant des prestations importantes pour la société.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	22 650	18 400	17 466	-934	-5.1 %
(-) Frais de personnel	-714 641	-797 003	-619 106	177 897	22.3 %
(-) Coûts matériels	-292 705	-345 000	-285 642	59 358	17.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-828	-789	-789	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-985 524	-1 124 392	-888 070	236 321	21.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-72 797 695	-72 801 834	-72 799 756	2 078	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	18 822	30 000	899	-29 101	-97.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-73 764 397	-73 896 226	-73 686 928	209 298	0.3 %
(+)/(-) Régularisations	3 393	19	629	610	3 241.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-73 761 003	-73 896 207	-73 686 299	209 908	0.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	-985 524	-1 124 392	-888 070	236 321	21.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

En 2022, les nouvelles informations sur les prestations du groupe de produits ont été recueillies pour la deuxième fois. Elles attestent des liens que le DAER maintient et consolide avec divers organes des Églises nationales. Le bureau va aussi à la rencontre de toutes les paroisses du canton de Berne une fois dans l'année en vue de l'actualisation de la carte numérique des religions.

Il est également resté en contact avec les communautés religieuses non reconnues de droit public, notamment pour mener une enquête, mais aussi pour actualiser la carte des religions.

Les commissions cantonales des examens de théologie sont compétentes pour examiner la formation des ecclésiastiques réformés évangéliques, catholiques romains et catholiques chrétiens. À cet égard, il convient de relever des variations dans les procédures

d'équivalence coordonnées par le DAER sur mandat des commissions des examens de théologie. Ces procédures visent à déterminer si des formations achevées hors du canton de Berne peuvent être considérées comme étant équivalentes.

Le nombre de demandes de la population traitées et les prestations de soutien fournies en interne en relation avec des questions dans le domaine de la politique des religions a augmenté et semble traduire une amélioration dans le réseau de relations du DAER.

En 2022 s'achève sur un résultat positif. D'une part, les coûts de l'enquête menée auprès des communautés religieuses ont été moins importants que prévu. D'autre part, des gains de rotation ont été réalisés s'agissant des frais de personnel.

Priorités de développement

Le DAER s'est chargé de la deuxième phase du projet de carte numérique des religions et a mené une enquête auprès des communautés religieuses de droit privé à propos de leurs structures, ressources et offres. La publication des résultats est prévue en 2023.

Le rapport sur la charte des religions faisant suite au postulat 192–2017 Hamdaoui (Le Centre, Biel/Bienne) et le rapport « Accompagnement spirituel multireligieux dans les institutions cantonales » en

réponse au postulat 266–2017 Stähli (Gasel, PBD) ont aussi constitué des priorités.

En 2022, le DAER a en outre accordé une importance particulière à ses relations, nouvelles ou déjà établies, qu'il a souhaité continuer de cultiver avec les représentantes et représentants des communautés et institutions religieuses ainsi que des associations laïques.

Chances et risques

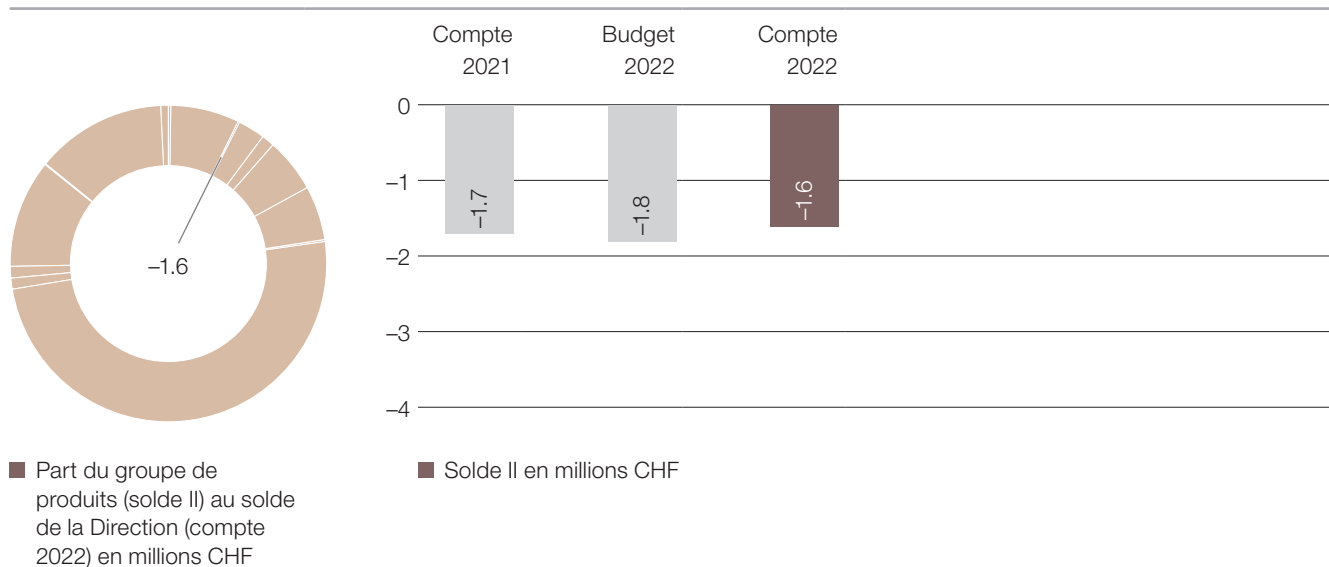
La construction d'une relation avec les communautés religieuses dans le canton de Berne offre une chance, puisqu'elle garantit une vue d'ensemble du paysage confessionnel dans le canton. Ainsi se

développent des connaissances déterminantes pour la résolution de nombreuses questions qui se posent actuellement dans le canton en raison des mutations du paysage confessionnel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	340	410
Contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	370	390
Nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	15	26
Traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	60	90

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration



Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation.

Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	77 350	55 000	51 563	-3 437	-6.2%
(-) Frais de personnel	-1 682 086	-1 697 197	-1 625 525	71 673	4.2%
(-) Coûts matériels	-51 703	-118 400	-63 962	54 438	46.0%
(-) Intérêts et amortissements standard	-418	0	-85	-85	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-1 656 856	-1 760 598	-1 638 009	122 589	7.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	361	0	1 102	1 102	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 656 495	-1 760 598	-1 636 907	123 691	7.0%
(+)/(-) Régularisations	-967	0	-3 807	-3 807	0.0%
Solde III (comptabilité financière)	-1 657 462	-1 760 598	-1 640 714	119 884	6.8%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-939 654	-1 075 779	-1 021 458	54 321	5.0%
Soutien juridique	-717 202	-684 819	-616 551	68 268	10.0%

Commentaire:

Modification par budget 2022

Dans le domaine de la justice administrative, le nombre de nouveaux cas a fortement augmenté par rapport à 2021 (171 cas, 18,8%). Le taux d'affaires liquidées est exceptionnellement élevé, mais il s'explique notamment par le fait qu'en raison d'un jugement du Tribunal administratif, plus de 100 procédures devenues sans objet ont pu être radiées du rôle. Sans cela, le nombre d'affaires liquidées correspondrait à peu près au niveau de l'année précédente. Le nombre élevé de dossiers traités a permis de réduire modestement le nombre d'affaires pendantes. L'afflux toujours important de dossiers continue à s'expliquer avant tout par les prescriptions dans le domaine de l'impôt sur les mutations, dont l'application donne encore lieu à des recours sept ans après leur entrée en vigueur. Contrairement à ce qui était attendu au début de 2022, le nombre d'affaires à traiter dans ce domaine n'a pas diminué. En outre, l'exercice sous revue a de nouveau connu plus de procédures administratives (demandes de récusation et dénonciations à l'autorité de surveillance, notamment) que prévu. Les procédures de droit civil, que l'OJ traite pour les APEA et, depuis cette année, pour l'OM, ont elle aussi fortement augmenté.

La durée moyenne des procédures s'est légèrement réduite, pour retrouver le niveau de 2019 (10 mois).

L'OJ a consacré approximativement les mêmes ressources que l'année précédente à divers projets législatifs: outre les travaux relatifs à la révision de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21), constituant notamment la base légale de la gestion numérique des dossiers, la révision de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04), en particulier, a nécessité d'importantes ressources. Outre ces opérations d'envergure, l'office a dû mener deux autres projets de lois et plusieurs portant sur des ordonnances. Le projet de révision des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire a été mené à son terme.

Les dépenses de personnel ont été inférieures au montant budgété, en raison de gains de rotation.

Priorités de développement

L'évolution, au sein de l'office, est entièrement tributaire de facteurs externes (projets législatifs, procédures administratives et procédures de recours administratifs). Le nombre de recours a augmenté à nouveau en 2022, alors qu'il avait légèrement fléchi l'année précédente. La majorité des cas a trait à l'impôt sur les mutations, pour les raisons précitées. Les dispositions datant de 2015 donneront toujours lieu à des recours l'an prochain. Parallèlement, l'augmentation des affaires relevant de l'aménagement du territoire est sensible. Après une période de stagnation due au moratoire dans ce domaine, le nombre de recours repart désormais à la hausse, avec

un léger décalage dans le temps. Dans l'ensemble, le nombre des recours restera élevé. L'office doit désormais aussi traiter de procédures de droit civil, pour le compte des APEA et de l'OM, ce qui va encore davantage l'occuper.

La quantité de projets législatifs demeure assez stable. Les travaux prévus en particulier pour la révision de la LPJA et de la LCPD (notamment la transposition du droit urgent) vont se poursuivre. Les ressources affectées aux tâches principales sont quant à elles inchangées.

Chances et risques

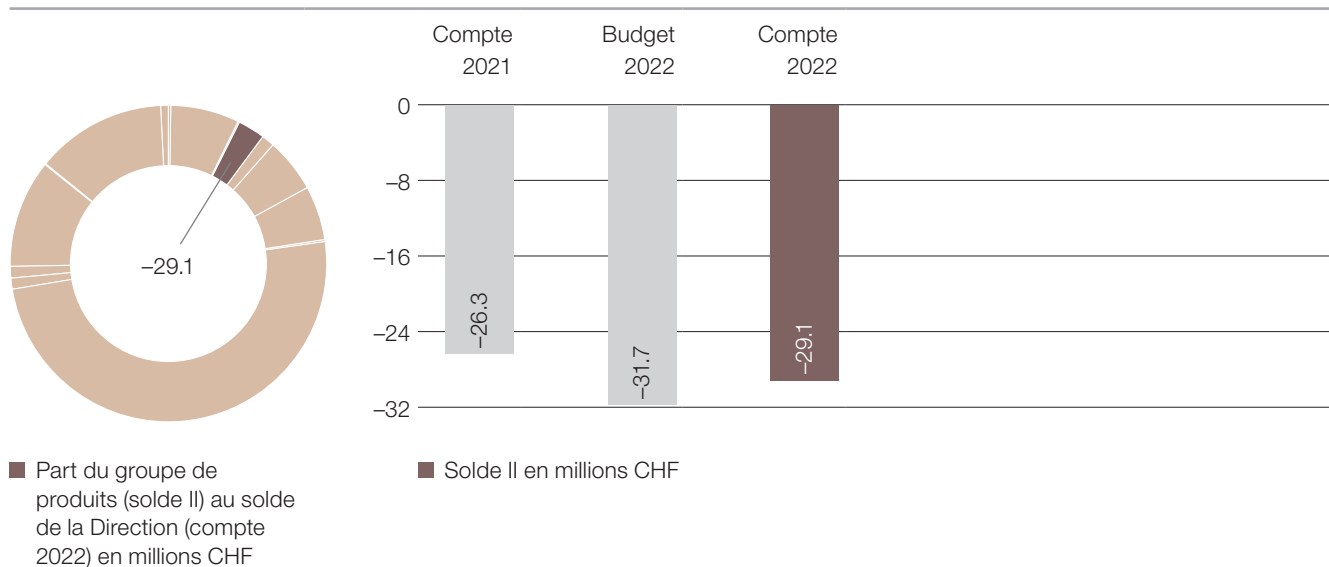
Le risque de prolongement de la durée des procédures subsiste et restera comparable à celui de 2022, en premier lieu par le nombre

élevé de recours mais aussi des projets législatifs s'étendant sur une longue durée, qui impliquent d'importantes ressources.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	144	171
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	116	253
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	314	306
Nombre de projets législatifs	9	11

6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance



Description

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour la directrice/le directeur, les offices et services de la DIJ et le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD).

Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	89 423	8 000	119 145	111 145	1 389.3 %
(-) Frais de personnel	-7 211 945	-7 488 617	-7 962 222	-473 605	-6.3 %
(-) Coûts matériels	-17 348 381	-22 307 775	-18 976 708	3 331 067	14.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 837 376	-1 922 426	-2 325 100	-402 674	-20.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-26 308 280	-31 710 819	-29 144 886	2 565 933	8.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 583	5 000	5 018	18	0.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-26 306 697	-31 705 819	-29 139 868	2 565 951	8.1 %
(+)/(-) Régularisations	463 941	444 261	547 248	102 987	23.2 %
Solde III (comptabilité financière)	-25 842 755	-31 261 558	-28 592 619	2 668 939	8.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	%
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-26 308 280	-31 710 819	-29 144 886	2 565 933	8.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Le calcul des marges contributives en 2022 a eu pour résultat un solde I (budget global) inférieur au budget, de quelque CHF 2,6 millions au total, qui s'explique majoritairement par une réduction des coûts matériels (CHF –3,3 mio).

Les frais informatiques ont été de CHF 2,9 millions en-deçà des montants budgétés, essentiellement en raison des effets positifs dans les services de base ICT (CHF –0,8 mio.), qui sont dus au recours à un nombre plus faible de prestations que ce que prévoyait le budget. D'autres améliorations résultent d'un engagement économe des moyens informatiques qui a permis de prévoir l'application de solutions à un coût avantageux (notamment l'extension de

l'application spécialisée des offices des poursuites). Les ressources limitées en personnel ont entraîné des retards pour quelques projets, retards ayant réduit le besoin de recourir à des prestations externes. En outre, les frais de port et d'envoi ont été de CHF 0,5 million plus faibles que ce qui avait été budgété.

Le budget prévu pour les frais de personnel a été dépassé de quelque CHF 0,5 million, en raison, avant tout, du transfert de ressources humaines dans le secteur du personnel découlant du nouveau modèle à ce sujet ainsi que des postes à durée déterminée nécessaires à la progression du projet ERP.

Priorités de développement

L'année 2022 a été marquée par la suite des travaux de préparation de l'introduction du système SAP. Les divers tests effectués ont permis d'adapter le progiciel en conséquence. L'intégration des systèmes auxiliaires a été largement achevée. Le comité de projet a ainsi pu décider de la mise en service du système SAP et autoriser son utilisation opérationnelle dès 2023.

La transformation numérique est allée de l'avant, puisque de nouveaux projets d'optimisation tels que la numérisation de la réception du courrier postal dans les OPF a été mise en œuvre et que le programme Robotics est utilisé dans d'autres domaines, comme par exemple celui de la gestion des dérangements.

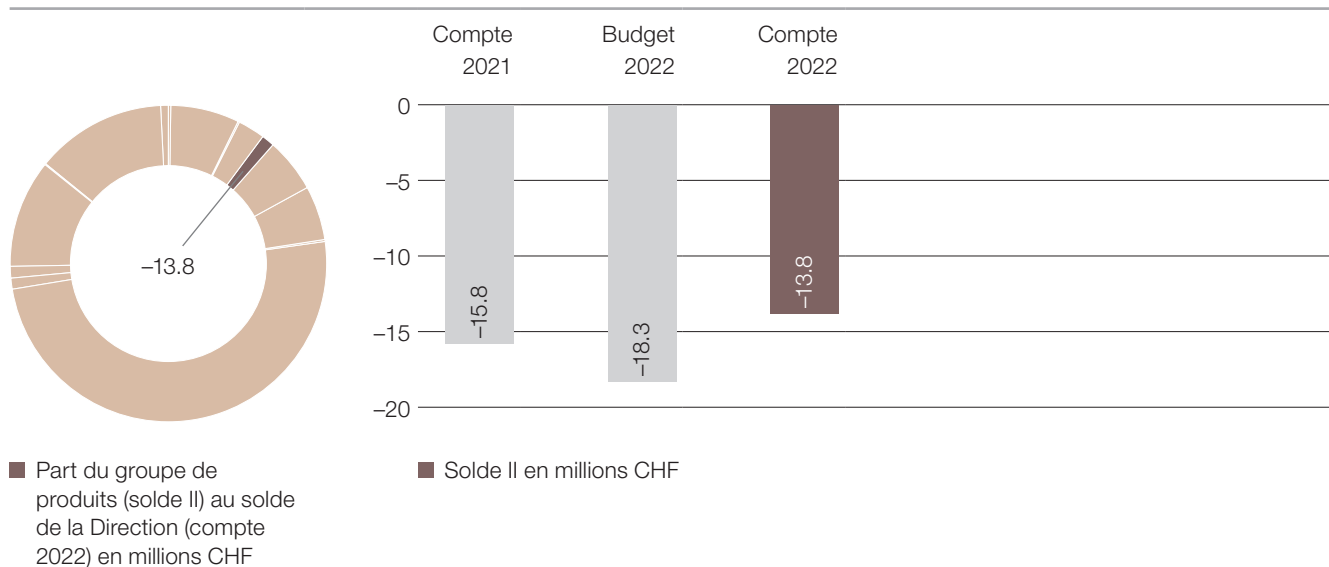
Enfin, l'OSR a été entièrement intégré au SG de la DIJ.

Chances et risques

Cette réorganisation, associée à l'introduction du progiciel SAP, est une chance et offre l'occasion de donner une nouvelle orientation à l'organisation des fonctions de soutien (notamment les finances et les ressources humaines) au sein de la DIJ.

Dans les domaines transversaux, le nombre élevé de projets ainsi que la poursuite de la numérisation continueront de constituer des défis importants mais bienvenus au cours des prochaines années.

6.7.5 Organisation du territoire et affaires communales



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 462 914	1 498 800	1 466 992	-31 808	-2.1 %
(-) Frais de personnel	-11 213 576	-11 115 600	-10 849 300	266 300	2.4 %
(-) Coûts matériels	-1 464 293	-1 542 600	-1 381 967	160 633	10.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-631	-775	1 035	1 809	233.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-11 215 587	-11 160 174	-10 763 240	396 934	3.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	233 781	200 000	357 867	157 867	78.9 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-4 812 276	-7 365 500	-3 402 687	3 962 813	53.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 509	5 000	7 563	2 563	51.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-15 791 573	-18 320 674	-13 800 497	4 520 176	24.7 %
(+)/(-) Régularisations	-234 100	-199 871	-358 050	-158 179	-79.1 %
Solde III (comptabilité financière)	-16 025 673	-18 520 545	-14 158 547	4 361 997	23.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	%
Soutien et surveillance des communes, coordina- tion canton – communes	-1 344 309	-1 450 438	-1 189 930	260 508	18.0 %
Soutien et surveillance en matière de finances communes	-1 041 343	-1 172 953	-1 006 399	166 554	14.2 %
Développement territorial cantonal	-3 032 968	-3 057 812	-2 867 983	189 829	6.2 %
Aménagement local et régional	-4 092 733	-3 789 607	-3 950 270	-160 663	-4.2 %
Construction	-1 704 234	-1 689 365	-1 748 658	-59 293	-3.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Par rapport au budget 2022, les coûts de personnel ont été de CHF 0,3 million inférieurs aux prévisions. Des membres du Service de l'aménagement local et régional ont changé de poste et des places vacantes n'ont pas été repourvues dans les délais prévus. Les frais matériels enregistrent une baisse de CHF 0,2 million, due au fait que les mandats externes n'ont pas tous pu être transmis ou achevés comme envisagé.

Les subventions cantonales budgétées pour le solde II sont de CHF 4,0 millions inférieures aux prévisions. Il n'est pas possible de fournir un calcul exact, puisque le versement de ces subventions dépend de la progression des projets. Ce sont les requérantes externes, généralement les communes et les conférences régionales, ou les régions d'aménagement qui sont responsables à cet égard. Il arrive donc souvent que les subventions à verser s'écartent du montant budgété.

Priorités de développement

Durant l'année sous revue, les démarches en vue d'optimiser les procédures d'aménagement se sont poursuivies. Les mesures convenues en novembre 2020 par le groupe de contact « Aménagement », réunissant la DIJ et l'ACB, qui concernent l'accélération des procédures d'aménagement et l'esprit de partenariat devant les animer, l'accent étant mis sur la procédure d'examen préalable d'aménagements communaux, ont pu être mises en œuvre grâce à la modification de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0), que le Grand Conseil a adoptée lors de la session d'automne 2022. Outre la garantie de l'exécution des nouvelles mesures, les travaux se poursuivent dans une démarche de recherche d'améliorations au niveau des procédures d'approbation et de recours. Afin de réagir aux délais de traitement toujours aussi longs de l'OACOT, l'organisation et la méthode de travail du Service de l'aménagement local et régional ont encore été optimisées. Ces mesures apportent de l'aide, mais ne permettent pas de combler l'écart entre la charge de travail accrue et les ressources humaines disponibles.

Au niveau cantonal, la gestion active du programme des pôles de développement cantonal (PDE) s'est poursuivie. Dans le domaine de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports (EDT), le canton a renforcé ses efforts en faveur d'une gestion active des plans directeurs EDT des régions afin que des projets se concrétisent et qu'il soit pallié au manque de décharges.

La contribution de l'aménagement du territoire à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables a en outre fortement gagné en importance. Cette tendance s'était déjà dessinée les années précédentes sous le signe de la politique climatique, mais elle est devenue beaucoup plus marquée en 2022, dans le contexte de la guerre en Ukraine et des marchés de l'énergie perturbés. Les nombreuses adaptations du cadre juridique, en par-

ticulier au niveau fédéral, ont entraîné de grands défis pour le canton qui les exécute, mais a aussi communiqué du dynamisme.

En ce qui concerne la numérisation dans le domaine de l'aménagement du territoire, la procédure électronique d'octroi du permis de construire, devenue obligatoire au 1^{er} mars 2022, fonctionne pratiquement sans problème et sera progressivement optimisée et développée. Pour ce qui est de la procédure électronique d'édiction des plans (ePlan), l'application est disponible et le processus de transfert des communes, prévu sur cinq ans, a été lancé en 2022.

S'agissant des affaires communales, les travaux de mise en œuvre concernant le rapport du Conseil-exécutif « Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne », dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2019, se sont poursuivis. Les travaux liés à l'élaboration d'une vision stratégique de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne, développée dans le cadre d'une démarche participative avec les communes, les préfectures ainsi que l'ACB ont pu être achevés. Parallèlement, les travaux législatifs devant permettre de poursuivre le développement des instruments favorisant les fusions de communes (révision de la loi du 25 novembre 2004 sur les fusions de communes, [LFCo; RSB 270.12]) ont été poursuivis dans le but de soumettre le projet en procédure de consultation en 2023.

Des projets de numérisation ont aussi concerné les communes. Ainsi, le projet législatif (révision partielle de la loi du 12 septembre 1985 sur l'établissement et le séjour des Suisses, [LES; RSB 122.11]) lié à la procédure de eDéménagement a pu être soumis en corapport à la fin de la période sous revue. Le rapport sur les finances communales, quant à lui, a été préparé pour la troisième fois déjà sous forme électronique. Il permet de procéder à des comparaisons interactives entre les communes et entre les régions.

Chances et risques

Etant donné que la révision de la LC de 2022 permet d'améliorer les procédures, une accélération et un allègement, au plan économique, sont attendus. Il en va de même pour les projets de numérisation déployés de manière proactive pour l'aménagement du territoire. Les adaptations de la législation fédérale dans le domaine de l'énergie et de l'aménagement du territoire soutiennent le développement des énergies renouvelables et, partant, la transition énergétique.

S'agissant de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne, les communes seront mieux à même de fournir des prestations, ce qui renforcera le canton. Les projets de numérisation propres aux affaires communales garantissent une proximité avec les citoyennes et citoyens et un fonctionnement économique intéressant des communes.

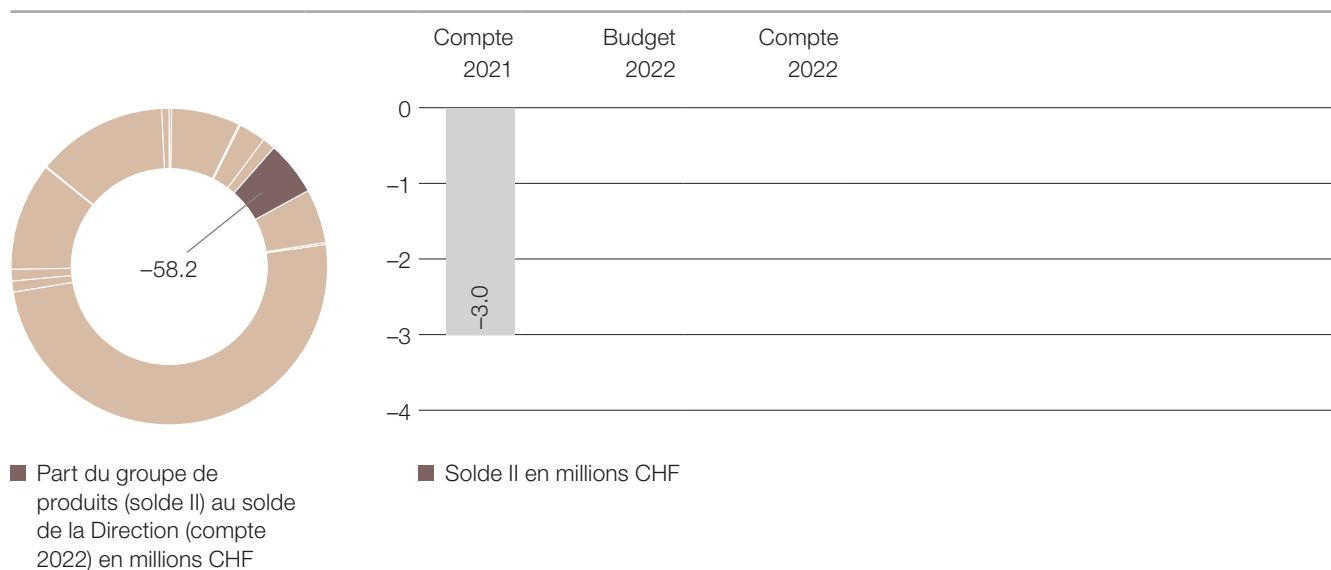
Lorsqu'il n'est pas possible d'axer la mise en œuvre des tâches relatives à l'aménagement du territoire – qui sont complexes et présentent de nombreux conflits d'objectifs et d'intérêts – sur la résolution des problèmes dans la mesure nécessaire et que l'écart entre le nombre d'affaires et les ressources disponibles en termes de personnel se creuse, des blocages ne peuvent pas être exclus. Cette situation aurait un coût économique et pourrait altérer la relation entre les communes et le canton.

En ce qui concerne le développement de la politique des fusions de communes, les débats politiques sur la législation adaptée pourraient aussi déboucher sur des conflits susceptibles d'affecter les liens qui unissent communes et canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionales)	1 105	1 093
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	3	3
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	921	779
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	13	8
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	48	41
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	3	1
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 183	1 126
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	8	8
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	341	325
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 517	4 233

6.7.6 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse (jusqu'au 31.12.2021)



Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'OM est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales

de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte, de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	118 414	0	0	0	0.0 %
(-) Frais de personnel	-2 922 506	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts matériels	-219 575	0	0	0	0.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	6 396	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-3 017 271	0	0	0	0.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	627	0	0	0	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-3 016 644	0	0	0	0.0 %
(+)/(-) Régularisations	-5 441	0	0	0	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-3 022 085	0	0	0	0.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte (jusqu'au 31.12.2021)	-2 744 305	0	0	0	0.0%
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse (jusqu'au 31.12.2021)	-272 339	0	0	0	0.0%

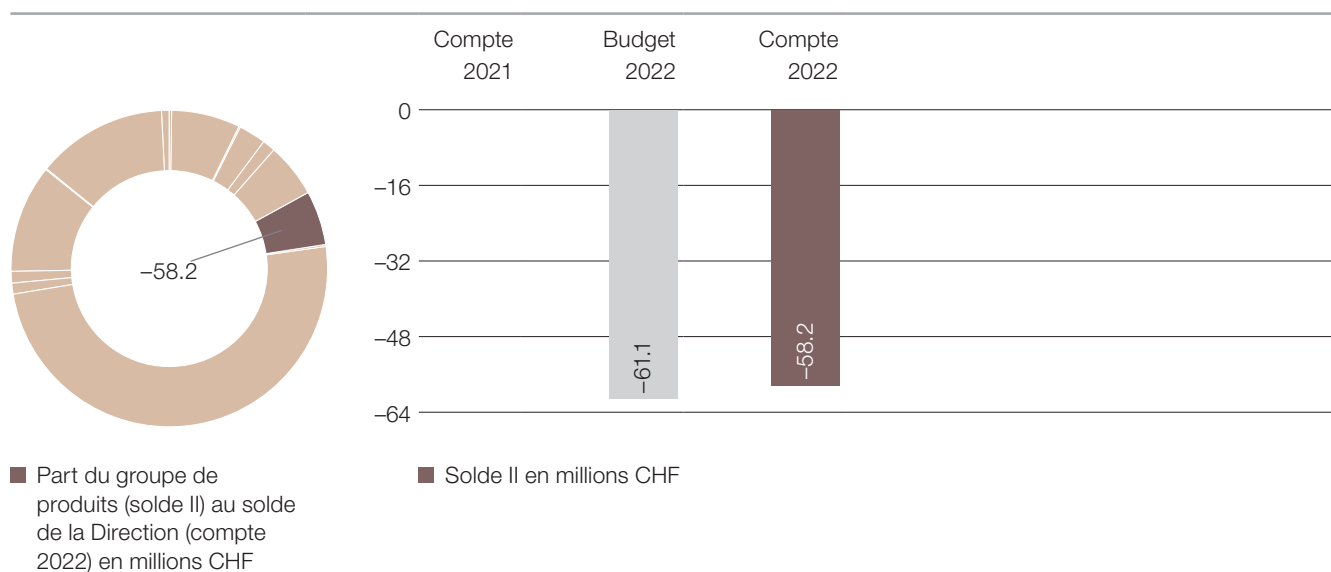
Commentaire:

Dans le cadre de la réorganisation de la DIJ les tâches relevant du groupe de produits « protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse » ont été transférées dans le groupe de produit « Pi-lotage et surveillance de la protection de l'enfant ».

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	59	–
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	199	–
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	19	–

6.7.7 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant



Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'OM est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant

de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte, de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	0	101 000	96 667	-4 333	-4.3 %
(-) Frais de personnel	0	-3 089 087	-3 178 223	-89 136	-2.9 %
(-) Coûts matériels	0	-324 300	-319 439	4 861	1.5 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	-1 016	-1 016	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	0	-3 312 387	-3 402 012	-89 625	-2.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	58 551 597	57 918 413	-633 184	-1.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-116 363 193	-112 710 944	3 652 249	3.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	1 200	1 805	605	50.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	-61 122 783	-58 192 738	2 930 045	4.8 %
(+)/(-) Régularisations	0	-3 101	17 525	20 625	665.2 %
Solde III (comptabilité financière)	0	-61 125 884	-58 175 213	2 950 670	4.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Financement des prestations décidées d'un commun accord (depuis le 01.01.2022)	0	-2 912 273	-876 212	2 036 061	69.9 %
Pilotage des autorisations et de la surveillance (depuis le 01.01.2022)	0	-400 114	-2 525 799	-2 125 685	-531.3 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I du groupe de produits «Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant» se péjore de CHF 0,1 million par rapport aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique en premier lieu par l'octroi de postes de durée déterminée supplémentaires.

En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle LPEP, au 1^{er} janvier 2022, un nouveau groupe de produits a été introduit. Il n'est donc pas possible de procéder à une comparaison avec les résultats de l'exercice précédent.

Par rapport au budget, le solde II présente une amélioration de CHF 3,0 millions due au fait que les coûts, dans le domaine du préfinancement des mesures décidées d'un commun accord, ont été un peu plus faibles que prévu. Aucun commentaire général ne peut cependant être fait au sujet des frais dus au nouveau système de pilotage, de surveillance et de financement, puisque les données disponibles ne portent que sur un seul exercice et que les actrices et acteurs concernés doivent encore s'habituer aux processus et au recours aux prestations selon le nouveau modèle.

Priorités de développement

La priorité a été donnée au développement de la pratique liée à la LPEP et à ses deux ordonnances d'application, l'ordonnance du 30 juin 2021 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP; RSB 2134.319.1) et l'ordonnance du 23 juin 2021 sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE; RSB 213.319.2), à la concrétisation d'un controlling probant des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et des finances qui s'y rapportent (pour un

volume annuel de CHF 100,0 mio) ainsi qu'à la poursuite de la mise en place d'un pilotage dans la planification des offres. En ce qui concerne ce domaine, une analyse des besoins a été effectuée pour les régions de Berne Mittelland et de l'Emmental Haute-Argovie. En outre, une collaboration renforcée a été nécessaire pour l'introduction d'un système uniforme de gestion des cas pour les services sociaux, les APEA et les services spécialisés de l'insertion professionnelle (système NFFS).

Chances et risques

Un pilotage, un financement et une surveillance uniformes des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants garantissent transparence et clarté, tout en augmentant l'efficacité des mesures.

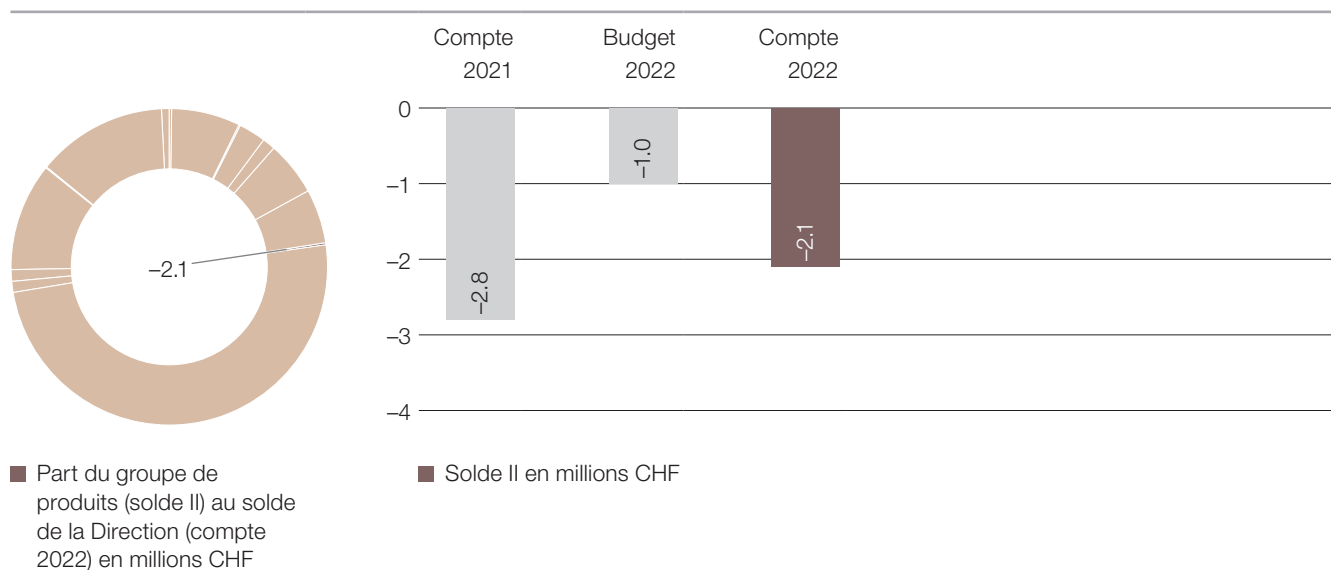
L'entrée en vigueur de la LPEP constitue un défi majeur pour toutes les personnes concernées, y compris pour l'administration. Il s'avère

qu'elle requiert davantage de ressources en personnel que ce qui avait été envisagé. Le soutien pouvant être trouvé dans les solutions numériques est très important pour la mise en œuvre, raison pour laquelle une grande place doit être accordée à l'optimisation de l'environnement technique (eLPEP).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches	–	108
Nombre d'institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM	–	150
Nombre de dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA	–	10

6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse



Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observation, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont mises en œuvre. L'ap-

plication de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	6 342 164	9 626 000	5 612 460	-4 013 540	-41.7 %
(-) Frais de personnel	-6 599 940	-7 066 247	-6 563 675	502 572	7.1 %
(-) Coûts matériels	-2 513 758	-3 558 700	-2 561 022	997 678	28.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 017	-1 939	-35 966	-34 027	-1 755.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-2 773 552	-1 000 885	-3 548 203	-2 547 318	-254.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	1 427 937	1 427 937	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-4 360	-4 360	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 621	4 000	4 522	522	13.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 771 931	-996 885	-2 120 104	-1 123 219	-112.7 %
(+)/(-) Régularisations	-2 680	-1 527	8 632	10 159	665.2 %
Solde III (comptabilité financière)	-2 774 611	-998 413	-2 111 473	-1 113 060	-111.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Observation, expertise et encadrement	-2 773 552	-1 000 885	-3 548 203	-2 547 318	-254.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Par rapport au budget, le solde I (budget global) se péjore de CHF 2,5 millions. Des recettes de quelque CHF 1,4 million ont été comptabilisés, en raison d'un changement de pratique, dans le solde II. Ce dernier présente une détérioration d'environ CHF 1,1 million par rapport au budget.

Il a été possible d'occuper à hauteur de 90,0 pour cent les 30 places résidentielles, comme le prévoient les prescriptions.

Au cours de la première année d'exploitation selon les nouvelles bases de financement prévues par la LPEP, le chiffre d'affaires budgété en lien avec les mandats ambulatoires n'a pas été atteint (CHF -1,1 mio.). Au moment de l'établissement du budget 2022, d'importantes dispositions en relation avec l'introduction de la LPEP n'étaient pas encore fixées. Les mesures de réorganisation de l'exploitation introduites n'ont pas encore déployé tous leurs effets en 2022.

Priorités de développement

Le rattachement administratif des institutions cantonales a été revu et un modèle de gestion inédit, qui tient compte le mieux possible de réflexions liées à la gouvernance, a été introduit. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Station cantonale d'observation de Bolligen (BeoB) dépend aux niveaux administratif et organisationnel de l'OM.

Une commission commune à la BEO et au Foyer d'éducation Lory tient le rôle d'organe de conduite stratégique. Elle fonctionne en qualité d'unité organisationnelle hiérarchiquement supérieure et assume la responsabilité de l'orientation conceptuelle et de la forme des offres de prestations.

Chances et risques

La BEO, par ses prestations spécifiques destinées à des jeunes très vulnérables sur un plan psychosocial et proposées dans des cadres de prise en charge et de formation décentralisés et individualisés, fournit au canton de Berne une offre essentielle et reconvenue en faveur de ce public cible. La certification de l'institution, qui travaille selon des standards professionnels concernant la pédagogie du traumatisme, permet à la BEO de disposer d'un label moderne en matière d'aide à l'enfance et à la jeunesse.

Si de telles prestations représentent une chance pour les personnes concernées et pour la société, elles comportent aussi des risques élevés pour les membres du personnel et mettent à l'épreuve leur devoir de vigilance et leur professionnalisme. L'offre ne peut être efficace que dans la mesure où il est possible de trouver et de garder du personnel spécialisé suffisamment qualifié.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022) ¹⁾	2021	2022
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	16 135	–
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	32	–
Nombre de jours de placement facturés (domaine résidentiel de la BEO)	–	10 062
Nombre d'heures de travail facturées (domaine ambulatoire de la BEO)	–	2 322
Nombre de nouvelles admissions (domaine résidentiel de la BEO)	–	23
Nombre de mandats (domaine ambulatoire de la BEO)	–	20

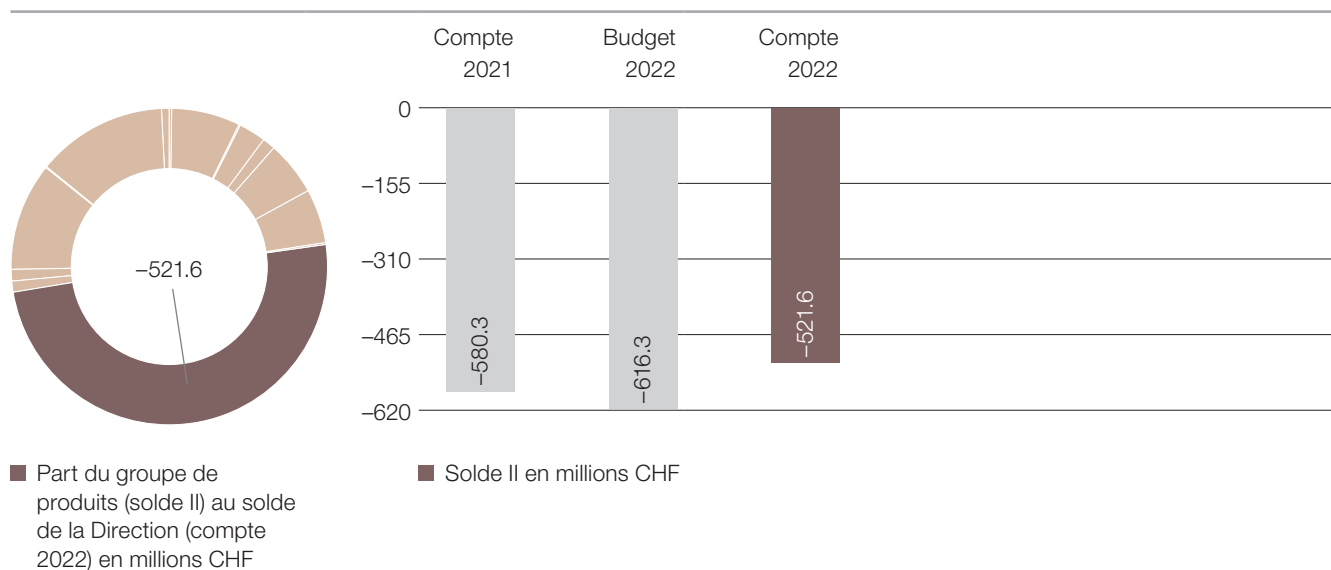
¹⁾ Du fait de l'introduction au 1^{er} janvier 2022 de la LPEP, il n'y a plus de distinction entre les sites de BEO-Bolligen et BEO-Sirius. Les informations sur les prestations les concernant n'ont plus cours elles non plus.

Depuis l'introduction de la LPEP, la BEO fournit toujours des prestations résidentielles et assume dorénavant des mandats de type quatre nouvelles informations sur les prestations ont été définies.

informations sur les prestations les

ambulatoire, raison pour laquelle

6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime

de l'assurance-maladie obligatoire. Déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	7 149	10 000	3 130 582	3 120 582	31 205.8 %
(-) Frais de personnel	-3 838 201	-4 159 025	-3 935 735	223 290	5.4 %
(-) Coûts matériels	-3 071 986	-1 610 701	-1 207 139	403 562	25.1 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-981	0	-3 868	-3 868	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-6 904 018	-5 759 726	-2 016 160	3 743 566	65.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	577 697 095	583 743 000	582 248 342	-1 494 658	-0.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 398 693 945	-1 451 419 000	-1 340 725 959	110 693 041	7.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	247 569 680	257 160 000	238 941 584	-18 218 416	-7.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-580 331 188	-616 275 726	-521 552 193	94 723 533	15.4 %
(+)/(-) Régularisations	-1 411	-12 000	4 041	16 041	133.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-580 332 599	-616 287 726	-521 548 152	94 739 574	15.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Produit Contributions dans le domaine des assurances sociales	-347	9 999	9 296	-703	-7.0 %
Produit Réduction des primes d'assurance-maladie	-6 908 911	-5 769 725	-2 027 746	3 741 979	64.9 %
Lastenausgleich Familienausgleichskassen	5 240	0	2 290	2 290	0.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Le solde I est d'environ CHF 3,7 millions plus bas que budgété. En ce qui concerne les décomptes d'actes de défaut de biens avec les assurances-maladie, les remboursements des caisses-maladie de quelque CHF 3,1 millions ont été comptabilisés en tant que recettes non inscrites au budget en raison de l'application, pour la première fois, du principe du produit brut. En ce qui concerne les frais de personnel et de matériel, il a été possible d'économiser quelque CHF 0,6 million.

En ce qui concerne le solde II, il est de presque CHF 97,4 millions ou de 15,4 pour cent meilleur que budgété, ce qui s'explique principalement par des coûts plus bas d'environ CHF 53,0 millions dans le domaine de la réduction des primes de l'assurance-maladie. En raison d'effets de revenu non prévisibles et d'une diminution plus marquée du nombre d'ayants droit (déménagement, décès), le montant non dépensé par rapport à ce que prévoyait le budget s'élève à CHF 41,7 millions. En outre, des dépenses moins élevées de l'ordre de CHF 11,3 millions ont été comptabilisées pour les actes de défaut de biens des assureurs puisque, l'année précédente, les primes de l'assurance-maladie avaient à nouveau donné lieu à moins de poursuites et, par conséquent, à une constitution moindre de provisions.

S'agissant des prestations complémentaires (PC), un nombre inférieur de nouvelles demandes et d'admissions dans des EMS a entraîné environ CHF 46,4 millions de frais de moins que prévu. Par conséquent, les parts des communes aux PC ont été de quelque CHF 14,5 millions inférieures au montant budgété.

Les subventions fédérales pour la réduction des primes ont été moins importantes que prévu, de CHF 10,0 millions. En effet, l'Office fédéral de la santé publique avait envisagé une augmentation plus importante des primes de l'assurance-maladie. Par contre, les subventions fédérales pour les PC sont plus élevées qu'attendu, de CHF 8,4 millions.

Les frais de gestion de la Caisse de compensation du canton de Berne sont d'environ CHF 3,6 millions inférieurs au montant prévu, car des postes vacants n'ont pas pu être repourvus comme envisagé et les investissements dans l'infrastructure informatique ont été moins élevés que budgété.

En ce qui concerne les allocations familiales dans l'agriculture et celles versées aux personnes sans activité lucrative, compte tenu des subventions communales, les coûts ont été de quelque CHF 3,7 millions moins élevés que prévu.

Priorités de développement

Dans le domaine de la numérisation, les travaux préparatoires nécessaires ont été réalisés afin de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens, par l'intermédiaire d'un portail et de ma-

nière centralisée, toutes les informations pertinentes pour la réduction individuelle des primes (RIP) en 2023. Les bases d'une interaction simplifiée sont ainsi posées.

Chances et risques

Réduction des primes d'assurance-maladie

L'initiative populaire fédérale «Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)» sera soumise à la votation, à une date encore inconnue. Il n'a pas encore été décidé si le peuple voterait aussi sur le contre-projet indirect du Conseil fédéral, qui rejette l'initiative et prévoit une nouvelle réglementation de la participation de la Confédération et des cantons aux coûts de la réduction des primes. Pour le canton de Berne, l'acceptation de l'initiative entraînerait des coûts supplémentaires de l'ordre de CHF 214,0 millions et celle du contre-projet des coûts plus élevés de quelque CHF 74,0 millions.

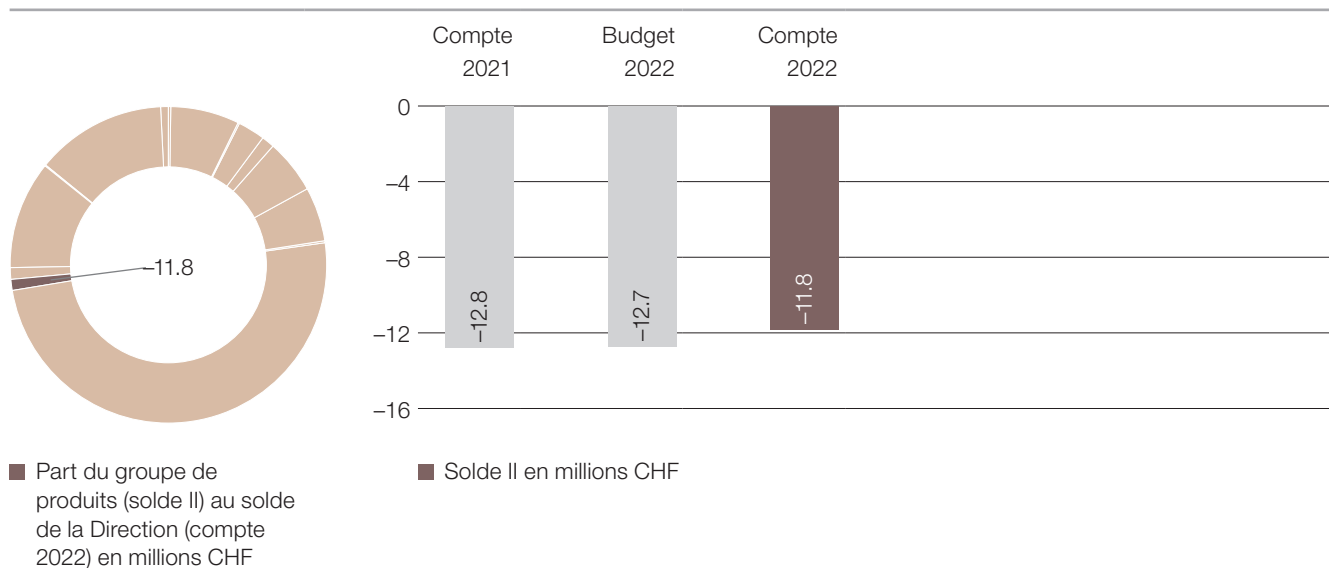
Contributions dans le domaine des assurances sociales

Le nombre de signatures requis a été déposé pour l'initiative pour un congé parental. En cas d'acceptation, les coûts se situeraient entre CHF 185,0 et CHF 204,0 millions par an. Il n'est pas encore possible de chiffrer précisément les revenus supplémentaires (impôts) et les économies (prestations sociales). Un surcoût considérable serait toutefois occasionné, qui devrait être supporté en première ligne par les pouvoirs publics, et donc vraisemblablement par le canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 900	15 200
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	15 800	15 200
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 400	2 000
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 300	1 300
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	40 700	40 100
Nombre de contacts avec des clients au guichet	1 800	2 200
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	15 300	15 400
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	194 000	191 000
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 000	92 000
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	14
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	56	55
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 700	1 500
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	2 900	2 800

6.7.10 Préfectures



Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces

dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	9 563 871	8 989 100	9 733 166	744 066	8.3 %
(-) Frais de personnel	-17 450 945	-17 244 012	-17 113 288	130 723	0.8 %
(-) Coûts matériels	-4 452 958	-4 485 432	-4 228 335	257 096	5.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	22 701	-3 163	-9 555	-6 391	-202.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-12 317 330	-12 743 506	-11 618 012	1 125 495	8.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-483 936	-2 208 500	-1 911 901	296 599	13.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	-11 937	2 215 800	1 775 232	-440 568	-19.9 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-12 813 203	-12 736 206	-11 754 681	981 526	7.7 %
(+)/(-) Régularisations	-37 640	-89 367	-47 637	41 730	46.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-12 850 843	-12 825 573	-11 802 317	1 023 256	8.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Justice administrative	-3 538 359	-2 311 343	-3 366 452	-1 055 109	-45.6 %
Surveillance	-1 173 619	-1 269 917	-1 224 215	45 701	3.6 %
Exécution d'autres tâches légales	-7 605 352	-9 162 247	-7 027 344	2 134 903	23.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Après les charges supplémentaires liées à la pandémie de COVID-19 l'année précédente, les préfectures ont assumé durant l'exercice 2022 des tâches de soutien et de coordination dans le domaine de l'asile, dues en particulier à la guerre en Ukraine. Les ressources pour ce type d'activités non prévisibles sont prises en charge dans le cadre de l'accomplissement des tâches légales.

Ce sont en particulier les recettes plus élevées enregistrées dans le cadre des affaires courantes, associées à la réserve dont il a été fait preuve dans les dépenses du domaine des biens, services et marchandises qui ont permis d'améliorer le solde I.

Priorités de développement

En vue de l'utilisation opérationnelle de nouveaux SAP CTBE, validée dès le 3 janvier 2023, le personnel des préfectures a soutenu en 2022 les travaux en amont et a ainsi complété la composante technique par ses connaissances spécialisées.

autorisations et la concrétiser pour les premiers types d'affaires en 2023. Le projet devrait démarrer avec les deux types d'affaires suivantes : les autorisations individuelles concernant l'hôtellerie et la restauration et le procès-verbal de scellés dans le domaine de l'inventaire.

Grâce aux enseignements tirés de l'avant-projet achevé en 2022, les dix préfectures souhaitent mettre en place la numérisation des

Chances et risques

La pression liée au traitement des affaires courantes dans les délais prévus avec les ressources en personnel existantes ne cesse d'augmenter. Outre les attentes croissantes à l'égard des autorités, les demandes déposées sont de plus en plus complexes, et comportent moins souvent qu'auparavant toutes les données nécessaires. Dans un contexte de plus en plus tendu en termes de temps, de qualité et de ressources, les préfectures parviennent, grâce à l'important engagement de leurs collaboratrices et collaborateurs, à accomplir leurs tâches avec un bon niveau de qualité, dans les délais et à la satisfaction de leur clientèle.

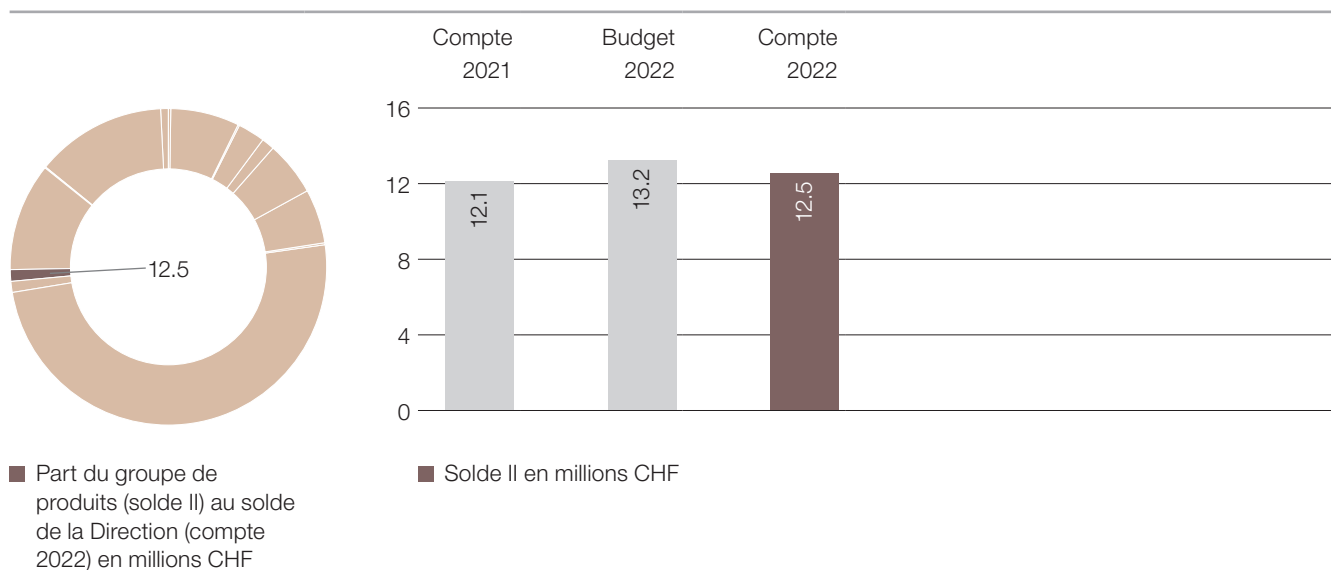
Afin qu'il soit possible d'obtenir une amélioration notable du processus d'accomplissement des tâches, il convient d'offrir au personnel des instruments adéquats et des conditions appropriées.

Les changements en cours, notamment en ce qui concerne la prochaine numérisation des procédures d'autorisation, sont aussi considérés comme une chance d'influencer positivement l'actuelle situation professionnelle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de recours formés (justice administrative)	802	589
Nombre de recours réglés (justice administrative)	569	577
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	153	166
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 682	2 686
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 486	2 436
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	13 942	16 980

6.7.11 Poursuites et faillites



Description

Accomplissement, par les OPF et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi du 11 avril 1989 sur la poursuite (LP; RS 281.1) pour dettes et la faillite ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage,
- Traitement des procédures de faillite,

- Octroi de renseignements sur la base des registres,
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux,
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge,
- Tenue du registre des réserves de propriété,
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	50 428 051	55 857 300	50 422 687	-5 434 613	-9.7 %
(-) Frais de personnel	-28 877 040	-30 103 343	-28 307 136	1 796 207	6.0 %
(-) Coûts matériels	-9 442 628	-12 561 000	-9 646 436	2 914 564	23.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	15 421	-26 444	3 638	30 081	113.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	12 123 805	13 166 514	12 472 752	-693 761	-5.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 927	31 000	20 317	-10 683	-34.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	12 130 732	13 197 514	12 493 069	-704 444	-5.3 %
(+)/(-) Régularisations	264 450	-41 831	-13 021	28 810	68.9 %
Solde III (comptabilité financière)	12 395 182	13 155 683	12 480 048	-675 635	-5.1 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Exécution des procédures de poursuite	12 735 474	13 500 993	12 923 161	-577 832	-4.3 %
Exécution des procédures de faillite	-611 669	-334 479	-450 409	-115 929	-34.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Le solde I présente une péjoration de quelque CHF 0,7 million par rapport au budget.

La somme budgétée pour les rentrées financières se basait sur les chiffres d'avant la pandémie de COVID-19. Contrairement aux attentes, en 2022 également, le nombre de commandements de payer établis n'a pas correspondu au niveau d'avant la pandémie de COVID-19. Par rapport à 2019, qui avait été une année record, le nombre de cas a reculé une nouvelle fois de plus de 12,0 pour cent. En comparaison avec l'année précédente, l'augmentation du nombre de commandements de payer a été de 1,7 pour cent.

La catégorie des coûts matériels, avec CHF 2,9 millions, et celle des rentrées financières, qui affiche CHF 5,4 millions, sont ainsi toutes deux inférieures aux attentes.

Les dépenses moindres dans le domaine du personnel, de CHF 1,8 million, s'expliquent d'une part par des gains de rotation et, d'autre part, par le fait que des tâches liées du personnel ont été centralisées au sein du SG de la Direction. Au 1^{er} juin 2022, ce sont ainsi trois postes à plein temps qui ont été cédés. Par ailleurs, il est actuellement de plus en plus difficile de trouver du personnel adéquat pour pourvoir des postes. Fin 2022, six postes à plein temps étaient par conséquent vacants.

Priorités de développement

Parallèlement à leur mandat de base, les OPF se sont principalement occupés de la transformation numérique. Les différents projets menés dans ce domaine ont progressé et certains d'entre eux ont même atteint le stade de l'exploitation. Toute une série de pièces sont maintenant gérées sous forme numérique. En 2022, les OPF ont aussi lancé un service électronique pour la commande d'extraits du registre des poursuites.

Les informations pertinentes sur les prestations dans le domaine des poursuites attestent toujours d'un niveau constant par rapport à l'exercice précédent (commandements de payer : +1,7 %, continuations de poursuites : -4,8 %). Les nouvelles procédures de faillite, par contre, ont fortement augmenté (+20,6 %).

Chances et risques

La poursuite des travaux de numérisation offre la chance de simplifier davantage encore les processus et de réduire à un minimum les procédures manuelles ainsi que la discontinuité entre les supports.

dettes et la faillite (LP ; RS 281.1). En effet, il faudra engager dans le cas de créances de droit public une poursuite par voie de faillite lorsque la personne débitrice est soumise à ce type de poursuite (art. 39 LP).

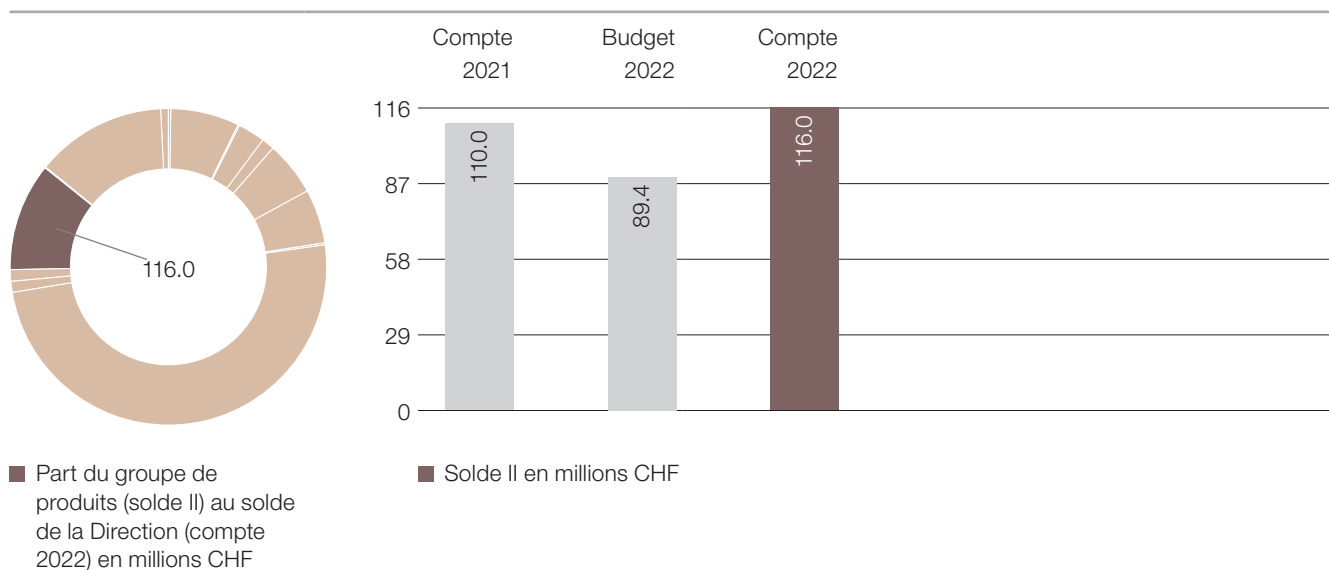
Il reste difficile d'évaluer l'incidence de la crise du coronavirus sur l'augmentation du nombre de nouvelles procédures de faillite. Par ailleurs, dès 2024, le nombre de faillites pourrait encore augmenter en raison de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour

Au niveau fédéral, la question d'une éventuelle baisse du tarif des émoluments est toujours pendante.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de commandements de payer établis	279 444	284 158
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	222 914	212 189
Nombre de recours formés	213	166
Nombre de recours admis	18	13
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 539	1 856
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	1 028	1 172
Nombre de recours admis	0	1

6.7.12 Tenue du registre foncier



Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mu-

tations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	13 806 167	13 745 300	13 597 895	-147 405	-1.1 %
(-) Frais de personnel	-14 921 035	-15 790 090	-15 255 270	534 820	3.4 %
(-) Coûts matériels	-198 439	-557 600	-309 167	248 434	44.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	11 923	-1 306	-15 532	-14 225	-1 089.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-1 301 383	-2 603 697	-1 982 074	621 623	23.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	2 100	0	-2 100	-100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	111 331 940	92 038 200	117 982 235	25 944 035	28.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	110 030 557	89 436 603	116 000 161	26 563 557	29.7 %
(+)/(-) Régularisations	-9 575	27	5 245	5 219	19 596.6 %
Solde III (comptabilité financière)	110 020 982	89 436 630	116 005 406	26 568 776	29.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Tenue du registre foncier	-873 382	-2 353 850	-1 539 650	814 200	34.6 %
Taxation et perception des impôts sur les mutation	280 203	143 872	301 069	157 197	109.3 %
Renseignements	-708 204	-393 719	-743 493	-349 774	-88.8 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde II du groupe de produits « Tenue du registre foncier » est de CHF 26,6 millions supérieur au montant budgété.

Le nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier a baissé, passant de 63 177 en 2021 à 59 336 en 2022. Les recettes dues aux émoluments ont donc été moins élevées que budgété, de CHF 0,3 million.

Les revenus de l'impôt sur les mutations ont été plus importants de CHF 26,0 millions que ce qui avait été inscrit au budget. L'évolution

des recettes est difficilement prévisible et dépend de facteurs économiques sur lesquels il est souvent impossible d'avoir une influence directe.

Les coûts matériels plus bas s'expliquent par la numérisation plus importante et par le recul des frais d'archivage. Les charges de personnel se sont améliorées de CHF 0,5 million par rapport au montant budgété, ce qui s'explique par les difficultés liées au recrutement.

Priorités de développement

Le nouveau modèle de conduite du Bureau cantonal du registre foncier, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021, a continué à être appliqué en 2022. La cheffe de l'état-major du bureau cantonal a par ailleurs pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2022.

Dans le domaine de la numérisation du registre foncier, l'organisation pour l'exploitation du projet GRIBE (informations foncières du canton de Berne) a été remaniée en 2022 et a obtenu un secrétariat rattaché au Bureau cantonal du registre foncier. Cela permet d'encore mieux établir et mettre en œuvre les stratégies de numérisation.

Le projet de numérisation des pièces justificatives du registre foncier s'est poursuivi.

Durant le premier semestre de l'année, en particulier, la direction du bureau ainsi que l'état-major ont dû accomplir un travail très important dans le cadre de la mise en œuvre de mesures liées à la guerre en Ukraine.

Chances et risques

Les prestations du système d'information sur les données relatives aux immeubles (GRUDIS public) sont toujours très appréciées. Elles sont un signal pour le reste de la Suisse et peuvent être vues comme indicatrices de la direction que doit prendre la numérisation.

Les retards ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre du nouveau modèle de conduite et de premières mesures ont été définies. La modification de la loi du 18 mars 1992 concernant l'impôt sur les

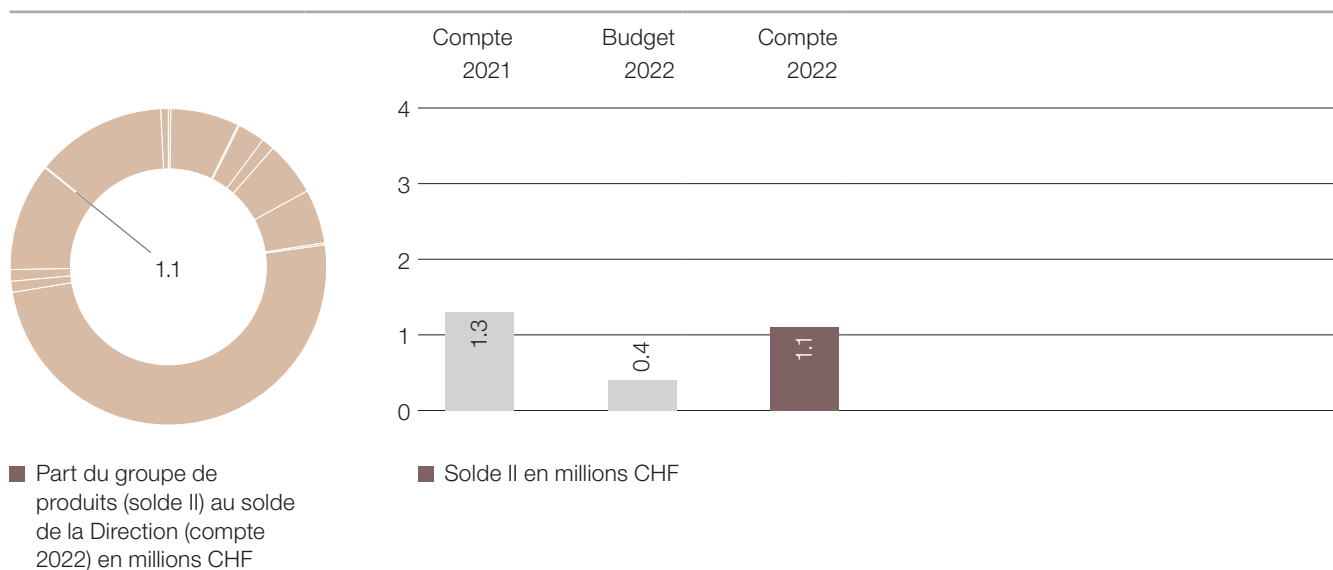
mutations (LImu ; RSB 215.326.2) devrait simplifier le règlement des affaires.

Les bureaux du registre foncier rencontrent toujours de grandes difficultés lors du recrutement de personnel qualifié, notamment pour le poste de conservatrice ou de conservateur. Les mesures introduites en 2021 devraient améliorer la situation à moyen terme.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	63 177	59 336
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	48 456	45 719
Nombre de procédures disciplinaires concernant entraîné une mesure	2	2

6.7.13 Registre du commerce



Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des

entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	4 574 909	4 000 000	4 328 583	328 583	8.2 %
(-) Frais de personnel	-2 923 144	-2 946 795	-2 928 596	18 199	0.6 %
(-) Coûts matériels	-362 100	-686 200	-344 477	341 723	49.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	8 107	0	-3 009	-3 009	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	1 297 771	367 005	1 052 500	685 496	186.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	700	1 400	2 026	626	44.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	1 298 471	368 405	1 054 526	686 122	186.2 %
(+)/(-) Régularisations	-47 201	-49 000	-34 156	14 844	30.3 %
Solde III (comptabilité financière)	1 251 270	319 405	1 020 370	700 965	219.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Inscription au registre	1 372 967	567 650	1 129 915	562 265	99.1 %
Procédure d'examen préalable	-75 196	-200 645	-77 415	123 230	61.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

En 2020 et 2021, les affaires courantes ont été fortement influencées par la pandémie de COVID-19. L'année sous revue a été celle d'un retour à la normalité. Par rapport à l'an passé, une diminution a été constatée dans le nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce, de l'ordre de 940 cas (-4,3 %). La situation n'est probablement pas sans lien avec la guerre en Ukraine et une conjoncture économique incertaine. Il faut souligner que la création de sociétés à responsabilité limitée est une fois de plus sujette à une forte augmentation (+1077/+ 5,2 %). La tendance s'inscrit donc dans la durée. Au 31 décembre 2022, le registre du commerce comprenait 64 791 entités juridiques (+1679).

S'agissant des rentrées financières, le budget a été dépassé de quelque CHF 0,3 million en raison surtout des nombreuses nouvelles inscriptions de sociétés à responsabilité limitée.

L'ordonnance totalement révisée du 6 mars 2020 sur les émoluments en matière de registre du commerce (OEml-RC; RS 221.411.1) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, ce qui a compliqué la budgétisation pour 2022. En effet, le montant des émoluments qui a dû être versé à l'Office fédéral du registre du commerce était inférieur de CHF 0,3 million à la somme inscrite au budget.

Comme attendu, les faillites connaissent une nette hausse en 2022.

Priorités de développement

L'exercice 2022 a été marqué par les travaux de préparation liés à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 du nouveau droit des sociétés anonymes (DO et ORC). Dans le domaine de l'informatique, le projet « CR-Sign » (transition de l'authentification au moyen de SuisseID à la solution de Swisscom) et le projet « CR-Archiv » destiné à

la gestion de l'immense quantité de données relevant des dossiers des entreprises ont pu s'achever. Les statuts et les actes de fondation sont désormais envoyés automatiquement selon les besoins de la clientèle et l'archivage du gros volume de données est assuré.

Chances et risques

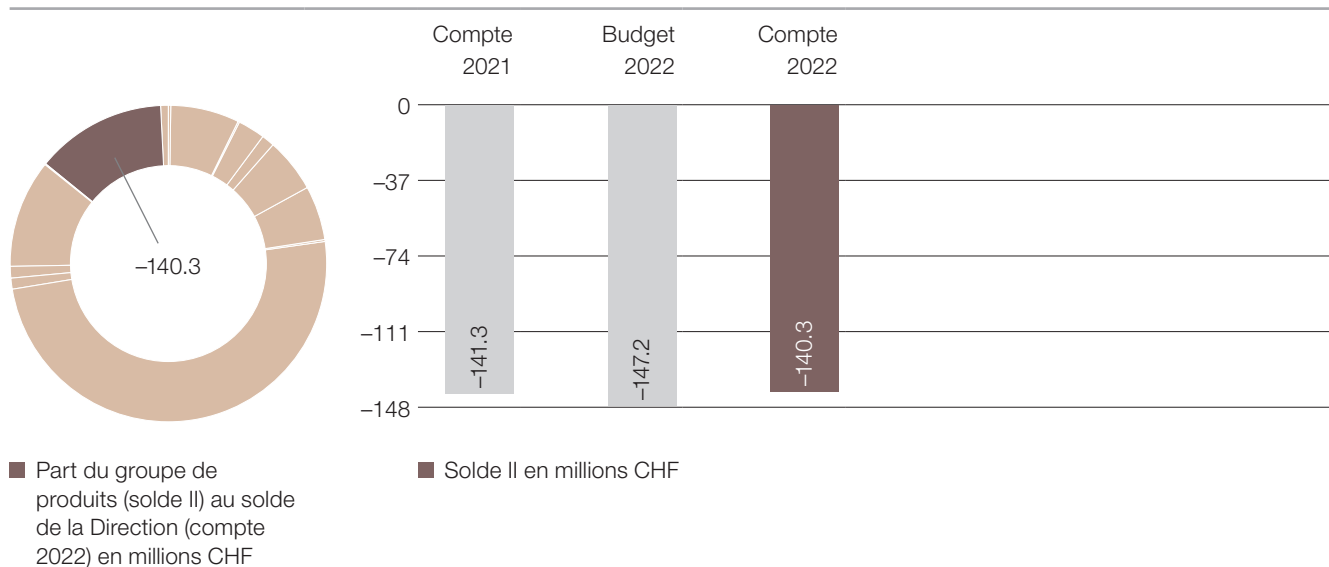
La qualité de la préparation et de la formation du personnel, les ateliers et les communications de l'Office fédéral du registre du commerce ont contribué à limiter les retards dans le traitement des affaires qui ont trait à l'introduction au 1^{er} janvier 2023 du nouveau droit de la société anonyme.

La réforme du droit de la société anonyme présente un risque: il n'y a pas encore de pratique dans l'application de la législation, ce qui peut entraîner un flou juridique dans le traitement des affaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'enregistrements	21 138	20 054
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	21 784	20 844
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	637	606

6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux APEA dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches non liées à des mesures, les interventions et la

surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	34 845 721	28 901 000	20 670 191	-8 230 809	-28.5 %
(-) Frais de personnel	-23 600 246	-23 778 609	-23 795 102	-16 493	-0.1 %
(-) Coûts matériels	-88 157 000	-88 021 299	-74 653 254	13 368 045	15.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	208 032	-3 097	-112 806	-109 708	-3 541.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-76 703 493	-82 902 006	-77 890 971	5 011 034	6.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-64 568 221	-64 302 634	-62 478 572	1 824 062	2.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 251	13 200	23 776	10 576	80.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-141 264 463	-147 191 440	-140 345 767	6 845 672	4.7 %
(+)/(-) Régularisations	-2 179 785	-1 099 295	-2 157 994	-1 058 700	-96.3 %
Solde III (comptabilité financière)	-143 444 248	-148 290 734	-142 503 762	5 786 973	3.9 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-63 971 105	-64 848 385	-66 701 236	-1 852 851	-2.9 %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-9 463 520	-12 365 999	-8 225 209	4 140 790	33.5 %
Exécution de tâches non liées à des mesures	-824 146	-912 291	-354 537	557 753	61.1 %
Interventions et surveillance dans le domaine des personnellles anticipées et des mesures appliquées de plein droit	-74 583	-149 029	-96 512	52 517	35.2 %
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-192 111	-231 002	-199 445	31 557	13.7 %
Surveillance et gestion de la qualité	-2 178 028	-4 395 300	-2 314 031	2 081 269	47.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Dans le domaine du controlling des prestations, une nette augmentation a été constatée par rapport à l'année précédente dans le domaine des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte. Seul le nombre de placements d'enfant décidés par les autorités a été légèrement inférieur à celui de 2021. En raison de la pression exercée sur les systèmes familiaux ainsi que de l'évolution démographique, les APEA s'attendent à une poursuite de l'augmentation des cas.

En 2022, les recettes ont été plus faibles que ce qui était inscrit au budget, ce qui s'explique notamment par le fait que les remboursements de tiers (préfinancements dans le domaine de la protection de l'adulte) n'ont pas été aussi élevés que prévu. Les coûts matériels, pour le solde I (budget global) ont été un peu plus faibles que ce qui avait été prévu du budget de 2022. De tels écarts, qui portent

aussi bien sur les revenus que sur les charges, sont dus à la modification des art. 9 et 10 de l'ordonnance du 24 octobre 2012 sur la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA; RSB 213.316.1), qui introduit un changement dans le financement des mesures de protection résidentielles concernant des adultes.

L'écart enregistré dans le solde II s'explique par des coûts plus faibles dans le domaine des subventions cantonales (dépenses liées à l'OCInd). À la suite d'une dissolution de provisions, les indemnités ont été plus faibles, alors que les APEA avaient des charges plus élevées dues à davantage de curatelles et d'enquêtes.

Les APEA sont légalement tenues d'ordonner des mesures lorsque les conditions sont réunies, de sorte qu'elles n'ont pratiquement aucune influence sur les coûts y relatifs.

Priorités de développement

En 2022, les APEA ont poursuivi le développement de leurs structures, instruments de travail et relations extérieures. Un accent particulier est toujours mis sur la transparence des activités des autorités. Dans ce contexte, des réflexions sur le développement de l'organisation, déclenchées essentiellement par le problème du volume de travail croissant des APEA, ont débouché sur des pistes qui devraient être concrétisées en 2023. Il convient d'éviter que le

mandat légal ne puisse plus être assumé intégralement en raison de ressources trop faibles.

La réalisation d'une comptabilité clients moderne a si bien progressé en 2022 que celle-ci a pu être introduite en janvier 2023. Dans ce contexte, la mise en œuvre du système SAP est d'une grande importance pour les APEA.

Chances et risques

Le fait que la coopération avec les partenaires institutionnels soit bonne et que le personnel des APEA soit à la fois compétent et motivé reste considéré comme une chance.

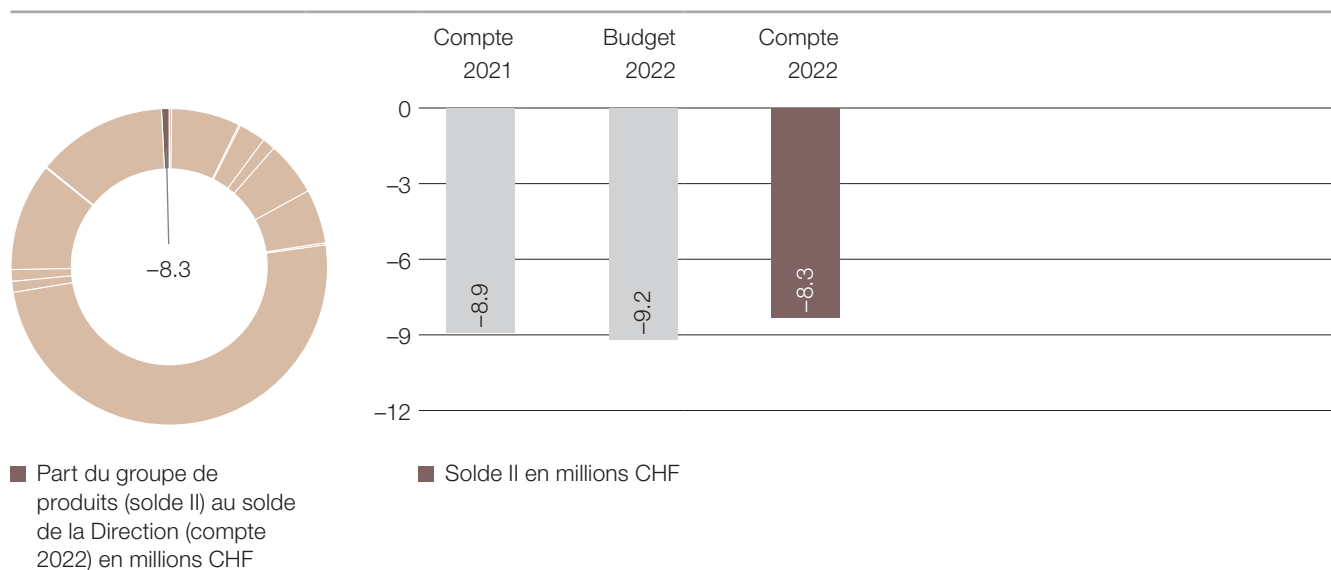
Le nombre de cas qui ne cesse d'augmenter ainsi que les bases légales modifiées portant sur des restitutions dans le domaine de

la protection de l'adulte pourraient entraîner une hausse des coûts des mesures sur laquelle les APEA n'ont guère d'influence. Les situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte et les problèmes fonctionnels que certains services sociaux peuvent rencontrer exposent toujours les APEA à des risques importants.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 764	9 235
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	3 956	4 741
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	178	205
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	210	195

6.7.15 Information géographique



Description

La société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70,0 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conserva-

tion et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour l'économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	2 451 009	2 101 500	2 658 545	557 045	26.5 %
(-) Frais de personnel	-5 047 277	-5 213 006	-5 162 410	50 596	1.0 %
(-) Coûts matériels	-1 958 052	-2 047 978	-1 580 044	467 934	22.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-33 395	-9 226	-25 959	-16 733	-181.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-4 587 715	-5 168 710	-4 109 868	1 058 842	20.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	584 388	570 000	672 670	102 670	18.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-4 904 043	-4 590 000	-4 828 128	-238 128	-5.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	5 000	3 321	-1 679	-33.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-8 907 370	-9 183 710	-8 262 005	921 705	10.0 %
(+)/(-) Régularisations	8 339	777	10 491	9 714	1249.6 %
Solde III (comptabilité financière)	-8 899 031	-9 182 933	-8 251 514	931 419	10.1 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Information géographique	-4 587 715	-5 168 710	-4 109 868	1 058 842	20.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I (budget global) du groupe de produits est supérieur au montant prévu. La différence est de CHF 1,1 million. Cela s'explique par des prestations de tiers inemployées et une augmentation des

recettes (émoluments liés au système d'GRUDIS et frais contractuels en matière de mensuration officielle).

Priorités de développement

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie du canton de Berne sur la géoinformation (www.be.ch/strategie-gi) continue. Celle-ci a pour objectif que des géoinformations actuelles, fiables et facilement accessibles deviennent un élément central de l'administration numérique, qu'elles revêtent une utilité particulière pour l'économie, le grand public et l'administration et qu'elles favorisent l'interaction

entre les actrices et acteurs concernés. Parallèlement, le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques s'est poursuivi. On note également l'accroissement de la superficie décrite dans la mensuration officielle, le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites dans le canton de Berne.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition rapide d'informations géographiques ainsi

que le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'OIG.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	347	355
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 872	1 962
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	25	24
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	59	63

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Aux termes de l'art. 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions du droit fédéral (loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire [LAT; RS 700]).

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-233 781	-200 000	-357 867	-157 867	-78.9 %
Revenus	233 781	200 000	357 867	157 867	78.9 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-233 781	-200 000	-357 867	-157 867	-78.9 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	0	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	233 781	200 000	357 867	157 867	78.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	366 258	0	600 040	600 040	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	600 040	0	957 906	957 906	0.0 %
Variation du patrimoine	233 782	0	357 866	357 866	0.0 %

Commentaire

Plusieurs communes ont versé durant l'exercice la part cantonale, à hauteur de CHF 0,4 million, du montant perçu au titre de la compensation de la plus-value.

Ainsi, le montant total, à fin 2022, s'élève à CHF 1,0 million.

Le nombre de décisions communales dans ce domaine traduit une tendance à la hausse en termes de versement de la part cantonale. Il est difficile de faire des prévisions plus précises sur l'évolution de ces versements et des montants concernés, l'OACOT n'ayant aucune influence à cet égard.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-19.7		2.8
Police	-440.4		128.0
Circulation routière et navigation	-48.1		343.5
Exécution judiciaire	-189.2		72.5
Population	-51.1		37.3
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-21.4		14.6

7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-14.4	-20.9	-16.9	4.0	19.2 %
Police	-305.3	-341.5	-312.4	29.0	8.5 %
Circulation routière et navigation	293.9	295.1	295.5	0.4	0.1 %
Exécution judiciaire	-108.7	-112.3	-116.7	-4.4	-3.9 %
Population	-17.6	-22.5	-13.9	8.7	38.5 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-4.6	-4.6	-6.8	-2.2	-48.5 %
Total	-156.8	-206.7	-171.2	35.5	-17.2 %

7.3 Priorités de l'exercice

Police cantonale (POCA)

Au printemps, le Grand Conseil a décidé que le canton de Berne quitterait le Concordat du 25 juin 2003 sur l'école de police inter-cantonale de Hitzkirch (concordat IPH; BSG 559.12-1) fin 2035. Ce sont principalement les coûts élevés qui ont mené à cette décision, mais également l'emplacement de l'école et les déplacements que ce dernier implique. Les calculs montrent qu'une école de police bernoise permettrait des économies considérables. Il est prévu de mettre sur pied une école de police bilingue dans le centre de formation d'Ittigen, où seront assurées toutes les formations pour les métiers de la police (policier/policrière avec brevet fédéral et assistant/assistante de sécurité).

En août 2022, un avenant au contrat sur les ressources a été conclu avec la ville de Thoun, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Il prévoit une adaptation automatique du contrat, avec une augmentation des ressources, si le FC Thoun monte en Super League. Dans le cas contraire, le contrat demeure inchangé. En décembre 2022, un nouveau contrat sur les ressources a été conclu avec le regroupement de communes Worb+.

Du 11 au 19 août 2022, la police et l'armée ont participé dans la région de Berne à l'exercice «Fides», qui a représenté un défi pour la POCA, particulièrement sollicitée des points de vue de la logistique et du personnel. Cet exercice a permis de constater les forces et les faiblesses de la collaboration entre la police et l'armée et de déterminer les mesures nécessaires à une collaboration plus efficace.

En 2021 ont débuté les travaux sur la révision partielle de la loi du 10 février 2019 sur la police (LPol; RSB 551.1). La procédure de consultation s'est déroulée d'octobre à décembre 2022. La révision consiste principalement en des adaptations dues à un arrêt du Tribunal fédéral concernant la LPol.

Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Grâce à la modification de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV; RSB 761.611), le Conseil-exécutif et la majorité du Grand Conseil voulaient rendre l'impôt sur les véhicules à moteur plus écologique et créer un attrait pour les véhicules respectueux de l'environnement. Deux comités ont demandé le référendum. Le 13 février 2022, les électrices et électeurs du canton de Berne ont refusé la modification de la LIV par 53 pour cent des voix. L'impôt sur les véhicules à moteur restera donc fixé selon des modalités qui ne prennent pas systématiquement en compte les aspects écologiques. En raison de l'augmentation du nombre de véhicules électriques, les rentrées fiscales provenant de cet impôt diminueront durant les prochaines années.

Durant la session d'hiver 2021, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif présentant le principe directeur et l'avant-projet normatif correspondant pour une nouvelle forme juridique. L'OCRN élabore la stratégie détaillée en étroite collaboration avec le Secrétariat général de la DSE en tenant compte des déclarations de planification. Elle devrait être terminée fin 2023.

Il est prévu que l'OCRN emménage dans un nouveau bâtiment à Münchenbuchsee. Durant la session d'hiver 2021, le Grand Conseil a donné son feu vert pour le crédit d'étude de CHF 10,5 millions destiné à l'étude du projet, appel d'offres compris, et à la modification requise du plan de quartier. Le coût total de ce bâtiment sera de l'ordre de CHF 90,0 à CHF 104,0 millions. En l'état actuel de la planification, l'inauguration du site de Münchenbuchsee est prévue

pour 2028. L'Office des immeubles et des constructions (OIC) travaille actuellement avec l'OCRN sur les besoins spécifiques des futurs utilisateurs et utilisatrices.

Pour répondre au besoin d'espace supplémentaire pour les expertises de véhicules, l'OIC a trouvé une infrastructure à Langenthal, que le Conseil-exécutif a approuvée au mois de juin 2022. La mise en service des nouveaux stands de contrôle est prévue pour juin 2023.

Les retards au niveau des expertises de véhicules n'ont cessé d'augmenter durant ces derniers mois. Ils ont pour cause, en plus de l'augmentation du parc automobile, la pandémie de COVID-19 (aucune expertise n'a eu lieu pendant le confinement) et les difficultés de livraison dans l'industrie automobile (dues à la pandémie de COVID-19 et à la guerre en Ukraine). Par conséquent, la proportion de véhicules vieux augmente. Or, l'intervalle entre les expertises est plus court pour ces derniers. Garantir le respect de l'intervalle entre les expertises est l'une des tâches importantes de l'OCRN. Pour ce faire, il a besoin de ressources en personnel suffisantes et d'infrastructures pour les expertises.

Dans le domaine de la numérisation du traitement des affaires, des projets importants ont été menés. Ainsi, l'application centralisée spécialisée de l'office a pu être connectée au registre des communes. En outre, d'importants travaux préparatoires concernant les services numériques ont été mis en œuvre et les conditions de l'interface entre l'application spécialisée et le SAP ont été élaborées.

Office de l'exécution judiciaire (OEJ)

Depuis juillet 2022, les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) assument les prestations psychiatriques ambulatoires dans le domaine de l'exécution des peines et mesures. Ce nouveau partenariat était nécessaire après que le contrat de prestations avec le Service de psychiatrie forensique n'avait pas été renouvelé. La mise en place des structures des SPU nécessaires à une chaîne des soins complète dans le domaine des prestations de psychiatrie forensique se poursuit, dans le but de disposer des capacités nécessaires pour assurer l'offre. Les soins forensiques de base dans le domaine de la psychiatrie et de la psychologie comprennent les interventions de crise ainsi que des programmes thérapeutiques ambulatoires et institutionnels, avec des séances individuelles et en groupe.

Dans la Prison régionale de Berthoud, une clinique de jour de psychiatrie légale est en service depuis le 1^{er} janvier 2022 en tant que projet pilote. La clinique universitaire pour psychiatrie et psychothérapie des SPU dispose de huit places dans la prison régionale pour la prise en charge de personnes condamnées souffrant de troubles psychiques. Ce projet pilote a permis d'établir une chaîne des soins complète entre la clinique de jour de psychiatrie légale, la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île et la station Étoine.

Le 1^{er} octobre 2022, Regine Schneeberger Georgescu a été nommée directrice de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg (EP Thorberg). Elle a succédé à Hans-Rudolf Schwarz, parti à la retraite cet automne. Madame Schneeberger était déjà directrice suppléante de l'établissement depuis deux ans. Elle a participé à la réorientation de l'établissement pour une «exécution judiciaire sur mesure» et poursuivra ce travail. Durant la session d'automne, le Grand Conseil a alloué un crédit d'engagement d'un montant de CHF 10,5 millions pour des adaptations architecturales de l'infrastructure de l'EP Thorberg nécessaires pour le nouveau régime d'exécution des peines. L'EP Thorberg assure l'exécution en milieu

fermé de peines par plus de 170 hommes venant des onze cantons du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale. Dans le plan directeur pour la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, le Conseil-exécutif a choisi un terrain sur le site de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil pour accueillir la nouvelle institution d'exécution judiciaire, qui comptera 250 places. Cette décision, prise en 2022, met fin à une procédure d'évaluation qui aura duré environ deux ans. Au départ, plusieurs dizaines de sites avaient été envisagés dans la région Jura bernois – Seeland. Après différentes étapes de sélection, il en est resté deux : Witzwil et le site de l'ancien foyer d'éducation Prêles. Une étude de faisabilité détaillée réalisée par la DTT en étroite coordination avec les services cantonaux concernés et les communes d'implantation a fait ressortir les avantages du site de Witzwil. L'examen préliminaire mené avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) indique qu'en l'état actuel de la planification, le projet peut vraisemblablement être réalisé de manière conforme à l'affectation de la zone. Le site se trouvant dans une réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance nationale et en bordure d'un corridor à faune, les besoins particuliers de la faune et de la flore occupent une place importante dans les travaux de planification. L'établissement existant à Witzwil propose plus de 160 places d'exécution judiciaire en milieu ouvert. Pour sa part, le nouveau complexe pénitentiaire sera dédié à l'exécution en milieu fermé. Il offrira 100 places de détention pour des personnes ne faisant pas encore l'objet d'une condamnation exécutoire (détention provisoire et détention pour des motifs de sûreté, en remplacement de la Prison régionale de Bienne) et 150 places pour des personnes condamnées débutant l'exécution de leur peine en milieu fermé. Même si ces deux types d'exécution judiciaire doivent avoir des locaux clairement séparés, il y a de multiples synergies à exploiter, par exemple dans l'approvisionnement en énergie, l'élimination des déchets, la logistique, le service de sécurité et le service de santé. En l'état actuel de la planification, la nouvelle institution pourra être mise en service en 2032. Cela est conforme à la feuille de route pour la priorisation des projets de constructions cantonales arrêtée par le Conseil-exécutif en 2021 et confirmée par le Grand Conseil.

Office de la population (OPOP)

En janvier 2022, le centre de retour d'Enggistein est devenu le premier établissement à n'accueillir que des familles avec enfants et des femmes seules. Une solution de remplacement a aussi été trouvée pour les familles dont les enfants sont scolarisés en français, qui auparavant étaient hébergées à Bienne-Boujean : elles sont hébergées depuis août 2022 dans le centre de retour de Bellelay.

En août 2022, le Conseil-exécutif a décidé de faire passer le montant de l'aide d'urgence de CHF 8,0 à CHF 10,0 par personne et par nuit. Une modification de la loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale du 9 décembre 2019 sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE ; RSB 122.20) adoptée par le Grand Conseil permet désormais d'accorder l'aide d'urgence aux personnes qui font l'objet d'une décision de renvoi et qui sont hébergées des particuliers. Ces deux dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2022.

Après des années de pandémie de COVID-19 imprévisibles, le travail avec la clientèle et dans le domaine des étrangers s'est stabilisé au Service des migrations. Il a été possible de réduire continuellement le nombre de dossiers en suspens malgré l'importante charge de travail.

Dans les centres de documents d'identité, un effet post-pandémie de COVID-19 a été la forte augmentation de la demande de passe-

ports et de cartes d'identité. Pour pouvoir rapidement délivrer 8000 permis S aux personnes à protéger venant d'Ukraine, un centre de documents d'identité temporaire a été mis en place à Thoune. Malgré une demande de rendez-vous élevée, de nouvelles stations de saisie biométrique ont pu être mises en service en 2022 dans tous les centres de documents d'identité.

Les nouveautés ont été nombreuses en 2022 au Service de l'état civil et des naturalisations. Depuis le début de l'année 2022, les personnes transgenres ou présentant une variation du développement sexuel ont la possibilité de faire modifier leur sexe tel qu'il figure dans les registres de l'état civil et de changer de prénom au moyen d'une déclaration devant un office de l'état civil. Depuis le 1^{er} juillet 2022, les couples de même sexe peuvent se marier ou faire convertir leur partenariat enregistré en mariage devant n'importe quel office de l'état civil en Suisse.

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM)

Les nouveaux textes législatifs suivants, adoptés par le Grand Conseil le 7 décembre 2021, sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2022 : la loi cantonale du 7 décembre 2021 sur l'encouragement du sport (LCESp ; RSB 437.11) et l'ordonnance cantonale du 22 juin 2022 sur l'encouragement du sport (OCESp ; RSB 437.111). Ils sont fondés sur la stratégie sportive du canton de Berne et représentent une base moderne pour les activités du canton dans le domaine du sport. Conformément aux nouvelles bases légales, le Conseil-exécutif a rendu honneur aux sportives et sportifs bernois médaillés le 14 novembre 2022 lors d'une cérémonie pour la première fois décentralisée à Thoune. Les dispositions de la LCESp seront mis en œuvre durant les prochaines années, en fonction des moyens budgétaires disponibles.

En raison de la possible pénurie d'énergie durant l'hiver 2022–2023, le Conseil-exécutif a institué le 24 août 2022 un État-major spécial pénurie d'énergie, rattaché à l'organe de conduite cantonal (état-major spécial pénurie d'énergie [OCCant]). Il doit notamment suivre la situation, regrouper les informations provenant de différentes sources, concerter les services fédéraux compétents, coordonner l'information de la population et des communes, élaborer des mesures possibles au niveau cantonal et préparer les décisions du Conseil-exécutif. Toutes les Directions, la CHA les offices clés de l'administration cantonale et divers partenaires externes sont représentés dans cet OC Cant. Ce dernier s'est réuni huit fois en 2022. En outre, plusieurs concertations ont eu lieu au sein du groupe de base. Le Conseil-exécutif a travaillé régulièrement sur ce sujet. Il a arrêté des mesures visant à la réduction de la consommation d'énergie au sein de l'administration cantonale et en milieu scolaire et a décidé que le canton de Berne adhérerait à l'Alliance pour les économies d'énergie.

Service des Fonds et autorisations (FOBE)

En raison de l'introduction de la nouvelle législation sur les jeux d'argent (Loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent [LCJA ; RSB 953.52] et l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent [OCJA ; RSB 935.520]) début 2021, le FOBE a été très occupé par des travaux relatifs au traitement des demandes et aux adaptations du système. Par conséquent, le temps de traitement des dossiers est resté long, en particulier pour le Fonds de loterie. Durant la session d'hiver 2022, deux projets importants du Fonds de loterie ont été adoptés par le Grand Conseil. Ainsi, les subventions périodiques à la protection et à la conservation pour la maintenance des monuments historiques du canton revêtant une importance exceptionnelle ainsi que le crédit-cadre pour leur remise en état durant les deux prochaines années ont été approuvés, pour un montant total de CHF 13,7 millions. Cela permet d'assurer que

ces bâtiments soient entretenus et restent accessibles au public. En outre, une subvention de CHF 3,6 millions a été accordée au projet Papiliorama 2030+.

La charge de travail a de nouveau considérablement augmenté dans le domaine des autorisations (petits tournois de poker), et encore plus dans celui des annonces (lotos/tombolas). La mise en œuvre des prescriptions fédérales a suscité certaines questions, notamment pour ce qui a trait aux lotos. Pour certaines associations utilisant les lotos comme source de financement, les conséquences ont été graves.

Service de lutte contre la violence domestique (SLVD)

Dans le cadre de sa mission d'information et de sensibilisation, le SLVD a présenté, avec la POCA et les services d'aide aux victimes, l'exposition « Plus fort que la violence/Stärker als Gewalt » à Bienne et à Interlaken. Des étudiantes et étudiants de plus de 130 classes des degrés secondaire et tertiaire ont ainsi été sensibilisés au thème de la violence domestique.

Un nouveau cours spécialisé portant sur la façon d'aborder la violence domestique a été proposé pour la première fois en 2022. Il s'agit d'un cours de perfectionnement théorique et pratique de deux jours donné à des spécialistes travaillant au sein des autorités cantonales et communales sur le thème de l'approche des personnes exerçant de la violence. En raison de l'importante demande, le cours sera de nouveau proposé début 2023.

Avec l'adaptation du système de gestion des données e.case.net, le SLVD a développé et introduit un nouvel outil pour la gestion de la clientèle et des historiques de consultation dans le domaine des consultations sur la violence.

En février 2022, l'organe de contrôle du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse est venu dans le canton de Berne. Le SLVD s'est chargé de la coordination de la visite, à laquelle ont pris part 17 spécialistes de différentes Directions. En outre, le SLVD soutient les différents services dans l'introduction des mesures définies par le Conseil-exécutif pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans le canton de Berne.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-803 253 713	-854 170 368	-824 342 397	29 827 971	3.5 %
Revenus	649 343 338	647 159 081	658 096 016	10 936 935	1.7 %
Solde	-153 910 375	-207 011 287	-166 246 381	40 764 906	19.7 %
Charges					
30 Charges de personnel	-532 237 587	-553 717 571	-538 414 622	15 302 949	2.8 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-140 155 353	-171 894 004	-148 951 606	22 942 398	13.3 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-18 440 235	-22 142 333	-19 704 900	2 437 433	11.0 %
34 Charges financières	-31 895	-60 000	-261 271	-201 271	-335.5 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-51 647 025	-48 000 000	-54 307 155	-6 307 155	-13.1 %
36 Charges de transfert	-42 271 102	-36 024 309	-42 438 863	-6 414 554	-17.8 %
37 Subventions à redistribuer	-1 267 155	-1 375 000	-1 353 847	21 153	1.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-17 203 361	-20 957 151	-18 910 134	2 047 017	9.8 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	278 767 386	284 280 000	280 999 933	-3 280 067	-1.2 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	191 896 354	195 481 720	190 218 748	-5 262 972	-2.7 %
43 Revenus divers	123 081	100 000	80 331	-19 669	-19.7 %
44 Revenus financiers	2 647 641	2 106 000	3 002 325	896 325	42.6 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	51 347 257	46 090 000	55 974 707	9 884 707	21.4 %
46 Revenus de transfert	114 780 840	108 375 010	119 483 861	11 108 851	10.3 %
47 Subventions à redistribuer	1 267 155	1 375 000	1 353 847	-21 153	-1.5 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	8 513 624	9 351 351	6 982 264	-2 369 088	-25.3 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2022 s'améliore de CHF 40,8 millions par rapport au budget. Ce résultat positif s'explique en premier lieu par des dépenses plus basses qu'escompté.

Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 15,3 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart est dû à un sous-effectif à la POCA et à des vacances de postes dans les offices. Les charges de biens, services et marchandises et autres charges d'exploitation sont également restées bien en deçà du budget, avec un écart de CHF 23,0 millions. Cela s'explique dans une large mesure par les retards accumulés dans les chaînes d'approvisionnement dans le monde entier en raison de la pandémie de COVID-19; de nombreux appareils électroniques, par exemple, n'ont pas pu être remplacés au moment prévu. Et là aussi, le sous-effectif évoqué plus haut à la POCA a entraîné une baisse des dépenses pour des biens, services et marchandises. Quant aux écarts au niveau des dépôts et des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, ils s'expliquent par une augmentation des parts au bénéfice de Swisslos.

Les différences dans les charges et les revenus de transfert sont dues principalement à des changements dans la pratique comptable.

Le montant de l'impôt sur les véhicules à moteur a été largement surestimé. La différence de CHF 3,5 millions s'explique par une augmentation marquée du nombre de véhicules électriques. Ces derniers bénéficiant d'une imposition préférentielle, les recettes sont appelées à baisser d'une façon générale à l'avenir. Vu la différence de CHF 3,4 millions par rapport au montant budgété pour les recettes liées aux amendes de la POCA, les contributions sont inférieures. Cette baisse s'explique aussi par la diminution du nombre de jours d'exécution de peine ou de mesure par des détenus condamnés en dehors du canton dans les établissements pénitentiaires de l'OEJ; les montants facturés à des autorités d'exécution d'autres cantons accusent ainsi une baisse de CHF 2,6 millions par rapport au budget.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-25 750 400	-22 753 860	-23 448 664	-694 804	-3.1 %
Recettes	8 444 520	1 850 000	3 505 200	1 655 200	89.5 %
Solde	-17 305 880	-20 903 860	-19 943 464	960 396	4.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-16 922 777	-18 625 841	-18 282 283	343 558	1.8 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-5 572 227	-2 278 019	-4 098 944	-1 820 925	-79.9 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-3 255 397	-1 850 000	-1 067 437	782 563	42.3 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	722 006	0	2 428 533	2 428 533	0.0 %
61 Remboursements	15 000	0	9 230	9 230	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	4 189 736	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	262 381	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	3 255 397	1 850 000	1 067 437	-782 563	-42.3 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements est inférieur de CHF 1,0 million par rapport au budget (soit 4,6%).

La POCA a même dépassé l'écart de planification décidé par le Conseil-exécutif. Les dépenses sont dues en particulier au projet

de nouveau système de gestion des dossiers (immobilisations incorporelles). Les investissements prévus ont pu être réalisés pour la plupart.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

2018	2019	2020	2021	2022
4 046.6	3 981.1	4 029.3	4 011.8	4 038.7

Commentaire

Les effectifs de la DSE ont augmenté de 26,9 EPT par rapport à 2021. Cette hausse concerne principalement la POCA.

Cette dernière affiche en effet une augmentation de 16,5 EPT par rapport à l'année précédente. L'effectif théorique a connu une nouvelle augmentation de 30 EPT en 2022, même si en pratique, tous les postes n'ont pas encore pu être pourvus. Un projet pilote de deux filières de formation, avec deux affectations à la clé, a été mené en 2022 dans la protection des ambassades. Par ailleurs, l'effectif de l'OEJ s'est accru légèrement (+6,6 EPT) par la création de postes à durée déterminée et indéterminée à partir de la réserve de Direction. À l'OPOP, l'effectif a augmenté de 9,4 EPT, d'une part en raison du rattachement du secrétariat de l'Association des ser-

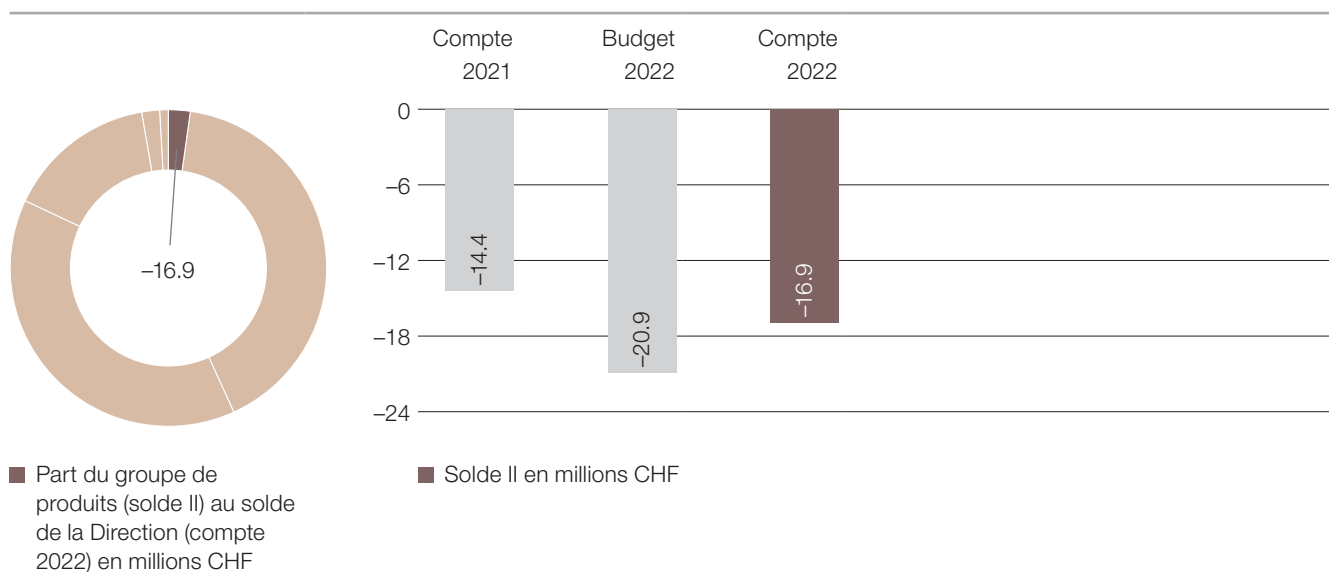
vices cantonaux de migration (ASM) à l'office, et d'autre part suite à des engagements à des postes qui étaient restés vacants. La légère baisse de l'effectif de l'OCRN (-6,2 EPT) est due à plusieurs démissions au troisième trimestre de 2022, les postes en question n'ayant pu être repourvus qu'au 1^{er} janvier 2023 ou ultérieurement.

Dans les autres offices, les différences, marginales (moins de 2 EPT), sont dues à des fluctuations ordinaires des effectifs.

Tous les changements susmentionnés s'inscrivent dans le cadre des effectifs autorisés pour la DSE.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative



Description

- Soutien au directeur de la DSE sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil;
- traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la POCA;
 - coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction;
 - Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction;
 - conformément à la loi du 20 juin 1995 sur d'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA; RSB 152.01) et à l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur d'organisation et les tâches de la DSE (OO DSE; RSB 152.221.141);
 - Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport; octroi d'autorisations de loterie.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 471 541	1 474 471	1 445 602	-28 869	-2.0 %
(-) Frais de personnel	-8 028 580	-8 615 029	-8 228 969	386 060	4.5 %
(-) Coûts matériels	-8 221 399	-14 450 000	-11 009 568	3 440 432	23.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-196 235	-218 082	-195 607	22 476	10.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-14 974 673	-21 808 640	-17 988 541	3 820 099	17.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-244 602	-377 000	-267 395	109 605	29.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	808 599	1 267 600	1 350 874	83 274	6.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-14 410 676	-20 918 040	-16 905 063	4 012 977	19.2 %
(+)/(-) Régularisations	3 959	32 933	-3 401	-36 334	-110.3 %
Solde III (comptabilité financière)	-14 406 718	-20 885 108	-16 908 464	3 976 643	19.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-12 776 965	-19 255 465	-15 890 024	3 365 441	17.5 %
Justice administrative	-2 121 921	-2 489 171	-2 035 746	453 425	18.2 %
Autorisations de police industrielle et de loterie	-75 787	-64 004	-62 772	1 233	1.9 %
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I (budget global) du groupe de produits présente un résultat meilleur que celui prévu dans le budget (CHF +3,8 mio). Les éléments présentés ci-après expliquent cette différence.

La perte d'environ CHF 29 000 s'explique principalement par la baisse des remboursements versés par des tiers dans le domaine des coûts de gestion des fonds et dans celui des coûts d'utilisation des locaux situés à la Kramgasse 20. Les montants encaissés dans le cadre des procédures de recours ont été plus élevés que prévus, limitant ainsi la perte.

La diminution des frais de personnel à hauteur d'environ CHF 0,4 million est due à un poste vacant dans le domaine de l'informatique au sein du SG, à des postes vacants dans le domaine du soutien au projet ERP au sein de la DSE ainsi qu'à de plus faibles coûts de formation et de perfectionnement.

Les frais de matériel ont diminué d'environ CHF 3,4 millions, en grande partie dans le domaine informatique (CHF 3,0 mio). Quelque CHF 2,6 millions de cette diminution sont dus à la facturation interne des prestations par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO). La budgétisation des coûts des prestations informatiques de base

se fondait encore sur des estimations et les valeurs budgétaires de la facturation interne des prestations de l'OIO à l'OCRN, à l'OPOP, à l'OEJ et à l'OSSM ont été transférées dans le budget du SG de la DSE depuis 2022. Au cours de la mise en œuvre des projets IT@BE, APF@BE et Rollout@BE, le portefeuille de services de la DSE a subi des modifications. Des applications spécialisées ont notamment pu être mises hors service. Tous ces éléments ont mené à des économies importantes par rapport à ce qui était prévu dans le budget. En outre, une économie de CHF 0,4 million a aussi été réalisée dans le domaine des prestations informatiques de tiers. Par ailleurs, une baisse des dépenses d'environ CHF 0,5 million est à noter pour les achats de matériel et de marchandises, pour l'approvisionnement et l'élimination dans les locaux situés à la Kramgasse 20 et pour des mandats externes.

Le solde II (comptabilité analytique d'exploitation) affiche un meilleur résultat que prévu, d'une part car aucune demande de cofinancement n'a été faite pour des dépenses de sécurité pour la protection des minorités, d'autre part car les contributions en faveur de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ont diminué.

Priorités de développement

Durant les prochaines années, le SG poursuivra activement de nombreux grands projets cantonaux importants pour le bon fonctionnement de la DSE, parallèlement à ses tâches ordinaires que sont la législation et le soutien politique à la conduite. L'introduction du système ERP ainsi que la consolidation et l'adaptation de nombreux processus de soutien qui en découlent constituent la base

pour de futures adaptations et une uniformisation des processus de soutien au sein de l'ensemble de la DSE.

Le changement à la tête du SG sera notamment l'occasion d'optimiser encore l'organisation interne du Secrétariat général et de l'adapter aux défis futurs.

Chances et risques

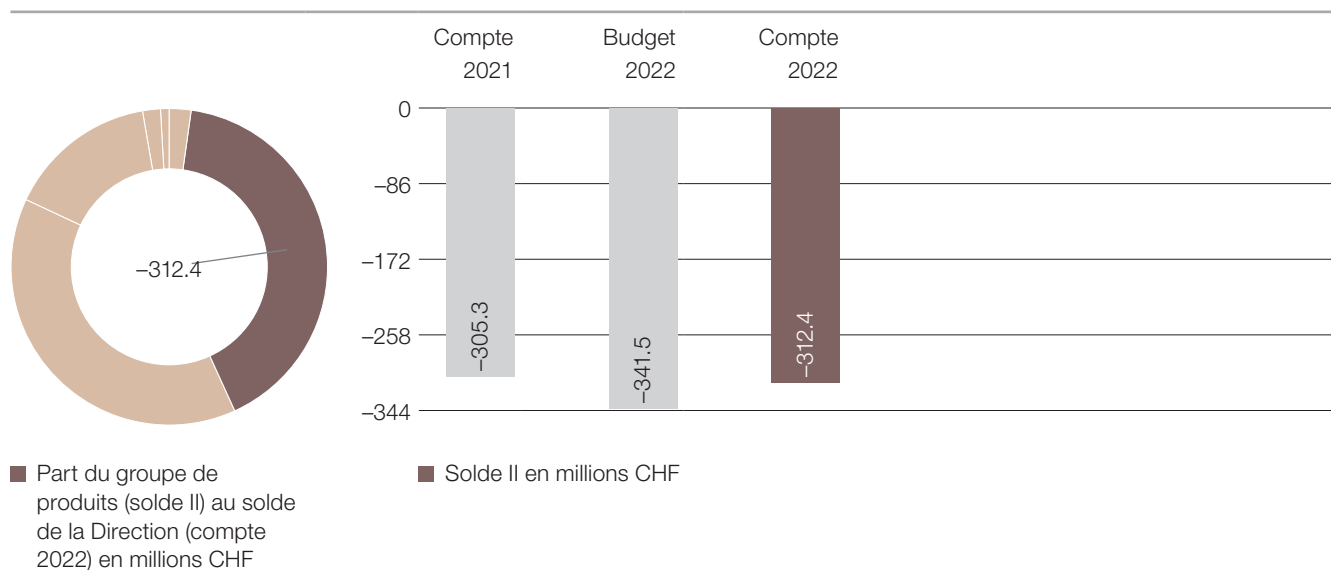
La poursuite de la mise en œuvre des nombreux projets de la DSE et du canton continuera à occuper fortement les personnes clés. Une gestion des connaissances reposant sur une base solide et la

garantie d'une suppléance efficace demeurent donc d'une très grande importance.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	153	138
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	16	7
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	31	22
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la CHAt	263	209
Nombre de recours déposés	410	399
Nombre de recours traités	403	418

7.7.2 Police



Description

Le groupe de produits « Police » englobe toutes les mesures prises par la POCA afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre.

Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,

– la coordination de diverses forces d'engagement,

– Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la POCA.

Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	91 981 222	90 129 337	94 722 158	4 592 821	5.1 %
(-) Frais de personnel	-339 818 275	-354 719 598	-343 502 429	11 217 169	3.2 %
(-) Coûts matériels	-73 632 194	-92 898 865	-78 432 102	14 466 764	15.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-16 692 393	-20 020 573	-17 902 380	2 118 192	10.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-338 161 640	-377 509 699	-345 114 753	32 394 946	8.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-509 669	-582 999	-552 245	30 754	5.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	33 360 958	36 638 000	33 258 927	-3 379 073	-9.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-305 310 351	-341 454 698	-312 408 071	29 046 627	8.5 %
(+)(-) Régularisations	3 197 768	2 636 502	3 019 901	383 398	14.5 %
Solde III (comptabilité financière)	-302 112 583	-338 818 195	-309 388 170	29 430 026	8.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	%
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	-104 451 621	-115 958 373	-101 796 636	14 161 737	12.2 %
Police judiciaire	-233 518 390	-262 810 329	-241 706 966	21 103 363	8.0 %
Prestations pour des tiers	-191 629	1 259 003	-1 611 151	-2 870 154	-228.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Les activités de la POCA sont regroupées au sein du groupe de produits « Police ». Une économie d'environ CHF 32,4 millions a pu être réalisée au niveau I (budget global) du calcul des marges contributives. La troisième année du pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont eu un effet sur les dépenses et les recettes.

Les frais de personnel s'écartent d'environ CHF 11,2 millions du budget. Malheureusement, l'année dernière aussi, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes comme prévu (ø 64 EPT ou environ CHF 10,1 mio). Cette situation se répercute également sur les allocations inscrites au budget, qui n'ont pas été utilisées. Malgré des campagnes de grande envergure, le recrutement a encore été difficile durant l'année passée sous revue et a nécessité beaucoup de ressources. Néanmoins, une amélioration se dessine. Au cours du premier trimestre, il a fallu reporter des formations et perfectionnements (CHF 1,1 mio.) en raison de la pandémie de COVID-19. Ces derniers doivent désormais être rattrapés.

La pandémie de COVID-19 au premier trimestre et les retards dans les chaînes d'approvisionnement dans le monde ont également eu un effet sur les charges pour biens et services, qui affichent une baisse d'environ CHF 14,5 millions. Nombre d'appareils électroniques, par exemple des radios (CHF 1,0 mio), n'ont pas encore pu être remplacés. Ces acquisitions sont donc reportées aux années à venir. Les effets se traduisent également dans les interventions du service d'ordre (pas de soutien d'autres corps de police), l'analyse des traces, les frais, le ravitaillement et l'utilisation de munitions et de carburant (CHF 2,9 mio). Les postes vacants ont aussi contribué à une baisse des frais de matériel d'environ CHF 2,0 millions. L'année dernière, environ CHF 4,5 millions n'ont pas été utilisés par le domaine informatique. NeVo/Rialto n'a été introduit qu'à la fin mars 2022. Le paiement final a donc été reporté à 2023, selon le contrat d'entreprise. Le domaine de l'informatique a également été touché par les difficultés en matière de livraison. Ainsi, des ordinateurs portables, accessoires et systèmes de serveur n'ont pas pu être acquis dans les délais, ce qui a débouché sur des retards dans les projets. Les paiements sont donc reportés à 2023. Il n'a pas été nécessaire de bénéficier de toutes les prestations de maintenance. Pour les motifs mentionnés ci-avant, il n'est actuellement plus possible de planifier les dates de livraison de matériel et, de ce fait, le stock a enregistré une hausse de CHF 1,4 million supplémentaires le jour de l'inventaire. Cet effet a amélioré le résultat mais se répercutera de manière négative sur les chiffres de l'année suivante (livraison du matériel). L'évolution positive est aussi due à la baisse des frais d'entretien et de maintenance de machines, d'appareils, de véhicules et aux émoluments d'environ CHF 2,7 millions.

Il est réjouissant de constater que les recettes affichent une hausse d'environ CHF 4,6 millions, soit un montant plus élevé que prévu. La Confédération a accordé une indemnisation plus importante en

raison de l'augmentation des dépenses policières pour la protection des ambassades, découlant de la guerre en Ukraine. Tous les postes de la protection des ambassades ayant été occupés sur toute l'année, la somme contractuelle complète a été versée. En outre, le marché des occasions étant tendu, la vente de véhicules retirés du service a été très rentable (CHF 0,7 mio).

Dans le solde II, les recettes générées par les amendes d'ordre sont inférieures d'environ CHF 3,4 millions. La pandémie de COVID-19, le télétravail, le changement du comportement en matière de mobilité et les conditions météorologiques ont un effet négatif sur les recettes.

Les dépenses du compte d'investissement, qui ont dépassé de près de CHF 2,0 millions celles escomptées, ont été compensées par l'écart de planification. Les investissements réalisés ont notamment servi au projet du nouveau système de gestion des dossiers. Les amortissements et intérêts théoriques affichent une baisse d'environ CHF 2,1 millions. Les biens d'investissement, notamment en lien avec l'introduction de NeVo/Rialto, n'ont pas été activés comme prévu, mais ultérieurement.

Au premier trimestre 2022, une légère hausse des absences a été enregistrée, due principalement à la vague omicron du pandémie de COVID-19. Par la suite, le taux d'absence de longue durée pour maladie ou accident est resté stable, et les processus internes de gestion des cas et des absences se sont révélés efficaces. Sur toute l'année 2022, la situation a été stable en matière d'absences.

Entre février 2021 et mars 2022, les collaboratrices et collaborateurs de la POCA ont eu la possibilité de participer à une étude en cinq volets sur les anticorps contre la pandémie de COVID-19, menée par le professeur et docteur Sendi de l'Université de Berne. Les résultats de l'étude indiquent que, pendant la période d'observation, le nombre de cas de COVID-19 au sein de la POCA ne dépassait pas celui de la population en général, bien que les collaboratrices et collaborateurs soient davantage exposés par leur travail. Selon le professeur Sendi, docteur en médecine, ces résultats traduisent l'efficacité des plans de protection appliqués au sein du corps de police.

L'année passée sous revue a été marquée par un grand nombre de petites et grandes manifestations en lien avec la guerre en Ukraine et une situation politique instable en Iran. De nombreuses mesures policières ont donc été prises à court terme, sous la forme notamment de surveillance de représentations diplomatiques en ville de Berne. Le procès en lien avec des bandes rivales de motards qui s'est tenu au printemps 2022 à Berne a aussi mobilisé d'importants effectifs policiers. La forte présence policière a permis de garder

les deux bandes séparées et d'assurer ainsi la sécurité pendant les sept jours de procès.

Durant l'été, les collaboratrices et collaborateurs ont également été fortement sollicités pour assurer la sécurité de nombreux événements et manifestations. En 2022, le nombre de manifestations autorisées et non autorisées est resté au même niveau élevé que l'année précédente. Le taux de manifestations non autorisées est plus élevé, soit 60 pour cent, ce qui demande une grande flexibilité et présence de la part des forces d'intervention. En 2022, hormis les interventions internes au canton, quatre engagements extracantonaux, soit à Davos (WEF), à Genève (Conférence de l'Organisation mondiale du commerce, à Lugano (Conférence en lien avec la guerre en Ukraine) et à Bâle (Congrès sioniste) ont mobilisé d'importants effectifs.

En 2022, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, la POCA a poursuivi six objectifs principaux, s'inscrivant pour la plupart dans des programmes sur plusieurs années. Il s'agit par exemple, dans le cadre des prestations fondamentales, de la lutte contre la violence chez les jeunes (jusqu'à 25 ans) et contre le bruit ou le projet

« mobilité douce – focus vélo/vélo électrique 2022 ». Afin de renforcer l'attractivité de l'employeur, des mesures ont été mises en œuvre notamment pour appliquer la charte des valeurs de la POCA et renforcer la conciliation de la vie professionnelle et privée, en promouvant les femmes. Tous les objectifs visent aussi à renforcer la proximité avec les citoyennes et citoyens.

Le nombre d'infractions dans le cyberspace continue d'augmenter. La POCA a enregistré une hausse d'environ 20 pour cent en 2022 par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à l'augmentation constante enregistrée ces dernières années. En 2022, la brigade Cybercriminalité, créée l'année précédente, s'est bien établie. La POCA intensifie et systématise continuellement les investigations dans le cyberspace. La Prévention a également fixé des priorités, notamment en fournissant des brochures et supports de formation s'adressant spécifiquement aux PME et aux communes. Par le biais de NEDIK (Réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique), les corps de police suisses ont accès à un outil essentiel en matière de lutte contre la cybercriminalité, qui renforce la poursuite de cette forme de criminalité.

Priorités de développement

Après une phase de test, qui a débuté au milieu de l'année 2021, la POCA a intégré, depuis le milieu de l'année 2022, des caméras à des fins de conservation de preuve dans son service ordinaire. L'objectif est de poursuivre plus rapidement les actes de violence dans l'espace public grâce à de meilleures preuves. Elle dispose au total de 32 appareils, portés en général dans le cadre d'interventions de police de sécurité la nuit en fin de semaine.

L'augmentation des effectifs du corps de police (1^{re} étape: 170 postes, 2^e étape: 190 postes) a débuté pendant l'année passée sous revue. Le recrutement de la première tranche, soit 30 postes, a été mis en œuvre. L'accent a été mis sur la cybercriminalité et la Gestion cantonale des menaces. Des postes ont également été pourvus à la Prévention et au Support. Les moyens financiers pour la formation et l'affectation ultérieure de policières et policiers supplémentaires sont inscrits dans le plan mission-financement des années à venir.

Conjointement avec un partenaire externe, la POCA a mené un sondage auprès de la population bernoise en 2021. Il en ressort

non seulement la forte confiance accordée à la police sur l'ensemble du territoire cantonal ainsi que la satisfaction par rapport à son travail, mais aussi des commentaires utiles d'optimisation. Cinq mesures ont donc été définies pendant l'année passée sous revue, visant notamment à renforcer les compétences de communication des collaboratrices et collaborateurs, à augmenter de manière visible la présence de la police en uniforme et à élargir la joignabilité mobile de la POCA.

Le 1^{er} janvier 2023, la POCA introduira la saisie statistique des crimes de haine, donnant ainsi suite à la motion 126-2019 Stucki (Stettlen PVL) « Établir une statistique de la violence contre la communauté LGBTI ». Une formation en ligne a été dispensée à l'ensemble du corps de police au quatrième trimestre 2022. Elle explique le motif et l'objectif de la saisie de ces nouvelles données; contient des informations sur les crimes de haine, de manière générale, et les crimes visant la communauté LGBTI, en particulier, ainsi que des recommandations utiles sur la communication avec les victimes de ce type d'infractions.

Chances et risques

Au printemps 2022, le Grand Conseil a décidé de résilier le concordat sur l'école de police intercantonale de Hitzkirch à fin 2035. L'objectif est de former, au plus tard à partir de cette date, les nouveaux collaborateurs et collaboratrices au sein d'une école de police propre à la POCA dans le but de renforcer l'efficacité de la formation et d'obtenir un avantage financier par rapport à la situation actuelle.

Les travaux liés au projet du centre de police de Berne se déroulent comme prévu. Le nouveau centre abritera toute l'infrastructure de conduite cantonale: les centrales d'engagement régionales, le centre de situation, le local de conduite cantonal de la police, l'état-major de conduite de la police et l'état-major de conduite cantonal. Des locaux de détention et d'audition, des salles de formation et des espaces pour le sport et le ravitaillement sont également prévus. Près de 1400 personnes travailleront dans le nou-

veau centre. Après la levée des dernières oppositions, la procédure d'octroi du permis de construire est en bonne voie. Le 30 novembre 2022, le Grand Conseil a approuvé le crédit de construction de près de CHF 353,0 millions. La construction pourra donc débuter comme prévu à partir du milieu de l'année 2023.

Fin mars 2022, la POCA a définitivement introduit Rialto. Le système fonctionne en principe de manière stable. Sa performance n'étant toutefois pas satisfaisante au début, le système a été amélioré, corrigé, adapté et optimisé. Des adaptations supplémentaires sont prévues début 2023. Des formations complètes ont été dispensées aux utilisatrices et utilisateurs de NeVo/Rialto; d'autres sont prévues en 2023.

Début 2022, le domaine spécialisé Security Operation Center (SOC) a été créé au sein de la division Technique de la POCA. Il travaille

en étroite collaboration avec des unités organisationnelles homologues du canton et de la Confédération (SOC OIO canton de Berne et NCSC Confédération). Les mesures prises conjointement permettent de détecter rapidement les attaques dans le cyberspace et, le cas échéant, d'agir de manière adéquate.

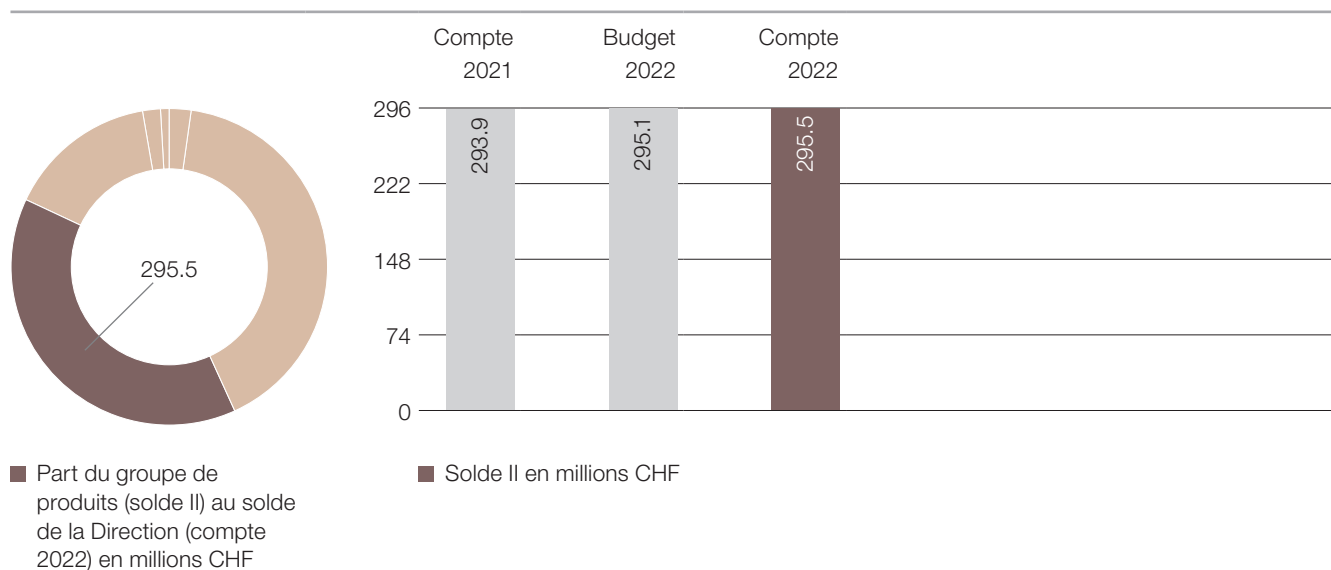
Pendant l'année sous revue, la POCA a pris des mesures préventives en vue d'une pénurie d'électricité, de gaz ou d'énergies fos-

siles. Le risque de pénurie d'électricité est déjà envisagé depuis des années, et la POCA a pris des mesures globales pour trouver des solutions de secours en cas de nécessité. Des mesures organisationnelles, logistiques et techniques, tenant compte des processus essentiels, ont été lancées et partiellement mises en œuvre. Elles visent à garantir un maintien aussi bon que possible des processus fondamentaux de la POCA en cas de crise.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 947	1 922
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	536	545
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 482 042	3 439 800
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	54
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	200 261	196 015

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes à l'examen de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	64 412 967	61 910 500	64 004 525	2 094 025	3.4 %
(-) Frais de personnel	-36 661 533	-37 520 353	-37 174 415	345 938	0.9 %
(-) Coûts matériels	-9 974 873	-9 920 671	-8 887 044	1 033 627	10.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 807 854	-2 267 420	-2 005 064	262 357	11.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	15 968 708	12 202 055	15 938 001	3 735 946	30.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	277 883 120	282 900 000	279 532 062	-3 367 938	-1.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	293 851 828	295 102 055	295 470 063	368 008	0.1 %
(+)/(-) Régularisations	-275 189	-1 547 152	-94 353	1 452 800	93.9 %
Solde III (comptabilité financière)	293 576 639	293 554 903	295 375 711	1 820 808	0.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Admission des véhicules	14 280 205	13 094 769	14 410 199	1 315 430	10.0 %
Admission des conducteurs de véhicules	1 172 650	158 799	618 260	459 461	289.3 %
Mesures administratives	-1 792 174	-1 883 527	-1 461 782	421 745	22.4 %
Admission des bateaux	-69 940	-6 860	-32 167	-25 307	-368.9 %
Admission des conducteurs de bateaux	196 602	15 583	95 551	79 969	513.2 %
Signalisation sur les voies d'eau	-16 454	-19 268	-29 261	-9 993	-51.9 %
Redevances cantonales sur le trafic	-822 174	-1 043 263	-969 999	73 264	7.0 %
Redevances fédérales sur le trafic	2 189 281	1 108 277	2 457 531	1 349 254	121.7 %
Places d'amarrage	830 712	777 547	849 669	72 122	9.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

La marche des affaires et les résultats sont réjouissants. Le solde I (budget global) du groupe de produits, d'un montant de CHF 15,9 millions (2021 : CHF 16,0 mio), présente un résultat meilleur que celui prévu dans le budget (environ CHF +3,7 mio). Les commissions perçues sur la vente des vignettes autoroutières, les rentrées financières plus importantes issues des expertises et immatriculations de véhicules et des frais de personnel et de matériel mois élevés ont largement contribué à ce résultat.

Les rentrées financières (CHF 64,0 mio) sont supérieures à celles inscrites au budget (CHF +2,1 mio) mais en baisse par rapport à celles de l'année précédente (CHF -0,4 mio), tandis que les coûts sont inférieurs de CHF 1,6 million aux prévisions budgétaires.

Priorités de développement

Durant l'année sous revue, un total de 257 000 expertises de véhicules ont été réalisées, soit 16 500 de plus que l'année précédente. Il en a résulté des rentrées financières supplémentaires. Par contre, le nombre de permis de circulation délivrés a baissé de 15 000 par rapport à 2021. D'après auto-suisse, les ventes de véhicules neufs sont au plus bas. Ce recul s'explique par une pénurie de matières premières et de puces électroniques, une perturbation des chaînes d'approvisionnement et une interruption des chaînes de production en raison de la guerre en Ukraine. Malgré le faible nombre de nouvelles immatriculations, le parc automobile bernois augmente continuellement. Cela permet de conclure qu'il est, en moyenne, vieillissant. La conséquence est qu'il y a toujours plus de véhicules en circulation dont l'intervalle entre les expertises est court, ce qui rend pratiquement impossible de rattraper les retards accumulés dans ce domaine.

Les rentrées financières provenant des examens théoriques et pratiques de conduite, affichant un montant de CHF 3,5 millions, ont considérablement baissé par rapport à l'année précédente (CHF 4,4 mio). Elles sont cependant légèrement supérieures aux prévisions budgétaires. Après l'explosion de la demande d'examen de conduite en 2021, la demande en la matière a connu un net recul l'année sous revue. En contrepartie, des capacités pour les expertises de véhicules ont été libérées.

Le nombre de rapports établis par la POCA a légèrement reculé. Les rentrées financières du produit mesures administratives sont donc moins élevées que l'année précédente. Parallèlement, les coûts ont connu une légère baisse.

Les produits dans le domaine de l'admission à la navigation affichent un résultat meilleur que budgété, mais n'ont pas réussi à atteindre les niveaux de 2021. En raison de la levée des mesures

liées à la pandémie de COVID-19, la demande d'examen de conduire pour bateaux a reculé de manière notable. Cet état de fait a permis d'effectuer davantage d'inspections de bateaux.

Les rentrées financières issues du produit «Redevances cantonales» sur le trafic se situent au niveau habituel. Les recettes fiscales provenant de l'impôt sur les véhicules à moteur excèdent de CHF 1,6 million celles de l'année précédente. Toutefois, le budget a manqué sa cible de CHF 3,6 millions. Cela s'explique par la hausse marquée de véhicules électriques, qui laisse présager que ces recettes continueront de diminuer. En effet, les véhicules à propulsion purement électrique ne paient que la moitié de l'impôt et profitent d'un bonus supplémentaire de 60,0 pour cent pendant quatre ans au plus. Les recettes fiscales de l'impôt sur les bateaux se sont légèrement améliorées.

Les rentrées financières issues de la perception des redevances fédérales sur le trafic affichent une nouvelle hausse à la suite des commissions perçues sur la vente des vignettes autoroutières. L'explication réside dans le fait que davantage de vignettes autoroutières ont été vendues sur la boutique en ligne de la Poste. Étant donné que l'entrepôt de la boutique en ligne se trouve à Berne, les commissions sont comptabilisées en faveur du canton de Berne. Le montant de CHF 0,2 millions inscrit au budget était bien trop bas car il était prévu que la vignette électronique soit introduite beaucoup plus rapidement.

L'OCRN loue et entretient environ 2000 places d'amarrage. Les rentrées financières stagnent depuis des années, à quelques variations près, puisque toutes les places sont louées et que les prix n'ont pas été modifiés depuis le passage au système de location à la superficie. L'exploitation de certaines installations ne permet pas de couvrir les coûts, c'est pourquoi l'OCRN prend des mesures

pour s'en séparer. Cela concerne principalement les bouées au lac de Thoune. Dans les champs de bouées en question, la plupart

des bouées appartiennent déjà à des particuliers ou à des communes.

Chances et risques

Afin de contrer l'érosion de la substance fiscale, il est nécessaire de modifier la législation sur les impôts. La révision envisagée de l'impôt sur les véhicules à moteur a fait l'objet d'un référendum et a été refusée par le peuple le 13 février 2022. Elle aurait donné la possibilité au Conseil-exécutif de conserver la substance fiscale malgré l'immatriculation toujours croissante de véhicules électriques. La législation en vigueur ne permet plus aucune marge de manœuvre.

En 2022, le parc automobile bernois s'est accru de 0,6 pour cent (837 461 véhicules au total au 30 septembre 2022). Selon une étude externe, il continuera de croître. Le modèle de calcul présentant le scénario le plus vraisemblable prévoit qu'en 2035, environ 100 000 véhicules supplémentaires seront en circulation dans le canton de Berne. Compte tenu de l'effectif actuel des expertes et experts de la circulation, l'OCRN se verra contraint d'engager des expertes et

experts supplémentaires à moyen voire long terme, afin de ne pas risquer des retards additionnels dans les expertises et les autres échéances.

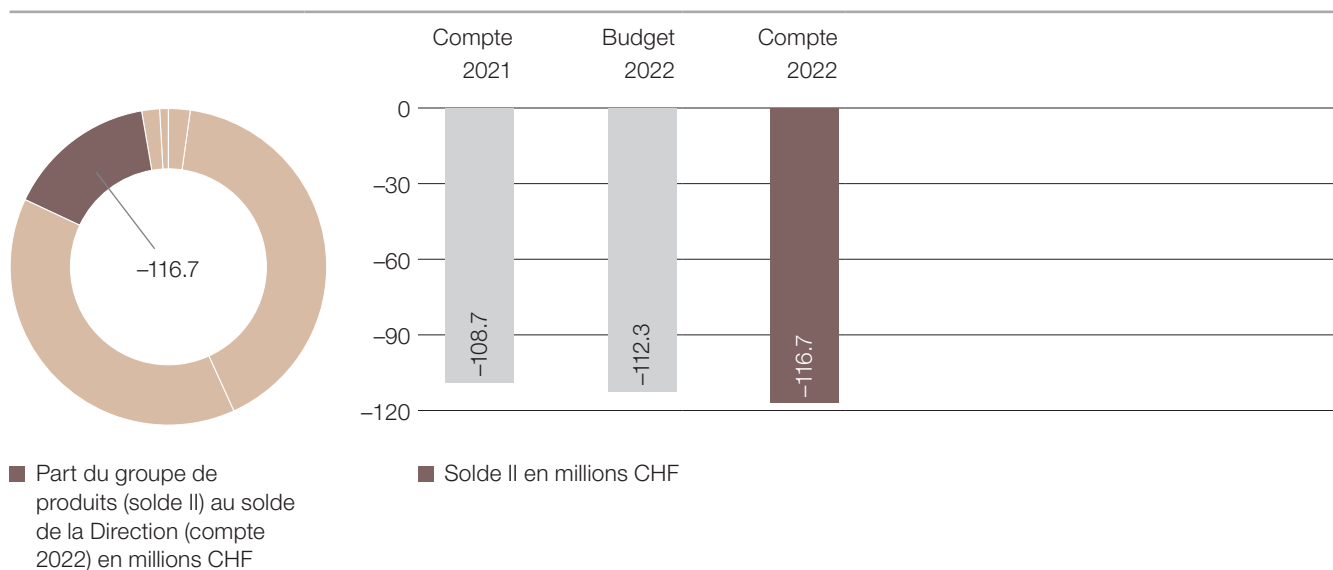
Lors de la session d'hiver de 2021, le Grand Conseil a approuvé l'avant-projet d'acte normatif concernant l'autonomisation de l'OCRN en l'assortissant de déclarations de planification, par lesquelles il mandate le Conseil-exécutif de lui soumettre une stratégie détaillée. Les travaux se déroulent comme prévu. La stratégie détaillée sera traitée par le Grand Conseil durant la législature en cours.

Le canton de Berne a décidé de réunir les sites de l'OCRN de Berne et d'Ostermundigen dans un nouveau bâtiment qui sera construit dans la commune de Münchenbuchsee. La mise en service est prévue pour l'année 2029.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	832 260	837 461
Effectif des bateaux	11 629	11 776
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	266 600	251 826
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	86 284	81 894
Nombre d'expertises	240 453	256 902
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	54 158	39 924
Nombre de mesures administratives notifiées	18 292	17 743
Nombre de consultations téléphoniques	486 008	505 013

7.7.4 Exécution judiciaire



Description

L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance) et de droit adminis-

tratif (mesures de contrainte relevant du droit des étrangers : détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission) concernant des adultes ou des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	65 088 580	65 322 065	60 797 841	-4 524 224	-6.9%
(-) Frais de personnel	-109 102 838	-112 101 693	-110 095 128	2 006 565	1.8%
(-) Coûts matériels	-60 283 019	-60 272 874	-63 495 341	-3 222 467	-5.3%
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 516 654	-2 874 522	-2 508 923	365 599	12.7%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-106 813 931	-109 927 025	-115 301 551	-5 374 526	-4.9%
(+) Recettes des subventions cantonales	10 877 182	10 784 636	11 626 134	841 498	7.8%
(-) Coûts des subventions cantonales	-12 819 188	-13 168 000	-13 072 044	95 956	0.7%
(+) Rentrées fiscales et amendes	25 386	0	74 955	74 955	0.0%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-108 730 551	-112 310 389	-116 672 506	-4 362 117	-3.9%
(+)(-) Régularisations	379 214	499 302	428 762	-70 540	-14.1%
Solde III (comptabilité financière)	-108 351 337	-111 811 087	-116 243 744	-4 432 657	-4.0%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Exécution de mesures	-75 139 334	-78 211 700	-83 107 793	-4 896 093	-6.3%
Détention	-30 871 587	-31 138 617	-31 138 528	89	0.0%
Exécution de mesures pour mineurs	-803 010	-576 707	-1 055 230	-478 523	-83.0%

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I (budget global) du groupe de produits «Exécution judiciaire» s'élève à CHF 115,3 millions. Il est donc inférieur de CHF 5,3 millions aux CHF 109,9 millions inscrits dans le budget 2022.

Les rentrées financières sont restées en deçà du montant budgété, avec un écart de CHF 4,5 millions. Les établissements ont enregistré moins de jours d'exécution dans le domaine de l'exécution de jugements extracantonaux. L'objectif visé en matière de taux d'occupation a été manqué de près de deux points de pourcentage. Les répercussions se sont fait sentir dans le compte d'objet « Taxes et pensions », qui a connu une détérioration de CHF 2,6 millions. La baisse de la part des jugements extracantonaux exécutés dans le canton de Berne a entraîné de surcroît une détérioration de CHF 0,5 million dans le compte d'objet « Remboursements de tiers et participations de tiers aux frais », en raison d'un manque à gagner s'agissant des suppléments d'indemnité. L'OEJ présume que ce sont là encore des effets tardifs de la crise du coronavirus. En revanche, la vente de produits des ateliers affiche un résultat réjouissant. Elle a en effet généré des recettes supplémentaires de CHF 0,8 million. Les imputations internes dans les domaines des prisons et du Foyer d'éducation Lory ont enregistré un manque à gagner de CHF 2,4 millions. Ce dernier a pu être compensé en partie dans le compte d'objet « Taxes et pensions » s'agissant du

foyer d'éducation. Quant aux prisons, force est de constater que les détentions en vue du renvoi ou de l'expulsion ont diminué et que les prévisions budgétaires étaient trop élevées.

Les frais de personnel sont inférieurs au budget de CHF 2,0 millions. Les provisions constituées pour les soldes horaires ont été réduites de CHF 0,8 million, ce qui s'est répercuté sur le résultat. De plus, les montants budgétés pour le personnel temporaire (CHF 0,6 mio), les traitements (CHF 0,4 mio) et la formation et le perfectionnement (CHF 0,3 mio) n'ont pas été épuisés.

Les frais de matériel prévus ont été dépassés de CHF 3,1 millions. L'explication réside dans le nombre plus élevé de jours exécutés dans des cliniques psychiatriques dans le cadre de mesures prononcées par des tribunaux bernois. Il en résulte une dégradation du solde de CHF 3,6 millions. En revanche, les frais engagés pour l'acquisition de machines et d'appareils ont diminué (CHF 0,3 mio).

Les recettes des subventions cantonales, qui entrent dans le calcul du solde II (comptabilité analytique d'exploitation), affichent une hausse de CHF 0,8 million. Cette dernière est directement liée à l'augmentation du nombre de jours exécutés dans le cadre de mesures. En effet, une partie des coûts peut être portée à la compensation des charges de l'aide sociale à hauteur de la moitié.

Priorités de développement

La mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire se poursuit. Les travaux de planification sont en cours. Le 23 novembre 2022, le comité de projet a validé le plan relatif au fonctionnement et aux locaux de la nouvelle construction modulaire à Witzwil. Cette dernière permet de concrétiser l'idée de réunir différentes formes d'exécution judiciaire au sein de la même entité.

Différents projets ont été lancés dans le domaine de la numérisation. Ils visent à poser les meilleurs fondements possibles afin que l'OEJ réussisse sa transition numérique. La phase initiale du projet de développement des réseaux de l'OEJ a permis de dresser un état des lieux et d'acquiescer ainsi une vue d'ensemble du fonctionnement actuel des installations, des systèmes de sécurité et des réseaux dans les établissements d'exécution judiciaire du canton de Berne. Fort de cette analyse, l'OEJ a élaboré différentes solutions permettant d'harmoniser les réseaux. Ce faisant, il a pris en compte les nouveaux composants réseau permettant de créer une solution pour l'ensemble de l'office s'agissant de l'environnement informatique des personnes détenues «Smart Prison». En se dotant d'un système commun de gestion du portefeuille des projets, l'OEJ s'est en outre donné les moyens de prioriser les projets de grande envergure et d'importance stratégique, de les planifier à moyen ou long terme, et d'en assurer le controlling. La fin de l'année a vu le lancement du projet visant à introduire le logiciel de gestion des processus ADONIS, mais aussi à professionnaliser et à uniformiser la gestion des processus dans toutes les unités d'organisation. C'est là également un fondement important pour la numérisation des processus.

Le canton de Berne a franchi une étape importante cette année dans le domaine des soins de santé. Depuis le 1^{er} juin 2022, les prestations de psychiatrie médico-légale sont fournies par un nouveau partenaire. Le passage de flambeau entre le Service de psy-

chiatry forensique (SPF) et les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) s'est déroulé selon le calendrier prévu. En parallèle, l'année 2022 a vu la concrétisation des efforts menés en collaboration avec différents acteurs (SPU, OEJ, justice, Parquet général et Université de Berne) pour créer, au sein des SPU, une nouvelle clinique universitaire spécialisée dans le domaine médico-légal. Une organisation de projet commune a été mise sur pied à cet effet. La direction de la faculté a par ailleurs institué une commission de structure et de nomination pour la nouvelle chaire de psychiatrie médico-légale; l'OEJ y siège en qualité de membre. Les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une stratégie de prestation de soins commune aux SPU et à l'OEJ ont également été lancés en 2022 et se termineront en 2023, conformément au calendrier. Les prestations fournies par les SPU dans les établissements d'exécution depuis le début de la collaboration répondent entièrement aux exigences qualitatives de l'OEJ et peuvent être maintenues sous cette forme. Le passage à une solution de collaboration définitive est prévu pour 2024.

La rénovation de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil (EP Witzwil) se déroule conformément à l'échéancier, alors que les travaux ont atteint environ les deux tiers de la durée totale. Jusque-là, les surcoûts engendrés par les imprévus et les demandes de changement supplémentaires ont été couverts par l'utilisation d'une partie des réserves, donc sans dépassement du crédit autorisé. À ce jour, les coûts prévus du projet global respectent l'enveloppe budgétaire allouée. Le 7 novembre 2022 a marqué la fin de la première phase de la rénovation, avec l'emménagement progressif dans les cinq premières sections et l'achèvement des travaux réalisés sur le bâtiment administratif et l'aula. En raison d'un calendrier très serré dans la dernière phase avant le déménagement, le temps a manqué pour effectuer des contrôles détaillés et des tests de réception; par conséquent, divers défauts doivent être corrigés après coup, alors

que les bâtiments sont en service. Les locaux provisoires font actuellement l'objet de transformations en vue de la deuxième phase de la rénovation. Ils devraient être prêts dans la deuxième quinzaine de janvier 2023. Selon la planification actuelle, les travaux de la deuxième phase commenceront le 13 février 2023 et se termineront fin décembre 2023. Des travaux de réception et des tests techniques sont prévus de janvier à fin février 2024 pour contrôler l'infrastructure et les systèmes installés. À partir de mars 2024, le déménagement marquera la fin de la deuxième phase de la rénovation. Finalement, les installations provisoires seront démontées.

Une exécution judiciaire sur mesure, tel est le projet de développement de l'organisation lancé par l'EP Thorberg. Ce dernier entend ainsi appliquer les normes et approches actuelles en matière d'exécution des peines s'agissant de questions telles que la sécurité dynamique, l'importance du risque, la planification de l'exécution, le rôle de l'encadrement, l'accompagnement socio-professionnel et une offre adéquate de formations, de loisirs et de sports à l'intention des détenus. Il s'agit essentiellement d'individualiser davantage l'exécution des peines et mesures, ce qui implique une utilisation ciblée des ressources disponibles et des interventions possibles auprès des détenus. Le Centre d'évaluation – la nouvelle section d'entrée de l'EP Thorberg – a pu ouvrir ses portes le 1^{er} février 2022, comme prévu. Il est chargé d'analyser les dossiers des nouveaux détenus et d'interroger ces derniers sur différents thèmes ayant trait à l'exécution des peines et mesures. Il examine en outre leurs compétences dans la vie quotidienne et au travail. Se fondant sur l'ensemble de ses observations, il élabore des documents de référence à l'intention de tout l'établissement en vue d'un travail ciblé avec le détenu. Le but recherché est également de sensibiliser le personnel aux risques dans leurs rapports avec les détenus. En mars 2022, ces derniers ont pu inaugurer les deux nouvelles salles de fitness, installées dans les sous-sols. Finalement, le 8 septembre 2022, le Grand Conseil a approuvé un crédit d'engagement de CHF 10,5 millions pour des travaux de transformation à l'EP Thorberg. Il entend permettre ainsi la mise en place, au cours des années à venir, d'une exécution des peines moderne qui soit conforme tant aux exigences

légales qu'aux normes concordataires. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2023.

À la Prison régionale de Berthoud, la Clinique de jour de psychiatrie légale est entrée en service comme prévu pour une phase pilote, après que la DSSI en avait délivré l'autorisation. Le personnel nécessaire a été recruté et engagé de manière échelonnée par les SPU. Le taux d'occupation a augmenté progressivement pour atteindre 82,9 pour cent en août 2022 (tendance à la hausse). La durée moyenne des séjours s'élève à 75 jours environ. La demande suscitée par les prestations proposées montre que ces dernières comblent une lacune. Par conséquent, une prolongation d'un an de la phase pilote a été demandée à la DSSI. Les SPU et l'OEJ sont convaincus que cette offre permet de raccourcir, voire d'éviter des séjours onéreux dans des cliniques psychiatriques.

La conférence du concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale et la commission de l'exécution des peines du Concordat de la Suisse orientale ont décidé au printemps 2022 d'intégrer administrativement le Secteur des évaluations de psychologie légale (SEPL) aux structures du canton de Zurich au 1^{er} janvier 2024. Cette réorganisation a été lancée dans le cadre du sous-projet 7a du projet «HORIZONT». Les bureaux du SEPL resteront à la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales du canton de Berne. Il reste de nombreux points à clarifier en vue du transfert du SEPL (personnel, finances, infrastructure, informatique). Le plan de mise en œuvre détaillé a été approuvé par la conférence des gouvernements cantonaux des deux concordats. Les préparatifs se déroulent comme prévu.

Le projet pilote mené dans le domaine de la détention avant jugement est reconnu officiellement et soutenu financièrement par l'Office fédéral de la justice. Les travaux préparatoires effectués en collaboration avec le canton de Zurich en vue de la réalisation du projet ont considérablement avancé durant l'année 2022. Pour l'heure, le début de l'essai est prévu officiellement pour le 1^{er} juin 2023.

Chances et risques

La détention en vue du renvoi ou de l'expulsion est aujourd'hui assurée par la Prison régionale de Moutier (PR Moutier), autrefois utilisée pour la détention avant jugement. En raison du transfert prévu de la PR Moutier dans le canton du Jura au 1^{er} janvier 2026, l'OEJ a déployé des efforts considérables ces dernières années pour trouver une solution pérenne dans le domaine de la détention administrative. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur, un bâtiment annexe était d'abord prévu sur le site de la PR Thoune. La réaffectation de l'ancien Foyer d'éducation Prêles en centre cantonal ou intercantonal de détention en vue du renvoi ou de l'expulsion a également été envisagée. Toutefois, au terme d'analyses approfondies, les deux options ont été rejetées. En même temps, des discussions ont eu lieu entre l'OEJ et le centre de détention administrative de l'aéroport de Zurich. C'est finalement le site de l'EP Witzwil, sur le territoire communal d'Anet et de Champion, qui semble offrir une solution durable pour l'hébergement des personnes détenues en vue du renvoi ou de l'expulsion dans le canton de Berne. Grâce à sa situation géographique et à l'espace disponible, il permet de créer un établissement à part spécialisé dans ce type de détention, tout en offrant des synergies avec l'EP Witzwil. L'objectif actuellement visé consiste à mettre en place une in-

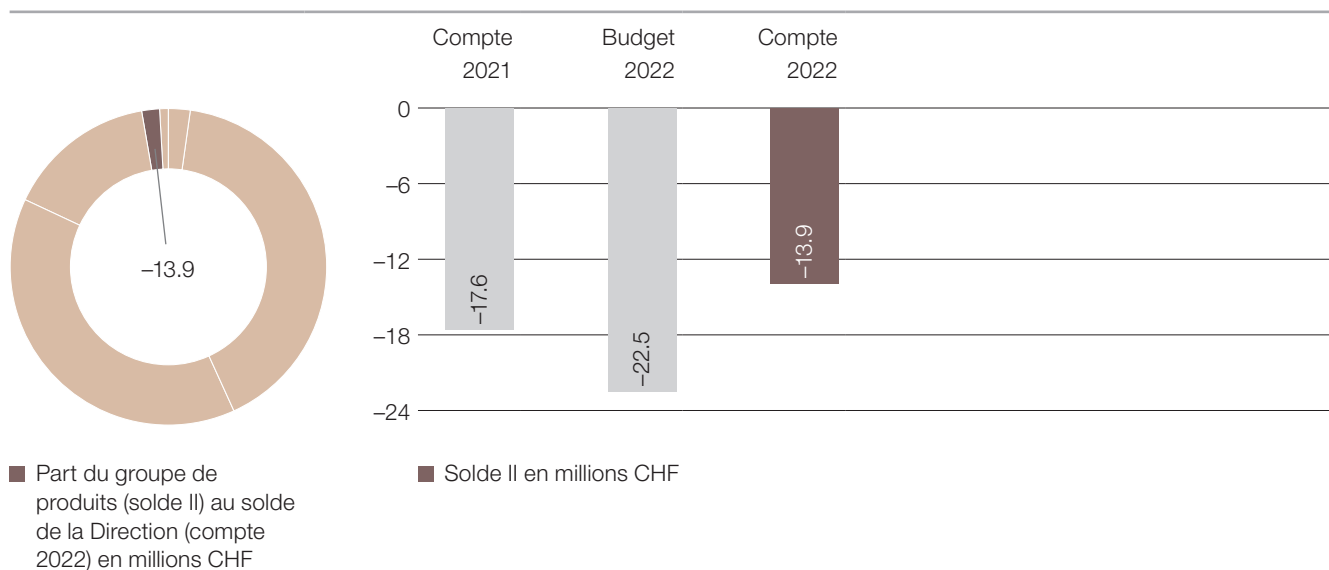
frastructure appropriée comportant suffisamment de places pour un fonctionnement qui soit à la fois conforme au droit fédéral et judiciaire sur le plan économique. Une stratégie adaptée doit permettre de réagir à la volatilité de la demande. Il importe à cet égard de disposer de suffisamment de flexibilité dans l'affectation de l'infrastructure existante et du personnel. Le groupe de travail a déjà élaboré à cet effet un plan stratégique relatif au fonctionnement et aux locaux.

Le périmètre de l'EP Hindelbank doit être mieux protégé. Trois quarts des détenues y sont placées en milieu fermé. Pourtant, la sécurité extérieure n'est assurée que par une clôture simple munie d'un dispositif de détection. Le risque découlant de cette lacune d'ordre technique a été identifié depuis quelque temps déjà. Pour l'heure, il faut mobiliser du personnel de sécurité supplémentaire pour y pallier. Dans le cadre du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire, des constructions de remplacement et des rénovations sont prévues à l'EP Hindelbank. Volet essentiel de ces travaux, la sécurisation du périmètre sera renforcée au moyen d'une clôture double. Les travaux de mise en œuvre du projet global sont prévus pour les années 2028–2036.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	345 113	337 121
Nombre de journées de travail d'intérêt général	14 530	12 005
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 004	997
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	94	93
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	159	167
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	0	0

7.7.5 Population



Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de faits d'état civil naturels ou déclaratoires et de décisions rendues dans le domaine de l'état civil (p. ex. naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfant, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, filiation, adoption, déclaration d'absence, changement de sexe, partenariat enregistré et la conversion en mariage, dissolution de partenariat enregistré, lieu de dépôt de mandats pour cause d'incapacité, déclaration concernant l'autorité parentale conjointe, convention sur l'attribution de la bonification pour tâches éducatives, rectification de registres d'état civil). Traitement de demandes relatives

à la reconnaissance en droit suisse de décisions ou d'actes étrangers. Traitement de demandes de changement de nom ou de demandes en lien avec le droit de cité (naturalisation, libération du droit de cité).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité). Ces documents permettent à leur titulaire d'attester de sa nationalité suisse et de son identité. Ils permettent également de voyager dans tous les États, dans le respect des dispositions relatives aux visas. En Suisse, les documents de voyage peuvent servir de preuve d'identité (p. ex. pour les opérations bancaires ou les demandes de crédit). Saisie de données biométriques pour les documents de voyage du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	24 761 830	24 571 743	30 564 857	5 993 114	24.4 %
(-) Frais de personnel	-25 852 697	-27 156 445	-26 716 893	439 552	1.6 %
(-) Coûts matériels	-11 815 815	-15 020 422	-13 683 348	1 337 074	8.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-153 145	-255 285	-178 802	76 483	30.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-13 059 826	-17 860 409	-10 014 186	7 846 223	43.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	8 884 705	6 552 052	6 704 048	151 996	2.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-13 444 911	-11 219 800	-10 559 030	660 770	5.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 582	10 000	18 173	8 173	81.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-17 613 451	-22 518 157	-13 850 995	8 667 162	38.5 %
(+)/(-) Régularisations	-60 280	-77 035	-79 283	-2 248	-2.9 %
Solde III (comptabilité financière)	-17 673 731	-22 595 191	-13 930 278	8 664 914	38.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Demandes et événements relevant de l'état civil	-6 155 952	-8 058 263	-5 579 519	2 478 744	30.8 %
Communication de données extraites des registres	725 845	-290 014	961 422	1 251 436	431.5 %
Documents d'identité des ressortissants suisses	1 779 685	1 464 672	2 268 865	804 193	54.9 %
Aide d'urgence et exécution des renvois	-3 183 466	-5 000 424	-1 284 017	3 716 407	74.3 %
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI, RSB 142.20)	-6 225 938	-5 976 379	-6 380 936	-404 557	-6.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

En comparaison avec le budget 2022, le solde I (budget global) s'améliore de CHF 7,8 millions. Tous les services ont généré des recettes supplémentaires, dont le cumul atteint CHF 6,0 millions. Parmi les explications, on peut mentionner la hausse des revenus provenant des documents de voyage pour les ressortissants suisses en raison des retards à rattraper à la suite de la pandémie de COVID-19, une augmentation des naturalisations – inattendue par son ampleur –, des recettes plus élevées découlant du forfait pour frais administratifs versé pour les personnes en quête de protection ayant fui l'Ukraine, et une hausse de la demande en documents et attestations dans le domaine de l'état civil et en titres de séjour. Les frais de matériel ont diminué de quelque CHF 1,3 million. C'est là le résultat, d'une part, de baisses de charges de CHF 3,2 millions dues à des prestations de sécurité non utilisées et comptabilisées au solde II (CHF 1,0 mio), à une diminution des charges dans

le domaine des mesures de contrainte et de l'aide au retour (CHF 1,2 mio) et à des économies dans des domaines divers. D'autre part, certaines charges ont augmenté de CHF 1,9 million au total, notamment en raison des coûts de production plus élevés pour les documents de voyage destinés aux ressortissants suisses (CHF 1,5 mio), la demande étant repartie à la hausse. Des économies de l'ordre de CHF 0,4 million ont également pu être réalisées en frais de personnel, notamment grâce à des postes vacants qui n'ont pas été repourvus immédiatement. Le solde des subventions cantonales fait état d'une amélioration de CHF 0,8 million, grâce à des coûts plus faibles pour l'hébergement et l'encadrement des bénéficiaires de l'aide d'urgence en raison d'une baisse des effectifs et à des revenus supplémentaires issus des forfaits d'aide d'urgence. Le solde II (comptabilité analytique d'exploitation) est donc supérieur de CHF 8,7 millions aux prévisions budgétaires pour 2022.

Priorités de développement

En janvier 2022, le premier centre de retour destiné exclusivement aux familles avec enfants et aux femmes seules a ouvert ses portes sur le domaine Gutshof à Enggiststein. Il répond aux besoins particuliers de cette population, notamment par des salles de jeu et d'étude et des pièces de séjour réservées aux femmes. Un autre centre de retour conçu selon les mêmes principes est entré en service à Bellelay au mois d'août 2022 pour accueillir les familles et les femmes francophones. Ainsi, la DSE met en œuvre une partie des recommandations formulées par la Commission nationale de prévention de la torture dans son rapport – commandé par la DSE elle-même – s'agissant de l'hébergement des femmes et des enfants, compte tenu des dispositions légales. Les deux centres de retour remplacent celui de Bienne-Boujean, qui a été fermé en août 2022, la ville de Bienne ayant refusé de prolonger l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, le centre de retour de Fissco (Worb) a été mis hors service début 2022, étant donné que l'OIA gère dorénavant un centre pour requérants d'asile et réfugiés dans la même commune. Ainsi, les centres de retour en service à fin 2022 comprennent, outre ceux d'Enggiststein et de Bellelay, ceux de Champion, d'Aarwangen et celui, temporaire, de Konolfingen.

La situation des bénéficiaires de l'aide d'urgence s'est encore améliorée grâce à la révision de la loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE; RSB 122.20) et de l'ordonnance du 20 mai 2020 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Oi LFAE; RSB 122.201). Depuis le 1^{er} novembre 2022, le montant versé aux bénéficiaires pour la nourriture, les articles d'hygiène et les vêtements est passé de CHF 8,0 à 10,0 par jour et par personne. S'agissant

des familles, le barème dégressif ne s'applique qu'à partir de quatre personnes au lieu de deux. Ainsi, pour une famille de quatre personnes, par exemple, l'aide d'urgence augmente de 46,0 pour cent. Autre nouveauté introduite le 1^{er} novembre 2022, l'aide d'urgence est également versée aux bénéficiaires hébergés à titre privé.

L'année sous revue a été marquée par l'entrée en vigueur de deux modifications législatives dans le domaine de l'état civil, soit, le 1^{er} janvier 2022, la possibilité de changer de sexe en effectuant une déclaration auprès de l'office de l'état civil et, le 1^{er} juillet 2022, le droit au mariage pour tous. Au total, 140 personnes ont effectué une déclaration de changement de sexe dans le canton de Berne, dont 68 personnes pour changer leur sexe de masculin en féminin et 72 personnes de féminin en masculin. Pendant le deuxième semestre 2022, 65 couples de même sexe se sont mariés et 262 partenariats enregistrés ont été convertis en mariage. 16 partenariats de personnes de même sexe ont encore été enregistrés au cours du premier semestre 2022.

La Confédération a remplacé la plateforme de saisie des données biométriques durant l'année sous revue. Par conséquent, de nouvelles stations de saisie ont été installées et mises en service dans les sept centres de documents d'identité du canton de Berne.

La numérisation se poursuit à l'OPOP. Un projet visant à identifier les potentiels de numérisation au sein de l'OPOP a été mené pendant l'année sous revue. Les résultats seront intégrés à d'autres projets, distincts de celui-ci, tels que l'appel d'offres publié prochainement pour le remplacement de l'application spécialisée «PendenZA». Par ailleurs, le portail en ligne des offices de l'état

civil permettant de commander des documents a été mis à jour et complété par une fonction de paiement en ligne.

Chances et risques

L'exécution des renvois a encore été accélérée durant l'année sous revue. Même si les attributions n'ont jamais cessé, le nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence est passé de 609 personnes au début de l'année à 532 personnes au troisième trimestre. À la suite d'une hausse des demandes d'asile, la surcharge des centres fédéraux a donné lieu, à partir de novembre 2022, à des attributions anticipées de requérants d'asile au canton. Au 31 décembre 2022, 584 personnes relevaient de la compétence du canton.

Après l'abandon des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 et le retour à un fonctionnement normal dans les centres de retour, le canton de Berne, avec le reste de la Suisse et l'ensemble de l'Europe, s'est trouvé devant les nouveaux défis posés par la guerre en Ukraine. La Confédération y a réagi rapidement en octroyant le statut S aux personnes en quête de protection ayant fui l'Ukraine. Le Service des migrations était impliqué en particulier sur le plan administratif, en saisissant et en actualisant les données dans le système cantonal, et le Service des documents d'identité était actif sur le plan opérationnel, en saisissant les données biométriques pour les titres de séjour. Afin de faire face à la montée en flèche des demandes à traiter, un centre de documents d'identité temporaire a été rapidement installé et mis en service à Thoune en avril 2022 pour les personnes venues d'Ukraine. À la fin de l'année, un total de 6897 permis S avaient été délivrés dans le canton de Berne.

Comme prévu, la charge de travail du Service des migrations liée à l'examen des autorisations de séjour B et des autorisations d'établissement C a augmenté ces dernières années à la suite de l'entrée en vigueur de la version révisée de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). Les processus associés à la nouvelle application spécialisée pour la migration (NFAM) sont désormais consolidés, les tâches en suspens et les délais d'attente sont revenus à un niveau acceptable.

Une fois levées les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, les citoyennes et citoyens suisses ont eu une forte propension à voyager. La demande de documents de voyage suisses a atteint un niveau exceptionnel en 2022: elle s'est traduite par

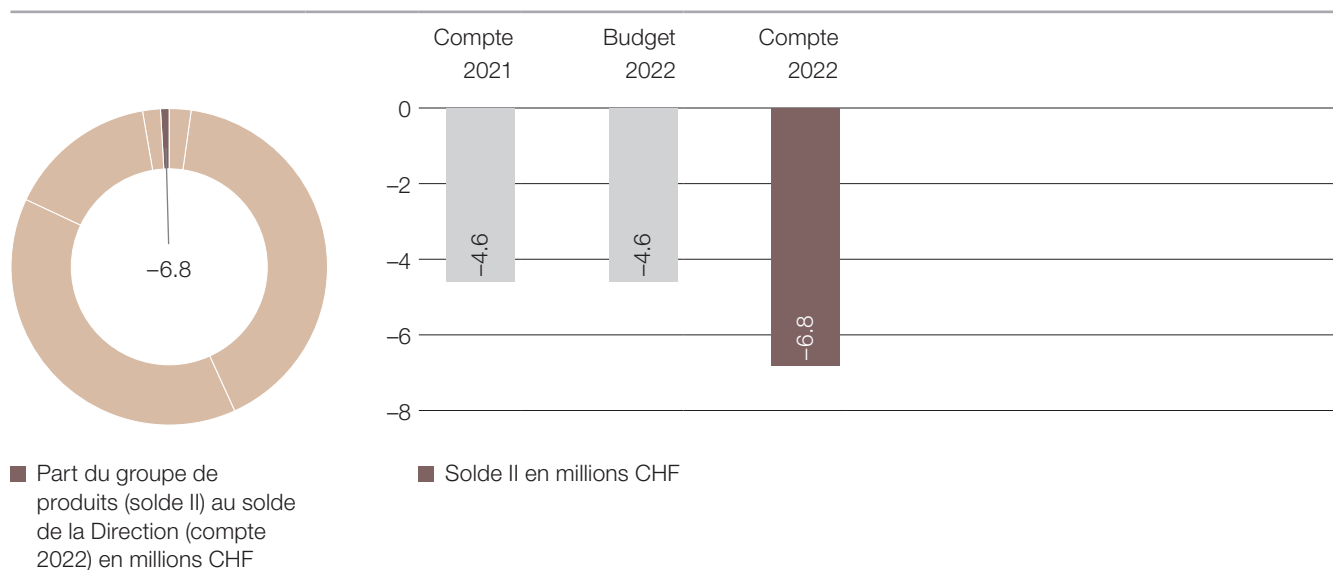
l'établissement de 196 044 documents d'identité (contre environ 165 000 en moyenne sur 20 ans). S'y ajoutent 44 502 rendez-vous pour la saisie des données biométriques dans le domaine des étrangers (contre environ 17 500 en moyenne sur 10 ans). Dans l'ensemble, il y a donc eu une augmentation de 19,0 pour cent par rapport à l'année 2021, voire de 60,0 pour cent par rapport à l'année 2018, avant la pandémie de COVID-19. Ce surcroît de travail a été absorbé notamment grâce à une augmentation de l'efficacité découlant de l'amélioration permanente des processus et grâce à la bonne volonté du personnel, disposé à accomplir des heures supplémentaires; ainsi, seul un faible nombre d'engagements supplémentaires aura été nécessaire pour une durée déterminée.

L'année sous revue, le Service de l'état civil et des naturalisations a enregistré 46 118 transactions (faits d'état civil), soit 2308 de plus que la moyenne des 15 dernières années. Le nombre de décès a notamment connu une hausse. En effet, le canton de Berne a enregistré 10 516 décès en 2022, donc 115 de plus qu'en 2020, année pourtant marquée par la pandémie de COVID-19. Quant aux naissances, au nombre de 10 269, elles ont reculé de 9,5 pour cent par rapport à l'année précédente, mais seulement de 0,9 pour cent par rapport à la moyenne des 15 dernières années. Ainsi, le nombre de décès a été supérieur de 247 à celui des naissances. Au total, 4332 couples se sont dit «oui», dont 65 couples de même sexe. Sans ces derniers, l'année 2022 a vu 98 mariages de plus que l'année précédente. 6,2 pour cent des mariages ont été célébrés un samedi (taux d'occupation de 87%) et un quart environ dans un local externe (taux d'occupation de 75%). Le nombre de divorces prononcés par un tribunal bernois était de 1802, se situant ainsi dans la moyenne des six dernières années. En 2022, 2906 personnes étrangères ont été naturalisées par voie ordinaire, soit 1178 de plus que l'année précédente. Cette forte augmentation s'explique principalement par le grand nombre de dossiers en suspens transmis par les communes au terme de la première étape de la procédure de naturalisation et traités ensuite avec célérité par la section cantonale compétente. Au total, 4151 enregistrements ont été effectués dans la transaction Droit de cité (naturalisations ordinaires et facilitées, libérations du droit de cité, perte de par la loi, etc.).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12.	609	584
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM	573	720
Naturalisations ordinaires	1 728	2 906
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 246 000	4 321 000
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	201 708	240 546
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de carte d'identité (en %)	71	74

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Description

Des cadres et des spécialistes de la protection civile suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de

l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la DSE et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	7 730 826	7 309 052	7 839 221	530 169	7.3 %
(-) Frais de personnel	-12 766 625	-13 604 491	-12 696 892	907 599	6.7 %
(-) Coûts matériels	-3 997 524	-4 941 283	-4 358 152	583 131	11.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-104 494	-144 761	-128 319	16 442	11.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-9 137 818	-11 381 482	-9 344 142	2 037 341	17.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	587 646	612 500	562 610	-49 890	-8.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 594 005	-2 234 114	-4 249 368	-2 015 254	-90.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 564 629	8 430 000	6 237 724	-2 192 276	-26.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 579 547	-4 573 096	-6 793 175	-2 220 079	-48.5 %
(+)/(-) Régularisations	-363 098	-1 883 512	1 641 739	3 525 251	187.2 %
Solde III (comptabilité financière)	-4 942 645	-6 456 608	-5 151 436	1 305 172	20.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Sport	-3 437 175	-3 492 137	-3 443 413	48 724	1.4 %
Infrastructure	3 976 944	3 181 756	3 732 695	550 939	17.3 %
Affaires militaires	-3 488 487	-4 066 773	-3 292 441	774 332	19.0 %
Coordination de la protection de la population	-4 549 912	-4 683 472	-4 607 702	75 770	1.6 %
Protection civile	-1 639 187	-2 320 857	-1 733 282	587 575	25.3 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Dans le groupe de produits «Sécurité civile, sport et affaires militaires», le calcul de la marge contributive boucle sur un solde I (budget global) en amélioration de CHF 2,0 millions par rapport à ce qui était escompté dans le budget. Cette amélioration est due, notamment, à des économies réalisées sur des postes restés vacants, à des gains de rotation et à des dépenses non engagées pour des frais de matériel. Par ailleurs, des revenus supplémentaires provenant de la location des installations militaires cantonales et des places de stationnement administrées par l'OSSM ont aussi permis d'améliorer le résultat annuel.

Les répercussions de la guerre en Ukraine sur la Suisse, le manque d'eau en été 2022 et la menace d'une pénurie d'énergie ont marqué le travail du secrétariat de l'organe de conduite cantonal (OCCant). Le 24 août 2022, le Conseil-exécutif a décidé d'instituer un «état-major spécial pénurie d'énergie OCCant», dont les tâches consistaient notamment à suivre la situation de près, à rassembler les informations émanant de la Confédération, d'organismes intercantonaux, de fournisseurs d'énergie et de services cantonaux, à mener des échanges avec les communes et à proposer des mesures concrètes au Conseil-exécutif.

En raison de la guerre en Ukraine, la population s'est intéressée de plus près aux abris de protection, en particulier au printemps 2022. L'OSSM a répondu à un grand nombre de demandes. Il a en outre établi un plan d'affectation pour de nombreuses communes, sur mandat de ces dernières. Ce plan permet à la population de savoir à quel abri elle est affectée.

Sur mandat du Conseil-exécutif, le projet d'optimisation de la gestion de la continuité des activités se poursuit. Une première évaluation des processus considérés comme essentiels par les Directions et la CHA a été réalisée.

Le système de points de rencontre d'urgence (PRU) a été développé progressivement dans les communes. Indépendamment de la thématique d'une éventuelle pénurie d'électricité, les PRU doivent permettre d'assurer le contact entre la population et les autorités en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

Le contrôle périodique des abris a été effectué dans des communes supplémentaires, conformément à la planification pluriannuelle.

Les 168 membres du Care Team du canton de Berne (CTCB) sont intervenus 635 fois dans le cadre de 379 événements en 2022, ce qui constitue une légère hausse par rapport à l'année précédente. Désormais, le CTCB intervient aussi dans le canton du Jura (convention de prestations).

En relation avec la stratégie sportive du canton de Berne. Les mesures qui peuvent être réalisées avec les moyens à disposition dans le budget le sont. La coordination entre les différents services concernés a notamment été intensifiée. La nouvelle législation cantonale sur l'encouragement du sport (LCESp; RSB 437.11 et OCESp; RSB 437.111) est entrée en vigueur le 1^{er} août 2022. L'honneur aux médaillées et médaillés bernois a eu lieu le 14 novembre 2022 sous sa nouvelle appellation, «Sports Awards», au centre de la culture et des congrès de Thoune.

Dans le domaine de l'administration militaire, l'OSSM a pu organiser 124 journées d'information, auxquelles se sont rendus 4464 conscrits. Par rapport à l'année précédente, cela représente un recul, car il a fallu rattraper en 2021 le retard accumulé en raison du pandémie de COVID-19. L'OSSM a traité 2856 demandes de déplacement de service et 25 462 annonces d'arrivée, de départ ou de changement d'adresse. Au total, 2393 personnes ont été sanctionnées d'une amende pour manquement au tir obligatoire en 2021. Comme l'armée a suspendu l'obligation de tir en 2020, les recettes issues des amendes prononcées en 2022 ont largement

dépassé celles de l'année précédente. 1314 membres de l'armée ont été libérés de leurs obligations militaires. Dans le cadre de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 47 486 factures et décisions de taxation ont été établies et 8749 rappels ont été envoyés. Les rentrées ainsi générées avoisinent CHF 20,3 millions, dont 80,0 pour cent ont dû être reversés à la Confédération.

La place d'armes de Berne a enregistré 135 227 jours d'occupation en 2022.

Priorités de développement

L'OSSM met la priorité sur la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, sur le développement de la protection civile et sur l'élaboration et la mise en œuvre de planifications et de stra-

tégies en matière de protection de la population. Le budget et le plan intégré mission-financement tiennent compte de ces projets.

Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer de façon définitive les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes. Le résultat pourrait être bénéficiaire comme déficitaire.

De même, on ignore quels seront les effets de la baisse continue des effectifs de la protection civile et d'une éventuelle modification du système de l'obligation de servir au niveau fédéral sur les activités de l'OSSM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Affaires militaires: annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	27 805	25 462
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	51 215	47 486
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 870	9 144
Nombre de moniteurs J+S actifs	20 927	20 411
Protection civile: nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	7 862	7 765
Protection civile: nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	38 401	42 782
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	122 335	135 227

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Contributions de remplacement

L'art. 62 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et

qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-5 333 865	-6 090 000	-5 986 751	103 249	1.7 %
Revenus	5 333 865	6 090 000	5 986 751	-103 249	-1.7 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-3 167	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-2 815 233	-4 000 000	-2 159 600	1 840 400	46.0 %
36 Charges de transfert	-2 425 465	-2 000 000	-3 737 151	-1 737 151	-86.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-90 000	-90 000	-90 000	0	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	2 818 400	4 000 000	2 159 600	-1 840 400	-46.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2 515 465	2 090 000	3 827 151	1 737 151	83.1 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	76 980 951	77 280 719	77 280 719	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	77 280 719	79 190 719	75 613 168	-3 577 551	-4.5 %
Variation du patrimoine	299 768	1 910 000	-1 667 551	-3 577 551	-187.3 %

Commentaire

La LPPCi prévoit que depuis 2012, les contributions de remplacement pour la construction d'abris reviennent aux cantons, qui constituent un fonds de financement spécial. En 2022, ce fonds a fait l'objet de prélèvements pour l'acquisition de matériel par des organisations de protection civile, pour des mesures dans le domaine de la construction d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris et pour la couverture des frais administratifs du fonds. Les revenus enregistrés pendant la période sous revue

proviennent des contributions de remplacement que doivent verser les maîtres d'ouvrage en vertu de la législation fédérale. Les prélèvements attendus pendant les prochaines années sur le fonds sont difficiles à anticiper. Ils dépendent en effet du besoin d'investissement et du nombre de demandes reçues pour de nouvelles mesures de protection civile.

7.9 Fonds

7.9.1 Fonds de loterie

La part des bénéfices nets de la Loterie intercantonale est versée au Fonds de loterie.

	Compte 2021	Compte 2022	Ecart p. rapp. compte 2021 CHF %	
Recettes				
Part des bénéfices SWISSLOS	61 031 792	69 423 084	8 391 292	13.7 %
Total recettes	61 031 792	69 423 084	8 391 292	13.7 %
Dépenses				
Culture	3 837 371	3 328 390	-508 981	-13.3 %
Conservation des monuments historiques et protection du paysage	12 141 483	12 028 003	-113 480	-0.9 %
Nature + protection de l'environnement	168 198	101 410	-66 788	-39.7 %
Coopération au développement et secours en cas de catastrophe	1 728 590	3 540 370	1 811 780	104.8 %
Société	628 885	1 652 235	1 023 350	162.7 %
Subventions périodiques	4 499 500	4 439 500	-60 000	-1.3 %
Utilité publique ou bienfaisance	149 498	72 100	-77 398	-51.8 %
Projets scientifiques	105 215	0	-105 215	-100.0 %
Tourisme	26 480	0	-26 480	-100.0 %
Utilité publique ou bienfaisance	2 430	0	-2 430	-100.0 %
Alimentation Fonds d'encouragement des activités culturelles INC	12 200 000	17 275 529	5 075 529	41.6 %
Alimentation Fonds du sport	15 200 000	17 300 000	2 100 000	13.8 %
Frais administratifs	556 495	501 933	-54 562	-9.8 %
Transfert FL CJB à FEAC CJB (art. 21a LStP)	0	300 000	300 000	100.0 %
Régularisation des projets 2020	-283 000	0	283 000	-100.0 %
Régularisation des projets 2021	1 177 000	-1 177 000	-1 177 000	-100.0 %
Régularisation des projets 2022	0	84 773	84 773	100.0 %
Total dépenses	52 138 145	59 447 243	7 309 098	14.0 %
Compte spécial COVID-19¹⁾				
Total prélèvements sur les Fonds du sport et de loterie	-937 450	-113 640	823 810	-87.9 %
Etat compte spécial COVID-19	-937 450	-113 640	823 810	-87.9 %
Total recettes	61 031 792	69 423 084	8 391 292	13.7 %
Total dépenses	52 138 145	59 447 243	7 309 098	14.0 %
Excédent de recettes	8 893 647	9 975 841	1 082 194	12.2 %
Etat de la fortune	31.12.2021	31.12.2022		
Fortune initiale compte courant	115 174 061	123 130 258	7 956 197	6.9 %
Excédent de recettes	8 893 647	9 975 841	1 082 194	12.2 %
Solde compte spécial COVID-19	-937 450	-113 640	823 810	0.0 %
Etat compte courant Fonds de loterie	123 130 258	132 992 460	9 862 201	8.0 %
Etat subventions promises	-39 328 446	-50 425 754	-11 097 308	-28.2 %
Fortune nette Fonds de loterie	83 801 812	82 566 706	-1 235 107	-1.5 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾ conformément à l'ordonnance du 22 avril 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine des loteries (OCCVL; RSB 101.7)

7.9.2 Fonds du sport

Le Fonds du sport est utilisé pour la construction et l'entretien d'installations sportives, l'acquisition de matériel sportif, des cours, des manifestations sportives et des compétitions, ainsi que pour des mesures spéciales de promotion du sport.

	Compte 2021	Compte 2022	Ecart p. rapp. compte 2021	
			CHF	%
Recettes				
Attribution du Fonds de loterie	15 200 000	17 300 000	2 100 000	13.8 %
Total recettes	15 200 000	17 300 000	2 100 000	13.8 %
Dépenses				
Infrastructures sportives	3 998 820	4 147 150	148 330	3.7 %
Grands engins d'entretien	0	11 560	11 560	100.0 %
Matériel sportif	984 760	891 001	-93 759	-9.5 %
Relève dans le sport populaire	1 981 500	1 971 450	-10 050	-0.5 %
Relève dans le sport de compétition	1 369 814	4 181 450	2 811 636	205.3 %
Cours	93 350	162 610	69 260	74.2 %
Subventions aux fédérations	209 780	190 280	-19 500	-9.3 %
Compétitions européennes	8 610	51 160	42 550	494.2 %
Compétitions sportives	512 888	947 560	434 672	84.7 %
Projets particuliers de promotion du sport	1 700	0	-1 700	-100.0 %
Promotion mesures particulières	5 730	0	-5 730	-100.0 %
Frais administratifs	488 056	500 949	12 893	2.6 %
Régularisation des projets 2020	-552 000	0	-552 000	100.0 %
Régularisation des projets 2021	1 423 546	-1 423 546	-2 847 092	100.0 %
Régularisation des projets 2022	0	290 656	290 656	100.0 %
Total dépenses	10 526 554	11 922 280	1 395 726	13.3 %
Total recettes	15 200 000	17 300 000	2 100 000	13.8 %
Total dépenses	10 526 554	11 922 280	1 395 726	13.3 %
Excédent de dépenses	4 673 446	5 377 720	704 274	-15.1 %
Etat de la fortune	31. 12. 2021	31. 12. 2022		
Fortune initiale compte courant	22 839 827	27 513 273	4 673 446	20.5 %
Excédent de dépenses	4 673 446	5 377 720	704 274	-15.1 %
Etat compte courant Fonds du sport	27 513 273	32 890 993	5 377 720	19.5 %
Etat subventions promises	-12 437 873	-11 487 060	950 813	7.6 %
Fortune nette Fonds du sport	15 075 400	21 403 933	6 328 533	42.0 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.4	0.3
Prestations de services finances du groupe	-58.6	605.8
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	-0.6	953.6
Impôts et prestations de services	-165.2	5 885.0
Personnel	-21.2	5.1
Informatique et organisation	-116.6	81.6

8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.1	-4.9	-4.1	0.7	15.0 %
Prestations de services finances du groupe	549.7	538.3	547.2	8.9	1.7 %
Péréquation financière confédération–canton/ canton–communes	927.8	947.7	953.0	5.3	0.6 %
Impôts et prestations de services	5 347.1	5 556.6	5 719.8	163.1	2.9 %
Personnel	-15.2	-18.0	-16.1	1.9	10.7 %
Informatique et organisation	-39.1	-38.7	-35.0	3.7	9.6 %
Total	6 766.3	6 981.1	7 164.8	183.7	2.6 %

8.3 Priorités de l'exercice

Le 29 mars 2022, le Conseil-exécutif a présenté les résultats des comptes de 2021. Avec des charges de CHF 12,2 milliards et des revenus de CHF 12,1 milliards, le compte de résultats dégage un excédent de charges de CHF 63,2 millions. L'investissement net, totalisant CHF 411,7 millions, est de CHF 10,4 millions supérieur au budget. L'insuffisance de financement s'élève à CHF 114,6 millions, alors que le budget prévoyait un solde de financement négatif de CHF 604,4 millions: le nouvel endettement est ainsi inférieur de CHF 489,8 millions au montant budgété.

En 2022, la FIN a dirigé et coordonné le processus d'élaboration du budget de 2023 et du plan intégré mission-financement 2024 à 2026. Après que ce processus de planification a été fortement marqué par la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021, il a subi cette année les conséquences des changements géopolitiques, de la hausse des prix et des taux d'intérêt, ainsi que des pertes élevées de la Banque nationale suisse (BNS) et partant, de la baisse voire de l'annulation des versements sur son bénéfice à la Confédération et aux cantons.

Dans le cadre du projet Enterprise Resource Planning (ERP) de progiciel de gestion intégré, le système «SAP canton de Berne» (SAP CTBE) a subi des tests exhaustifs après sa réalisation. Vu les résultats et l'évaluation approfondie quant à la capacité du système à fonctionner dans l'administration cantonale, la décision de mise en service a été arrêtée en décembre 2022, de sorte que les utilisateurs et utilisatrices pourront travailler avec SAP CTBE dès le 3 janvier 2023. Le CCoE, «Customer Center of Expertise» (centre d'expertise client SAP CTBE) est chargé de l'exploitation, de la planification et du développement de cette solution. Le projet ERP a aussi été l'occasion de procéder à une révision totale formelle de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0) pour la remplacer par la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin; RSB 620.0). La nouvelle LFin et l'ordonnance y relative, qui a aussi été soumise à une révision totale (ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances, OFin; RSB 621.1) entrent toutes les deux en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les Lignes directrices sur la conduite, le pilotage et la surveillance des organisations chargées de tâches publiques («Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques») ont été actualisées par le Conseil-exécutif à la date du 1^{er} juillet 2022. Durant la période sous rapport, différentes stratégies de propriétaire et stratégies de surveillance ont été soit rédigées à neuf soit révisées à partir de ces Lignes directrices.

En 2022, les Directions et la CHA ont, pour la première fois, élaboré leur reporting annuel sur les risques sur la base des «Directives sur la gestion des risques du canton de Berne» entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Le Conseil-exécutif a approuvé ce compte rendu durant sa séance du 6 juillet 2022 et, comme d'habitude, mené à l'automne le dialogue annuel sur les risques avec la Commission de gestion (CGes).

Les travaux de révision de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI; RSB 661.11) entamés en 2021 se sont poursuivis en 2022. Les modifications devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

L'Intendance des impôts a adopté et publié sa stratégie pour la période 2023 à 2027. Le Forum du bilinguisme lui a en outre accordé la certification «Engagement bilinguisme» pour les efforts qu'elle accomplit en vue de renforcer le bilinguisme dans le canton. La région «Jura bernois-Seeland» de l'Intendance des Impôts a en outre obtenu le «Label du bilinguisme».

Les Bernoises et les Bernois peuvent désormais effectuer toutes leurs transactions liées aux impôts périodiques intégralement par voie électronique. L'Intendance des impôts a franchi, en 2022, une étape décisive en matière de numérisation en permettant le dépôt entièrement dématérialisé des déclarations d'impôts de communautés d'héritiers, communautés de copropriétaires, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite et sociétés simples.

Lors de sa séance du 31 août 2022, le Conseil-exécutif a adopté au plan matériel des modifications de la révision de la loi du 16 septembre 2004 sur le personnel (LPers; RSB 153.01) devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

La Stratégie relative au personnel 2020 à 2023 a été mise en œuvre conformément au calendrier. En outre, un sondage (par échantillonnage) a été réalisé en octobre 2022 auprès de 4000 agentes et agents cantonaux. Ses résultats fourniront une base essentielle pour l'actualisation de la stratégie du personnel qui doit débiter en 2023.

En collaboration avec la CHA, qui est en charge du dossier, la FIN a élaboré la législation relative à l'administration numérique (Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique [LAN; RSB 109.1], www.be.ch/dvg) dont l'objectif est de poser les bases légales pour mettre en œuvre la vision d'une administration publique intégralement numérisée comme la prévoit la Stratégie pour une administration numérique du Conseil-exécutif. (Plus de détails, au compte rendu de la CHA.)

La révision totale de la législation sur les marchés publics (loi du 8 juin 2021 concernant l'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics [LAIMP; RSB 731.2]) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2022. Puis, en septembre 2022, le Conseil-exécutif a édicté, à la demande de la FIN et en application d'un rapport de la CGes, des règles sur le recours à des conseillers et conseillères externes. Il a également établi de manière formelle que, du fait des réserves émises par le Grand Conseil, le canton de Berne ne pouvait pas adhérer en tant que membre à l'Accord intercantonal sur les marchés publics révisé (AIMP 2019).

Dans le cadre du programme «work@BE», l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) et la société cantonale Bedag Informatique SA ont développé pour les autorités cantonales un nouveau poste de travail informatique fondé sur la plateforme cloud «Microsoft 365». Le but est d'offrir des méthodes de collaboration numérique plus performantes, de faciliter le travail mobile et le télétravail, mais aussi de renforcer la sécurité de l'information et la cybersécurité.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-803 693 765	-832 816 433	-780 742 308	52 074 124	6.3 %
Revenus	7 500 595 942	7 871 502 412	7 895 757 724	24 255 313	0.3 %
Solde	6 696 902 177	7 038 685 979	7 115 015 416	76 329 437	1.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	-128 503 174	-148 444 735	-144 214 912	4 229 823	2.8 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-215 618 670	-245 168 861	-200 764 003	44 404 858	18.1 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 708 470	-2 269 535	-1 761 346	508 189	22.4 %
34 Charges financières	-64 304 351	-52 735 100	-53 057 984	-322 884	-0.6 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-357 857 130	-346 755 000	-346 616 079	138 921	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-34 701 969	-37 443 202	-34 327 984	3 115 218	8.3 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	5 152 429 060	5 271 200 000	5 446 892 666	175 692 666	3.3 %
41 Patentes et concessions	483 950 159	482 100 000	482 296 715	196 715	0.0 %
42 Taxes	56 220 475	42 566 500	58 748 217	16 181 717	38.0 %
43 Revenus divers	911 113	100 000	148 955	48 955	49.0 %
44 Revenus financiers	147 766 157	147 047 100	142 730 529	-4 316 571	-2.9 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45 080	23 000	7 385	-15 615	-67.9 %
46 Revenus de transfert	1 582 190 859	1 696 146 500	1 683 154 812	-12 991 688	-0.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	136 000 000	0	-136 000 000	-100.0 %
49 Imputations internes	77 083 037	96 319 312	81 778 445	-14 540 867	-15.1 %

Evolution du compte de résultats

Au compte de résultats de la FIN, l'excédent de revenus est de CHF 7,1 milliards, dépassant ainsi de CHF 76,3 millions (soit 1,1%) le montant budgété. Compte tenu du facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136,0 mio), qui est inscrit comme revenu au budget, ce résultat s'explique par un supplément de revenus de CHF 174,8 millions et par une baisse des charges de CHF 49,0 millions par rapport aux prévisions budgétaires (imputations internes non comprises).

Du côté des revenus, l'évolution favorable du produit des impôts cantonaux – à savoir de l'imposition des personnes morales et de l'impôt sur les gains immobiliers – a joué un rôle primordial (CHF +175,7 mio). Le nouveau sextuple versement au titre de la distribution du bénéfice de la BNS de quelque CHF 480,0 millions avait en revanche déjà été budgété. Les contributions ont été nettement supérieures au budget (CHF +16,2 mio), ce qui s'explique par l'augmentation du produit des émoluments et par des revenus supplémentaires sur les encaissements d'impôts et de créances amorties.

Quant aux revenus de transferts, ils sont inférieurs au montant budgété (CHF -13,0 Mio.) du fait du recul des rentrées de l'impôt anticipé.

L'amélioration du côté des charges résulte principalement des biens, services et marchandises. D'une part, les DIR/CHA/JUS ont requis nettement moins de prestations de services de base TIC fournies par l'OIO que ne le prévoyait la planification (CHF -14,2 mio) et les charges pour des prestations de services TIC qui ont pu être inscrites à l'actif dans le cadre du projet ERP sont supérieures au montant budgété (CHF -5,3 mio). D'autre part, les réévaluations sur créances (ducroires) effectuées à cause de la pandémie de COVID-19 ont pu être dissoutes (CHF -11,9 mio). En outre, les pertes sur créances irrécouvrables dont le montant avait été relevé au budget du fait de la pandémie de COVID-19 ont connu une évolution plus positive que prévu (CHF -9,3 mio).

8.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-11 671 698	-4 266 000	-11 899 209	-7 633 209	-178.9%
Recettes	4 934 005	0	11 261	11 261	0.0%
Solde	-6 737 692	-4 266 000	-11 887 947	-7 621 947	-178.7%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-78 305	0	-69 370	-69 370	0.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	-11 593 393	-4 266 000	-11 829 838	-7 563 838	-177.3%
54 Prêts	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	11 261	11 261	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	4 934 005	0	0	0	0.0%
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements de la FIN boucle en 2022 sur un excédent de dépenses de CHF 11,9 millions, supérieur de CHF 7,6 millions au montant budgété. Des charges supérieures aux prévisions budgétaires ont pu être inscrites à l'actif dans le cadre du projet ERP, ce qui s'est traduit par un transfert correspondant du compte de résultats au compte des investissements.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

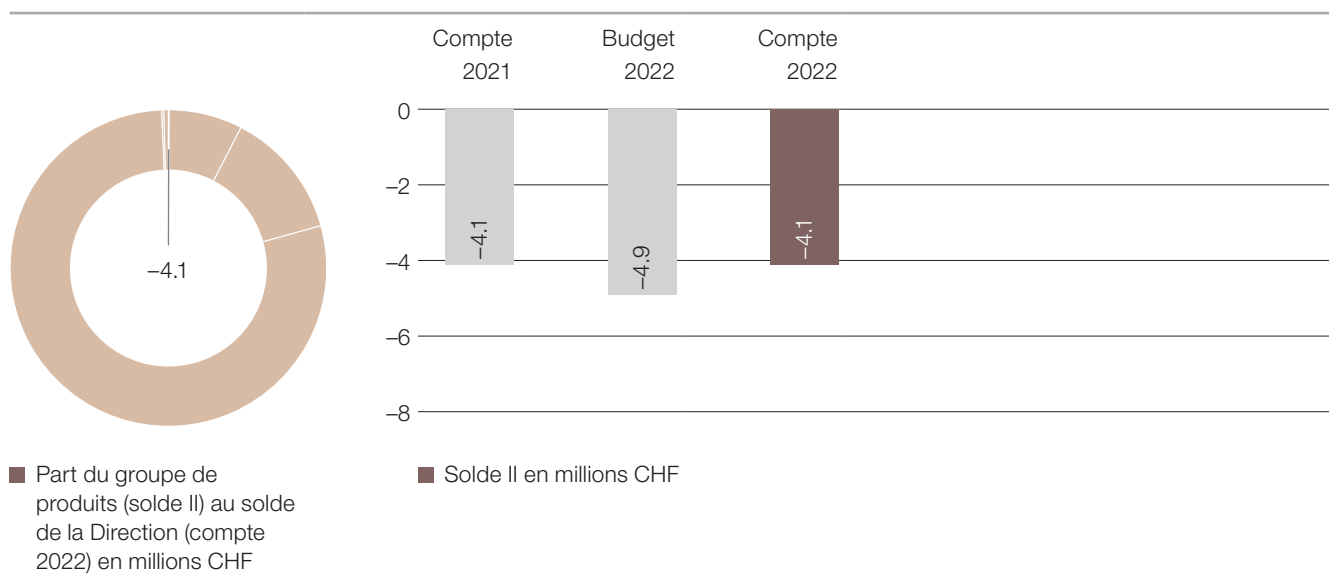
2018	2019	2020	2021	2022
964.9	1 003.7	999.0	999.5	1 004.3

Commentaire

L'effectif du personnel de la FIN a légèrement augmenté durant l'année sous rapport. Cette évolution est due à la mise en place du CCoE SAP CTBE dans le cadre du projet ERP.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit» :

Soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la CHA et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique ; législation dans le domaine de compétence de la FIN (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office) ; instruction des recours contre des décisions des offices ; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	170 599	140 000	172 546	32 546	23.2 %
(-) Frais de personnel	-3 946 386	-4 083 774	-4 027 378	56 396	1.4 %
(-) Coûts matériels	-366 351	-935 086	-327 698	607 388	65.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	820	0	120	120	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-4 141 318	-4 878 860	-4 182 410	696 450	14.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-83 975	-100 000	-75 296	24 704	24.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	129 890	101 000	112 288	11 288	11.2 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 095 403	-4 877 860	-4 145 417	732 443	15.0 %
(+)/(-) Régularisations	-820	0	-120	-120	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-4 096 223	-4 877 860	-4 145 537	732 323	15.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 141 318	-4 878 860	-4 182 410	696 450	14.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Le solde du groupe de produits est de CHF 0,7 million (15,0%) supérieur au montant budgété. Ce résultat positif s'explique principalement par des coûts inférieurs aux prévisions concernant les biens, services et marchandises (CHF 0,6 mio), en particulier du fait que les charges ont été plus faibles que prévu dans le domaine des

prestations de services de tiers en lien avec des projets de la FIN. Du côté des revenus, les recettes des mandats de représentation du canton ainsi que de la régate des sels sont légèrement plus élevées que prévu au budget.

Priorités de développement

Voici les travaux qui ont constitué les priorités de l'année sous rapport :

Gestion interne de la Direction

- Initiation de la nouvelle Directrice des finances.
- Corapports : évaluation de quelque 490 affaires d'autres Directions et de la CHA concernant tous les domaines de la politique cantonale.
- Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : élaboration et examen de quelque 170 affaires de la FIN à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil.
- Questions de citoyens et citoyennes : réponse à plus d'une centaine de questions posées par des citoyens et citoyennes, principalement dans le domaine fiscal.
- Politique fiscale : Poursuite de la politique fiscale/actualisation de la stratégie fiscale; Révision 2024 de la LI; Mise en œuvre de l'Évaluation générale 2020 (traitement des oppositions); Projet le NewEON (nouvelle évaluation officielle); Mise en œuvre des consignes de l'OCDE concernant l'imposition des entreprises.
- Domaine informatique : Mise en œuvre de la stratégie TIC du canton de Berne 2021 à 2025, en mettant l'accent sur la nouvelle gouvernance dans le domaine des TIC et de la cyberadministration; Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1) et ordonnance sur l'administration numérique (OAN; RSB 109.111); Loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC); Nouveau reporting TIC: le premier porte sur 2021.
- Politique du personnel: Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'Office du personnel (notamment révision partielle au 1^{er} janvier 2023 de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur le personnel [OPers; RSB 153.011.1], sondage du personnel et modification de la description des fonctions-types).

Politique financière

- Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'Administration des finances (en particulier aussi en relation avec le projet ERP et les comptes annuels).
- Direction du processus d'élaboration du budget de 2023 et du plan intégré mission-financement 2024 à 2026 à l'échelle cantonale.
- Rédaction d'un premier rapport sur les risques à l'intention du Conseil-exécutif sur la base des directives sur la gestion des risques du canton de Berne entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022.
- Actualisation au 1^{er} juillet 2022 des Lignes directrices sur la conduite, le pilotage et la surveillance des autres organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public (Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques).

Droit et législation

- Adoption par le Grand Conseil à l'unanimité, le 15 juin 2022, de la nouvelle LFin, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 en même temps que l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin; RSB 621.1).
- Adoption par le Grand Conseil à l'unanimité (avec trois abstentions), durant la session de printemps 2022, de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers (LFBNS; RSB 621.3).
- Soutien de la Commission des finances à l'initiative parlementaire «Optique pluriannuelle pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements» Köpfli (pvl).

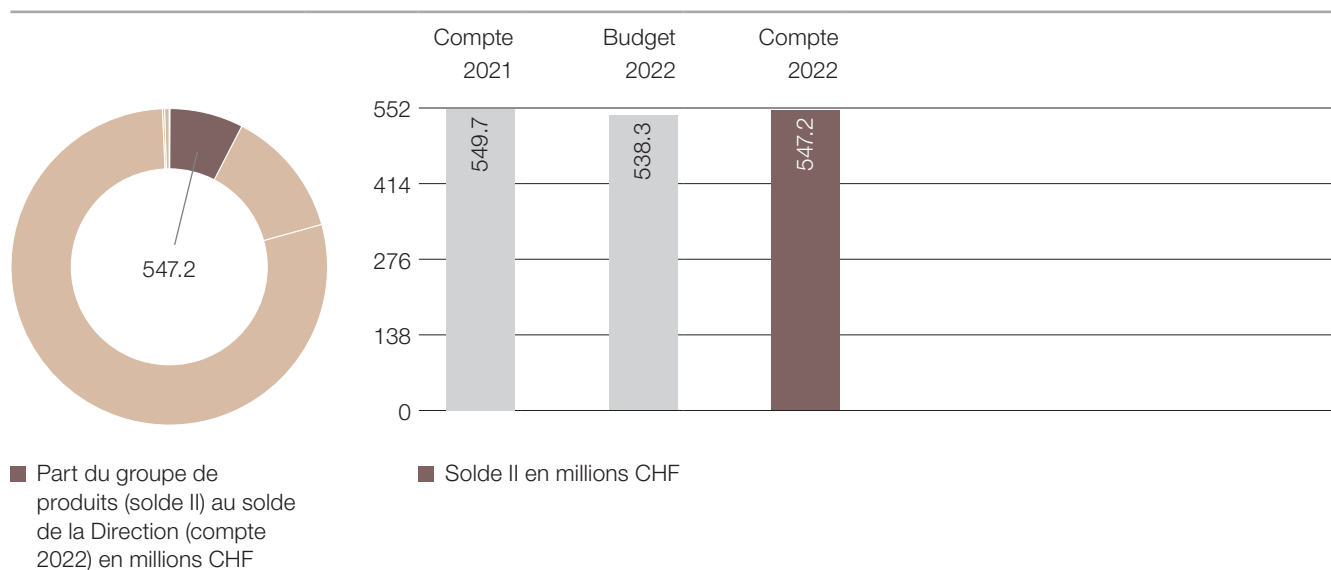
Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente pas de chances ni de risques pertinents du point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	195	174
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	8
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	21	26
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la CHA	428	493
Nombre de recours déposés	4	6
Nombre de recours réglés	7	6

8.7.2 Prestations de services finances du groupe



Description

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement

du canton, elle achète et vend des participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	124 972 474	122 402 100	123 638 643	1 236 543	1.0 %
(-) Frais de personnel	-7 695 097	-9 398 854	-8 459 603	939 251	10.0 %
(-) Coûts matériels	-20 464 210	-25 369 062	-19 302 497	6 066 565	23.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-30 905 978	-31 334 962	-30 876 355	458 607	1.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	65 907 188	56 299 222	65 000 188	8 700 966	15.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	483 822 893	482 007 000	482 191 892	184 892	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	549 730 081	538 306 222	547 192 080	8 885 858	1.7 %
(+)/(-) Régularisations	-24 803 290	-15 583 445	-15 315 243	268 202	1.7 %
Solde III (comptabilité financière)	524 926 791	522 722 777	531 876 837	9 154 060	1.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Trésorerie	94 109 624	91 610 369	93 261 723	1 651 354	1.8 %
Gestion des assurances	-1 850 121	-1 910 122	-1 885 464	24 658	1.3 %
Comptabilité du groupe	-1 594 173	-1 861 358	-1 488 670	372 688	20.0 %
ERP et support de processus	-24 758 142	-31 539 667	-24 887 401	6 652 266	21.1 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Dans les comptes de 2022, le solde I (excédent de rentrées financières) est de CHF 8,7 millions supérieur au montant budgété. Cet écart positif résulte de plusieurs facteurs : produit supplémentaire des dividendes (CHF 1,2 mio), diminution des dépenses dans le

domaine du personnel (CHF 0,9 mio) et des coûts informatiques dans le projet ERP (CHF 5,5 mio), inscriptions à l'actif ou transferts au compte des investissements, baisse des charges d'intérêts et imputations internes pour un total de CHF 1,1 million.

Priorités de développement

Comptabilité de groupe

Le Conseil-exécutif a pu présenter début juin 2022 le résultat définitif des comptes du canton de Berne pour l'exercice 2021. Le Contrôle des finances (CF) a encore une fois constaté une atteinte à la régularité de la comptabilité dans le domaine des immobilisations. Les actuels processus, systèmes et organisation de la comptabilité n'ayant pas permis de corriger cette divergence en temps utile, le CF a néanmoins recommandé à la Commission des finances (CFin) et au Grand Conseil d'approuver les comptes de 2021. En conséquence, le Grand Conseil a approuvé le rapport de gestion et les comptes de 2021 le 15 juin 2022 par 137 voix pour, sans aucune voix contre ni aucune abstention.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été établis selon les principes du MCH2 conforme aux IPSAS et la qualité de la clôture des comptes a de nouveau été améliorée par rapport à l'année précédente. Les mesures adoptées depuis la mise en place du MCH2 conforme aux IPSAS pour garantir la qualité de la clôture des comptes se sont révélées appropriées ; elles sont constamment contrôlées, et adaptées si nécessaire.

Trésorerie

Le canton a emprunté pour CHF 200,0 millions de capitaux à long terme durant l'année sous rapport. Les échéances à long terme se sont élevées à CHF 325,0 millions. La différence et la couverture des fluctuations des liquidités ont été refinancées par le remboursement progressif de l'avoir d'impôt anticipé des années précédentes réclamé à la Confédération. À la fin de l'exercice sous rapport, l'avoir de l'impôt anticipé détenu par la Confédération s'élevait encore à CHF 279,1 millions (année précédente : CHF 932,7 mio). La dette de trésorerie a diminué de CHF 624,7 millions par rapport à l'année précédente.

En raison de la pression inflationniste croissante, la BNS a durci sa politique monétaire : le 17 juin 2022, pour la première fois depuis 15 ans, elle a relevé d'un demi-point, à -0,25 pour cent, son taux directeur et le taux d'intérêt appliqué aux avoirs à vue détenus auprès de la BNS. Ce resserrement devait empêcher l'inflation de s'étendre à un plus large cercle de biens et de services en Suisse. La BNS a encore relevé son taux directeur à deux reprises par la suite : de 0,75 point de pourcentage le 23 septembre 2022, puis de 0,5 point le 16 décembre 2022, pour atteindre 1,0 pour cent. Ces mesures ont marqué la fin aussi en Suisse d'une période de taux d'intérêts négatifs qui aura duré près de huit ans. Et il n'est pas exclu que de nouvelles augmentations de taux soient nécessaires pour garantir la stabilité des prix à moyen terme.

Les rentrées financières ont dépassé de CHF 1,2 million les prévisions budgétaires. Cette amélioration s'explique principalement par une augmentation des dividendes versés par des entreprises publiques sous forme de sociétés anonymes.

ERP et support du processus

L'année sous revue a été marquée par la mise en place du système SAP CTBE dans le cadre du projet ERP. Au printemps 2022, le processus d'élaboration du budget et de la planification financière a été réalisé pour la première fois à l'aide de la solution SAP. Le CCoE SAP CTBE a pu s'approprier les connaissances requises pour l'exploitation de celle-ci. Son équipe a de nouveau été renforcée, et tous les postes clés encore vacants ont pu être pourvus avant la fin de l'année. Grâce au fort engagement des personnes concernées, les travaux du projet ERP ont pu être réalisés dans les délais prévus et avec la qualité requise – et ce malgré l'importante charge de travail occasionnée par ce projet et l'exploitation simultanée du FIS.

Gestion des assurances

Durant l'année sous rapport, les tâches prioritaires du service spécialisé en gestion des assurances ont été les suivantes :

- Prise en charge du portefeuille des assurances du canton et partant, optimisation permanente de la situation de couverture pour les domaines de risques du canton de Berne jugés dignes d'être assurés.
- Gestion du Pool dommages cantonal (cf. ACE 1404/2012) avec 522 sinistres au total.
- Prestations de conseil sur les questions d'assurance aux offices, services et (hautes) écoles affiliées, dans le cadre du modèle du courtier interne, et règlement des affaires suivantes :
 - Appel d'offres public pour l'assurance de choses de toutes les institutions cantonales et entreprises affiliées, et renouvellement du crédit d'objet correspondant par le Grand Conseil.
 - Prolongation du programme cantonal d'assurance responsabilité civile d'entreprise et du contrat-cadre d'assurance des essais cliniques des hautes écoles.
 - Modification de l'assurance-accidents collective subsidiaire pour les étudiants et étudiantes de l'Université de Berne.
 - Nouvelle attribution des contrats cadres pour la souscription d'assurances responsabilité civile du maître d'ouvrage et d'assurances des travaux de construction dans le domaine du bâtiment et du génie civil.

Chances et risques

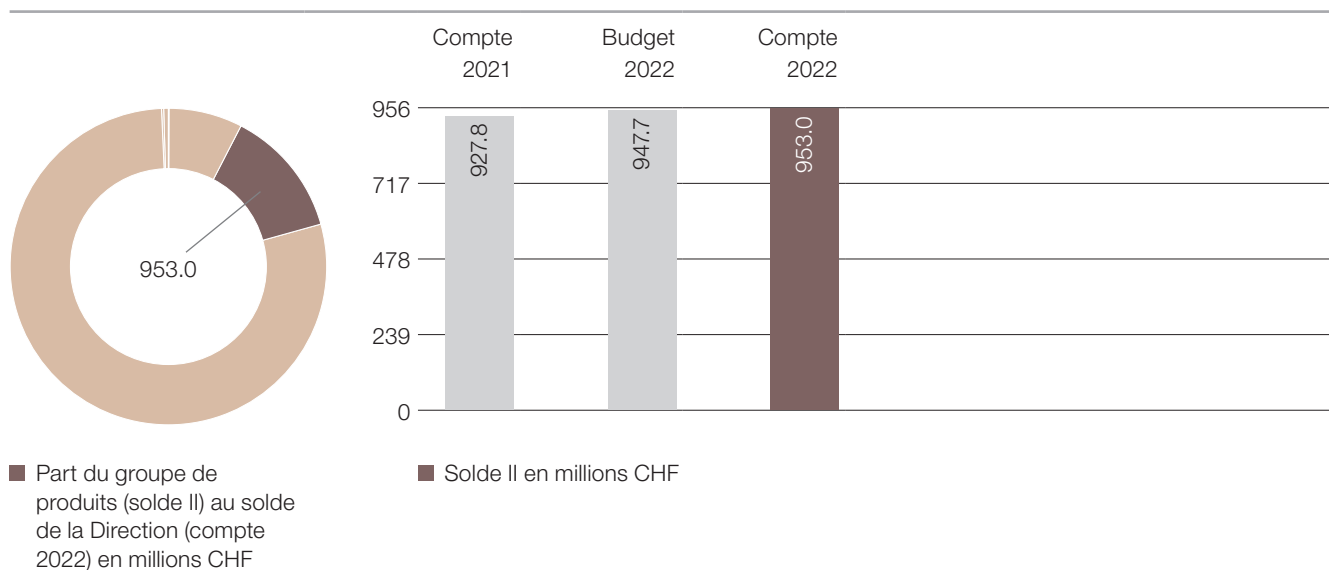
Selon les chiffres provisoires, la BNS va accuser des pertes de l'ordre de CHF 132,0 milliards pour l'exercice 2022. Ses pertes sur les positions en devises s'élèvent à quelque CHF 131,0 milliards, et celles sur les positions en francs à environ CHF 1,0 milliard. Le stock d'or a généré une plus-value de CHF 0,4 milliard. CHF 9,6 milliards seront affectés aux provisions pour réserves monétaires. Compte tenu de la réserve de CHF 102,5 milliards pour distributions futures, la perte au bilan qui en résulte avoisine les CHF 39,0 milliards. Dans ces conditions, la distribution de bénéfices prévue par les dispositions de la loi du 3 octobre 2003 sur la Banque nationale suisse

(LBN; SR 951.11) et de la convention concernant la distribution des bénéfices de la BNS conclue entre le Département fédéral des finances et la BNS n'est pas possible pour l'exercice 2022. Cela vaut aussi bien pour le versement de dividendes aux actionnaires de la banque que pour la distribution de bénéfices à la Confédération et aux cantons. Le canton de Berne ne peut donc pas compter sur ces ressources de la BNS pour les comptes de 2023. Le budget 2023 prévoit en revanche une quadruple distribution de bénéfices pour un montant de CHF 320,0 millions.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	55	55
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières	14 000	14 300
Nombre de versements traités	997 042	628 617
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	22	22
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	70	225
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an) (en mio CHF)	3	3
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	442	522

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton / canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'intendance des impôts le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF %	
(+) Rentrées financières	157 100	10 000	85 624	75 624	756.2 %
(-) Frais de personnel	-699 745	-767 748	-535 027	232 721	30.3 %
(-) Coûts matériels	-69 074	-106 899	-47 248	59 651	55.8 %
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-611 719	-864 647	-496 651	367 996	42.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	928 425 675	948 578 000	953 535 677	4 957 677	0.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	927 813 956	947 713 353	953 039 026	5 325 673	0.6 %
(+)/(-) Régularisations	-506 190	-318 029	-312 556	5 474	1.7 %
Solde III (comptabilité financière)	927 307 767	947 395 323	952 726 470	5 331 147	0.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	-297 583	-521 676	-299 248	222 429	42.6 %
Coordination statistique et statistique financière	-299 480	-335 699	-185 179	150 520	44.8 %
Péréquation financière confédération – canton	-14 656	-7 272	-12 224	-4 953	-68.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Par un arrêt du 28 juillet 2021, le Tribunal fédéral a rejeté le recours déposé contre le jugement du Tribunal administratif du 30 septembre 2020 concernant la décision du 31 mai 2018 relative à la compensation des charges «nouvelle répartition des tâches». La facturation des intérêts moratoires cumulés vis-à-vis des communes recourantes entraîne un écart positif des rentrées financières par rapport au budget (solde I). La baisse des charges en matière de personnel résulte d'une part de la vacance de poste relativement longue et du gain de rotation dégagé lorsqu'il a été repourvu, et

d'autre part des remboursements d'indemnités journalières en cas de maladie (solde I).

Les montants globaux (solde II) de la péréquation financière inter-cantonale pour la réduction des disparités (péréquation financière horizontale) et la dotation minimale aux communes financièrement les plus faibles (péréquation financière verticale) changent chaque année du fait de l'évolution de la capacité contributive des différentes communes.

Priorités de développement

Aucune en dehors des affaires courantes.

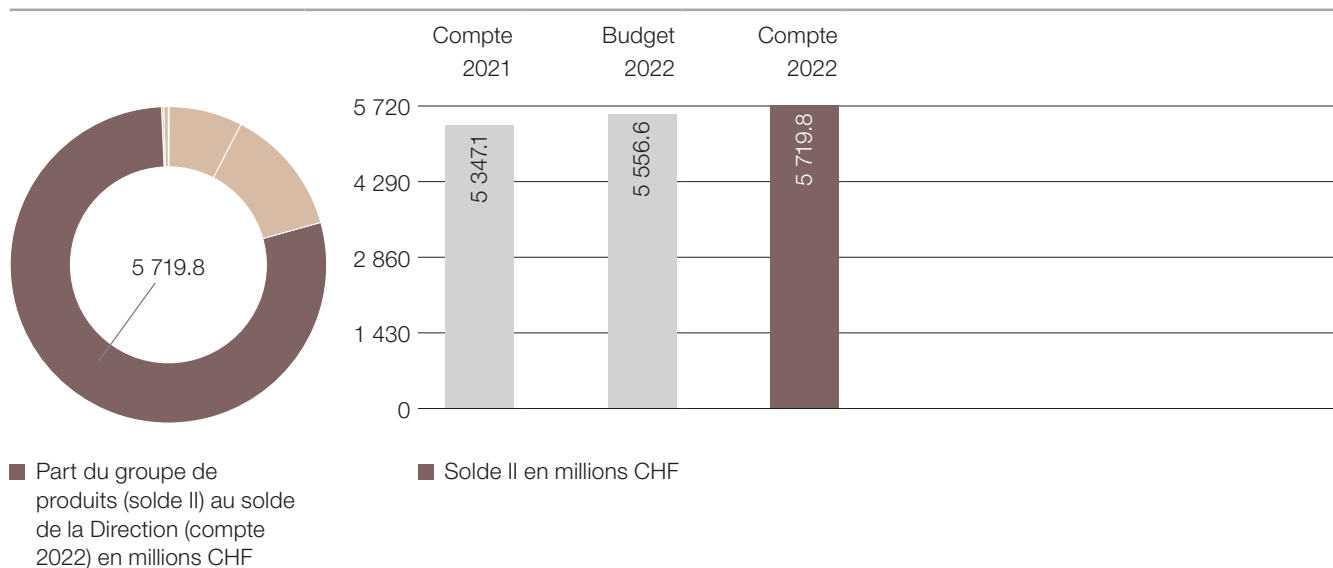
Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	289	289
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	154	143
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	226	229
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 399	1 388
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	891	904
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	125	124

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la CHA et à d'autres institutions cantonales.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	59 031 208	57 845 500	57 252 670	-592 830	-1.0%
(-) Frais de personnel	-98 918 324	-101 775 087	-98 121 160	3 653 927	3.6%
(-) Coûts matériels	-57 646 766	-62 959 600	-59 643 007	3 316 593	5.3%
(-) Intérêts et amortissements standard	952 155	-2 063 684	-7 424 657	-5 360 973	-259.8%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-96 581 727	-108 952 871	-107 936 154	1 016 717	0.9%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 443 722 976	5 665 600 500	5 827 702 361	162 101 861	2.9%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	5 347 141 249	5 556 647 629	5 719 766 207	163 118 578	2.9%
(+)/(-) Régularisations	-55 340 001	73 501 717	-29 914 144	-103 415 861	-140.7%
Solde III (comptabilité financière)	5 291 801 248	5 630 149 346	5 689 852 063	59 702 717	1.1%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Impôts	-85 083 390	-94 368 900	-93 079 067	1 289 833	1.4%
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	-11 498 337	-14 583 971	-14 857 087	-273 116	-1.9%

Commentaire:

Modification par budget 2022

Pour l'exercice 2022, le solde I (budget global) de ce groupe de produits a enregistré une amélioration de CHF 1,0 million (0,9%).

Les rentrées financières ont été de CHF 0,6 million inférieures au montant budgété. Les émoluments perçus pour des actes administratifs, tels que des émoluments de sommation ou pour prolongation de délai, ainsi que la modification de l'ordonnance du 28 octobre 2009 sur la rémunération des prestations de services en procédure fiscale (ORPS; RSB 661.113) ont été à l'origine d'un accroissement des rentrées de l'ordre de CHF 6,9 millions.

En application de l'ordonnance de nécessité, le Conseil-exécutif a fixé l'intérêt moratoire pour l'année fiscale 2020 à 0,0 pour cent (mesure relative à la crise du coronavirus), ce qui s'est traduit par des pertes d'environ CHF 8,0 millions en 2022.

Quant aux frais matériels, ils ont reculé de CHF 3,3 millions grâce à des économies réalisées sur les frais de port et à des baisses de prix pratiquées sur les services de base TIC.

La différence des coûts de personnel par rapport au budget (CHF -3,6 mio, soit 3,6 %) s'explique par des postes vacants et des gains de rotation.

Les rectifications de valeur sur les créances ont engendré un recul de CHF 5,7 millions du poste des intérêts et amortissements prévisionnels.

Produit de l'impôt

Personnes physiques: l'Intendance des impôts avait établi ses prévisions pour 2022 en juin 2021, sur la base de ses statistiques d'évolution du produit de l'impôt, de l'évolution du revenu déclaré à l'AVS et des prévisions économiques d'instituts économiques renommés. Le produit de l'impôt sur le revenu (impôt à la source, taxations spéciales et impôt sur la fortune compris) est inférieur de CHF 23,0 millions au montant budgété (écart de -0,5%), ce qui

témoigne de l'exactitude des estimations. Ce produit a augmenté de CHF 226,0 millions par rapport à 2021 (5,2%).

Impôts sur le bénéfice et sur le capital: le produit des impôts sur le bénéfice et sur le capital a été de CHF 140,5 millions supérieur au montant budgété (27,0%). En raison de la situation conjoncturelle et des diverses incertitudes, l'Intendance des impôts s'attendait à une croissance plus faible. À cela s'ajoute le fait que l'influence des mesures de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) sur les recettes fiscales n'est pas encore totalement connue, ce qui peut entraîner des incertitudes supplémentaires, et donc des variations, et complique les prévisions concernant l'évolution des recettes. Les rentrées fiscales dégagées par les personnes morales ont augmenté de CHF 83,4 millions (14,4%) par rapport au résultat de 2021.

Le produit de l'impôt sur les successions et donations est de CHF 5,9 millions supérieur au montant budgété (9,9%). Quant au produit de l'impôt sur les gains immobiliers, un résultat record a été atteint. L'écart par rapport au budget est de CHF 52,4 millions, ce qui représente une hausse d'environ CHF 41,4 millions par rapport au résultat de 2021. L'Intendance des impôts explique cette croissance, entre autres, par la hausse des prix de l'immobilier ainsi que par la persistance du faible niveau des intérêts et d'un nombre constamment élevé de cas.

Parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé: le produit est inférieur de CHF 24,0 millions au montant budgété. S'agissant de l'impôt anticipé, l'Administration fédérale des contributions a annoncé que son produit brut serait en baisse par rapport à l'année précédente et au budget, sans tenir compte des provisions. Des provisions de l'ordre de CHF 4,7 millions ont dû être constituées pour l'exercice 2022. En ce qui concerne l'impôt fédéral direct, le produit dépasse le budget d'environ CHF 19,5 millions, ce qui représente une hausse de CHF 26,4 millions par rapport au résultat de 2021.

Priorités de développement

Impôts périodiques

La tendance à remplir et à déposer sa déclaration d'impôt en ligne se poursuit. Environ 557 000 des déclarations d'impôt 2021 des personnes physiques, soit 91,5 pour cent, ont été remplies en ligne, et plus de 481 000 d'entre elles ont été entièrement déposées en ligne. La part de déclarations d'impôt papier a baissé à 8,5 pour cent. En 2022, les conditions ont été remplies pour que les déclarations d'impôt des sujets fiscaux virtuels (communautés d'héritiers et de copropriétaires, sociétés en nom collectif, en commandite et sociétés simples) puissent désormais aussi être remplies et déposées entièrement en ligne. Depuis la période fiscale 2022, tous les impôts périodiques peuvent donc être traités entièrement en ligne et en format numérique dans le canton de Berne.

Après les années 2020 et 2021, exceptionnelles en raison de la crise du coronavirus, le rythme de la taxation s'est de nouveau accéléré. En 2022, l'Intendance des impôts a de nouveau rempli les objectifs qualitatifs dans la convention de prestations qui la lie à la FIN. Les objectifs quantitatifs ont aussi été largement atteints. Les résultats concernant la procédure collective pour les personnes physiques (personnes salariées) sont meilleurs que ceux de l'année précé-

dente. Après le recul enregistré l'année passée, la performance de l'automate de taxation a pu être nettement améliorée. Au 31 décembre 2022, la taxation de 86,4 pour cent des personnes salariées (soit 499 624 d'entre elles) avait été effectuée. L'objectif, qui était d'atteindre 95,0 pour cent à la fin du mois de février 2023, ne sera donc probablement juste pas atteint. Le retard de taxation qu'ont engendré la crise du coronavirus et l'évaluation générale (EG20) des immeubles non agricoles lors de la période fiscale 2020 a été rattrapé de manière constante. Fin 2022, 99,0 pour cent des cas avaient été taxés. Du côté des personnes physiques indépendantes, les résultats sont identiques à ceux de l'année précédente, avec 37 101 taxations effectuées au 31 décembre 2022. Proportionnellement, ils sont toutefois inférieurs (63,8 %) en raison de l'augmentation du nombre total de cas. En ce qui concerne les personnes morales, la majorité des objectifs en matière de taxation ont été atteints. Ici aussi, l'augmentation annuelle du nombre de cas ainsi que la complexité accrue se font toutefois sentir. En 2022, le travail en lien avec l'expertise comptable était de nouveau au même niveau qu'avant la crise du coronavirus. Au vu des ressources limitées en personnel et de l'augmentation constante du nombre

de cas, on peut partir du principe que la situation en matière d'avancement de la taxation restera exigeante.

Impôt à la source

Les changements de système dus à la révision complète de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI; RSB 661.11) de 2021 ont pu être bouclés en 2022. La priorité était de rattraper le retard, qui a pu progressivement être réduit au cours de l'année écoulée. À la fin de l'année, un décompte automatisé des cas les plus simples a été mis en place, ce qui allégera davantage la charge de travail.

Impôt sur les gains immobiliers

En 2022, le produit de l'impôt sur les gains immobiliers a atteint un record, pour un volume de taxations toujours aussi élevé. L'évolution du marché bernois de l'immobilier reste positive en 2022, malgré la hausse des coûts. Un ralentissement ou même une correction du marché suite à la hausse des taux d'intérêt n'est pas (encore) visible sur la base des transferts de propriété actuels. Si un tel ralentissement (ou une correction) venait tout de même à se produire, cela ne surviendrait qu'avec un certain décalage au vu de l'inertie du marché immobilier. Dans l'ensemble, les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour 2022 ont été atteints, voire dépassés.

Rappel d'impôt

Grâce aux postes à durée déterminée supplémentaires, le nombre de cas en suspens dans le domaine du rappel d'impôt a pu être considérablement réduit en 2022, passant de 2686 à 1502. Environ 1010 d'entre eux découlent de dénonciations spontanées non punissables. Comme prévu, la baisse du nombre de ces dénonciations enregistrée depuis la mise en place de l'échange automatique de données fiscales s'est poursuivie (2022: 546 dénonciations spontanées non punissables; 2021: 713).

Impôt sur les successions et sur les donations

En 2022, il y a eu environ 11 600 cas de succession (11 300 en 2021) et 1800 cas de donation (1350 en 2021). Le produit de cet impôt dépend beaucoup du patrimoine transmis et du lien de parenté entre les parties; il peut donc beaucoup varier d'un cas à l'autre.

Perception

Dans le domaine de la perception, les objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été atteints. Le nombre d'invitations à payer, de sursis et de sommations soumises à émoluments n'a jamais été aussi élevé qu'en 2022. La quantité de poursuites est restée plus ou moins stable par rapport à l'année précédente. Le nombre de paiements anticipés a, quant à lui, augmenté d'environ CHF 93,0 millions, passant ainsi à CHF 792,0 millions.

Chances et risques

Les faibles effectifs du personnel restent critiques et pourraient empêcher l'Intendance des impôts d'accomplir ses tâches correctement. L'augmentation constante du volume de travail en matière de taxation y contribue, de même que les nouvelles tâches et l'assèchement du marché de l'emploi, où la situation en matière de recrutement de spécialistes, dont on a urgemment besoin, a encore empiré. La migration de toutes les applications informatiques de l'Intendance des impôts de Cobol à Java (remplacement de l'ordinateur central IBM), qui devrait être terminée en 2025, mobilise, elle aussi, d'importantes ressources financières et personnelles. Il en résulte le risque que le développement et la maintenance nécessaires des systèmes et des applications informatiques soient retardés et que les modifications de la loi ne puissent pas être mises en œuvre à temps. Tous les projets doivent être classés strictement par ordre de priorité et nombre d'entre eux ne pourront pas être réalisés, ou alors avec un retard important. La mise en place du Lean Portfolio Management pourrait augmenter davantage la transparence à cet égard et poser les bases pour un établissement structuré des priorités.

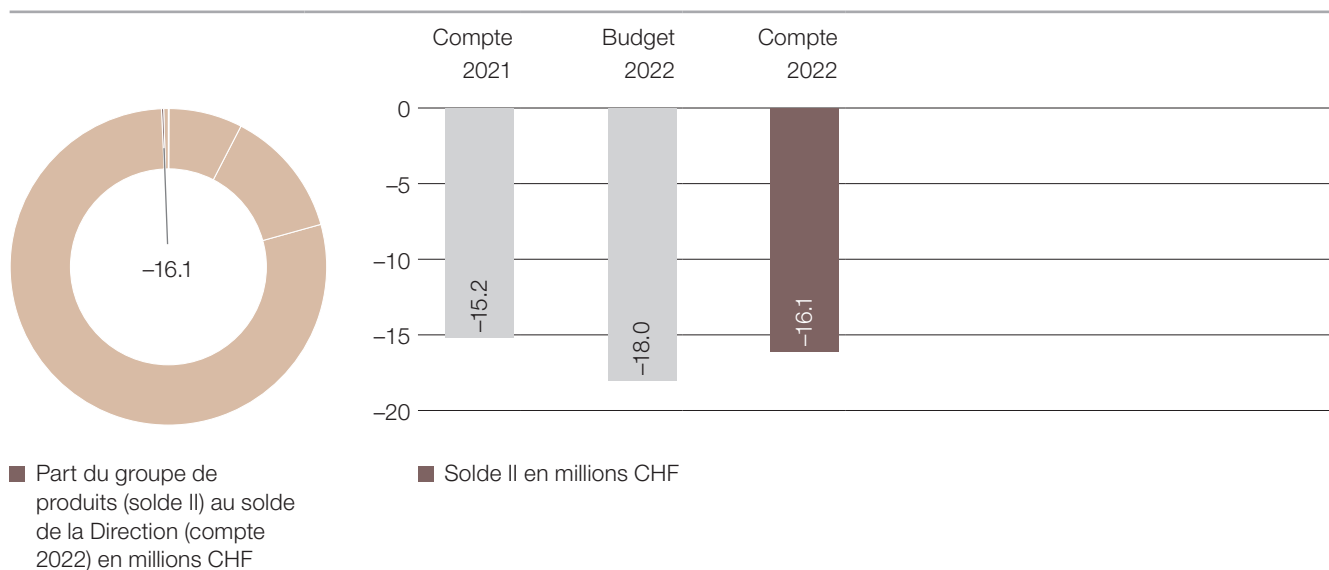
La numérisation continue à receler du potentiel: l'automatisation se poursuit, les processus gagnent en efficacité et le nombre d'interfaces baisse. L'Intendance des impôts mène plusieurs projets de numérisation, qui n'avancent néanmoins pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait en raison tant de la pénurie de ressources que de l'envergure et de la complexité des efforts d'harmonisation à consentir aussi bien dans le canton qu'à l'échelon national (p. ex. identification électronique [e-ID]).

Dans sa stratégie 2027, l'Intendance des impôts a défini cinq axes et des mesures qui en découlent, afin d'exploiter le potentiel et de réduire les risques. Les axes «Attrait de l'employeur» et «Organisation apprenante» permettent de relever les défis liés à l'assèchement du marché de l'emploi et à la pénurie de personnel spécialisé. Quant aux mesures relevant des axes «Gestion des données» et «Solutions numériques», elles ont pour objectif de favoriser le développement constant et systématique dans les domaines de la numérisation et de l'automatisation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	657 468	659 782
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	51 067	52 365
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	600	596
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	11	9
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	72 555	76 640
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	658 058	702 526
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	16 684	17 232
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	458 558	456 916

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	4 973 971	5 220 000	5 106 928	-113 072	-2.2%
(-) Frais de personnel	-10 300 019	-11 024 182	-10 478 695	545 487	4.9%
(-) Coûts matériels	-8 179 353	-9 537 279	-8 870 443	666 836	7.0%
(-) Intérêts et amortissements standard	-133 451	-259 378	-205 508	53 870	20.8%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-13 638 852	-15 600 839	-14 447 718	1 153 121	7.4%
(+) Recettes des subventions cantonales	5 000	105 000	0	-105 000	-100.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 549 399	-2 500 000	-1 627 595	872 405	34.9%
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 189	3 000	333	-2 667	-88.9%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-15 181 062	-17 992 839	-16 074 980	1 917 858	10.7%
(+)/(-) Régularisations	11 200 591	-11 154	-4 237 389	-4 226 235	-37 891.2%
Solde III (comptabilité financière)	-3 980 471	-18 003 993	-20 312 370	-2 308 377	-12.8%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Politique du personnel et traitements	-10 046 553	-10 683 922	-10 868 274	-184 352	-1.7%
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-3 592 299	-4 916 917	-3 579 443	1 337 474	27.2%

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde du groupe de produits (solde II) est de CHF 1,9 million supérieur au montant budgété.

Les rentrées financières sont au total de CHF 0,2 million inférieures au budget. Cet écart résulte notamment des écritures de transfert pour les prestations de services PERSISKA fournies de manière centralisée aux hautes écoles, qui sont de quelque CHF 0,9 million inférieures au montant budgété; du côté des coûts elles sont présentées en tant que subventions cantonales, donc sous le solde II, sans incidence sur le résultat. Les commissions versées pour la retenue de l'impôt à la source ainsi que les rentrées financières pour les services fournis par exemple via PERSISKA sont en revanche supérieures d'environ CHF 0,7 million aux prévisions budgétaires.

Les coûts sont inférieurs de CHF 2,1 millions au montant budgété. Concernant les frais de personnel (CHF –0,5 mio), la baisse s'explique en particulier du fait que le crédit d'intégration central et le crédit pour les subventions aux garderies n'ont pas été entièrement utilisés. L'écart enregistré concernant les frais de matériel (CHF –1,6 mio) résulte, d'une part, des subventions cantonales mentionnées plus haut (CHF 0,9 mio) qui n'ont pas d'incidence sur les finances au niveau du solde II et, d'autre part, en particulier des coûts moins élevés que prévu des services de base TIC (CHF –0,3 mio).

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités qui ont été prises en compte pour ce groupe de produits en 2022:

- Les systèmes de rémunération ont permis de procéder chaque mois à quelque 46 000 versements de traitements au personnel cantonal, aux membres du corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées, ce qui représente une masse salariale mensuelle de CHF 261,0 millions.
- Au début de l'année sous rapport, les cours centraux de formation et de perfectionnement de l'Office du personnel ont encore été organisés suivant un plan de protection contre la pandémie de COVID-19. Pratiquement toutes les personnes participantes ont estimé que les cours avaient satisfait leurs attentes. Une grande majorité d'entre elles a aussi indiqué pouvoir mettre à profit dans son travail quotidien les capacités et compétences acquises.
- Les offres dans le domaine « Assistance sociale du personnel » ont de nouveau atteint le niveau de sollicitation d'avant la pandémie de COVID-19, avec 502 demandes et consultations. Cependant les consultations deviennent de plus en plus complexes et durent par conséquent plus longtemps.

- Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous métiers confondus) a légèrement baissé en 2022. Toutes les formations ont pu être dispensées en présentiel conformément aux consignes (p. ex. ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle initiale [OFPr; RS 412.101]).
- Les mesures prévues dans la stratégie du personnel 2020–2023 se sont poursuivies selon le calendrier prévu. Pour l'année sous revue, la planification de l'exécution prévoyait en particulier l'évaluation de l'horaire de travail fondé sur la confiance, la révision de la réglementation de l'horaire de travail, le remaniement du système d'évaluation de l'EEP, l'élaboration d'une stratégie pour améliorer les compétences linguistiques dans les deux langues officielles et la mise en place d'une offre pour assister le personnel dans le cadre de la transformation numérique. En outre, un sondage (par échantillonnage) a été réalisé en octobre auprès de 4000 agentes et agents cantonaux. Ses résultats fourniront une base essentielle pour l'actualisation de la stratégie du personnel qui doit débiter en 2023.

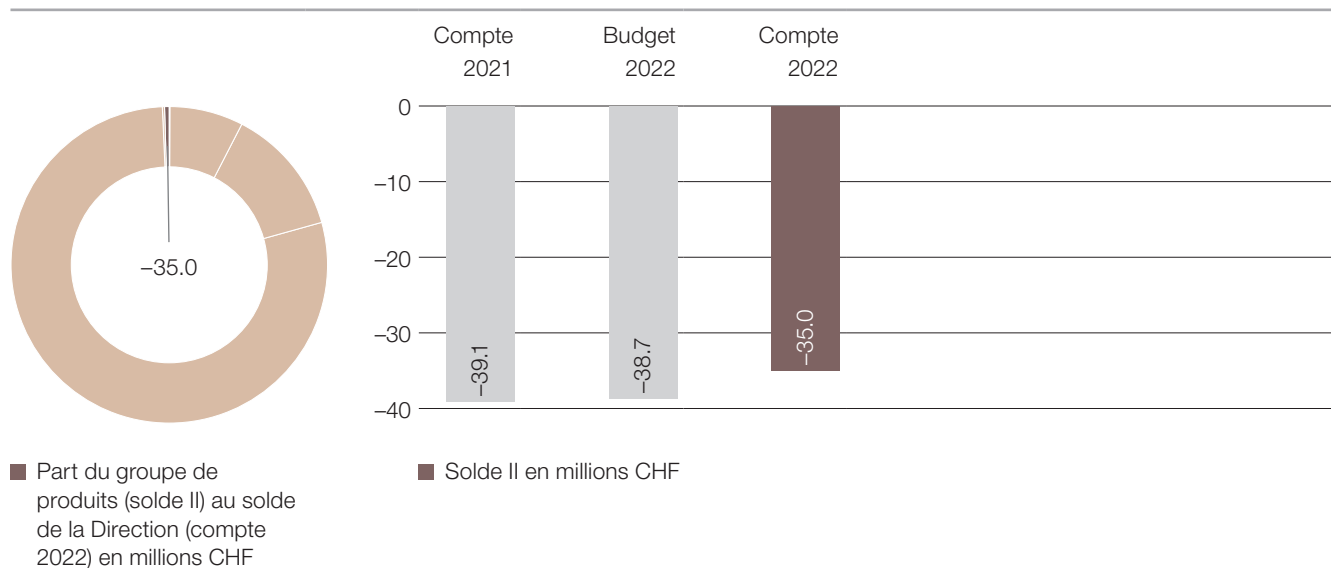
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 309	10 331
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	46 000	46 000
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	259	261
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	208	202
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	147	140
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	239	502

8.7.6 Informatique et organisation



Description

L'OIO est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des services de base TIC à l'administration, centralise

les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisatrices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	76 990 909	96 477 312	81 613 647	-14 863 665	-15.4 %
(-) Frais de personnel	-18 250 511	-21 395 126	-18 369 876	3 025 251	14.1 %
(-) Coûts matériels	-97 380 266	-113 752 197	-98 199 927	15 552 270	13.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-57 090	-38 313	-39 814	-1 502	-3.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-38 696 958	-38 708 324	-34 995 970	3 712 354	9.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-367 633	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 324	8 000	12 341	4 341	54.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-39 060 267	-38 700 324	-34 983 629	3 716 695	9.6 %
(+)/(-) Régularisations	3 332	709	1 582	872	123.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-39 056 934	-38 699 615	-34 982 048	3 717 567	9.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	%
Organisation	-8 456 410	-6 926 338	-10 527 914	-3 601 577	-52.0 %
Poste de travail	-16 367 981	-15 133 491	-11 861 169	3 272 322	21.6 %
Sécurité	-1 062 918	-1 948 211	-1 296 504	651 706	33.5 %
Applications	-7 789 244	-10 372 226	-8 032 061	2 340 166	22.6 %
Infrastructure	-5 020 405	-4 328 059	-3 278 322	1 049 737	24.3 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I du groupe de produits « Informatique et organisation » est inférieur de CHF 3,7 millions au montant budgété, et ce en particulier parce que les DIR/CHA/JUS ont requis moins de prestations de services de base TIC que ne le prévoyait la planification. Par ailleurs, les dépenses en matière de personnel ont été plus faibles que

prévu. Compte tenu de l'assèchement du marché de l'emploi et de la pénurie générale de main-d'œuvre qualifiée, il faut davantage de temps que d'habitude pour pourvoir les postes vacants de spécialistes TIC.

Priorités de développement

Transformation numérique/cyberadministration

- Mise en œuvre de la stratégie TIC BE 2021 à 2025: la stratégie TIC du canton de Berne définit le cadre de la planification, du pilotage et de l'utilisation des TIC dans l'administration cantonale. Ses objectifs sont les suivants:
- primauté du numérique – en collaboration avec les domaines spécialisés;
- organisation TIC interdépendante – entre les technologies elles-mêmes et avec les domaines spécialisés;
- poste de travail TIC mobile et flexible – pour les domaines spécialisés.
- ePayment@BE: ce projet désormais achevé a permis de mettre un service à la disposition des DIR/CHA/JUS pour le paiement électronique, par leur clientèle, d'émoluments et d'autres prestations publiques.
- eBriefkasten@BE: grâce à ce projet de boîte aux lettres électronique, le canton de Berne offre progressivement la possibilité à la population et aux milieux économiques de recevoir des communications écrites de l'administration cantonale sous forme électronique. Il devrait s'achever fin 2023.
- Digipost@BE: ce projet, qui comprend la numérisation du courrier entrant de l'administration, crée les conditions techniques et organisationnelles pour permettre aux unités administratives intéressées de commander le service «Scanning Briefpost». Il devrait prendre fin en mai 2023.
- IAM@BE: ce projet vise l'acquisition et la mise en place d'un logiciel pour le système cantonal de gestion des utilisateurs et des accès (Identity- und Access-Management, IAM) servant à automatiser l'administration des droits d'accès des utilisateurs et utilisatrices de l'administration cantonale. Il devrait s'achever fin 2023.

- Dizi@be: l'objectif de ce projet est de centraliser les achats d'infrastructures numériques des salles de réunion de l'administration cantonale, et d'offrir ce service à celle-ci. Il s'achèvera normalement en juin 2023.

Sécurité de l'information

- 2FA@BE (projet terminé): la mise en place d'une authentification à deux facteurs pour la connexion au PTC-BE a permis de réduire considérablement les risques d'utilisation abusive de mots de passe volés ou faciles à usurper et d'accès illicites à des données de l'administration;
- SI@BE: ce projet vise à élaborer des bases et prescriptions légales, stratégiques et organisationnelles dans le domaine de la sécurité de l'information et à les mettre en œuvre dans l'ensemble du canton. Il devrait s'achever en mars 2024;
- LogMan@BE: ce projet régleme la collecte, la conservation et la protection des données de journalisation (journal des modifications et de l'exploitation des systèmes informatiques) de l'administration cantonale en application des nouveaux articles 12a et suivants de la LPers, ainsi que de l'ordonnance du 20 novembre 2019 sur les données secondaires de communication (ODSC; RSB 153.011.5). Il devrait prendre fin en mars 2024.

Projets relatifs au cycle de vie

- work@BE: ce programme vise à moderniser le poste de travail cantonal BE-PTC sur la base de la technologie «Microsoft 365» de sorte qu'il soit à la pointe de la technique;
- Print@BE: ce projet porte sur un nouvel appel d'offres public pour la gestion des services de publication (Managed Printing Services) de l'administration cantonale (appareils multifonctions et imprimantes de bureau). Il devrait démarrer en février 2023.

Chances et risques

Aucune particularité n'est à signaler dans ce domaine pour 2023, hormis la dépendance de l'utilisation effective des prestations par les DIR/CHA/JUS.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	14 154	14 807
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	0
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	205	143
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	19	19
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	30 802	36 062
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	1 329	1 370

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

L'art. 49, al. 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-45 080	-23 000	-7 385	15 615	67.9%
Revenus	45 080	23 000	7 385	-15 615	-67.9%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	-20 000	0	20 000	100.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-43 080	0	-5 385	-5 385	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-2 000	-3 000	-2 000	1 000	33.3%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45 080	23 000	7 385	-15 615	-67.9%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	3 705 611	3 182 611	3 660 531	477 920	15.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	3 660 531	3 159 611	3 653 146	493 535	15.6 %
Variation du patrimoine	-45 080	-23 000	-7 385	15 615	-67.9 %

Commentaire

Depuis 2020, les compensations versées aux communes qui fusionnent sont imputées à la charge du compte de résultats et non plus au Fonds pour les cas spéciaux. Le solde résiduel de ce Fonds

doit être réservé en priorité au financement de la réglementation future des cas spéciaux résultant des modifications de la LPFC.

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI; RSB 621.2), les ressources sont affectées aux financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée

totalemment ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	0	0	0	0	0.0%
Revenus	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	0	0.0 %
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0.0 %

Commentaire

Aucun prélèvement n'a été effectué sur ce Fonds pendant l'année sous rapport.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but

est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	0	0	0	0	0.0%
Revenus	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0.0%
Solde	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0.0 %
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0.00 %

Commentaire

Aucun prélèvement n'a été effectué sur ce Fonds pendant l'année sous rapport.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.1		0.1
École obligatoire et offres périscolaires	-1 708.6		554.9
Écoles moyennes et formation professionnelle	-791.1		178.0
Enseignement supérieur	-626.7		1.5
Culture	-73.6		3.0
Services centralisés	-51.9		8.6

9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.9	-17.7	-16.9	0.7	4.1 %
École obligatoire et offres périscolaires	-985.4	-1 138.0	-1 153.7	-15.7	-1.4 %
Écoles moyennes et formation professionnelle	-598.1	-602.5	-613.1	-10.7	-1.8 %
Enseignement supérieur	-625.3	-627.0	-625.3	1.7	0.3 %
Culture	-66.6	-71.7	-70.6	1.0	1.4 %
Services centralisés	-47.2	-56.4	-43.3	13.0	23.1 %
Total	-2 339.5	-2 513.2	-2 523.0	-9.8	-0.4 %

9.3 Priorités de l'exercice

École obligatoire

Au début de l'année 2022, la pandémie de COVID-19 marquait encore le quotidien des écoles, des communes et de l'INC. Durant les premières semaines, le port du masque était obligatoire dès la première année du degré primaire. Les mesures restrictives ont cependant pu être rapidement assouplies.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a entraîné l'arrivée de nombreuses personnes réfugiées et de leurs enfants en Suisse, notamment dans le canton de Berne. Il a fallu très vite mettre en place des classes d'accueil, des cours intensifs de français et d'allemand langue seconde ou trouver des solutions pour intégrer les élèves dans les classes ordinaires. Pour ce faire, l'INC a tenté d'établir un contact étroit avec les communes concernées, l'Association des communes bernoises (ACB), les associations professionnelles, la DSSI et les hautes écoles pédagogiques. Après une hausse significative des effectifs d'élèves au début de l'été 2022, ceux-ci se sont stabilisés durant l'été. Quelque 1800 enfants et jeunes ukrainiens ont fréquenté pour la première fois un établissement de la scolarité obligatoire dans le canton de Berne.

Il a de nouveau été très difficile de pourvoir les postes vacants dans les écoles des communes pour la rentrée 2022. Certaines classes ont donc dû être regroupées. De plus, des étudiantes et étudiants de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) ont une nouvelle fois apporté leur soutien lors des recrutements. Par rapport aux années précédentes, moins d'étudiantes et d'étudiants se sont proposés pour assumer un engagement semestriel, alors que le nombre de postes vacants annoncés au service des engagements semestriels a augmenté. Afin de pourvoir les postes vacants, les directions d'école sont désormais soutenues par un service dédié de l'INC, qui a été créé durant l'exercice sous revue. De plus, la PHBern a développé son offre de formation continue et optimisé les dispositifs permettant d'étudier en cours d'emploi. Une task force se retrouve chaque semaine pour évaluer la situation, développer de nouvelles mesures et évaluer les mesures en cours.

À la rentrée 2022, plusieurs ordonnances de Direction ont été révisées ou édictées à la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210) (projet REVOS 2020). Il s'agit en particulier de l'ordonnance du 22 juin 2022 de Direction du l'école obligatoire (ODEO; RSB 432.211.10), de l'ordonnance du 6 juin 2018 de Direction concernant l'évaluation et les décisions d'orientation à l'école obligatoire (ODED; RSB 432.213.11), de l'ordonnance du 16 mars 2007 de Direction sur les absences et les dispenses à l'école obligatoire (ODAD; RSB 432.213.12), de l'ordonnance du 30 mars 2008 de Direction régissant les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et les mesures de soutien relevant de l'offre ordinaire de l'école obligatoire (ODMO; RSB 432.271.11), de l'ordonnance du 23 novembre 2021 de Direction sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire (ODOSEO; RSB 432.282.1) et de la Direktionsverordnung du 22 juin 2022 über den Lehrplan 21 des Kantons Bern für das besondere Volksschulangebot (DVL 21 bVSA; RSB 432.282.2).

Afin de préparer le transfert du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee (CPLEAM) de la DSSI à l'INC au 1^{er} janvier 2023, l'INC a élaboré un projet en étroite collaboration avec la DSSI, la DIJ et la direction du CPLEAM.

La nouvelle application permettant d'évaluer le travail des élèves (Ev21) a été mise en service à la rentrée 2022.

Écoles moyennes

Alors que les mesures liées à la pandémie de COVID-19 ont pu être levées au début de l'année 2022 et que la situation s'est stabilisée, les écoles moyennes ont dû faire face à un nouveau défi avec l'accueil d'élèves provenant d'Ukraine.

Le développement de l'enseignement numérique a continué de progresser dans les écoles moyennes. Dans le cadre du projet «Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II», des unités d'enseignement ont été élaborées et le discours didactique a été maintenu. Il a également été possible de tirer les premiers enseignements des examens numériques. Une autre priorité en 2022 a été de garantir l'accès général à l'enseignement supérieur. Le canton de Berne a par ailleurs remis son avis officiel sur le projet suisse d'évolution de la maturité gymnasiale, se prononçant en faveur du renforcement de l'enseignement et des compétences transversales.

La première année de la nouvelle filière de formation en école de culture générale selon le nouveau plan d'études s'est achevée. Ce plan d'études met l'accent sur les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie ainsi que sur les compétences transversales. Dans le domaine des maturités spécialisées, les travaux relatifs au plan d'études, qui garantit l'accès à la nouvelle formation en école de culture générale, ont pu fortement progresser.

Formation professionnelle

Les conditions imputables à la pandémie de COVID-19 dans la formation professionnelle initiale ont continué de se stabiliser en 2022. À une exception près, les examens finaux ont pu avoir lieu selon le droit en vigueur. Si la situation reste tendue sur le marché des places d'apprentissage, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage conclus a cependant été comparable à celui des années précédentes. Cette année encore, les outils en ligne ont été utiles aux jeunes et aux entreprises formatrices (stages préprofessionnels en ligne, salons des métiers virtuels et bourses de l'emploi en ligne). Le nouveau portail des entreprises formatrices a par ailleurs permis à ces dernières de réduire leur charge de travail administratif grâce à la saisie en ligne des contrats d'apprentissage. Compte tenu des évolutions démographique et économique au cours des prochaines années, la situation ne devrait toutefois pas se détendre sur le marché des places d'apprentissage.

La réforme de la formation initiale dans le domaine du commerce de détail a commencé à l'été 2022. Les travaux concernant non seulement les grandes réformes des formations commerciales, mais aussi celles d'autres formations, se sont poursuivis. Les écoles de commerce ont continué de développer leur collaboration dans ce cadre, afin de relever ensemble les défis organisationnels et pédagogiques qui sont posés par les nouvelles formations, en partie modulaires et orientées sur les compétences opérationnelles.

La transformation numérique s'est poursuivie dans les écoles professionnelles. Le principe «Apportez votre équipement personnel de communication» (AVEC) est appliqué aujourd'hui par une grande partie des personnes en formation et sera bientôt généralisé. Dans le cadre du projet «Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II», les écoles sont soutenues dans l'élaboration de formes numériques d'enseignement et d'apprentissage. L'assistance pédagogique des membres du corps enseignant et le partage des bonnes pratiques font notamment partie des travaux entrepris.

Le projet participatif «Écoles professionnelles 2020» (EP 2020) s'est achevé avec succès en 2022. Les décisions concernant les nouveaux sites de formation s'appliqueront à partir de l'année scolaire

2023–2024 et les nouvelles formes d'organisation des écoles responsables des domaines professionnels ou de l'organisation ont été précisées, ce qui renforcera la coopération entre les écoles.

Le Service des solutions transitoires a organisé au pied levé des solutions axées sur l'apprentissage de la langue afin de permettre aux jeunes réfugiées et réfugiés ukrainiens d'accéder à une offre de formation importante.

Orientation professionnelle et personnelle

Dans le domaine de l'orientation professionnelle et personnelle, l'exercice a tout d'abord été marqué par la consolidation de la restructuration des consultations pour la gestion de carrière effectuée en 2021. Le nouveau système permet de réserver un premier entretien gratuit en ligne qui pourra, si nécessaire, être suivi d'un autre entretien. Ce système est bien accueilli et répond aux besoins de la clientèle. Les expériences réalisées dans le cadre du projet « via-mia » pour les plus de 40 ans, lancé à titre pilote en 2021 et financé en grande partie par la Confédération, sont toujours positives. Ce projet sera poursuivi dans le cadre de la phase de programme 2023–2024.

Afin de sensibiliser le grand public à l'importance d'une gestion de carrière active, une exposition itinérante a été organisée pour la première fois par le biais de l'offre « OPrès des gens » : deux semaines durant, les centres d'orientation professionnelle OP se sont rendus dans des lieux animés répartis dans tout le canton afin d'informer et de conseiller. Tous les centres OP du canton sont par ailleurs aménagés selon un concept uniforme depuis l'achèvement du réaménagement des infothèques d'Interlaken et de Biel-Bienne (bilingue).

Un projet lancé en 2019 sur l'harmonisation des offres d'orientation relatives aux études dans les écoles moyennes est également achevé. Il comprend, outre des offres des centres OP harmonisées pour les écoles moyennes, une boîte à outils pour les membres du corps enseignant. En 2022, différents dispositifs ont été mis en place pour gérer la situation avec les réfugiées et réfugiés ukrainiens, notamment des webinaires visant à sensibiliser les parents au système de formation dual suisse.

Enseignement supérieur

La révision partielle de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni; RSB 426.11), de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB; RSB 435.411) et de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP; RSB 436.91), qui vise à accroître l'autonomie de ces trois hautes écoles dans le domaine du personnel, s'est achevée avec l'adoption des trois projets de loi par le Grand Conseil à la session de printemps 2022. Les trois lois révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. La révision totale de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école spécialisée bernoise (OHESB; RSB 436.811) et de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la haute école pédagogique germanophone (OHEP; RSB 436.911) ainsi que la révision partielle de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni, RSB 436.111.1) ont été adoptées en octobre 2022 par le Conseil-exécutif. Ces trois ordonnances sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

À compter du 1^{er} février 2023 et conformément à la révision partielle de la LHEP, l'institut de formation privé du corps enseignant de l'association NMS Bern, rattaché jusqu'alors à la PHBern, sera soutenu par le canton de Berne en tant qu'institution autonome pour la formation du corps enseignant du degré primaire dans le cadre d'un contrat de prestations. L'accréditation institutionnelle prévue

à cet effet a été délivrée à l'institut le 25 mars 2022 par le Conseil suisse d'accréditation.

Les projets prévus dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du programme gouvernemental de législature « Engagement 2030 » dans le domaine de l'enseignement supérieur ont franchi des étapes importantes en 2022: le nouveau centre de compétences « Be-LEARN » (recherche, développement et transfert de connaissances dans le domaine de la transition numérique de la formation), dont la responsabilité est assumée par les hautes écoles bernoises, l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) et dont la mise en place est soutenue par le canton de Berne, a pu définitivement ouvrir ses portes en ville de Berne en novembre 2022. La filière d'études « Master of Science in Precision Engineering » développée conjointement par l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise (BFH) dans le cadre du projet « School of Biomedical and Precision Engineering » a pu démarrer au semestre d'automne 2022. Le « Creative Engineering Lab » nécessaire à ce master a pu être aménagé dans des locaux, bien situés sur le campus de l'île. Par ailleurs, le TecLab de Berthoud, mis en place conjointement par la Technische Fachschule Bern (TFB) et des organisations économiques sous la responsabilité de la BFH, a pu poursuivre son extension et continuer ainsi à développer ses offres dans le domaine de la promotion des STIM à l'école. Enfin, le TecLab a lancé, dans le cadre de ses prestations et activités de formation continue, l'aménagement d'un centre de formation dédié à l'héliotechnique. Celui-ci devrait ouvrir ses portes en 2023.

Culture

L'Office de la culture (OC) a de nouveau été responsable de la mise en œuvre des mesures fixées dans la législation fédérale COVID-19 dans le domaine de la culture au cours de l'année sous revue. La Section Encouragement des activités culturelles a exécuté ces mesures pour la troisième année consécutive. Celles-ci comprennent le versement d'indemnités pour pertes financières aux entreprises ainsi qu'aux actrices et acteurs culturels (mesure limitée au 30 avril 2022) et le versement des contributions à des projets de transformation. De plus, la Section Encouragement des activités culturelles a poursuivi les travaux relatifs au renouvellement des contrats de prestations quadriennaux avec les institutions culturelles d'importance régionale dans les régions Berne-Mittelland et Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois et entamé ceux-ci dans les autres régions.

Enfin, la Collection cantonale d'œuvres d'art, qui relève de la Section Encouragement des activités culturelles, a poursuivi les préparatifs en vue de son déménagement dans le nouveau dépôt d'art cantonal.

Du 22 août 2022 au 20 octobre 2022, le recensement architectural révisé a été mis à l'enquête publique, en ligne et dans les préfectures. En tout, 150 propositions de modification portant sur 222 objets ont été déposées. Dès que le Service des monuments historiques aura répondu à la totalité des demandes et entendu, si nécessaire, les parties concernées, le recensement entrera en vigueur par arrêté de l'OC de manière échelonnée (en principe à l'été et à l'automne 2023).

La version révisée de l'inventaire archéologique des fouilles et des zones de protection a été publiée sur le géoportail du canton de Berne. Les fouilles de Challnachwald ont été poursuivies sur d'autres tumulus celtes. Des découvertes importantes des époques celte et romaine ont été mises au jour et documentées à Anet et à Köniz dans le cadre de fouilles de sauvetage. Des mesures de protection et de documentation ont été réalisées sur les sites pa-

l'antiquité inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO de Lüscherz et du lac d'Inkwil. Les résultats des recherches sur l'oppidum celtique de Roggwil, sur l'Antiquité tardive à Kallnach et sur les ruines du monastère de Rüeggisberg ont été publiées. Le musée situé près des ruines du monastère de Rüeggisberg a été réaménagé et l'exposition temporaire « Nouveautés archéologiques – trouvailles récentes en terres bernoises » a été inaugurée au Musée d'histoire de Berne.

Politique du personnel – corps enseignant

Dans le cadre de l'augmentation des traitements arrêtée au 1^{er} août 2022, 1,2 pour cent de la masse salariale a été affecté à la progression individuelle des traitements. Les moyens disponibles étaient donc un peu inférieurs aux moyens requis pour la progression prévue d'ordinaire pour les traitements. Compte tenu de la répartition par âge, le système salarial dégressif mis en place pour le corps enseignant et les directions d'école a pu être appliqué de justesse,

sans nouvelle baisse. Il n'a pas été possible de rattraper les retards ni de procéder à des corrections. Les retards non comblés subsistent donc sur la courbe salariale cible.

Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant

La stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant 2019–2023 vise à simplifier et, si possible, à numériser les processus qui impliquent les écoles, le corps enseignant et le service central de versement des traitements de la Section du personnel de l'Office des services centralisés (OSC), suite à l'introduction de SAP. Les travaux progressent selon le calendrier prévu.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-3 029 878 161	-3 272 816 604	-3 301 734 110	-28 917 506	-0.9 %
Revenus	678 545 018	758 016 752	788 253 039	30 236 287	4.0 %
Solde	-2 351 333 143	-2 514 799 852	-2 513 481 071	1 318 781	0.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	-1 827 266 451	-1 904 946 495	-1 881 198 672	23 747 823	1.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-83 395 837	-89 595 897	-94 588 141	-4 992 244	-5.6 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 616 382	-6 635 103	-6 697 902	-62 798	-0.9 %
34 Charges financières	-600 456	-691 600	-583 517	108 083	15.6 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-69 054 102	-18 000 000	-31 486 570	-13 486 570	-74.9 %
36 Charges de transfert	-997 225 007	-1 206 706 013	-1 238 931 709	-32 225 695	-2.7 %
37 Subventions à redistribuer	-11 901 514	-8 446 700	-12 455 177	-4 008 477	-47.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-32 818 412	-37 794 795	-35 792 423	2 002 372	5.3 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	46 704 097	47 120 606	44 321 275	-2 799 331	-5.9 %
43 Revenus divers	49 096	0	95 163	95 163	0.0 %
44 Revenus financiers	970 333	1 510 102	1 221 425	-288 677	-19.1 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	53 554 102	14 500 000	33 257 106	18 757 106	129.4 %
46 Revenus de transfert	548 956 235	674 724 843	680 873 209	6 148 366	0.9 %
47 Subventions à redistribuer	11 901 514	8 446 700	12 455 176	4 008 476	47.5 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	16 409 642	11 714 501	16 029 686	4 315 185	36.8 %

Evolution du compte de résultats

Avec un solde de CHF 2513,5 millions, le résultat des comptes de l'INC est inférieur de CHF 1,3 million, soit de 0,1 pour cent, au montant budgété. Les charges ont été de CHF 28,9 millions (0,9 %) supérieures aux prévisions et les revenus ont dépassé les attentes à hauteur de CHF 30,2 millions (4,0 %).

Une partie de la hausse des charges, mais aussi de la hausse des revenus, est imputable aux indemnités pour pertes financières et aux contributions à des projets de transformation qui ont été octroyées dans le secteur de la culture (mesures COVID-19). Les ressources octroyées (attributions aux fonds et financements spéciaux d'un montant de CHF 13,2 mio) ont pu être en partie financées par des fonds cantonaux et le Fonds de loterie (prélèvements sur les fonds et financements spéciaux d'un montant de CHF 13,3 mio). Une provision non utilisée a été dissoute (CHF 5,4 mio).

L'écart budgétaire enregistré dans les charges du personnel (CHF -23,7 mio) s'explique par les frais de remplacement budgétés trop élevés (CHF -36,1 mio), une partie de la différence ayant été absorbée par les charges supplémentaires enregistrés pour l'accueil des élèves en provenance d'Ukraine (CHF 7,0 mio) et pour l'ouverture de classes supplémentaires (CHF 6,0 mio). L'écart enregistré dans les charges de transfert résulte principalement des charges supplémentaires enregistrées pour les établissements particuliers de la scolarité obligatoire (CHF 43,0 mio) et d'une baisse des charges dans les bourses (CHF -9,3 mio). Les charges supplémentaires enregistrées pour les établissements particuliers de la scolarité obligatoire ont entraîné une hausse des remboursements des communes au titre des revenus de transferts. À l'inverse, les revenus issus des subventions versées par la Confédération pour la formation professionnelle se sont révélés inférieurs au montant budgété (CHF -6,2 mio).

9.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-4 582 271	-5 691 538	-69 338 058	-63 646 520	-1118.3 %
Recettes	-110 049	0	36 320 080	36 320 080	0.0 %
Solde	-4 692 320	-5 691 538	-33 017 978	-27 326 440	-480.1 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-4 149 281	-3 171 923	-4 289 832	-1 117 909	-35.2 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-59 122	-19 615	-56 968	-37 353	-190.4 %
54 Prêts	70 584	0	-50 063	-50 063	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-444 452	-2 500 000	-64 941 194	-62 441 194	-2 497.6 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	40 535	0	14 259	14 259	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	36 030 758	36 030 758	0.0 %
64 Remboursement de prêts	-50 584	0	70 063	70 063	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	-100 000	0	205 000	205 000	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets sont supérieurs d'environ CHF 27,3 millions au montant budgété (CHF 5,7 mio). Dans le cadre du transfert des établissements particuliers de la scolarité obligatoire entre la

DSSI et l'INC, CHF 21,4 millions ont été transférés pour les subventions d'investissement non clôturées.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

2018	2019	2020	2021	2022
1 028.6	1 052.3	1 063.7	1 055.8	1 104.0

Commentaire

Le nombre de postes a notamment augmenté au sein de l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OEOC). En effet, 14 postes ont été créés ou repris de la DSSI dans le cadre du projet REVOS. En outre, des postes à durée déterminée ont été créés dans les services psychologiques pour enfants et adolescents en raison de la forte hausse du nombre de cas (11,4 EPT) et du besoin de soutien général plus important (hausse du nombre d'élèves et pénurie d'enseignantes et enseignants) (7,0 EPT).

Pour effectuer le travail administratif dans le domaine de la solution Quarta au sein de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP), les quatre postes approuvés dans le dernier

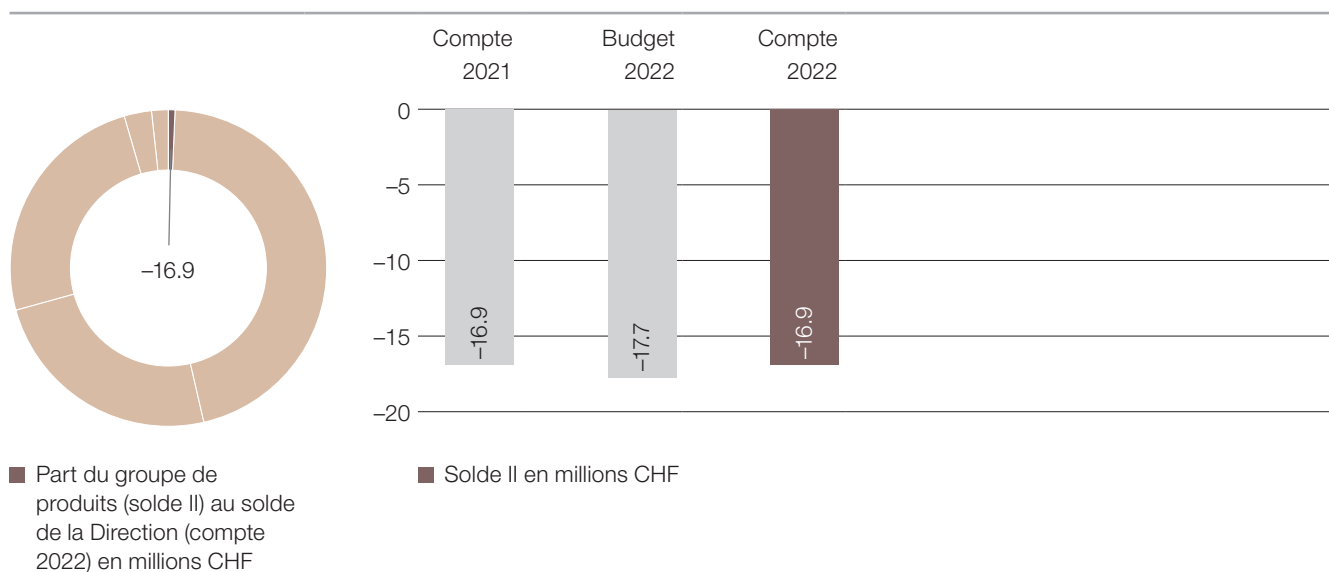
processus de planification ont pu être pourvus. Le programme national «viamia» a permis de financer des postes pour la mise en œuvre des tâches du projet (5,6 EPT).

Par ailleurs, des postes pour EDUBERN au sein de l'OSC (3,0 EPT) ainsi que des postes à durée déterminée pour le lancement de SAP au sein du SG ont été pourvus (2,1 EPT).

La différence résiduelle est à mettre sur le compte des écarts entre les différentes unités administratives et des fluctuations usuelles durant l'année.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et

à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	143 741	175 000	137 302	-37 698	-21.5 %
(-) Frais de personnel	-8 959 952	-9 629 445	-8 922 179	707 267	7.3 %
(-) Coûts matériels	-1 107 882	-1 348 999	-988 993	360 006	26.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	300	0	-31	-31	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-9 923 793	-10 803 445	-9 773 901	1 029 544	9.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-6 931 715	-6 853 000	-7 166 657	-313 657	-4.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 087	5 000	6 219	1 219	24.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-16 853 421	-17 651 445	-16 934 339	717 106	4.1 %
(+)/(-) Régularisations	-2 050	-2 000	-2 157	-157	-7.9 %
Solde III (comptabilité financière)	-16 855 471	-17 653 445	-16 936 496	716 948	4.1 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-8 535 007	-9 498 318	-8 397 052	1 101 267	11.6 %
Prestations juridiques	-1 388 786	-1 305 126	-1 376 849	-71 723	-5.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Le solde I du groupe de produits est inférieur de CHF 1,0 million au budget. Cette performance est due à des besoins de financement moins importants que prévu dans les domaines du personnel (gains

de rotation, formation continue et recrutement du personnel) et des frais de matériel (prestations de tiers, honoraires de consultantes et de consultants externes).

Priorités de développement

Le soutien de la directrice dans la préparation et l'analyse des décisions, dans les travaux législatifs et dans la conduite de la direction constitue la mission centrale de ce groupe de produits. L'examen juridique des décisions sur recours et des décisions attaquées

relève également de ce domaine de compétences. En raison du contexte financier difficile, les travaux sont concentrés sur les tâches les plus essentielles.

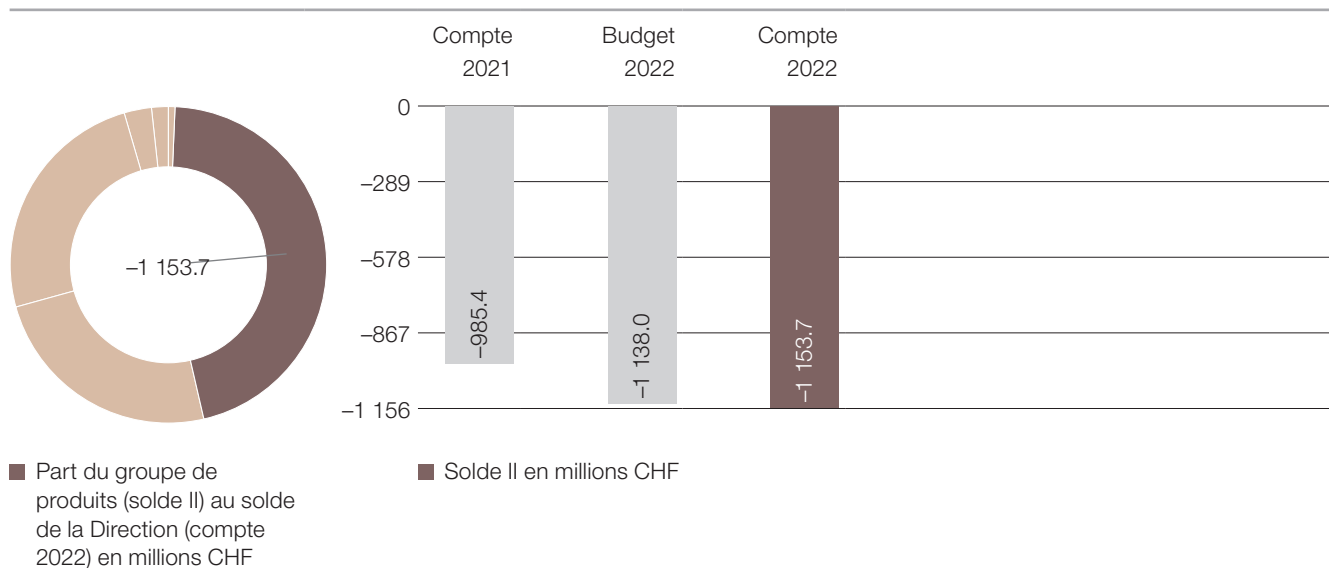
Chances et risques

Il n'existe ni chance ni risque.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	85	79
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	17	13
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	21	22
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la CHA	141	176
Nombre de recours déposés	268	302
Nombre de recours réglés	276	291

9.7.2 École obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psychologiques, d'évalua-

tions, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	415 378 964	435 308 860	419 481 092	-15 827 768	-3.6%
(-) Frais de personnel	-1 318 575 582	-1 390 958 417	-1 365 039 688	25 918 730	1.9%
(-) Coûts matériels	-57 496 686	-59 956 358	-69 022 685	-9 066 327	-15.1%
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 272 612	-166 466	1 051 625	1 218 092	731.7%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-962 965 916	-1 015 772 382	-1 013 529 656	2 242 727	0.2%
(+) Recettes des subventions cantonales	2 072 555	100 361 386	134 480 342	34 118 956	34.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-24 846 476	-223 126 272	-275 552 234	-52 425 962	-23.5%
(+) Rentrées fiscales et amendes	302 998	524 241	897 554	373 313	71.2%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-985 436 838	-1 138 013 027	-1 153 703 993	-15 690 966	-1.4%
(+)/(-) Régularisations	2 122 468	-92 973	5 222 620	5 315 592	5 717.4%
Solde III (comptabilité financière)	-983 314 370	-1 138 106 000	-1 148 481 374	-10 375 374	-0.9%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Ecole obligatoire	-905 625 248	-952 955 935	-950 024 658	2 931 277	0.3%
Offres périscolaire	-57 340 668	-62 816 448	-63 504 997	-688 550	-1.1%

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I du groupe de produits « École obligatoire et offres périscolaires » s'élève à CHF 1013,5 millions et est inférieur de CHF 2,2 mil-

lions (0,2 %) au budget 2022. Pour l'essentiel, ce résultat est dû à des gains de fluctuation plus élevés que prévu.

Priorités de développement

L'activité au sein du groupe de produits « École obligatoire et offres périscolaires » a été marquée en 2022 :

- par les travaux liés à la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210), qui visent à mettre en œuvre la Stratégie sur la pédagogie spécialisée et la Stratégie sportive, ainsi que par les travaux sur les ordonnances correspondantes, et
- par les mesures organisationnelles découlant de l'accueil des enfants réfugiés en provenance d'Ukraine.

Quelque 1800 enfants ukrainiens ont été admis dans des classes d'accueil, des cours de français et d'allemand langue seconde (FLS et DaZ) ou directement dans des classes ordinaires des établissements scolaires de la scolarité obligatoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les établissements particuliers de la scolarité obligatoire sont placés sous la responsabilité de l'INC par le

biais d'une convention de prestations. Le transfert de la DSSI à l'INC est réussi.

L'exercice 2022 a par ailleurs été marqué par les travaux organisationnels relatifs au transfert du Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee (CPLEAM) de la DSSI à l'INC.

Une fois de plus, il a été très difficile de pourvoir tous les postes vacants dans les écoles communales à la rentrée 2022.

En 2022, les services psychologiques pour enfants et adolescents (SPE) ont introduit avec succès la procédure d'évaluation standardisée (PES), qui vise à définir les besoins en matière de pédagogie spécialisée. Les SPE enregistrent une hausse des inscriptions de 40,0 pour cent. La demande en structures d'accueil parascolaire a de nouveau progressé en 2022. Les versements résultant de la compensation des charges pour l'école à journée continue ont par conséquent augmenté.

Chances et risques

Depuis le transfert des établissements particuliers de la scolarité obligatoire à l'INC, le canton a l'obligation de garantir à chaque enfant une place de formation adéquate.

La pénurie d'enseignantes et d'enseignants a de nouveau représenté un défi de taille en 2022. Diverses mesures permettent aux communes de continuer à être étroitement accompagnées et soutenues.

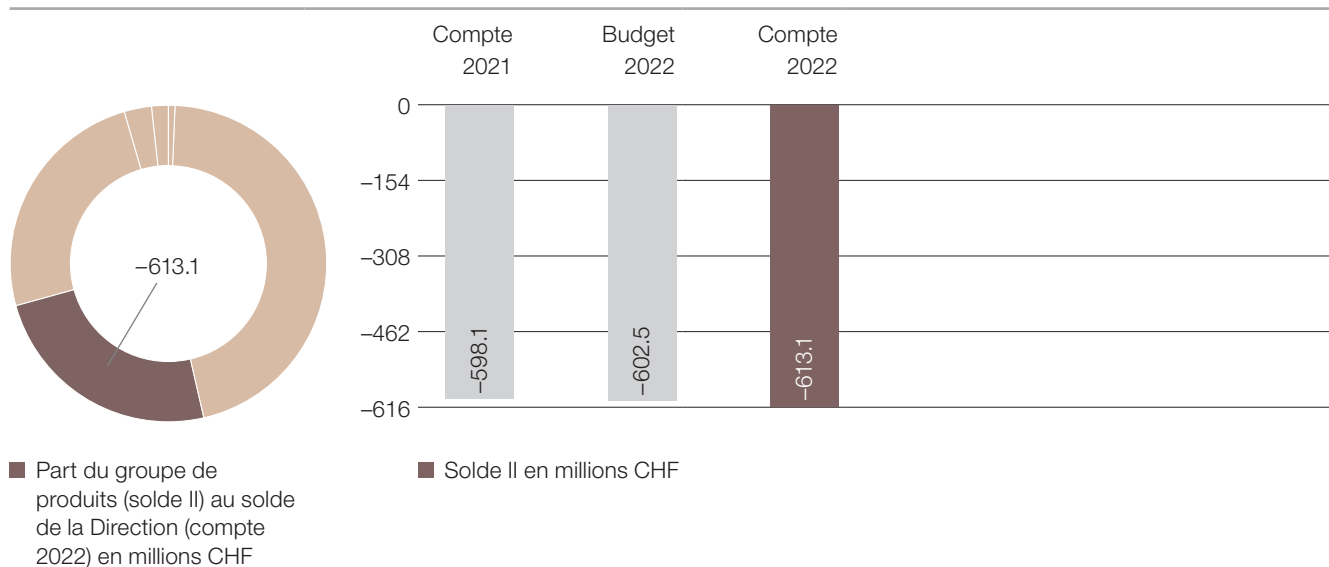
La part d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes qui souffrent de troubles psychiques est en forte hausse, ce qui entraîne du travail supplémentaire pour les SPE.

Les modules d'école à journée continue, la promotion de la santé et le travail social en milieu scolaire sont organisés conjointement avec les communes. Ils permettent de renforcer et de compléter le soutien apporté aux parents, aux enfants et aux adolescentes et adolescents du canton de Berne. En particulier la demande en matière de structures d'accueil parascolaire continue d'augmenter. Il faut donc s'attendre à un développement de l'offre et de l'utilisation des structures.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'élèves (école obligatoire)	108 158	108 455
Nombre de classes (classes régulières)	5 529	5 551
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	6 509 242	7 035 300
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	10 874	13 899
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	19 400	19 350

9.7.3 Écoles moyennes et formation professionnelle



Description

À l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs

aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	75 582 600	75 337 708	77 850 803	2 513 095	3.3 %
(-) Frais de personnel	-462 942 995	-468 732 050	-471 312 797	-2 580 747	-0.6 %
(-) Coûts matériels	-119 105 859	-127 963 725	-127 045 615	918 110	0.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-8 226 273	-7 123 146	-7 320 580	-197 434	-2.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-514 692 528	-528 481 212	-527 828 188	653 024	0.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	101 131 210	107 267 876	99 754 382	-7 513 494	-7.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-184 651 582	-181 535 081	-185 425 263	-3 890 182	-2.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	159 424	268 400	358 393	89 993	33.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-598 053 477	-602 480 017	-613 140 676	-10 660 659	-1.8 %
(+)/(-) Régularisations	1 711 794	377 923	343 773	-34 150	-9.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-596 341 683	-602 102 094	-612 796 903	-10 694 809	-1.8 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Ecoles moyennes	-152 236 696	-156 661 581	-158 888 444	-2 226 863	-1.4 %
Formation professionnelle supérieure	-340 753 935	-350 397 420	-348 110 732	2 286 687	0.7 %
Orientation professionnelle	-21 701 897	-21 422 212	-20 829 011	593 200	2.8 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I du groupe de produits « Écoles moyennes et formation professionnelle » s'élève à CHF 527,8 millions, un chiffre inférieur de CHF 0,7 million au budget (0,1 %). Le dépassement du solde II résulte d'une hausse des subventions publiques et d'un abaissement du forfait fédéral dans le domaine de la formation professionnelle.

Le résultat du solde II s'élève à CHF 613,1 millions, un chiffre légèrement supérieur de CHF 10,6 millions (1,8 %) aux prévisions.

Priorités de développement

Écoles moyennes

Les écoles sont revenues à une situation normale après deux ans de pandémie de COVID-19. L'accueil des personnes réfugiées d'Ukraine et le manque de locaux scolaires suite à la hausse des effectifs d'élèves (évolution démographique) n'ont pas été faciles à gérer.

Les mesures visant à garantir l'accès aux études supérieures ont pu être renforcées grâce au développement des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures, et le processus de choix des études a été complété par des offres, en collaboration avec les centres OP.

Grâce au projet « Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II » (soutien pédagogique, introduction de nouvelles formes d'apprentissage, échange d'expériences), le processus de numérisation a pu se poursuivre.

Le nouveau plan d'études des écoles de culture générale (ECG), qui met l'accent sur les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie, a été mis en œuvre pour la première fois en 2021–2022.

Formation professionnelle

La formation professionnelle initiale s'est rétablie après la crise liée à la pandémie de COVID-19 : le nombre de places d'apprentissage à pourvoir a de nouveau augmenté (nombre de contrats conclus équivalent aux années précédentes). La pénurie de main d'œuvre qualifiée est marquée dans quasi tous les domaines professionnels.

Lancé en 2022, le portail des entreprises formatrices permet de réduire le travail des entreprises formatrices et tient compte de la stratégie du canton en matière de numérisation.

Les procédures de qualification ont pu à nouveau se passer dans des conditions normales (taux de réussite : 94 %).

Le projet « Innovation dans l'enseignement numérique au degré secondaire II » et la plateforme « dip » (digital-innovatif-pédagogique) ont renforcé la collaboration entre les écoles.

Les travaux de mise en œuvre de la réforme dans la formation initiale dans les domaines du commerce et du commerce de détail sont assurés conjointement par les écoles et se poursuivent comme prévu.

Les solutions transitoires axées sur les langues et les cours de langues pour les adultes dans le cadre du programme S de la Confédération promeuvent l'intégration sociale et professionnelle des personnes réfugiées en provenance d'Ukraine.

Les compétences en langues étrangères des apprenties et apprentis sont soutenues entre autres par le service spécialisé BILI MOBI.

Orientation professionnelle

En 2022, la transformation des infothèques (combinaison des informations papier et numériques pour présenter de manière plus attrayante les professions et les thèmes en lien avec la formation) s'est terminée avec le réaménagement des infothèques des centres OP de Tramelan, d'Interlaken et de Biel-Bienne. En outre, une nouvelle antenne de l'OP a été ouverte à Saint-Imier.

La stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière prévoit de sensibiliser davantage la population à l'importance de la gestion proactive de sa carrière. L'offre « OP près des gens » a permis pour la première fois aux centres OP de se rendre sur différents sites du canton grâce à une infothèque mobile.

Après le lancement du projet-pilote « viamia » (bilan de la situation professionnelle de personnes de plus de 40 ans selon la stratégie nationale) dans le canton de Berne en 2021, l'offre a pu être définitivement implémentée. La demande est toujours plus forte : près de 700 personnes ont fait appel à ce service.

La guerre en Ukraine a aussi posé de nouveaux défis aux centres OP. Pour soutenir les personnes réfugiées, des offres spéciales comme des séances d'informations destinées aux parents et des prestations de conseil spécifiques ont été élaborées.

Les offres du Service spécialisé des diplômes professionnels pour adultes et du service de diagnostic ont été élargies afin de permettre des évaluations de qualité du potentiel des adultes pour les formations de rattrapage et de reconversion, particulièrement intéressantes dans le contexte de la pénurie de main d'œuvre qualifiée.

Chances et risques

Au niveau du degré secondaire II et de la formation professionnelle supérieure, le canton de Berne propose une offre de formation vaste et de qualité. Il offre également à sa population des offres de conseil modernes, qui sont constamment développées et adaptées aux besoins. En outre, le canton s'investit avec succès dans des projets et des comités, tant au niveau national qu'international.

La crise liée à la pandémie de COVID-19 passée, la formation en école moyenne, la formation professionnelle et l'orientation professionnelle ont été mises à rude épreuve par l'éclatement de la guerre

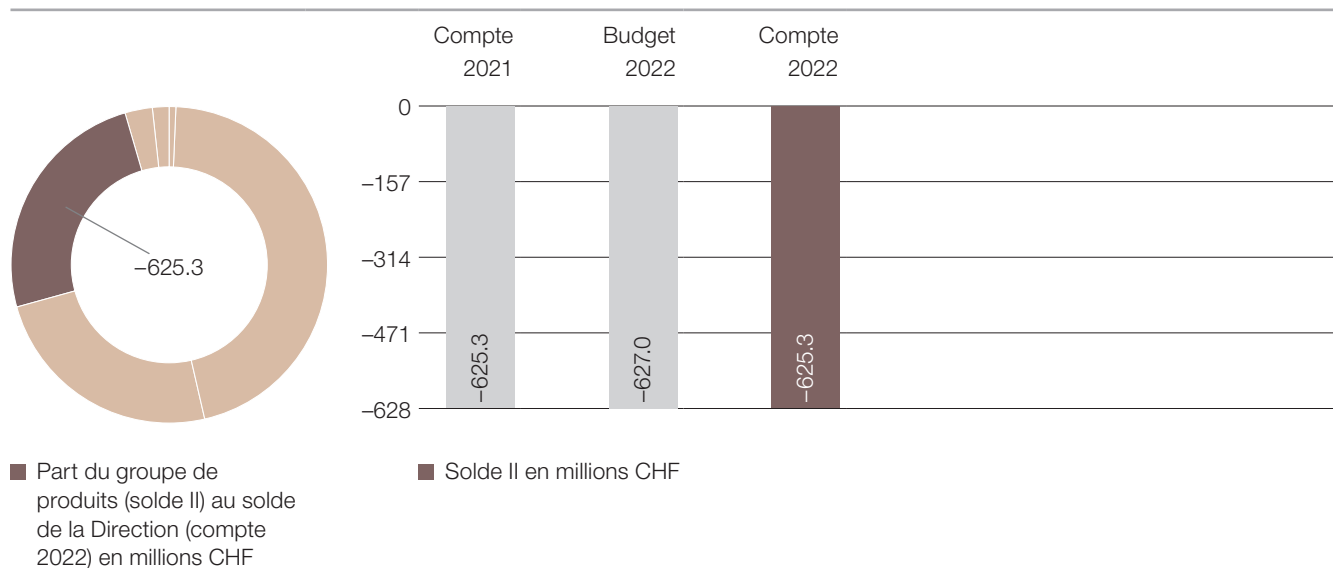
en Ukraine. En lançant de nouvelles offres, telles que des solutions transitoires orientées sur les langues ou des séances d'information spécifiques, le canton de Berne a pu réagir de manière rapide et adéquate à la nouvelle situation.

La transformation numérique dans les écoles du secondaire II continue de devoir être soutenue et accompagnée. La pénurie de main d'œuvre qualifiée se fait de plus en plus sentir au niveau des écoles (corps enseignant, personnel administratif) et nécessite des efforts particuliers.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	24 930	24 491
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 829	1 761
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	5 197	5 210
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	77 602	71 000
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 273	6 552
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 536	1 526
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	12 856	12 139

9.7.4 Enseignement supérieur



Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur de la INC élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE

grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	122 725	84 500	2 711	-81 789	-96.8 %
(-) Frais de personnel	-3 586 291	-3 624 098	-3 445 519	178 579	4.9 %
(-) Coûts matériels	-142 081	-230 146	-536 657	-306 511	-133.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-3	0	-3	-3	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-3 605 649	-3 769 744	-3 979 468	-209 723	-5.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 488 519	0	1 466 410	1 466 410	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-623 215 321	-623 232 000	-622 763 740	468 260	0.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	950	1 700	2 828	1 128	66.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-625 331 501	-627 000 044	-625 273 969	1 726 075	0.3 %
(+)(-) Régularisations	2	0	1	1	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-625 331 500	-627 000 044	-625 273 968	1 726 076	0.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Formation universitaire	-1 618 937	-1 656 784	-1 585 443	71 341	4.3 %
Formation en haute école spécialisée	-1 082 614	-1 147 081	-1 208 727	-61 646	-5.4 %
Formation du corps enseignant	-904 098	-965 880	-1 185 298	-219 418	-22.7 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Le solde I du groupe de produits est dépassé en raison d'une baisse des recettes et d'une hausse des frais matériels. En revanche, le solde II est inférieur de CHF 1,7 million au budget 2022.

Priorités de développement

Les besoins en matière d'investissement immobilier restent élevés en ce qui concerne l'Université de Berne, notamment pour la formation en médecine et les laboratoires. Dans le cadre de la priorisation des investissements immobiliers, le Conseil-exécutif a défini le programme de construction à l'horizon 2030 pour les projets à réaliser. Compte tenu de l'évolution des coûts dans le domaine de la construction, la question se pose de savoir si le cadre d'investissement prévu pour la réalisation de ce programme réduit sera suffisant. Les principaux projets de construction pour l'Université de Berne, qui se poursuivent sous la responsabilité de la DTT en collaboration avec l'Université de Berne, l'INC et d'autres partenaires impliqués comme l'Hôpital de l'Île, sont le centre de recherche et de formation pour la médecine (« périmètre d'évolution 07 ») ainsi que le nouveau bâtiment destiné à la formation en médecine (« périmètre d'évolution 03 »), qui va remplacer des bâtiments nécessitant

un assainissement et le bâtiment provisoire sis dans l'ancien hôpital Ziegler. De plus, des solutions pour le déplacement de laboratoires dans le quartier universitaire sont recherchées afin de permettre l'assainissement de laboratoires existants.

La mise en œuvre de la concentration des sites de la BFH sur les campus de Biel/Bienne et de Berne et le développement du TecLab de Berthoud qui y est lié battent toujours leur plein. Le projet Campus Biel/Bienne a pu être relancé sous la direction de la DTT. Étant donné que les difficultés liées au droit relatif aux constructions risquent de reporter à 2028 (report d'un an) la date d'achèvement du campus de Berne, il faut s'attendre à une mise en service très rapprochée des nouveaux bâtiments des campus Biel/Bienne et Berne, ce qui risque de mettre la BFH face à des défis d'ordre organisationnel et logistique.

Chances et risques

Le projet d'augmentation du nombre de places d'études en médecine humaine à l'Université de Berne (600 places) décidée en 2016 sera achevée en 2024 mais nécessite des locaux supplémentaires pour être viable. Le projet de bâtiment d'enseignement et de recherche « périmètre d'évolution 07 » est sur le point d'être réalisé et le bâtiment destiné à la formation en médecine (« périmètre d'évolution 03 ») en est au stade de la planification. Ces deux bâtiments ne seront pas achevés avant 2030. Le bâtiment provisoire situé dans l'ancien hôpital Ziegler a pu être prolongé jusqu'en 2030. Dans la mesure du possible, il convient d'éviter d'autres solutions transitoires jusqu'à l'emménagement dans les nouveaux bâtiments. Des risques existent aussi en ce qui concerne le renouvellement et le développement des laboratoires pour la chimie, la biochimie et la médecine vétérinaire. Le manque de laboratoires répondant aux

normes légales peut en effet entraîner la perte de fonds de tiers destinés à la recherche.

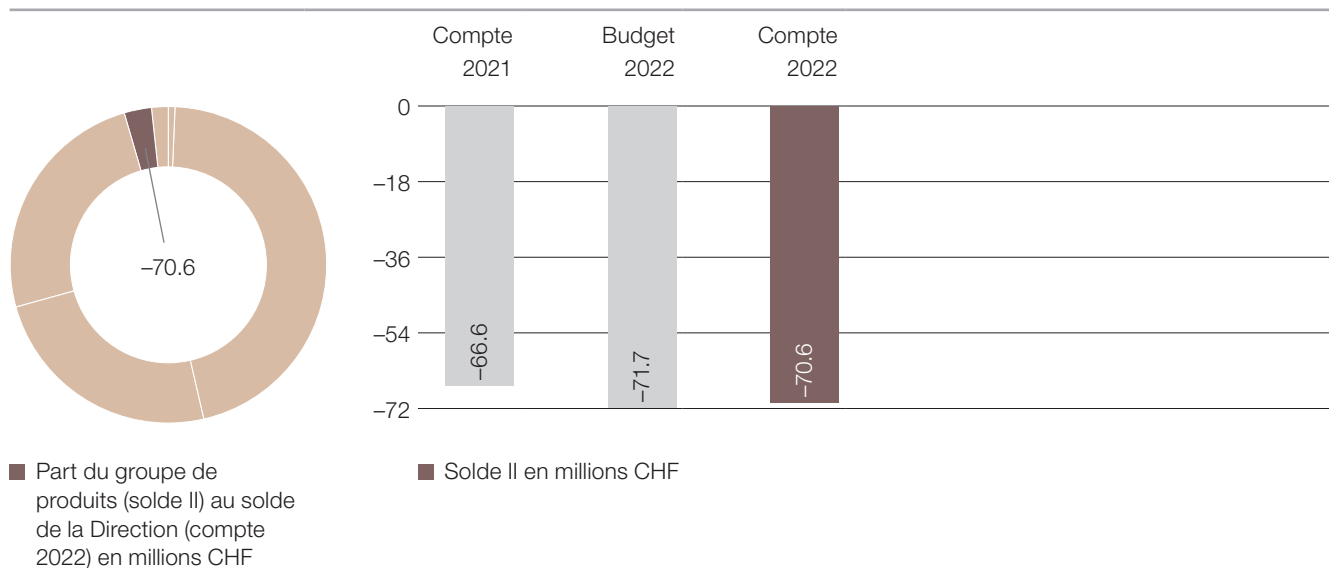
La construction quasi simultanée des campus de la BFH à Bienne et à Berne comporte des risques et représente une lourde charge financière pour le canton. Bien que la BFH ait réussi à regagner des parts de marché perdues auprès des étudiantes et étudiants, le désavantage concurrentiel devrait perdurer en raison du retard pris dans la construction des nouveaux bâtiments sur le campus.

Cela pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le canton de Berne au titre des contributions AHES (accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées à partir de 2005; RSB 439.21-1) versées pour les étudiantes et étudiants extracantonales.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'étudiantes et étudiants à l'Université de Berne	19 441	19 297
Part des étudiantes bernoises et étudiants bernois à l'Université de Berne (en %)	36	35
Nombre d'étudiantes et étudiants à la Haute école spécialisée bernoise	7 780	7 847
Part des étudiantes bernoises et étudiants bernois à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	46	46
Nombre d'étudiantes et étudiants à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	3 095	3 144
Part des étudiantes bernoises et étudiants bernois à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	65	65
Nombre d'étudiantes bernoises et étudiants bernois à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	767	755
Nombre d'étudiantes bernoises et étudiants bernois à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	165	196

9.7.5 Culture



Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communiquer des valeurs culturelles.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	3 884 402	2 884 064	2 964 144	80 080	2.8 %
(-) Frais de personnel	-20 594 229	-19 642 282	-19 815 240	-172 958	-0.9 %
(-) Coûts matériels	-3 938 788	-3 928 113	-3 311 953	616 160	15.7 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-300 586	-280 527	-142 680	137 846	49.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-20 949 201	-20 966 858	-20 305 729	661 129	3.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-45 654 300	-50 712 800	-50 330 872	381 928	0.8 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 777	22 000	13 900	-8 100	-36.8 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-66 598 724	-71 657 658	-70 622 701	1 034 957	1.4 %
(+)/(-) Régularisations	-15 369 856	-1 536 028	4 381 065	5 917 093	385.2 %
Solde III (comptabilité financière)	-81 968 580	-73 193 686	-66 241 635	6 952 051	9.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Encouragement des activités culturelles	-2 966 580	-2 973 639	-2 660 003	313 636	10.5 %
Protection du patrimoine	-6 801 951	-6 860 444	-6 637 461	222 983	3.3 %
Archéologie	-11 180 670	-11 132 776	-11 008 265	124 510	1.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

En 2022, les soldes I et II affichent une amélioration par rapport au montant budgété. Le crédit des provisions non utilisées qui avaient été constituées l'année précédente dans le Fonds d'encouragement

des activités culturelles pour les demandes d'aide en suspens liées à la pandémie de COVID-19 est reproduit dans les régularisations.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Les mesures de soutien visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 pour les actrices, acteurs et entreprises culturels dans le canton de Berne ont de nouveau généré des charges considérables au niveau de l'organisation, des finances et du personnel.

Des contributions destinées à des travaux de construction ou de planification ont été accordées aux institutions culturelles suivantes: Zentrum Paul Klee, fondation les Rameaux, Musée suisse en plein air Ballenberg, Musée d'Histoire de Berne, Musée alpin suisse, association Museumsquartier Bern et Musée des Beaux-Arts de Berne (KMB). Le KMB a lancé un concours d'architecture pour la rénovation du musée et achevé la phase de préqualification des dossiers de candidature.

Monuments historiques

L'exercice a été marqué par l'achèvement de la révision partielle du recensement architectural dans les communes du Jura bernois et dans 29 communes aux inventaires pour la plupart anciens et ayant force obligatoire pour les propriétaires fonciers. Les recensements sont entrés en vigueur.

La mise à l'enquête publique a eu lieu à l'été 2022. En tout, 150 propositions de modification portant sur 222 objets ont été déposées. Dès que le Service des monuments historiques aura répondu à la totalité des demandes, le recensement entrera en vigueur par arrêté de l'OC de manière échelonnée (en principe à l'été et à l'automne 2023).

Archéologie

Les fouilles de Challnechwald ont été poursuivies sur d'autres tumulus celtes. Des découvertes importantes des époques celte et romaine ont été documentées lors de fouilles de sauvetage à Anet et à Köniz. Des mesures de documentation ont été réalisées sur les sites palafittiques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO de Lüscherz et du lac d'Inkwil ainsi que sur la nouvelle voie CFF près du tunnel de Gléresse. Le musée situé près des ruines du monastère de Rüeggisberg a été réaménagé. La main en bronze de Prêles a été exposée au British Museum à Londres. Enfin, la version révisée de l'inventaire archéologique a été publiée sur le géoportail du canton de Berne.

Chances et risques

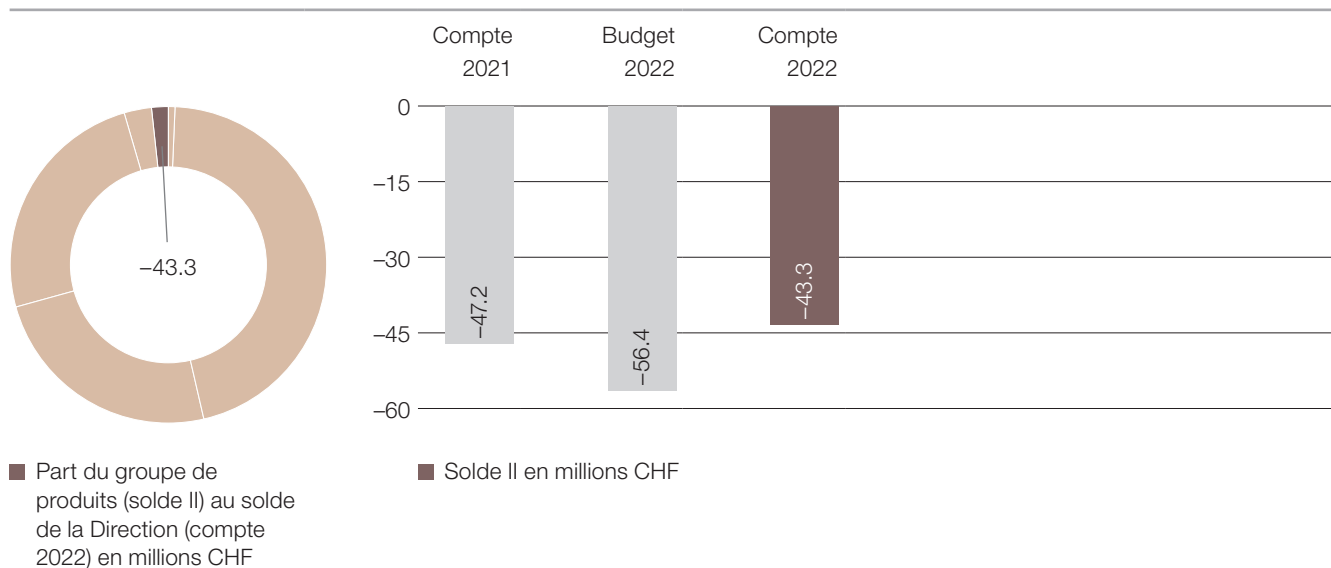
Les mesures COVID-19 ont permis d'éviter une dégradation durable du paysage culturel bernois durant la pandémie de COVID-19. La production culturelle doit maintenant s'adapter à de nouvelles

conditions (évolution du comportement du public, pénurie de personnel qualifié dans le domaine technique, baisse des recettes de sponsoring, etc.).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	4 005	3 595
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	73	73
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	9 111	9 101
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	2
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	129	110
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 325	4 145
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	12	9
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie) (en CHF)	11 497 881	9 103 863

9.7.6 Services centralisés



Description

Le groupe de produits «Services centralisés» comporte les produits «Prestations internes de service» et «Subsides de formation».

Les prestations internes de service incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant,

– les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l'OSP),

– l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que les applications spécialisées de l'INC,

– la responsabilité des services informatiques de base de l'INC,

– les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit «subsides de formation» a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	5 889 705	8 011 625	6 089 167	-1 922 458	-24.0%
(-) Frais de personnel	-12 576 176	-12 250 220	-12 663 265	-413 045	-3.4%
(-) Coûts matériels	-12 559 549	-19 240 468	-13 898 415	5 342 052	27.8%
(-) Intérêts et amortissements standard	-201 322	-213 212	-149 010	64 202	30.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
Solde I (budget global)	-19 447 341	-23 692 275	-20 621 524	3 070 752	13.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	5 714 124	4 800 000	2 469 702	-2 330 298	-48.5%
(-) Coûts des subventions cantonales	-33 472 922	-37 493 400	-25 218 586	12 274 814	32.7%
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 999	9 792	28 416	18 624	190.2%
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-47 197 140	-56 375 883	-43 341 991	13 033 892	23.1%
(+)/(-) Régularisations	-324 398	-368 700	-408 703	-40 003	-10.8%
Solde III (comptabilité financière)	-47 521 538	-56 744 583	-43 750 694	12 993 889	22.9%

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Prestations internes de service	-17 893 682	-22 182 914	-19 210 042	2 972 871	13.4 %
Subsides de formation	-1 553 659	-1 509 362	-1 411 482	97 880	6.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Le solde I du groupe de produits « Services centralisés » est inférieur de CHF 3,0 millions aux valeurs budgétées. Ce résultat est principalement dû à une budgétisation trop élevée des frais relatifs aux services informatiques de base, qui a été réalisée d'entente avec l'OIO. Dans les faits, ces frais sont moins élevés que prévu. Par ailleurs, certains projets prévus ont été repoussés ou redimensionnés.

Le solde II est inférieur de CHF 13,0 millions aux valeurs budgétées. Tant le nombre de personnes ayant droit aux subsides de formation que le montant moyen des subsides octroyés se sont stabilisés. Le nombre de demandes déposées et traitées en 2022 est inférieur à celui de l'année précédente.

Priorités de développement

La stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant 2019–2023 vise à simplifier et, si possible, à numériser les processus qui impliquent les écoles, le corps enseignant et le service central de

versement des traitements de la Section du personnel de l'OSC, suite à l'introduction de SAP. Les travaux progressent selon le calendrier prévu.

Chances et risques

Aucun risque particulier n'a été identifié pour l'année 2022.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Demandes de subsides traitées	5 848	5 439
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	66	64
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	18 402	19 024
Nombre de postes de travail gérés par le Service IT INC	5 263	– ¹⁾
Nombre de comptes relevant de la compétence du Service IT INC	–	32 632 ¹⁾

1) L'information sur les prestations concernant le nombre de places de travail gérées dans les écoles est de moins en moins pertinente en raison de l'expansion du système AVEC (Apportez Votre Équipement personnel de Communication). C'est pourquoi cette information est remplacée par celle concernant le nombre de comptes, car elle permet de tirer des conclusions plus complètes sur les prestations du Service IT INC.

9.8 Fonds

9.8.1 Fonds d'encouragement des activités culturelles

Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est utilisé pour des garanties de couverture du déficit et des contributions à des manifestations et des productions culturelles de toutes sortes.

	Compte 2021	Compte 2022	Ecart p. rapp. compte 2021	
			CHF	%
Recettes				
Attribution (Fonds de loterie)	12 200 000	17 575 528	5 375 528	44.1 %
Dotation (fonds publics)	15 500 000	3 620 000	-11 880 000	-76.6 %
Remboursement (fonds publics)	0	-5 390 535	-5 390 535	n.a.
Attribution de fonds fédéraux (revenus de transfert)	11 296 205	6 671 042	-4 625 163	-40.9 %
Dissolution provision non utilisée	0	5 390 535	5 390 535	n.a.
Dons	2 000	0	-2 000	-100.0 %
Total recettes	38 998 205	27 866 570	-11 131 635	-28.5 %
Dépenses				
Contributions payées	-13 706 779	-15 142 066	-1 435 287	10.5 %
Indemnités pour pertes financières COVID-19 payées	-22 422 677	-13 264 255	9 158 422	-40.8 %
Constitution / utilisation provision pour pertes financières	-8 825 000	3 434 465	12 259 465	-138.9 %
Frais administratifs	-1 099 646	-911 068	188 578	-17.1 %
Total dépenses	-46 054 102	-25 882 924	20 171 178	-43.8 %
Total recettes	38 998 205	27 866 570	-11 131 635	-28.5 %
Total dépenses	-46 054 102	-25 882 924	20 171 178	-43.8 %
Excédent de recettes/dépenses	-7 055 897	1 983 646	9 039 543	-128.1 %
État de la fortune	31. 12. 2021	31. 12. 2022		
Fortune initiale	21 735 871	14 926 129	-6 809 742	-31.3 %
Extourne des subventions dues au 31 décembre de l'année précédente	246 155	0	-246 155	-100.0 %
Excédent de recettes/dépenses	-7 055 897	1 983 646	9 039 543	-128.1 %
État Fonds d'encouragement des activités culturelles	14 926 129	16 909 775	1 983 646	13.3 %
État engagements ouverts	-10 262 990	-10 185 131	77 859	0.8 %
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles	4 663 139	6 724 644	2 061 505	44.2 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien à la direction	-18.7		0.2
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.5		0.3
Infrastructures	-315.0		178.5
Transports publics et coordination des transports	-454.9		150.3
Gestion des biens immobiliers	-575.7		175.7
Eaux et déchets	-26.5		70.4

10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-18.9	-19.8	-18.5	1.3	6.5%
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.2	-2.3	-2.2	0.1	2.9%
Infrastructures	-139.4	-131.4	-136.4	-5.1	-3.8%
Transports publics et coordination des transports	-273.0	-321.8	-304.6	17.2	5.3%
Gestion des biens immobiliers	-412.9	-411.4	-400.0	11.4	2.8%
Eaux et déchets	40.9	39.6	43.9	4.3	10.8%
Total	-805.4	-847.1	-817.9	29.1	3.4%

10.3 Priorités de l'exercice

En tant que direction en charge des infrastructures, la DTT situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements et des projets. Comme chaque année, la DTT a pu faire avancer et réaliser de nombreux projets importants pour l'économie publique.

Ponts et chaussées

Le Grand Conseil a approuvé les crédits de réalisation pour les projets de réaménagement routier dans la région de l'Emmental et à Aarwangen. Le référendum lancé contre ces deux projets ayant abouti, les crédits correspondants seront soumis au vote populaire en mars 2023. Le contournement de Wilderswil est en cours de réalisation et devrait être inauguré en août 2023. Le réaménagement de la Bolligenstrasse Nord a été clôturé et la route mise en service. Le long de l'Aar, de nombreux projets d'aménagement destinés à assurer la protection contre les crues sont par ailleurs en bonne voie.

Le rapport sur la «Priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics» a été porté à la connaissance du Grand Conseil. À l'avenir, une priorisation aura lieu chaque année dans le cadre du processus de planification financière, ce qui rendra notamment possible la remise en état de nombreux ouvrages d'art. La première priorisation conformément au nouveau processus aura lieu dans le cadre du budget 2024 et du plan intégré mission-financement 2025–2027.

Bâtiments

Lors de la session d'hiver 2022, le Grand Conseil a approuvé le crédit de construction pour le nouveau centre de police de Niederwangen. Les travaux devraient pouvoir commencer à l'été 2023, avec une mise en service prévue pour 2028. Le crédit de réalisation pour le campus de Berne de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) a lui aussi été approuvé à l'unanimité par le Grand Conseil en 2022. Des progrès ont été enregistrés au niveau du projet de Campus Biel/Bienne: la procédure juridique a été stoppée, un accord ayant pu être négocié entre le canton de Berne et le propriétaire de l'immeuble en novembre 2022. Selon la planification actuelle, le campus pourra être mis en service en 2027. L'Office des immeubles et des constructions (OIC) a par ailleurs lancé le projet «Stratégie de gestion des locaux Berne» au printemps 2022. Le but est de développer et mettre en œuvre une stratégie relative aux locaux en vue de la centralisation de l'administration dans la région de Berne, comme le demandent les instances politiques. Suite au transfert de Moutier au canton du Jura, le Conseil-exécutif a initié le projet «Avenir Berne romande», qui vise la relocalisation sur le territoire bernois des services administratifs implantés jusque-là à Moutier ainsi que le renforcement de la composante francophone du canton

via la concentration de l'administration sur huit pôles de compétences dans le Jura bernois.

Transports publics et coordination des transports

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) a continué à sentir les retombées de la pandémie de COVID-19 en 2022. La demande et les recettes ont augmenté au cours du second semestre, atteignant presque le niveau pré-pandémie de COVID-19. L'OTP a réglé les paiements des déficits résultant de la crise de coronavirus en faveur des entreprises de transports publics. En 2022, le Conseil-exécutif a adopté la nouvelle version de la Stratégie cantonale de mobilité globale. Cette dernière définit les principes régissant l'orientation à long terme de la politique de mobilité dans le canton de Berne, avec pour objectif de garantir un système de transport performant, sûr et durable. En ce qui concerne le trafic cycliste, il est par ailleurs prévu d'introduire pour la première fois dans la loi des dispositions s'appliquant aux itinéraires VTT (vélo tout-terrain) dans le cadre de la révision de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR; RSB 732.11). Le Grand Conseil a procédé à la première lecture de la modification de la loi lors de la session d'hiver 2022. Deux grands chantiers sont en cours de réalisation dans le cadre du projet d'agrandissement de la gare de Berne (gare souterraine RBS et installations des CFF destinées au public).

Eaux et déchets

En 2022, les conséquences du changement climatique ont continué à impacter le travail de l'Office des eaux et des déchets (OED). Le programme de mesures relatif à la stratégie de l'eau 2010, qui est arrivé à son terme fin 2022, va être remanié afin de tenir compte des nouveaux aspects comme les conséquences de l'augmentation des périodes de sécheresse, l'apparition de micropolluants dans les eaux souterraines ou encore les futures modalités d'exploitation de la force hydraulique.

Le rapport de la Commission de gestion intitulé «Le rôle du canton dans les événements en lien avec la carrière de Mitholz/Blausee» contient quatre recommandations relevant de la compétence de la Dtt. Les travaux correspondants ont déjà commencé. Les ressources actuellement limitées de l'OED ont déjà entraîné des retards et certains délais n'ont pas pu être respectés.

Soutien à la direction

Fin 2022, la DTT était fortement impliquée dans le projet cantonal ERP. Dans ce cadre, elle a mis en œuvre des mesures organisationnelles et par exemple mis en place des formations internes pour le traitement des factures de fournisseurs. Le savoir-faire SAP existant a pu être intégré dans les tests ERP SAP réalisés au cours de l'année.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 149 821 453	-1 186 049 655	-1 163 170 259	22 879 395	1.9 %
Revenus	552 551 296	570 117 724	568 303 665	-1 814 059	-0.3 %
Solde	-597 270 157	-615 931 931	-594 866 594	21 065 337	3.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	-108 509 783	-112 254 077	-110 546 230	1 707 847	1.5 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-194 075 739	-190 943 141	-188 758 067	2 185 074	1.1 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-247 158 677	-245 866 172	-244 330 878	1 535 294	0.6 %
34 Charges financières	-10 484 616	-10 400 000	-10 042 048	357 952	3.4 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-2 007 651	-4 019 860	-7 469 747	-3 449 887	-85.8 %
36 Charges de transfert	-556 544 717	-591 128 060	-570 240 352	20 887 708	3.5 %
37 Subventions à redistribuer	-2 824 464	-1 500 000	-7 103 541	-5 603 541	-373.6 %
38 Charges extraordinaires	-14 755 710	-16 700 000	-11 773 902	4 926 098	29.5 %
39 Imputations internes	-13 460 097	-13 238 345	-12 905 495	332 850	2.5 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	54 188 537	52 398 000	52 486 515	88 515	0.2 %
42 Taxes	33 735 065	32 110 645	37 106 716	4 996 071	15.6 %
43 Revenus divers	493 800	425 000	320 251	-104 749	-24.6 %
44 Revenus financiers	158 944 798	158 714 800	161 289 025	2 574 225	1.6 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2 568 036	6 882 760	2 451 295	-4 431 465	-64.4 %
46 Revenus de transfert	289 226 489	308 546 319	297 333 843	-11 212 477	-3.6 %
47 Subventions à redistribuer	2 824 463	1 500 000	7 103 541	5 603 541	373.6 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	10 570 107	9 540 200	10 212 481	672 281	7.0 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats 2022 boucle sur un solde inférieur de CHF 21,1 millions (soit 3,4%) au budget. Une baisse des charges de transfert de CHF 25,0 millions a été enregistrée dans les transports publics en raison de la dissolution de la provision du pandémie de COVID-19, qui n'a pas été utilisée en 2021, et de transferts des subventions d'investissement consenties à-fonds-perdu aux subventions d'investissement remboursables et conditionnelles. Ces effets ont entraîné une baisse des subventions aux communes

(CHF 8,6 mio). Des pertes au niveau des recettes provenant des droits de douane sur les carburants ont fortement contribué à la dégradation du solde. Concernant les bâtiments, des moyens destinés aux charges matérielles et d'exploitation à hauteur de CHF 4,0 millions n'ont pas été dépensés, principalement en raison de la baisse des coûts liés aux honoraires externes (planification p. ex.).

10.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-404 000 847	-430 749 000	-395 063 355	35 685 645	8.3 %
Recettes	76 213 044	85 743 000	75 661 747	-10 081 253	-11.8 %
Solde	-327 787 803	-345 006 000	-319 401 608	25 604 392	7.4 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-289 621 729	-267 815 000	-269 691 019	-1 876 019	-0.7 %
51 Investissements pour le compte de tiers	-545 294	0	-181 818	-181 818	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-5 347 704	-35 740 000	-5 884 822	29 855 178	83.5 %
54 Prêts	-7 562 312	-10 187 000	-11 320 965	-1 133 965	-11.1 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-84 803 985	-105 007 000	-98 006 878	7 000 122	6.7 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-16 119 823	-12 000 000	-9 977 852	2 022 148	16.9 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	2 850 448	100 000	1 429 810	1 329 810	1 329.8 %
61 Remboursements	3 751 369	4 216 000	2 582 132	-1 633 868	-38.8 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	8 864	0	3 698 341	3 698 341	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	42 844 288	58 738 000	47 319 434	-11 418 566	-19.4 %
64 Remboursement de prêts	10 638 252	10 689 000	10 654 177	-34 823	-0.3 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	16 119 823	12 000 000	9 977 852	-2 022 148	-16.9 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements 2022 boucle sur un solde inférieur de CHF 25,6 millions (7,4%) au budget. L'inscription à l'actif du droit de superficie relatif au Campus Berne (CHF -34 mio) a dû être reportée en raison du transfert des profits et des risques à 2023. Des retards au niveau de l'avancement de certains projets, comme celui de la rénovation du gymnase Hofwil (CHF -8,7 mio), ont eux aussi contribué à la diminution des dépenses. Les indemnités supplémentaires pour les projets individuels et dans le cadre du programme d'entretien annuel (PEA), d'un montant de CHF 2,0 millions

n'ont compensé cet effet que de manière minimale. Des investissements supplémentaires (CHF 19,0 mio) ont été réalisés dans le domaine des routes cantonales, car les projets dans le domaine des ponts et chaussées ont pu être mis en œuvre conformément à la planification sectorielle. Le supplément de planification sectorielle trop élevé a par conséquent entraîné un dépassement du budget.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

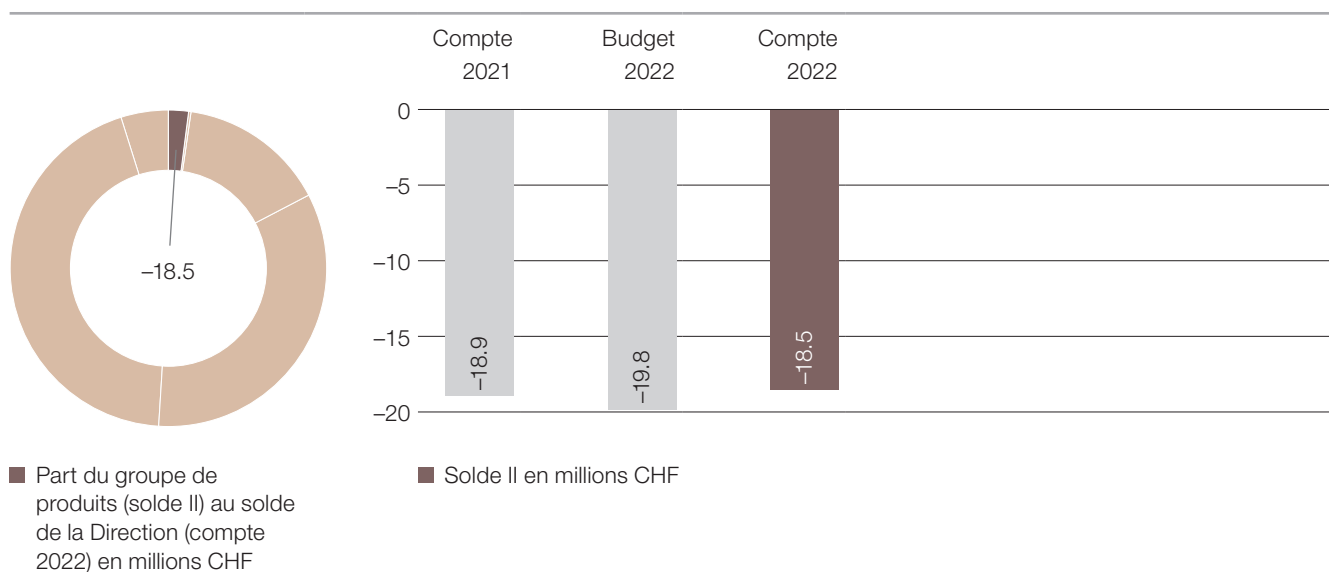
2018	2019	2020	2021	2022
784.9	787.7	749.4	755.4	771.5

Commentaire

Les effectifs du personnel de la DTT ont augmenté en raison du recrutement de personnel supplémentaire par l'OIC, conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif/Grand Conseil. Dans l'ensemble, les effectifs se situent toutefois toujours dans la fourchette autorisée.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général (SG) est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le SG garantit un

soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	200 983	337 000	218 189	-118 811	-35.3 %
(-) Frais de personnel	-10 203 313	-10 374 202	-10 139 842	234 361	2.3 %
(-) Coûts matériels	-7 722 774	-8 853 045	-7 590 508	1 262 537	14.3 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-984 566	-772 632	-873 684	-101 052	-13.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-18 709 670	-19 662 879	-18 385 845	1 277 034	6.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-144 238	-135 000	-130 227	4 773	3.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 431	10 000	6 861	-3 139	-31.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-18 851 477	-19 787 879	-18 509 211	1 278 668	6.5 %
(+)/(-) Régularisations	131 255	141 891	139 697	-2 195	-1.5 %
Solde III (comptabilité financière)	-18 720 222	-19 645 988	-18 369 514	1 276 474	6.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-18 709 670	-19 662 879	-18 385 845	1 277 034	6.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I (budget global) du groupe de produits est inférieur de près de CHF 1,3 million au budget. Les pertes de recettes de CHF 0,1 million résultent de la diminution des frais facturés pour l'exploitation et le support (gestion des contrats SAP) entre la DTT et l'OIO. En raison de postes vacants, les coûts de traitement sont inférieurs de CHF 0,2 million par rapport au budget.

La diminution de CHF 1,3 million des frais de matériel informatique est essentiellement due à des retards de projets et de transferts du compte de résultats au compte des investissements. Le reste de la différence est dû à l'arrivée à terme de contrats d'exploitation et de support passés avec des prestataires externes. Les amortissements enregistrent une hausse de CHF 0,1 million suite à des investissements additionnels dans des projets informatiques en 2022.

Priorités de développement

En 2022 aussi, le SG était compétent pour le soutien au directeur et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances, traductions).

Comme cela avait été le cas pour les années précédentes, le début de l'exercice 2022 a aussi été marqué par la pandémie de COVID-19. Un grand nombre de collaboratrices et collaborateurs ont dû travailler depuis leur domicile en début d'année, faisant preuve d'un grand engagement et de beaucoup de flexibilité.

En plus de ses nombreuses tâches quotidiennes, le SG a notamment traité les thématiques suivantes:

- Autonomie partielle de l'office des pouts et chassées (OPC): dans le cadre de l'introduction du système ERP à l'échelle can-

tonale et du remplacement de du système d'informations financières (FIS), le grand livre de l'OPC a dû être transféré dans le système SAP de la DTT;

- Projet ERP cantonal: réalisation des travaux de préparation en vue de l'introduction du système SAP à l'échelle cantonale;
- Soutien à l'OIC dans le cadre du processus de changement;
- Développement de la section Gestion numérique.

Heidi Rubi, qui assumait la fonction de suppléante du secrétaire général, est partie à la retraite en mars 2022. Cornelia Hofstetter a pris sa succession au mois d'avril 2022.

Chances et risques

Suite à l'externalisation de l'approvisionnement de base en 2021, la section TIC de la Direction a été réorganisée. La nouvelle section Gestion numérique met l'accent sur la numérisation des processus de la DTT. Une efficacité accrue et des processus continus sont en effet nécessaires pour accomplir le nombre croissant de tâches avec les ressources disponibles. Les premières solutions numé-

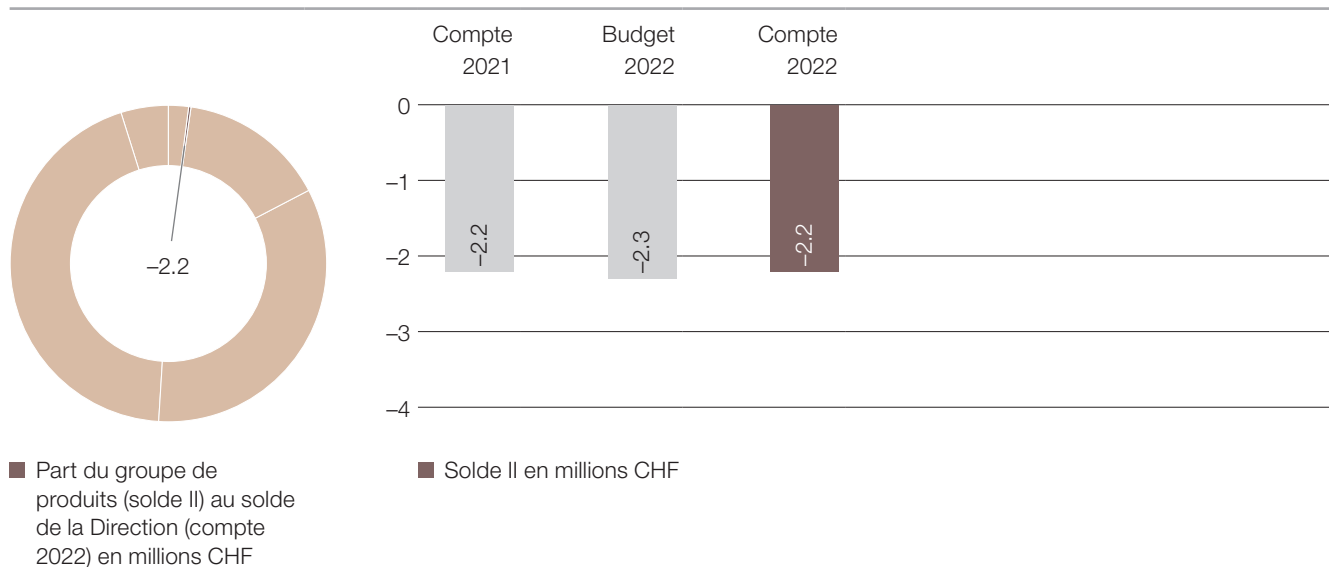
riques permettant la visualisation de bout en bout des processus d'affaires ont déjà pu être mises en service.

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier du personnel technique, est un défi en raison du faible nombre de spécialistes MINT.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	132	133
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	26	28
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	45	55
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la CHA	202	201

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques



Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur/de la directrice.

L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	267 593	197 700	273 740	76 040	38.5 %
(-) Frais de personnel	-2 383 997	-2 449 236	-2 464 700	-15 463	-0.6 %
(-) Coûts matériels	-43 820	-56 000	-51 306	4 694	8.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	1 133	0	145	145	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-2 159 091	-2 307 536	-2 242 120	65 416	2.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	579	1 300	1 704	404	31.1 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 158 512	-2 306 236	-2 240 416	65 820	2.9 %
(+)/(-) Régularisations	-8 655	0	-9 766	-9 766	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-2 167 167	-2 306 236	-2 250 183	56 053	2.4 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-2 065 623	-2 207 326	-2 102 332	104 994	4.8 %
Prestations juridiques	-93 468	-100 210	-139 788	-39 578	-39.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I (budget global) est supérieur de CHF 0,1 millions par rapport au montant budgété. Ce résultat est principalement dû aux recettes issues des frais de procédure de recours.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs et actrices impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures restent élevés. Le nombre de recours déposés a nettement augmenté au cours des dernières années. L'OJ veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le

plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'OJ met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité a été accordée aux travaux législatifs dans le cadre de la révision de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR; RSB 732.11) et de la révision de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR; RSB 732.111.1).

Chances et risques

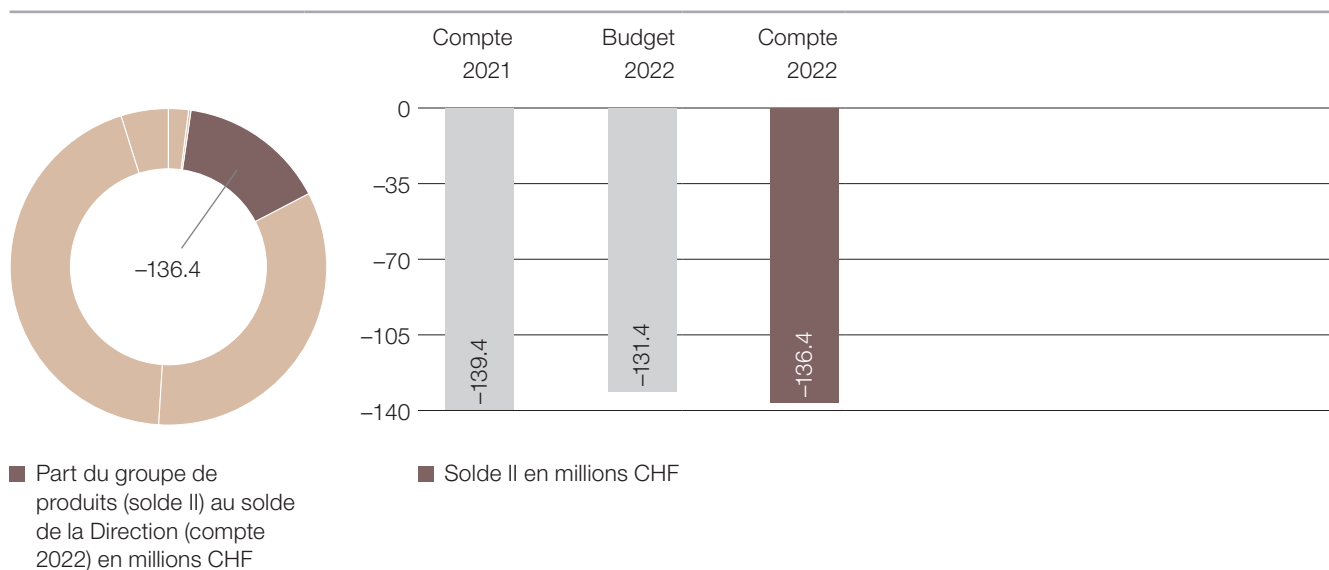
Actuellement, les ressources humaines ne suffisent pas pour gérer le volume de travail toujours plus important. Si aucun nouveau poste ne peut être créé, les procédures de recours contre les construc-

tions et le traitement des projets législatifs risquent de prendre beaucoup plus de temps.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de recours déposés	375	312
Nombre de recours réglés	367	301
Nombre de projets législatifs réglés	2	2

10.7.3 Infrastructures



Description

Planification ; élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

- Longueur du réseau routier à entretenir = 2019 km;
- Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7,0 milliards;
- Nombre de tunnels et de ponts à entretenir: 1224.

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales.

- Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever: 7 km;
- Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever: CHF 2,3 milliards;
- Longueur du réseau des routes nationales à entretenir: 227 km.

Mise au point de bases et de conceptions, édition de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen pré-

alable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

- Longueur cumulée du réseau des cours d'eau: 11 132 km.

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édition de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

- Longueur du réseau des routes communales: 33 071 km.
- Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés: 1694 km.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	46 942 105	44 240 600	47 760 482	3 519 882	8.0 %
(-) Frais de personnel	-66 361 417	-68 041 220	-66 153 597	1 887 623	2.8 %
(-) Coûts matériels	-68 117 966	-63 554 991	-66 038 867	-2 483 876	-3.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-149 013 663	-153 704 655	-151 822 938	1 881 716	1.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-236 550 941	-241 060 265	-236 254 920	4 805 345	2.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	62 930 459	27 677 500	29 346 631	1 669 131	6.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-34 009 175	-25 200 000	-30 974 938	-5 774 938	-22.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	68 253 147	107 190 000	101 437 075	-5 752 925	-5.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-139 376 510	-131 392 765	-136 446 152	-5 053 387	-3.8 %
(+)/(-) Régularisations	58 819 006	72 047 353	74 187 239	2 139 887	3.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-80 557 504	-59 345 413	-62 258 913	-2 913 500	-4.9 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Routes cantonales	-222 763 286	-224 989 415	-221 287 675	3 701 740	1.6 %
Routes nationales	-1 757 290	-2 315 738	-1 792 270	523 469	22.6 %
Protection contre les crues	-9 555 201	-10 730 981	-10 844 351	-113 371	-1.1 %
Produits spéciaux	-2 475 166	-3 024 131	-2 330 623	693 507	22.9 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Les recettes ont augmenté de CHF 1,0 million en raison du nombre plus important de prestations facturées aux frais effectifs pour les mesures de construction sur les routes nationales ainsi que d'une indemnisation globale plus élevée pour des prestations supplémentaires en matière d'exploitation des routes nationales. Des recettes supplémentaires à hauteur de CHF 2,2 millions proviennent en outre de la vente de carburant tel que l'essence ou le diesel et d'autres fournitures (sel p. ex.) ainsi que de services.

En raison de vacances de postes prolongées ou de retards dans le pourvoi de postes, les frais de personnel sont inférieurs de CHF 1,9 million au budget. Le dépassement de CHF 2,5 millions du budget pour les coûts matériels est principalement dû à l'augmentation des coûts d'achat de matériel pour l'entretien des routes et aux mesures en cours pour l'entretien des eaux le long de l'Aar.

Les coûts standard sont inférieurs de près de CHF 1,9 million au budget en raison d'amortissements standard moins élevés.

Les recettes des subventions cantonales ont augmenté de CHF 1,7 million, les subventions pour l'entretien des eaux le long de l'Aar étant plus élevées. Les coûts des subventions cantonales ont augmenté, atteignant CHF 5,8 millions, en raison de dépenses supplémentaires pour la protection contre les crues et de subventions pour les projets d'agglomération des communes et des villes.

Les rentrées fiscales sont inférieures de CHF 5,8 millions, principalement en raison de la baisse des droits d'entrée de la Confédération sur les carburants.

Priorités de développement

Des investissements ciblés dans le maintien de la valeur des routes cantonales ont été au cœur des activités de l'OPC en 2022 également. De nombreux ponts et murs de soutènement doivent être rénovés. La réfection et le maintien de la valeur de ces ouvrages restent donc une priorité, ce que le Conseil-exécutif a confirmé dans son rapport sur la priorisation des investissements en matière de construction. L'OPC a renforcé ses effectifs pour toutes les étapes de maintenance de ces ouvrages (analyse de l'état, étude de projet et réfection). La gestion de l'entretien des ouvrages d'art a été centralisée et un service de coordination correspondant a été créé. Autres thèmes clés : la protection contre le bruit à la source (pose

de revêtements silencieux) et le réaménagement de zones accidentogènes. Plusieurs projets en faveur du trafic cycliste, harmonisés avec les projets d'agglomération, sont en cours de planification.

Projets majeurs dans le domaine de la construction de routes : les lots principaux du contournement de Wilderswil ont été construits entre-temps. Le contournement devrait être opérationnel en août 2023. La Bolligenstrasse Nord a été remise en exploitation une fois les travaux de réfection terminés et le réaménagement de la traversée de Münsingen est en cours. Le Grand Conseil a approuvé les crédits de réalisation pour les projets d'aménagement Aarwangen

et Emmentalwärts. Un vote populaire est prévu en mars 2023. Dans la région de Bienne, les travaux de planification pour les infrastructures de mobilité douce du nouveau Centre hospitalier de Brugg ont débuté. Sous la houlette de la ville de Bienne, l'organisation faîtière du projet « Espace Biel/Bienne.Nidau » poursuit la mise en œuvre des recommandations issues du groupe de dialogue.

Concernant les instruments de planification, la procédure de mise à jour du plan sectoriel pour le trafic cycliste a été élaborée à l'intention du Conseil-exécutif. L'approbation est prévue au cours du premier trimestre 2023.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar reste au centre des projets. Outre les projets prioritaires entre Thoune et Berne, des projets sur le terrain de la ville de Berne et dans l'Aar-boden du Haslital sont en cours de planification ou de réalisation.

Les travaux dans le cadre du projet de remise en état « Aar, Eichholz – Dählhölzli » à Berne et Köniz et du projet de revitalisation « Aar, Löchligut – Worblaufen » à Berne et Ittigen ont pu débuter à l'automne. Les communes assujetties à l'obligation d'aménager les eaux, les corporations de digues ou syndicats d'aménagement des eaux planifient, étudient ou réalisent de nombreux projets de revitalisation et de protection contre les crues (p. ex. Lammbach et Schwanderbach à Brienz, Lütschine noire [Grund] à Grindelwald, Lütschine blanche [Sandweidlisperre] à Lauterbrunnen, Lütschine [Bödeli] à Wilderswil, Griesbach à Leissigen, Öschibach et Kander à Kandersteg, Schrenzigrabe à Adelboden, Dorfbach Faulensee à Spiez, Simme à St. Stephan, Betelriedbach à Zweisimmen, Zulg à Steffisburg, Chratzbach à Thoune, Gürbe [unteren Gürbetal], Ölbach à Belp, Sense à Laupen, La Vieille Aar à Büren an der Aare, Le Bez à Villeret, Möölmattbach à Pieterlen et Dorfbach à Melchnau).

Chances et risques

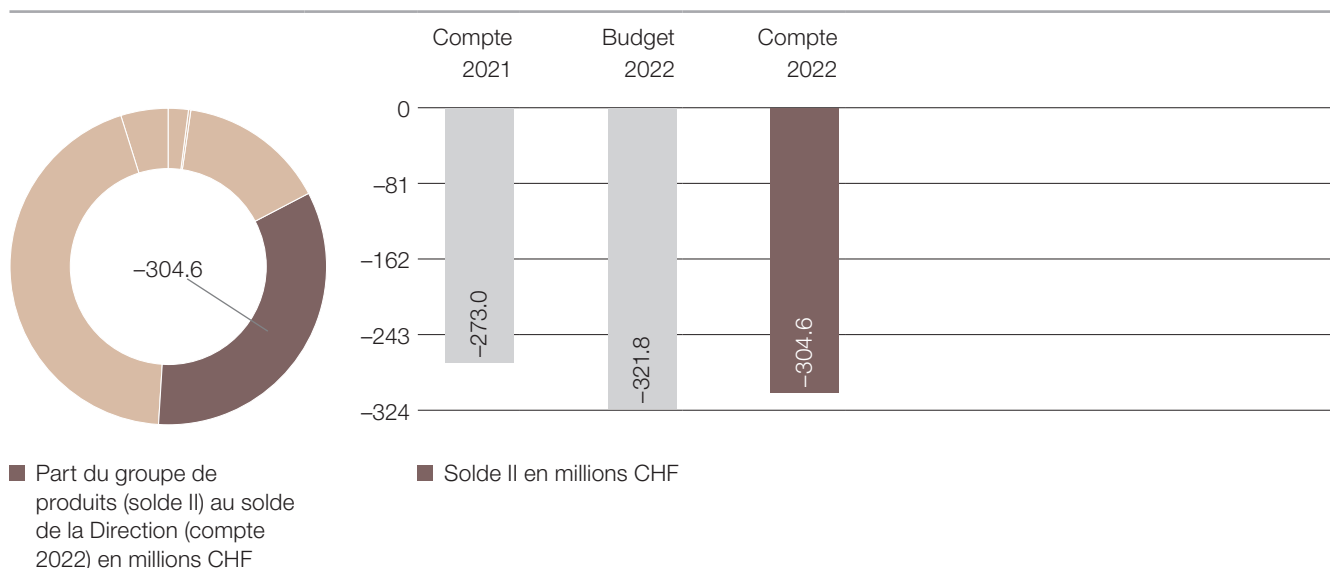
Un réseau routier sûr, efficace et compatible desservant toutes les régions, la protection contre les crues, la revitalisation des cours d'eau ainsi que des réseaux d'itinéraires cyclables et de randonnée pédestre sûrs et attractifs revêtent une importance primordiale pour le canton de Berne. Ce sont des facteurs essentiels à son dévelop-

pement économique et touristique. Le maintien et le développement de ces infrastructures clés représentent pour l'OPC un défi au niveau des finances et du personnel, et requièrent une priorisation encore plus rigoureuse des investissements, tâche sur laquelle le Conseil-exécutif se penchera en 2023.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	639	740
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	83	81
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	242	244
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	266	271
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 237	3 285

10.7.4 Transports publics et coordination des transports



Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du

canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	459 833	389 645	1 175 890	786 245	201.8 %
(-) Frais de personnel	-2 405 244	-2 476 364	-2 511 637	-35 273	-1.4 %
(-) Coûts matériels	-911 286	-745 300	-1 182 126	-436 826	-58.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 091 966	-2 354 530	-2 202 267	152 263	6.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-4 948 663	-5 186 550	-4 720 140	466 410	9.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	133 677 473	157 947 168	149 118 921	-8 828 247	-5.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-401 736 599	-474 572 303	-449 039 763	25 532 540	5.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	552	300	1 630	1 330	443.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-273 007 237	-321 811 385	-304 639 352	17 172 033	5.3 %
(+)/(-) Régularisations	19 322 902	30 580 946	30 111 581	-469 365	-1.5 %
Solde III (comptabilité financière)	-253 684 335	-291 230 439	-274 527 771	16 702 668	5.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Infrastructure et matériel roulant	-2 522 006	-2 450 733	-1 670 858	779 875	31.8 %
Offre de transports	-2 426 657	-2 735 817	-3 049 282	-313 465	-11.5 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

[En 2022, le solde II boucle sur un résultat supérieur de CHF 17,1 millions au budget. Ce résultat s'explique par la provision constituée en vue de couvrir les déficits engendrés par la pandémie de COVID-19 et qui n'a pas été entièrement utilisée en 2021 (CHF -15,1 mio) ainsi que par une baisse des contributions d'investissement (CHF -19,6 mio) suite au retard enregistré par certains projets. La réduction des dépenses a permis de compenser la hausse des

indemnités pour les travaux publics (CHF +3,7 mio) et de la contribution cantonale au Fonds d'infrastructure ferroviaire (CHF +5,5 mio). En parallèle, la baisse des dépenses pour les subventions cantonales a entraîné une baisse des recettes (CHF -8,8 mio). Il s'agit en l'occurrence du co-financement des transports publics par les communes du canton de Berne (tiers communal).

Priorités de développement

Le canton de Berne finance d'importants projets de transports publics (TP) dans le cadre des projets d'agglomération, notamment le réaménagement de la gare de Berne, le désenchevêtrement du Wylerfeld, le tram Berne-Ostermundigen et l'agrandissement de l'entrepôt de BERNMOBIL à la Bolligenstrasse. Le désenchevêtrement du Wylerfeld a pu être inauguré le 31 août 2022 et, depuis le changement d'horaire du 11 décembre 2022, des liaisons directes sont de nouveau disponibles entre Interlaken et Zurich Aéroport.

La mise en œuvre de l'extension des infrastructures ferroviaires conformément aux étapes d'aménagement décidées au niveau fédéral ont fait l'objet d'un suivi permanent. Il importe d'offrir la meilleure offre en transports ferroviaires possible malgré les travaux de construction.

Le début de l'année 2022 a enregistré une nouvelle vague de la pandémie de COVID-19, résultant en une baisse massive de la demande et des recettes pour les entreprises de transport publics

en janvier et février. Heureusement, la situation s'est rapidement rétablie, si bien que la demande et les recettes atteignaient presque le niveau pré-pandémie de COVID-19 en milieu d'année. En 2022, le chiffre d'affaires de la communauté tarifaire Libero s'est établi 3,0 pour cent en deçà du chiffre d'affaires initialement attendu pour l'année 2020. Alors que les recettes ont connu une accalmie, les répercussions économiques de la guerre en Ukraine se sont traduites par des hausses de coûts inattendues. Les entreprises de transport publics ont dû faire face à des augmentations de prix considérables dans les domaines de l'énergie et des matières premières. Après une hausse des indemnités dans les offres 2022 liée à la pandémie de COVID-19, la situation financière actuelle vient grever les offres 2023 ainsi que, vraisemblablement, celles pour l'année 2024.

Le 29 juin 2022, le Conseil-exécutif a adopté la version actualisée de la Stratégie globale de mobilité.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les TP présentent, en termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol, de grands avantages par rapport au trafic individuel motorisé.

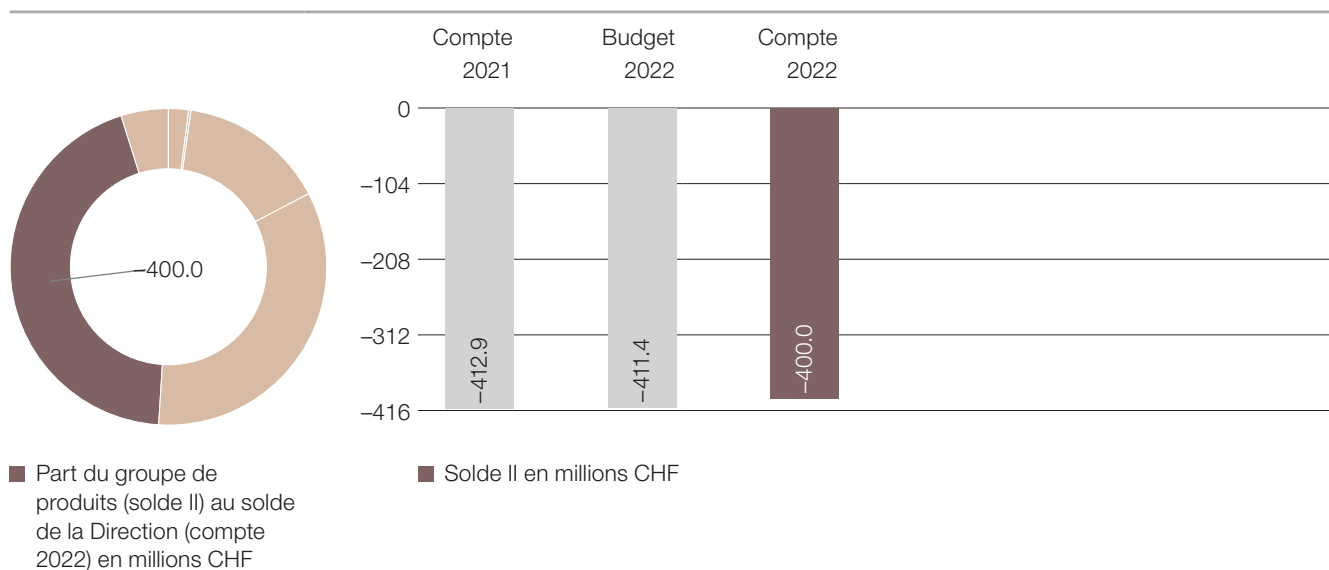
Les produits des transports ainsi que la demande ont rapidement rebondi après la pandémie de COVID-19. Le niveau d'avant la pandémie de COVID19 n'a toutefois pas encore pu être atteint en 2022.

En termes de mobilité, l'impact à moyen terme de la pandémie de COVID-19 sur le comportement des usagères et usagers et l'utilisation des TP est difficilement évaluable. Le télétravail gagnera probablement en importance et le trafic de loisirs devrait continuer à augmenter. La répartition du télétravail sur les jours de la semaine ainsi que les pics de demande ne sont pas connus à l'heure actuelle.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	24	23
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	61 600 000	61 400 000
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 723 000 000	1 470 000 000
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	251 100 000	267 500 000
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	69 680 000	98 700 000

10.7.5 Gestion des biens immobiliers



Description

En tant que représentant du propriétaire, notre l'OIC est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de

locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton de Berne lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	172 350 868	172 287 700	174 448 937	2 161 237	1.3 %
(-) Frais de personnel	-11 660 168	-13 057 952	-13 702 970	-645 018	-4.9 %
(-) Coûts matériels	-117 266 286	-120 182 000	-116 364 311	3 817 689	3.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-312 522 990	-307 613 660	-301 082 956	6 530 704	2.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-269 098 575	-268 565 912	-256 701 300	11 864 612	4.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 166 433	900 000	1 258 466	358 466	39.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-144 948 968	-143 700 000	-144 547 941	-847 941	-0.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 288	5 000	7 024	2 024	40.5 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-412 878 823	-411 360 912	-399 983 750	11 377 162	2.8 %
(+)/(-) Régularisations	145 040 916	143 930 660	137 180 320	-6 750 340	-4.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-267 837 907	-267 430 252	-262 803 431	4 626 821	1.7 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Gestion des biens immobiliers	-269 098 575	-268 565 912	-256 701 300	11 864 612	4.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I (budget global) du groupe de produits est supérieur de CHF 12,0 millions au montant inscrit au budget.

Les charges de personnel sont supérieures de CHF 0,6 million aux attentes. Pour pallier certains départs, des collaborateurs et collaboratrices temporaires ont été engagés à titre provisoire. Durant les années précédentes, plusieurs projets ont été développés simultanément jusqu'à un stade avancé. Cela a permis de limiter l'augmentation des besoins de planification et d'études préalables en 2022. Les dépenses pour des prestataires externes, par exemple pour des spécialistes, ont été maintenues à CHF 3,0 millions en dessous de la valeur prévue. Les frais de location ont été supérieurs de CHF 1,7 million aux prévisions, principalement en raison de l'augmentation des prix de l'énergie, d'adaptations des loyers et de nouvelles petites locations. Malgré l'inflation, les coûts du gros entretien et de l'entretien courant ont été inférieurs de CHF 2,5 millions aux prévisions, car, comme cela a été le cas ces dernières années, des

transferts du compte d'investissements au compte de résultats pour des grands chantiers n'ont pas pu être effectués.

Les recettes dépassent les attentes d'environ CHF 2,0 millions. Cela résulte de l'ajustement de la valeur comptable du prêt amorti Bio Schwand d'un montant de CHF 1,4 million et de la facturation interne de CHF 0,3 million pour le loyer d'un bâtiment dans le cadre du centre de retour pour requérantes et requérants d'asile entre juillet 2020 et fin 2022 et pour diverses taxes d'utilisation supplémentaires.

Les coûts standard sont inférieurs de CHF 6,5 millions, car les intérêts des installations ont été mis à zéro dans le patrimoine financier.

L'amélioration du solde II correspond à celle du solde I.

Priorités de développement

Dans le cadre du renforcement du site médical bernois, la Faculté de médecine de l'Université de Berne sera agrandie et regroupée sur le site de l'Hôpital de l'Île. Le développement du site de l'Île est un processus coordonné et continu suivant une stratégie et des principes de planification clairement définis.

La clarification des rapports de propriété des biens-fonds, décisive pour le développement du site, sera présentée au Grand Conseil à la session de printemps 2023.

Le développement de l'Université sur le territoire de la ville de Berne place le canton devant de grands défis. Dans son rapport sur les laboratoires, l'Université de Berne a déterminé que le besoin de remplacement et de réfection de surfaces de laboratoires est énorme. Le développement nécessaire de bâtiments et de solutions transitoires dans la zone de la Länggasse atteint ses limites. L'Université, le canton et la ville de Berne prévoient de mieux harmoniser le développement et de trouver des solutions ensemble, qui permettront de garantir le statut de ville universitaire de Berne à long terme.

Le regroupement des sites de la BFH avec les deux campus de Biel/Bienne et Berne se poursuit. Concernant le campus de Biel/Bienne, un accord a pu être trouvé avec le propriétaire foncier de la dernière parcelle nécessaire et le permis de construire valide est désormais à disposition. L'étude de projet pour le campus de Berne est terminée. Le Grand Conseil a approuvé le crédit de réalisation correspondant. Le projet du campus de Berthoud abritant le lycée technique de Berne et celui de l'extension du gymnase est en cours.

Dans le cadre de rénovations cycliques, des mesures de réfection et parfois d'agrandissement sont prévues pour plusieurs ouvrages du secondaire II et de la formation professionnelle. Plusieurs affectations alternatives seront nécessaires pour ces travaux de rénovation. Les travaux d'étude de projet correspondants sont à un stade avancé.

La planification en cours concernant la mise en œuvre du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017–2032 se base sur cinq sous-projets. Outre la rénovation totale des établissements existants, un nouveau site a dû être trouvé pour remplacer la prison régionale de Bienne, qui est en très mauvais état. La nouvelle prison sera installée à Witzwil et disposera de 50 places de détention et comprendra aussi un établissement pénitentiaire pouvant accueillir 150 personnes détenues.

Une entreprise totale a pu être mandatée pour la construction du nouveau centre de police de Berne. Les voies de droit engagées contre la modification nécessaire du plan de quartier ont été retirées. Le Grand Conseil a approuvé le crédit de réalisation. Grâce au nouveau centre de police, le nombre de sites de la police dans la région de Berne sera réduit à neuf (nouveau centre compris).

Le concours de projets pour la nouvelle construction destinée à accueillir l'OCRN à Münchenbuchsee a été couronné de succès. L'étude de projet avance conformément au calendrier prévu.

Dans le cadre du changement de canton de Moutier, le Conseil-exécutif a adopté le projet «Avenir Berne romande». Ce dernier prévoit la relocalisation sur le territoire bernois des services administratifs installés à Moutier. Il prévoit également un renforcement de la partie francophone du canton grâce à un regroupement de l'administration dans huit centres de compétence dans le Jura bernois. Un nouveau centre administratif sera installé à Tavannes et un nouveau bâtiment de justice et de police verra le jour à Reconvilier. Afin de garantir le départ de l'administration de Moutier dans les délais (1^{er} janvier 2026), certaines unités organisationnelles seront hébergées temporairement dans des locaux provisoires.

Afin de pouvoir planifier au mieux l'installation de l'administration cantonale dans la région de Berne, le projet «Stratégie des locaux de l'administration Berne» a été lancé. Il doit permettre de créer d'ici fin 2024 une base fiable pour les futures décisions immobilières.

Chances et risques

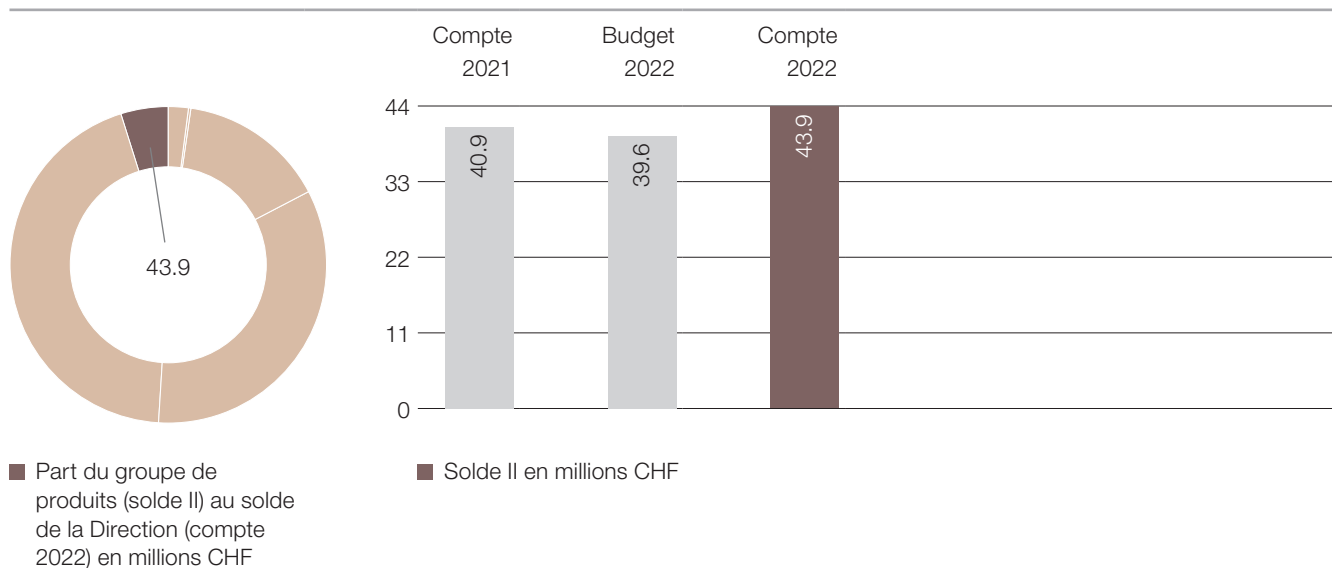
La planification et l'étude de projet de plusieurs affaires de construction de grande envergure définies comme prioritaires par le Conseil-exécutif ont bien avancé. L'évolution des coûts inhérente à l'avancement de la planification et à l'augmentation des prix de la construction ainsi que des besoins supplémentaires en matière

de construction, notamment pour le projet «Avenir Berne romande», exigent un nouvel ordre de priorité des investissements dans la construction, ce qui entraînera une planification restrictive.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Surface de plancher nette en m ² pour les besoins du canton de Berne	1 934 372	1 946 529
Dont part de surface de plancher Minergie en m ²	260 193	260 193
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 366	1 364

10.7.6 Eaux et déchets



Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau.

Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 8 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère environ 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et environ 3580 concessions d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoun et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;

- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km² d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régle de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	16 960 626	15 363 000	18 205 662	2 842 662	18.5 %
(-) Frais de personnel	-15 495 645	-15 855 103	-15 573 486	281 617	1.8 %
(-) Coûts matériels	-7 674 579	-5 035 150	-5 233 889	-198 740	-3.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-4 056 734	-4 374 344	-4 027 992	346 351	7.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-10 266 332	-9 901 596	-6 629 706	3 271 890	33.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 553 649	1 470 000	1 326 423	-143 577	-9.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 743 834	-2 705 000	-1 693 343	1 011 657	37.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	52 369 132	50 738 000	50 886 042	148 042	0.3 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	40 912 615	39 601 404	43 889 416	4 288 012	10.8 %
(+)/(-) Régularisations	-15 215 638	-15 575 007	-18 546 198	-2 971 191	-19.1 %
Solde III (comptabilité financière)	25 696 977	24 026 397	25 343 218	1 316 821	5.5 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-8 552 738	-8 475 705	-8 305 081	170 624	2.0 %
Protection des eaux	1 724 190	352 049	2 175 119	1 823 070	517.8 %
L'économie des déchets et des ressources	-1 365 625	423 925	1 553 386	1 129 461	266.4 %
Utilisation des eaux	-2 072 159	-2 201 865	-2 053 130	148 735	6.8 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

L'augmentation de CHF 2,8 millions des recettes résulte de la hausse de CHF 1,0 million du produit de la redevance sur les eaux usées, de recettes supplémentaires à hauteur de CHF 0,7 million provenant de la taxe sur les déchets ainsi que de la hausse de CHF 0,5 million des émoluments en raison d'un nombre plus élevé d'autorisations délivrées. En outre, des recettes supplémentaires à hauteur de CHF 0,6 million proviennent principalement de remboursements et de ventes, dont une indemnité de CHF 0,3 million pour le monitoring des eaux en raison du pandémie de COVID-19. Celles-ci sont comptabilisées sous les frais de matériel et entraînent un écart négatif dans cette position.

La baisse de CHF 0,3 million enregistrée au niveau des frais de personnel est due à des gains de fluctuation ainsi qu'à une réduction des frais de formation et de perfectionnement.

Des retards d'investissements ont conduit à une réduction des coûts standard de CHF 0,3 million.

L'écart de CHF 1,0 million dans la position « Coûts des subventions cantonales » est dû principalement à la baisse de CHF 0,3 million des subventions versées aux communes et aux syndicats de communes ainsi qu'à la diminution des besoins pour la provision destinée aux frais non couverts pour les installations de tir à 300 mètres.

Priorités de développement

Dans le cadre de l'entretien des installations de régulation, la sécurité opérationnelle de la galerie d'évacuation à Thoune a été améliorée grâce à la révision de l'installation et au remplacement des éléments hydrauliques. Au barrage de régulation de Port, le pertuis 2 a fait par tournus l'objet d'une révision partielle approfondie. La porte en bois n° 3 de la grande écluse publique à Interlaken/Unterseen a été remplacée par une porte en métal.

en cas de baisses de production importantes, indépendamment notamment des prix de l'électricité et du débit.

La rénovation à but écologique de centrales hydroélectriques (éclues, régime de charriage et libre migration piscicole) s'est poursuivie. En outre, le premier droit de force hydraulique immémorial a été abrogé par une concession.

Pour le captage de Landshut sur l'Emme (Bätterkinden/Utzenstorf), le premier assainissement des débits résiduels en Suisse selon l'art. 80, al. 2 de la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux; RS 814.20) est entré en force; il comprend également le règlement d'un éventuel dédommagement par le canton

Après l'inscription des deux projets hydroélectriques « Trift » et « Agrandissement du lac de retenue du Grimsel » dans le plan directeur cantonal, la procédure de concession pour la centrale de Trift a été immédiatement reprise et la décision de concession actualisée. Le Grand Conseil devrait se prononcer sur la concession lors de la session d'été 2023.

Les stations d'épuration dans le Kiesental (Konolfingen et Grosshöchstetten) doivent être mises à l'arrêt à moyen terme pour des raisons liées à la protection des eaux. Une étude régionale a évalué les variantes possibles de raccordement à une station d'épuration (STEP) le long de l'Aar. La décision quant au choix de la variante sera prise dans le courant 2023.

La réalisation d'une plateforme centrale en ligne pour l'administration des infrastructures de gestion des eaux urbaines se poursuit. La phase pilote débutera en 2023. Les documents accompagnant le Plan général d'alimentation en eau (PGA) ont été élaborés.

La prospection des eaux souterraines en vue de trouver un site de captage alternatif dans le Belpau n'a pas été concluante. Des analyses écologiques ont donc été lancées afin de montrer comment résoudre le conflit entre protection et exploitation tout en conservant le site de captage actuel, important pour l'approvisionnement en eau de la région bernoise. Les résultats seront connus en 2023.

L'assainissement de l'ancienne entreprise de nettoyage chimique Grogg à Konolfingen a été achevé avec succès.

Le projet pilote relatif à l'assainissement des sols pollués à Reconvilier/Loveresse (12 parcelles sur 54) a été mené à terme avec succès. D'après les connaissances acquises, les parcelles restantes seront assainies au cours des prochaines années.

La surveillance de la qualité des eaux superficielles et souterraines en vue de détecter des composés traces a été poursuivie et étendue. Depuis 2022, les composés organiques fluorés persistants présents en grande quantité (PFAS, TFA) sont également analysés. En ce qui concerne la présence de produits de dégradation du chlorothalonil dans les eaux souterraines, aucune baisse significative n'a pu être constatée.

Le rapport sur les changements climatiques dans les lacs des Préalpes et des lacs du Pied du Jura a été publié. La température a augmenté tant pour les eaux superficielles que pour les eaux profondes. Ce changement ainsi que la prolongation de la phase de stagnation estivale ont des effets négatifs sur la disponibilité de l'oxygène en profondeur.

Chances et risques

Les conflits d'intérêts concernant l'utilisation de l'eau pour la consommation d'eau potable, l'exploitation de la force hydraulique et l'irrigation ainsi que ceux concernant la protection des eaux (souterraines et superficielles) restent importants, tout comme le risque de blocages de plusieurs années. Ces conflits (avec leurs lots de conséquences négatives en particulier en ce qui concerne le développement de la force hydraulique et la garantie de disposer d'une eau potable de qualité) peuvent être désamorçés si l'ensemble des

parties sont prêtes à œuvrer pour trouver des solutions pragmatiques.

L'augmentation du volume de travail, la complexité des procédures ainsi que le manque persistant de ressources en personnel à l'OED compromettent la mise en œuvre des travaux dans le respect des délais et des dispositions légales.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	890	890
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	411	411
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 371	3 655
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	282	259
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	212	196
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	1 156	951

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

L'art. 25, al. 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-6 512 811	-5 825 000	-6 637 882	-812 882	-14.0 %
Revenus	6 512 811	5 825 000	6 637 882	812 882	14.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	-1 030	-3 000	-387	2 613	87.1 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-3 512 282	-892 140	-808 972	83 168	9.3 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 410 212	-4 019 860	-5 839 986	-1 820 126	-45.3 %
36 Charges de transfert	-814 676	-60 000	697 853	757 853	1 263.1 %
37 Subventions à redistribuer	-51 685	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-722 927	-850 000	-686 391	163 609	19.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	6 439 364	5 805 000	6 617 326	812 326	14.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	51 685	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	21 762	20 000	20 556	556	2.8 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-76 378 851	-72 358 991	-74 968 639	-2 609 648	3.6 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-74 968 639	-68 339 131	-69 128 653	-789 522	1.2 %
Variation du patrimoine	1 410 212	4 019 860	5 839 986	1 820 126	45.3 %

Commentaire

L'augmentation des quantités de déchets en 2021 a entraîné lors du décompte 2022 une hausse des recettes générées par la taxe sur les déchets de CHF 0,7 million. En 2022, CHF 4,7 millions ont été prélevés sur la provision pour l'assainissement des sites pollués. En raison de la baisse des coûts escomptée, le besoin en provisions a pu être réduit CHF 0,9 millions. Au 31. décembre 2022, la provision s'élevait à CHF 109,5 millions brut.

Les créances envers la Confédération et des tiers résultant de futurs travaux de réfection sont chiffrées à CHF 29,4 millions. La baisse des coûts liés à la provision et les recettes supplémentaires générées par la taxe sur les déchets ont notamment permis de réduire encore de CHF 1,8 million le passif du fonds.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

L'art. 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'art. 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-9 814 156	-11 312 760	-8 351 943	2 960 817	26.2 %
Revenus	9 814 156	11 312 760	8 351 943	-2 960 817	-26.2 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-505 903	-521 760	-525 600	-3 840	-0.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	-1 629 762	-1 629 762	0.0 %
36 Charges de transfert	-1 471 945	-2 015 000	-1 591 784	423 216	21.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-7 522 601	-8 500 000	-4 328 112	4 171 888	49.1 %
39 Imputations internes	-313 707	-276 000	-276 686	-686	-0.2 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	7 743 293	7 200 000	8 205 243	1 005 243	14.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 926 280	3 987 760	0	-3 987 760	-100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	144 583	125 000	146 700	21 700	17.4 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-7 522 601	-8 500 000	-4 328 112	4 171 888	49.1 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-7 522 601	-8 500 000	-4 328 112	4 171 888	49.1 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-7 522 601	-8 500 000	-4 328 112	4 171 888	49.1 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire CHF %	
Etat du patrimoine au 1.1.	54 538 143	52 643 383	52 611 863	-31 520	-0.1 %
Etat du patrimoine au 31.12.	52 611 863	48 655 623	54 241 625	5 586 002	11.5 %
Variation du patrimoine	-1 926 280	-3 987 760	1 629 762	5 617 522	-140.9 %

Commentaire

L'année 2021, riche en précipitations, s'est traduite lors du décompte 2022 par des recettes générées par la redevance sur les eaux usées supérieures de CHF 1,0 million au montant budgété. La baisse de CHF 4,2 millions des subventions d'investissement du fait d'ajournements et la baisse des subventions aux communes et aux syndicats de communes pour les relevés de l'état des installations d'assainissement privées (Rip) et aux plans d'évacuation des eaux (PGEE) à hauteur de CHF 0,4 million ont résulté en une souscription dans la fortune du fonds, au lieu d'un prélèvement sur le fonds. Grâce à cela, la fortune du fonds a de nouveau progressé pour s'établir à CHF 54,2 millions.

L'état des subventions du fonds garanties et encore ouvertes au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 28,9 millions, dont CHF 14,3 millions pour des subventions d'investissement. Sur ce montant, CHF 6,1 millions sont comptabilisés comme régularisations pour des installations en construction et imputés à la fortune du fonds. Les subventions promises restantes pour les relevés de l'état des installations et les plans d'évacuation des eaux s'élèvent à CHF 14,6 millions.

10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau

L'art. 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et habitantes permanentes et non

permanentes et non permanents desservis par chaque service; il fixe les taux de subvention. Art. 5b, l'al. 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-7 159 145	-7 130 000	-6 931 808	198 192	2.8 %
Revenus	7 159 145	7 130 000	6 931 808	-198 192	-2.8 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	-6 559	-6 559	0.0 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-451 242	-201 000	-565 669	-364 669	-181.4 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-23 045	-100 000	-182 343	-82 343	-82.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	-6 587 562	-6 700 000	-6 061 174	638 826	9.5 %
39 Imputations internes	-97 297	-129 000	-116 063	12 937	10.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	6 439 859	5 100 000	5 260 573	160 573	3.1 %
42 Taxes	77 530	0	0	0	0.0 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	545	545	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	641 756	2 025 000	1 670 690	-354 310	-17.5 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	5 000	0	-5 000	-100.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-6 587 562	-6 700 000	-6 061 174	638 826	9.5 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-6 587 562	-6 700 000	-6 061 174	638 826	9.5 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-6 587 562	-6 700 000	-6 061 174	638 826	9.5 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	-25 066 585	-34 686 585	-25 708 342	8 978 243	-25.9 %
Etat du patrimoine au 31.12.	-25 708 342	-36 711 585	-27 379 031	9 332 554	-25.4 %
Variation du patrimoine	-641 757	-2 025 000	-1 670 689	354 311	-17.5 %

Commentaire

Des subventions d'investissement inférieures de CHF 0,6 million au budget, la hausse de CHF 0,4 million des coûts liés aux études et aux prestations (notamment pour les plans régionaux, la mise à disposition de bases hydrogéologiques et l'examen préalable externe des plans généraux d'alimentation en eau) ainsi que la hausse de CHF 0,2 million de recettes générées par les concessions se traduisent par un prélèvement moindre sur le fonds, de l'ordre de CHF 0,4 million.

les nouvelles demandes de subventions reçues s'élèvent à CHF 1,9 million seulement.

L'état des subventions du fonds garanties et encore ouvertes au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 40,1 millions, dont CHF 39,6 millions pour des subventions d'investissement. Sur ce montant, CHF 23,3 millions sont comptabilisés comme régularisations pour des installations en construction et imputés à la fortune du fonds.

L'entrée en vigueur en janvier 2020 de la révision de la LAEE qui vise à assainir le fonds porte ses fruits. Durant l'exercice sous revue,

10.9 Fonds

10.9.1 Fonds des rivières, lacs et des rivières

L'art. 7, al. 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 703 394	-1 870 000	-1 780 605	89 395	4.8%
Revenus	1 703 394	1 870 000	1 780 605	-89 395	-4.8%
Solde	0	0	0	0	0.0%
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 154	0	0	0	0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-597 440	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	-352 752	-300 000	-309 837	-9 837	-3.3%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	-645 547	-1 500 000	-1 384 616	115 384	7.7%
39 Imputations internes	-105 503	-70 000	-86 152	-16 152	-23.1%
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Taxes	0	0	0	0	0.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	870 000	780 605	-89 395	-10.3%
46 Revenus de transfert	3 394	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	1 700 000	1 000 000	1 000 000	0	0.0%

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-645 547	-1 500 000	-1 384 616	115 384	7.7 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-645 547	-1 500 000	-1 384 616	115 384	7.7 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	-645 547	-1 500 000	-1 384 616	115 384	7.7 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	4 206 307	4 036 307	4 803 746	767 439	19.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	4 803 746	3 166 307	4 023 141	856 834	27.1 %
Variation du patrimoine	597 439	-870 000	-780 605	89 395	-10.3 %

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL; RSB 704.111) et le programme d'exécution LRLR 2021–2024 approuvé par le Conseil-exécutif entraînent

le plafonnement des subventions cantonales issues du Fonds des rives des lacs et des rivières.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Surveillance des finances	-4.3		0.4

11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Surveillance des finances	-4.0	-4.6	-3.8	0.8	17.2 %
Total	-4.0	-4.6	-3.8	0.8	17.2 %

11.3 Priorités de l'exercice

Voir le rapport d'activité du Contrôle des finances (www.be.ch/contrôle-des-finances).

11.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-4 406 668	-5 052 944	-4 260 365	792 579	15.7 %
Revenus	452 865	432 000	433 267	1 267	0.3 %
Solde	-3 953 803	-4 620 944	-3 827 099	793 846	17.2 %
Charges					
30 Charges de personnel	-3 813 538	-4 365 571	-3 692 840	672 730	15.4 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-105 618	-207 600	-127 633	79 967	38.5 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-8 690	-9 774	-9 091	683	7.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-347 000	-310 000	-301 000	9 000	2.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-131 823	-160 000	-129 802	30 198	18.9 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	447 433	425 000	420 976	-4 024	-0.9 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	932	2 000	2 727	727	36.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 500	5 000	9 563	4 563	91.3 %

Evolution du compte de résultats

Les charges sont inférieures d'environ CHF 0,8 million à celles du budget et de CHF 0,1 million à celles de l'année précédente. La baisse des dépenses est due aux charges de personnel. Une forte fluctuation du personnel (départs à la retraite et démissions) a eu pour conséquence que l'objectif des postes prévus n'a pas pu être

atteint en moyenne annuelle. Les postes vacants et des gains de rotation réalisés sont en grande partie responsables des économies par rapport au budget et aux chiffres de l'année précédente.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-5 859	-8 600	-2 514	6 086	70.8 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-5 859	-8 600	-2 514	6 086	70.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-5 859	-8 600	-2 514	6 086	70.8 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements sont inférieurs de CHF 6,0 milles par rapport au budget.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

2018	2019	2020	2021	2022
22.9	23.7	21.4	23.1	20.6

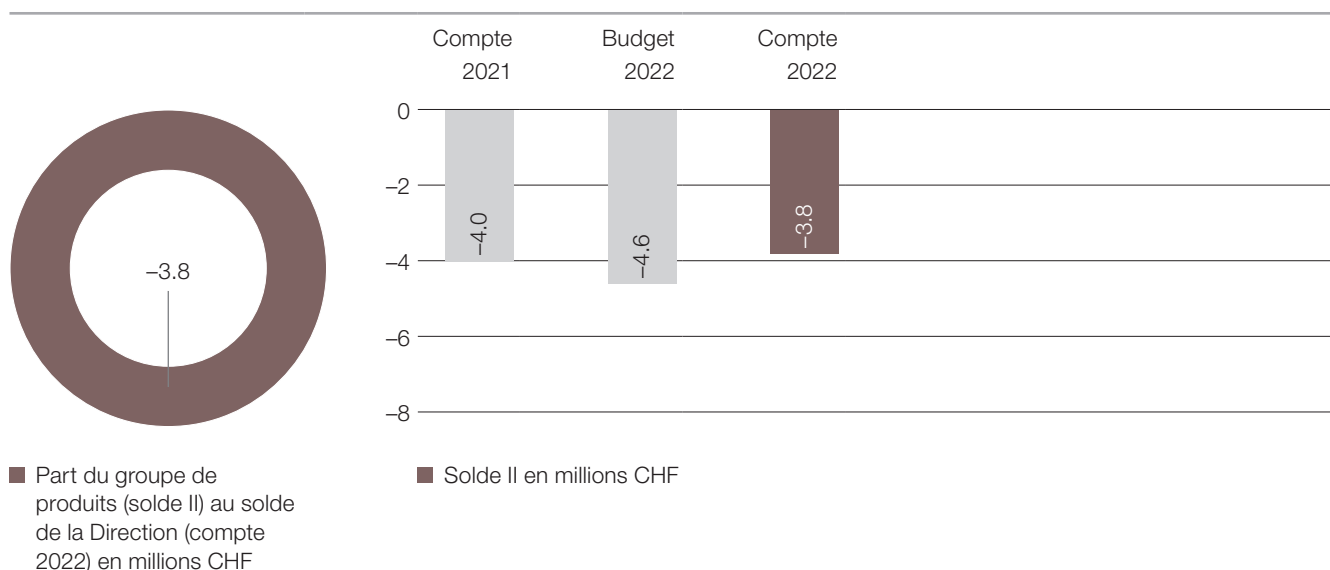
Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 EPT à 24 EPT. En raison des fluctuations de personnel, l'effectif moyen est généralement inférieur à la valeur cible. Le CF table sur une moyenne

de 24 EPT pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Surveillance des finances



Description

Le groupe de produits « Surveillance des finances » se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction);
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats):

- Mandats de contrôle extraordinaire (sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général);
- Activités de conseil (en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	451 933	430 000	430 540	540	0.1 %
(-) Frais de personnel	-3 813 538	-4 365 571	-3 692 840	672 731	15.4 %
(-) Coûts matériels	-237 441	-367 599	-257 434	110 165	30.0 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-10 459	-11 689	-10 683	1 006	8.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-3 609 504	-4 314 860	-3 530 418	784 442	18.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-347 000	-310 000	-301 000	9 000	2.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	932	2 000	2 727	727	36.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-3 955 572	-4 622 860	-3 828 691	794 169	17.2 %
(+)/(-) Régularisations	1 769	1 915	1 592	-323	-16.9 %
Solde III (comptabilité financière)	-3 953 803	-4 620 944	-3 827 099	793 846	17.2 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Tâches essentielles	-3 272 384	-3 695 667	-3 001 515	694 153	18.8 %
Mandats de contrôle spécifiques	-217 295	-490 336	-397 390	92 946	19.0 %
Mandats de contrôle spéciaux	-86 689	-95 350	-120 481	-25 131	-26.4 %
Activités de conseil	-33 137	-33 506	-11 031	22 475	67.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Les charges sont inférieures d'environ CHF 0,8 million à celles du budget et de CHF 0,1 million à celles de l'année précédente. La baisse des charges par rapport de l'année précédente est due

notamment à une forte fluctuation du personnel (départs à la retraite et démissions). En raison des postes vacants et des gains de rotation, des économies ont été réalisées par rapport au budget.

Priorités de développement

Le CF fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaboratrices et collabora-

teurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction des Interlocutrices et interlocuteurs sont au centre des objectifs.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le dé-

veloppement des charges de personnel. Le cas échéant, le CF peut faire appel à des spécialistes pour ses travaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre d'employées et employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale du 7 mars 2022 sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) (EPT)	24	24
Evaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	bonne	bonne
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	bonne	bonne
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du CF	dépassé	dépassé

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Protection des données	-1.3		0.0

12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Protection des données	-1.2	-1.3	-1.3	-0.1	-4.3 %
Total	-1.2	-1.3	-1.3	-0.1	-4.3 %

12.3 Priorités de l'exercice

Les priorités de l'exercice font l'objet d'un rapport spécial (art. 37, al. 1 de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données [LCPD; RSB 152.04]).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-1 241 823	-1 291 836	-1 349 966	-58 130	-4.5 %
Revenus	40 347	30 000	33 601	3 601	12.0 %
Solde	-1 201 475	-1 261 836	-1 316 365	-54 529	-4.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	-1 067 775	-1 073 036	-1 070 091	2 945	0.3 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-174 048	-218 800	-279 375	-60 575	-27.7 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	0	-500	-500	0.0 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	39 357	30 000	32 945	2 945	9.8 %
43 Revenus divers	0	0	0	0	0.0 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	240	0	656	656	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	750	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats du BPD se péjore de CHF 0,1 million par rapport au budget. Comme annoncé il y a un an, trois factures pour des prestations fournies l'année précédente d'un montant total de CHF 0,1 million n'ont pu être comptabilisées qu'en 2022. Sans cette

ancienne charge, le résultat serait de CHF 14 679 (1,2 %) meilleur que prévu, ce qui représente pratiquement un respect exact du budget.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	0	0	0	0	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le BPD n'a consenti aucun investissement.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

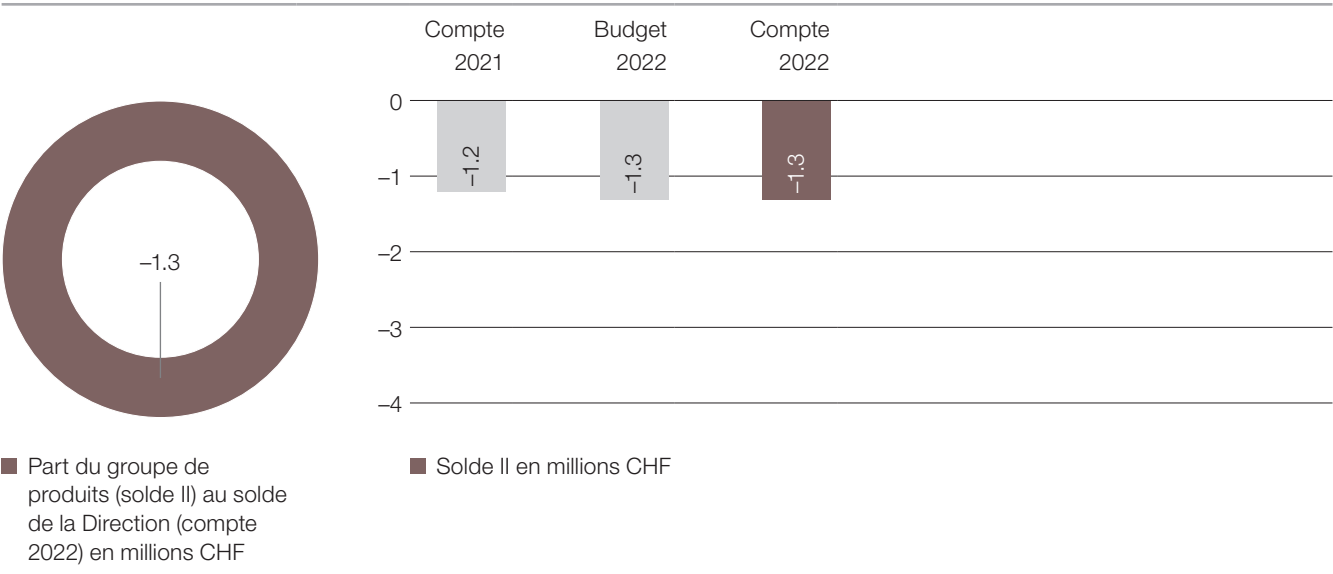
2018	2019	2020	2021	2022
4.5	5.0	5.1	5.8	5.7

Commentaire

L'effectif du BPD ne s'est pas modifié en 2022.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité suivants : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	40 107	30 000	32 945	2 945	9.8 %
(-) Frais de personnel	-1 067 775	-1 073 036	-1 070 091	2 945	0.3 %
(-) Coûts matériels	-174 048	-218 800	-279 875	-61 075	-27.9 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-56	0	56	56	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-1 201 771	-1 261 836	-1 316 965	-55 129	-4.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	240	0	656	656	0.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 201 531	-1 261 836	-1 316 309	-54 473	-4.3 %
(+)/(-) Régularisations	56	0	-56	-56	0.0 %
Solde III (comptabilité financière)	-1 201 475	-1 261 836	-1 316 365	-54 529	-4.3 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Protection des données	-1 201 771	-1 261 836	-1 316 965	-55 129	-4.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le solde I du BPD (ci-après « Bureau ») se péjore de CHF 0,1 million par rapport au montant budgété. Trois factures pour des prestations fournies l'année précédente d'un montant total de CHF 0,1 million

n'ont pu être comptabilisées qu'en 2022. Sans cette ancienne charge, le résultat serait de CHF 14 079 francs meilleur que prévu.

Priorités de développement

Durant l'exercice, douze examens dans le domaine de la sécurité de l'information et de la protection des données (applications et systèmes informatiques en fonction) ont été réalisés et 134 contrôles préalables et examens préalables de projets informatiques ont été effectués. Dans ce contexte, et comme pour les conseils prodigués aux autorités, les questions liées aux services en nuage (cloud) ont augmenté de manière notable. Pour ce qui est de la législation, le BPD a notamment accompagné les projets de révision totale de la

loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04), de nouvelle loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC) et de modification de la loi du 10 février 2019 sur la police (LPol; RSB 551.1). Il s'est en outre prononcé sur plus de 30 autres projets législatifs émanant de toutes les Directions au sujet d'aspects concernant la protection des données et a attiré l'attention sur des changements nécessaires ou de possibles améliorations.

Chances et risques

Les autorités espèrent tirer des avantages opérationnels, notamment financiers, du recours accru aux services en nuage (cloud), grâce aux économies d'échelle qui sont possibles lorsqu'un grand nombre de personnes utilisent les mêmes produits standardisés. Si le traitement de données personnelles est confié à des groupes internationaux disposant d'un réseau mondial de sous-traitants, les autorités perdent le contrôle sur les données (et sur les droits fondamentaux des citoyennes et citoyens qui y sont liés), dont elles

restent tenues d'assurer la protection. Même si le passage aux services en nuage peut paraître séduisant au premier abord, une analyse approfondie de tous les risques (pouvant aller jusqu'à l'abandon du projet en cas de risques résiduels trop élevés) ainsi qu'une série de mesures techniques et organisationnelles sont indispensables si l'on veut que les autorités assument leurs obligations envers les personnes concernées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de contrôles préalables entrepris	78	69
Nombre de contrôles préalables terminés	77	94
Nombre d'audits terminés	8	11
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	1	1
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	161	149
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	139	134
Nombre de propositions motivées selon l'article 35, alinéa 3 LCPD	0	0

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	-12.9		0.0
Juridictions civile et pénale	-88.8		29.3
Juridiction administrative	-14.9		1.0
Ministère public	-72.9		46.3

13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2021	2022	2022	CHF	%
Direction de la magistrature	-12.0	-18.3	-12.9	5.4	29.7 %
Juridictions civile et pénale	-60.8	-68.3	-59.5	8.8	12.8 %
Juridiction administrative	-14.6	-14.9	-13.9	1.0	6.9 %
Ministère public	-25.1	-27.5	-26.6	0.9	3.4 %
Total	-112.6	-129.0	-112.9	16.2	12.5 %

13.3 Priorités de l'exercice

Les priorités sont présentées dans le rapport d'activité de la JUS.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-210 424 868	-226 053 805	-206 733 913	19 319 892	8.5 %
Revenus	77 347 480	77 581 980	76 628 263	-953 717	-1.2 %
Solde	-133 077 388	-148 471 825	-130 105 650	18 366 175	12.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	-129 116 808	-133 574 932	-129 236 702	4 338 229	3.2 %
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-76 076 209	-85 220 878	-72 027 812	13 193 066	15.5 %
33 Amortissements du patrimoine administratif	-173 523	-1 054 458	-121 065	933 393	88.5 %
34 Charges financières	-44 935	-76 000	-56 149	19 851	26.1 %
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	-175 443	-142 000	-128 979	13 021	9.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-4 837 951	-5 985 538	-5 163 206	822 332	13.7 %
Revenus					
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0.0 %
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Taxes	76 125 510	76 148 750	74 507 971	-1 640 779	-2.2 %
43 Revenus divers	1 052 514	1 276 000	1 942 913	666 913	52.3 %
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	116 461	152 230	127 501	-24 729	-16.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	52 995	5 000	49 878	44 878	897.6 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2022 est inférieur de CHF 18,4 millions ou de 12 pour cent au solde budgété du budget 2022.

La diminution des recettes du groupe de produits « Ministère public », d'environ CHF 5,7 millions, s'explique par un volume d'affaires plus faible. Dans le domaine « Judicions civile et pénale », les produits ont dépassé le budget à hauteur de CHF 5,2 millions. Au total, la justice clôture au-dessous du budget à concurrence de CHF 1,0 million.

La politique prudente en matière de personnel a pour effet que les dépenses en matière de personnel ont pu être maintenues à un niveau plus faible que prévu.

Les frais en matière de procédure et d'instruction ainsi que les frais pour l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs et mineurs du Ministère public sont plus faibles en raison de la baisse du volume des affaires.

Le retard du projet « Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo/Rialto) » et les coûts plus faibles dans d'autres projets réduisent les charges relatives aux biens, services et marchandises et les amortissements.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Compte des investissements					
Dépenses	-530 124	-973 800	-93 880	879 920	90.4 %
Recettes	0	0	0	0	0.0 %
Solde	-530 124	-973 800	-93 880	879 920	90.4 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	-255 015	-284 800	-53 134	231 666	81.3 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	-275 109	-689 000	-40 745	648 255	94.1 %
54 Prêts	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
59 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
69 Report au bilan	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements clôture nettement au-dessous des valeurs budgétées, également en raison du retard du projet « NeVo/ Rialto ».

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la JUS

2018	2019	2020	2021	2022
740.8	747.7	761.0	789.9	784.7

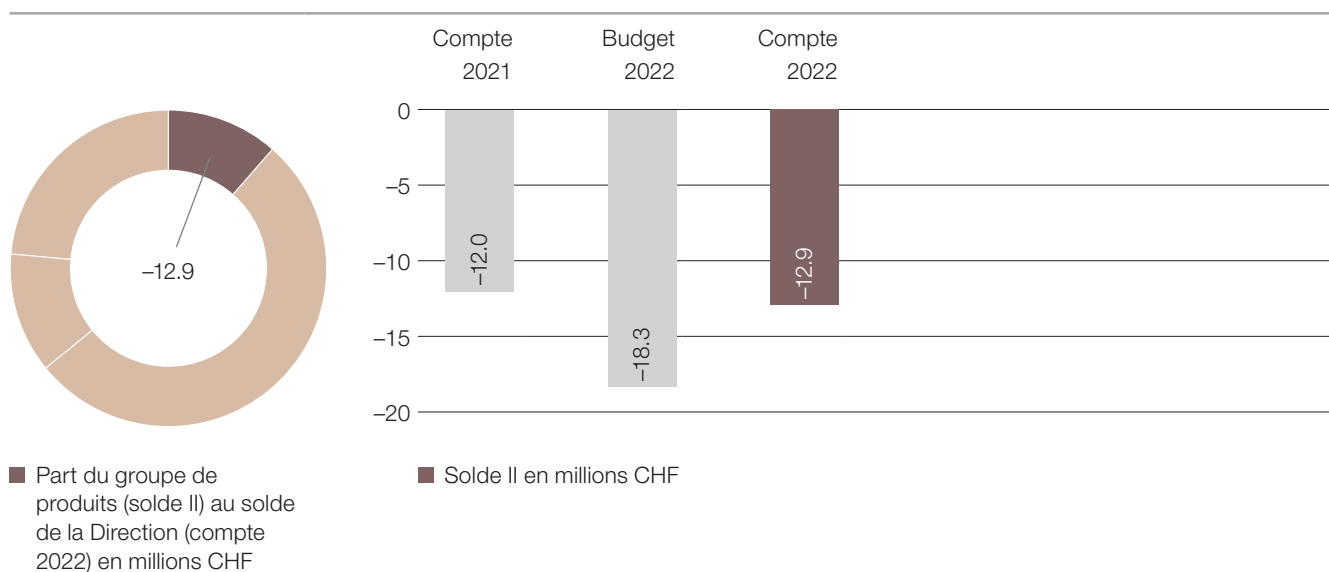
Commentaire

Les postes à plein temps de la JUS diminuent légèrement, notamment en raison d'une baisse par rapport à l'année précédente de doubles occupations pour cause de maternité et de maladie de longue durée (notamment pour le groupe de produits « Ministère

public », malgré la surcomptabilisation inchangée des postes théoriques).

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature



Description

La Direction de la magistrature est l'organe commun de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. Elle est l'interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. D'autres tâches sont : Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « missionfinancement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes : soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	13 200	12 000	6 600	-5 400	-45.0 %
(-) Frais de personnel	-4 567 010	-5 322 288	-4 598 077	724 211	13.6 %
(-) Coûts matériels	-7 137 240	-11 775 466	-7 978 954	3 796 512	32.2 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-322 103	-1 247 000	-326 396	920 604	73.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-12 013 153	-18 332 755	-12 896 827	5 435 928	29.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	992	1 750	3 052	1 302	74.4 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-12 012 161	-18 331 005	-12 893 775	5 437 230	29.7 %
(+)/(-) Régularisations	214 266	223 410	217 427	-5 984	-2.7 %
Solde III (comptabilité financière)	-11 797 895	-18 107 594	-12 676 349	5 431 246	30.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-12 013 153	-18 332 755	-12 896 827	5 435 928	29.7 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Le groupe de produits clôture le solde I (budget global) avec CHF 5,4 millions de mieux que prévu au budget.

Les frais de personnel sont inférieurs de CHF 0,7 million au montant budgété. Cette diminution est principalement due aux postes pourvus seulement une partie de l'année par le personnel de l'administration et aux fonds octroyés partiellement utilisés pour la formation et le perfectionnement du personnel.

Les biens, services et marchandises sont inférieurs d'environ CHF 3,8 millions au montant budgété. Différentes raisons expliquent

cela. Les retards dans le projet NeVo ont eu pour effet qu'une grande partie des dépenses budgétées seront comptabilisées en 2023 seulement. Les dépenses des projets « Justitia 4.0 », « HIJP » et « Provisoire/Assainissement de l'Amthaus Berne » sont également moins élevées que prévu au budget.

Les amortissements sont inférieurs d'environ CHF 0,9 millions au montant budgété. Contrairement à la planification et conformément à l'avancement du projet « NeVo », les amortissements débiteront en 2024 seulement.

Priorités de développement

Pendant toute l'année, l'état-major a été occupé, en plus des travaux courants, par de nombreux projets dans les domaines spécialisés finances, personnel et informatique.

Chances et risques

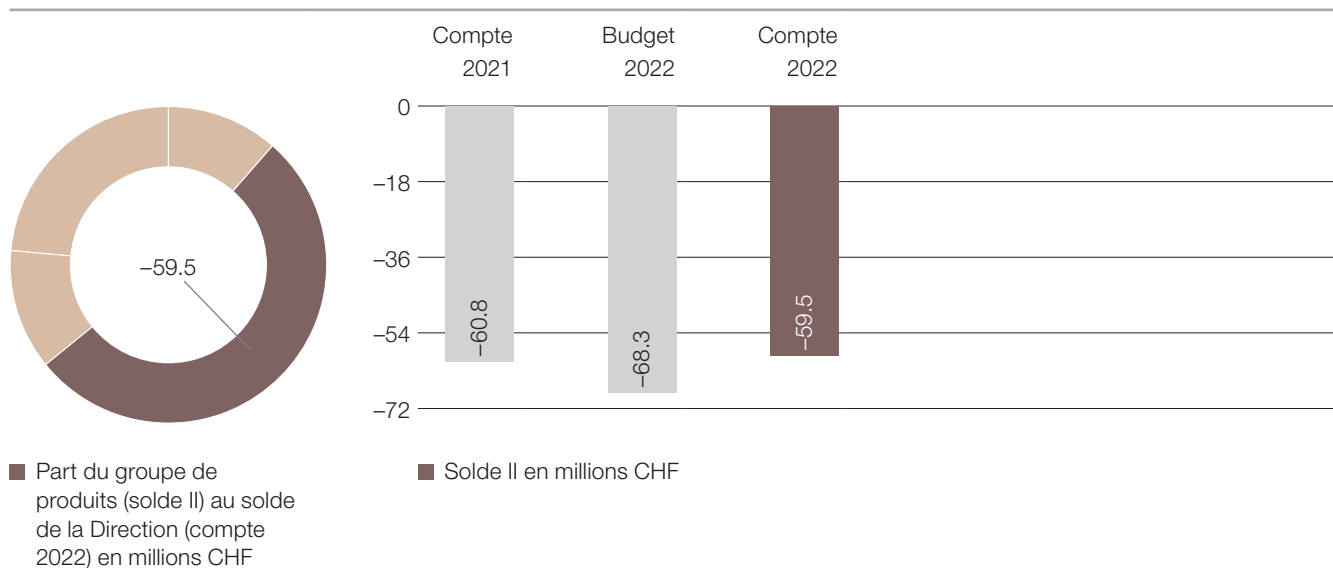
Le projet lancé par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et le Tribunal fédéral pour l'introduction du dossier judiciaire électronique au niveau Suisse projet « Justitia 4.0 » progresse. Les autorités judiciaires

et le Ministère public du canton de Berne sont derrière ce projet et le soutiennent dans le cadre de leurs possibilités, tant du point de vue financier qu'au niveau du personnel – en collaborant activement au sein des organes du projet.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	28 115	27 280
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	7 670	7 013
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	81 031	78 392

13.7.2 Juridictions civile et pénale



Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités

de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	28 043 345	23 260 650	28 342 783	5 082 133	21.8 %
(-) Frais de personnel	-62 115 454	-64 440 454	-62 060 199	2 380 255	3.7 %
(-) Coûts matériels	-27 179 333	-27 810 550	-26 531 247	1 279 303	4.6 %
(-) Intérêts et amortissements standard	-370 430	-34 010	-154 082	-120 072	-353.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-61 621 872	-69 024 364	-60 402 745	8 621 619	12.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	1 000	0	-1 000	-100.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-60 081	-70 000	-59 320	10 680	15.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	871 553	841 480	973 263	131 783	15.7 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-60 810 401	-68 251 884	-59 488 802	8 763 082	12.8 %
(+)/(-) Régularisations	-8 636 909	-8 215 133	-5 808 608	2 406 525	29.3 %
Solde III (comptabilité financière)	-69 447 310	-76 467 017	-65 297 410	11 169 607	14.6 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Décision de la section pénale de la Cour suprême	-11 569 405	-9 524 612	-7 742 830	1 781 781	18.7 %
Décision de la section civile de la Cour suprême	-54 744	-7 991 668	-6 054 493	1 937 175	24.2 %
Examens d'avocat	110 193	-144 454	74 231	218 685	151.4 %
Surveillance des avocats	-443 268	-480 187	-448 973	31 214	6.5 %
Autres prestations de services Cour suprême	9 131	30 952	-32 191	-63 143	-204.0 %
Décision de droit civil première instance	-15 970 446	-22 666 023	-17 759 253	4 906 770	21.6 %
Décision de droit pénal première instance	-26 221 516	-18 792 436	-19 434 752	-642 317	-3.4 %
Décision de mesures de contraintes première instan	-1 398 051	-1 226 681	-1 121 913	104 768	8.5 %
Procédure de conciliation	-4 972 800	-6 354 342	-6 784 473	-430 131	-6.8 %
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	-1 110 967	-1 874 912	-1 098 097	776 815	41.4 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Pendant l'année sous rapport 2022, les juridictions civile et pénale ont enregistré au niveau du solde I (budget global) une perte de CHF 60,4 millions. Le montant budgété n'a clairement pas été atteint à raison de CHF 8,6 millions (-12 %).

Malgré les dépenses supplémentaires dues aux mesures d'allègement du personnel nécessaires et aux mesures salariales annuelles, les coûts du personnel sont restés au niveau de l'année précédente. Les charges supplémentaires budgétées pour compenser les éventuelles absences de personnel dues à la pandémie de COVID-19 n'ont pas dû être utilisées. Tous ces facteurs ont entraîné une sous-utilisation du budget de CHF 2,4 millions (-4 %).

Les charges relatives aux biens, services et marchandises ont été inférieures de CHF 1,3 million au montant budgété (-5 %). Aussi

bien les frais de procédure (CHF -0,7 mio) que les coûts d'assistance judiciaire (CHF -0,5 mio) ont été inférieurs au budget.

Après des revenus en recul en 2019 et 2020, les produits totaux ont augmenté de manière significative comme en 2021 et se sont situés nettement au-dessus du budget à raison de CHF 5,1 millions (+22 %).

Seule une toute petite partie du budget peut être influencée. Les biens, services et marchandises ainsi que les recettes dépendent directement du nombre et du volume des procédures à traiter et de la situation financière des parties. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus ni influencés.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale ont pu exercer leur tâche principale, à savoir rendre des décisions de droit civil et pénal (y compris

conseil juridique). Cette performance doit également être maintenue, malgré les exigences croissantes (cf. « Chances et risques »).

Chances et risques

Des nombres de cas et une charge de travail variables mais élevés sont constatés à tous les niveaux de la juridiction civile. En ce qui concerne la juridiction pénale, les analyses de cas font état d'une charge de travail en hausse, de retards en augmentation et de durées de la procédure de plus en plus longues. De plus, les tribunaux sont soumis à des exigences en matière de qualité en constante augmentation. La législation, la jurisprudence du Tribunal

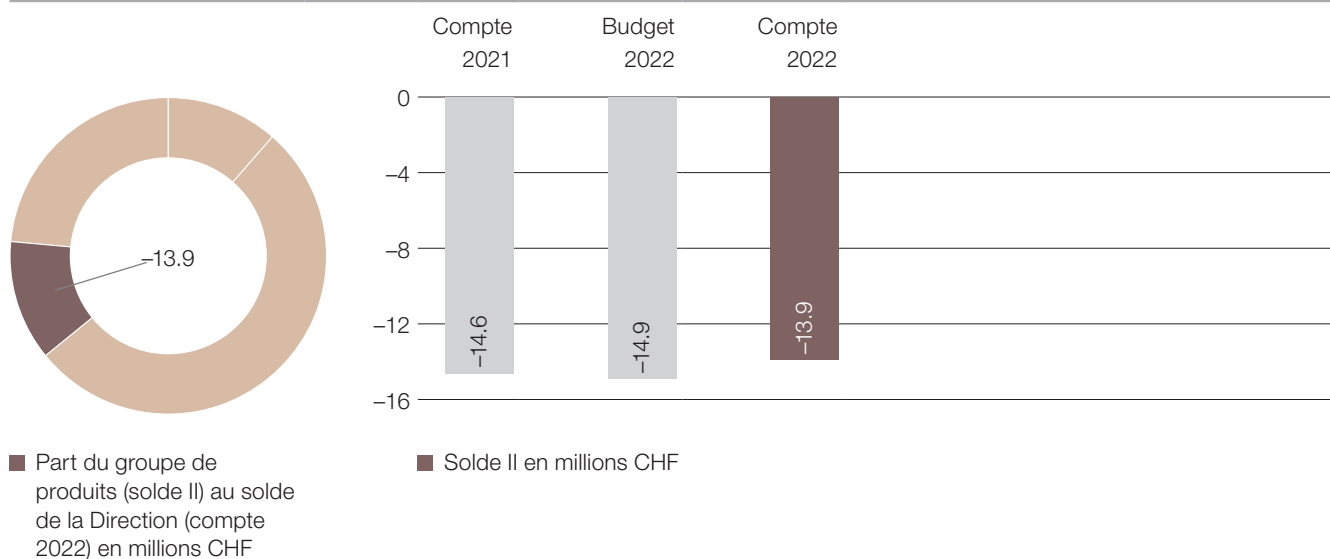
fédéral, les attentes des parties à la procédure et des justiciables, ainsi que le besoin croissant de transparence et de communication publique y contribuent.

Si l'évolution se poursuit de la même manière, les charges de personnel et celles relatives aux biens, services et marchandises vont augmenter.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale): Nombre de procédures liquidées	1 150	1 150
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte): Nombre de procédures liquidées	2 000	1 850
Tribunaux régionaux procédures civiles: Nombre de procédures liquidées	19 500	19 300
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs: Nombre de procédures liquidées	2 150	2 900
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte): Nombre de procédures liquidées	2 250	2 150
Autorités de conciliation (procédure de conciliation): Nombre de procédures liquidées	5 150	4 800
Autorités de conciliation, conseils juridiques: Nombre de consultations juridiques	17 600	17 500

13.7.3 Juridiction administrative



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures de la loi du 19 décembre 1958 de la circulation routière (LCR; RS 741.01), de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des

améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	891 403	1 485 100	990 833	-494 267	-33.3 %
(-) Frais de personnel	-14 782 509	-15 346 122	-14 350 988	995 134	6.5 %
(-) Coûts matériels	-730 568	-1 064 700	-539 030	525 670	49.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	1 917	0	60	60	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-14 619 757	-14 925 721	-13 899 124	1 026 597	6.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 313	14 000	10 834	-3 166	-22.6 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-14 614 444	-14 766 178	-13 888 290	877 888	5.9 %
(+)/(-) Régularisations	-34 584	-197 743	-33 124	164 619	83.2 %
Solde III (comptabilité financière)	-14 649 028	-14 963 921	-13 921 414	1 042 507	7.0 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	-5 211 665	-6 340 376	-4 984 428	1 355 947	21.4 %
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	-7 323 576	-7 014 239	-6 744 495	269 744	3.8 %
Autres prestations de services du Tribunal administratif	-6 031	1 100 100	-9 707	-1 109 807	-100.9 %
Décision sur recours de la Commission des recours	-1 753 020	-2 195 004	-1 795 753	399 251	18.2 %
Décision sur recours/sur opposition de la Commission	-33 895	-77 397	-59 305	18 091	23.4 %
Jugement de la Commission d'estimation en matière	-24 428	-67 697	-30 904	36 792	54.3 %
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-267 142	-331 110	-274 530	56 579	17.1 %

Commentaire:

Modification par budget 2022

Sur un budget global de CHF 14,9 millions au total, le solde I est inférieur de CHF 1,0 millions (7,4 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

En ce qui concerne ces divergences, celles-ci sont d'une part la conséquence des coûts de l'activité principale (frais d'assistance judiciaire, expertises, amortissements etc).

Par rapport au budget, les charges de personnel présentent un solde créditeur (CHF 1,0 mio.). Ces écarts résultent principalement de postes restés vacants à la suite de fluctuations de personnel.

En ce qui concerne les recettes, l'objectif de CHF 1,5 millions a été manqué de CHF 0,5 millions.

Les charges relatives aux biens, services et marchandises ont quant à elles été inférieures au budget à raison de CHF 0,5 millions.

Priorités de développement

La juridiction administrative a assumé sa tâche principale, à savoir rendre la justice dans les affaires de droit public. Il s'agissait éga-

lement d'assurer sa performance dans la perspective des années à venir.

Chances et risques

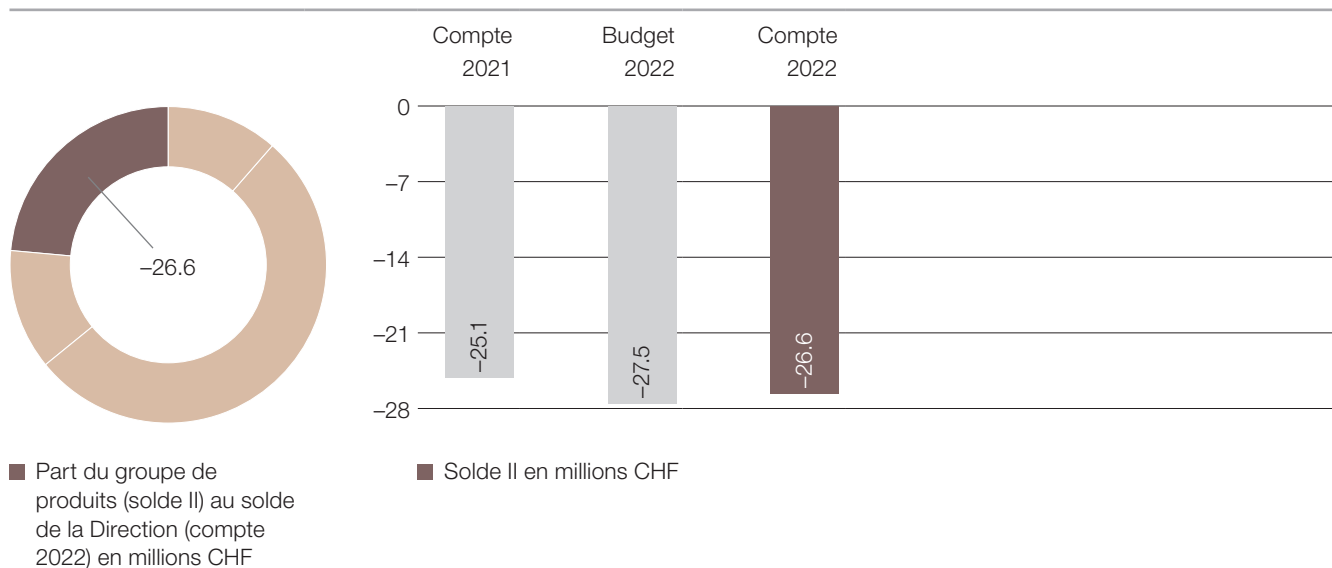
Dans l'ensemble, le volume d'affaires a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, mais se situe toujours dans la moyenne à long terme. On constate toutefois une augmentation constante des efforts à fournir dans les différentes procédures, ce qui est notamment dû à l'extension constante des droits de parti-

cipation des parties en procédure et à leur besoin accru de s'exprimer. Le Tribunal administratif ne peut pas influencer sur ces facteurs et les coûts qui en découlent (plus de détails dans le rapport d'activité 2022).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice).	2 370	2 382
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 534	2 263
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	1 292	1 413

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la

juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs et mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	21 052 022	24 364 000	20 640 024	-3 723 976	-15.3 %
(-) Frais de personnel	-47 651 838	-48 466 071	-48 227 445	238 627	0.5 %
(-) Coûts matériels	-24 934 633	-30 943 897	-24 628 037	6 315 860	20.4 %
(-) Intérêts et amortissements standard	46 521	-7 935	43 202	51 137	644.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
Solde I (budget global)	-51 487 928	-55 053 903	-52 172 255	2 881 648	5.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	82 470	72 000	38 773	-33 227	-46.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-115 361	-72 000	-69 659	2 341	3.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	26 382 948	27 530 000	25 608 607	-1 921 393	-7.0 %
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-25 137 871	-27 523 903	-26 594 534	929 369	3.4 %
(+)/(-) Régularisations	-12 045 284	-11 409 390	-11 615 944	-206 554	-1.8 %
Solde III (comptabilité financière)	-37 183 155	-38 933 293	-38 210 478	722 815	1.9 %

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Instruction	-41 259 447	-40 460 276	-41 566 572	-1 106 296	-2.7 %
Mise en accusation	-558 061	-653 485	-547 259	106 226	16.3 %
Procédure simplifiée	-19 943	-13 173	-9 907	3 265	24.8 %
Procédure d'ordonnance pénale	6 213 636	5 578 735	5 624 091	45 356	0.8 %
Procédure de recours	-2 099 561	-2 100 428	-2 096 907	3 521	0.2 %
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-671 235	-785 262	-826 253	-40 991	-5.2 %
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-13 093 318	-16 620 014	-12 749 448	3 870 565	23.3 %

Commentaire :

Modification par budget 2022

Dans le calcul des marges contributives, le groupe de produits clôture avec CHF 52,2 millions pour un solde budgété I (budget global) de CHF 55,1 millions, soit avec près de CHF 2,9 millions (5,2 %) de mieux que prévu.

Les coûts de personnel enregistrent une légère baisse d'environ CHF 0,2 million.

Par rapport à la planification, une diminution des coûts d'environ CHF 0,3 million est enregistrée pour les frais de procédure et d'instruction et d'environ CHF 3,7 millions pour les coûts d'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs et mineurs. L'adaptation (réduction) de la correction de valeur sur les créances (ducroire) entraîne des coûts réduits d'environ CHF 0,1 million. L'élimination technique des enregistrements d'amortissement, sans incidence sur le résultat, en lien avec les pertes effectives de créances de l'assistance judiciaire gratuite a entraîné des coûts réduits de près de CHF 1,8 million. De plus, en

raison d'une politique de dépenses généralement prudente, les autres postes de coûts des biens, services et marchandises ont enregistré une diminution des coûts.

Les émoluments pour actes administratifs s'élèvent à près de CHF 1,7 million et les produits de remboursements de tiers à environ CHF 0,3 million de moins que prévu. Concernant les amendes et les peines pécuniaires, qui ne sont pas incluses dans le solde I (budget global) du calcul des marges contributives, une diminution des produits d'environ 1,9 million est enregistrée. Ces écarts correspondent à un volume d'affaires qui, pendant l'année sous revue, reste légèrement au-dessous de la planification financière. L'élimination technique des enregistrements d'amortissement, sans incidence sur le résultat et déjà mentionnée dans les biens, services et marchandises en lien avec les pertes effectives de créances de l'assistance judiciaire gratuite a également une influence sur les contributions avec une baisse du produit d'environ CHF 1,8 million.

Priorités de développement

Le projet nouveau système de gestion des dossiers «NeVo/Rialto» vise à développer, en collaboration avec la Police cantonale (POCA), une plateforme pour la gestion électronique des dossiers (remplacement notamment des applications spécialisées Tribuna et Jugis). La collaboration entre la POCA et le Ministère public sera améliorée après l'introduction des deux parties de système, car elle sera numérique (transfert automatisé des dossiers pénaux). Dans quelques années, les résultats de projets organisés au niveau national comme «Justitia 4.0» seront intégrés. La POCA a introduit Rialto au printemps 2022. Par la suite, le fournisseur a annoncé que de meilleures spécifications étaient nécessaires pour terminer la partie de système du Ministère public. En raison de ce report dans le temps, le passage à la nouvelle norme SAP S/4-HANA, qui doit de toute façon avoir lieu dans quelques années dans le cadre du cycle de vie, doit être avancé dans le temps, ce qui signifie que la partie de système du Ministère public doit être développée directement sur la nouvelle norme. La réalisation sera suivie des préparatifs importants en vue

de l'introduction (formation du personnel, nouveaux processus) puis, après l'introduction (annoncée maintenant pour 2024), de la stabilisation de l'exploitation.

La charge de travail des procureures et procureurs est élevée mais varie toujours suivant les régions. Malgré la dotation renforcée en 2017, la situation du Ministère public du Jura bernois-Seeland en particulier n'est pas satisfaisante. Dans le domaine des instructions, la charge d'affaires a augmenté au cours des années, ce qui se manifeste par un nombre élevé d'affaires pendantes – tout le long de la chaîne pénale – sous forme de défenses de l'accusation devant le tribunal, de recours et, pour le Ministère public des mineurs, dans le domaine de l'exécution.

Dans le domaine de la cybercriminalité, la poursuite pénale doit s'effectuer en accord avec la POCA.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de coûts et de produits (frais de procédure et d'instruction, frais en lien avec la protection extraprocédurale des témoins, frais inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineures et mineurs, produits des émoluments, débours, amendes et peines pécuniaires). Il est donc conditionné par l'extérieur. Si l'augmentation des procédures conduit à une hausse des frais de procédure et d'instruction, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir un effet financier positif.

Dans le cadre du projet « NeVo/Rialto », il est nécessaire garantir du point de vue du risque que le Ministère public mette à disposition suffisamment de ressources pour le travail de projet. Le fournisseur

quant à lui doit garantir sa propre performance et se focaliser sur le Ministère public.

La révision du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 (CPP; RS 312.0) entrera en vigueur au 1 janvier 2024. La majorité des nombreuses modifications entraînent des tâches supplémentaires et davantage de charges au niveau du personnel, comme par exemple l'obligation d'audition en procédure d'ordonnance pénale en cas de menace de peine privative de liberté et l'évaluation des plaintes civiles en procédure d'ordonnance pénale. Avec le nombre d'affaires élevé et compte tenu de la dotation actuelle, la limite en matière de prestation et de charge de travail du Ministère public devrait bientôt être atteinte si elle n'est pas déjà dépassée dans certains domaines partiels.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2021 et 2022)	2021	2022
Nombre de dénonciations reçues	114 012	108 361
Nombre d'instructions ouvertes	7 807	7 868
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 635	4 694
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	81 744	80 300
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	16 154	15 379

